



**Premier  
amendement au  
Document  
d'enregistrement  
universel 2024**

INCLUANT LE  
RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL  
DE LA BFCM AU 30 JUIN 2025

# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM</b>	<b>175</b>
1.1	Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	6	6.1	États financiers consolidés de la BFCM	176
1.2	Évènements du premier semestre 2025	8	6.2	Annexe aux comptes consolidés de la BFCM	183
			6.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	260
<b>2</b>	<b>RAPPORT D'ACTIVITÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM</b>	<b>9</b>	<b>7</b>	<b>COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024</b>	<b>261</b>
2.1	Environnement économique et réglementaire au premier semestre 2025	10			
2.2	Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	14	<b>8</b>	<b>CAPITAL ET INFORMATIONS JURIDIQUES</b>	<b>263</b>
2.3	Activités et résultats consolidés de la BFCM	32	8.1	Capital social	264
<b>3</b>	<b>GOVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>35</b>	<b>9</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	<b>265</b>
3.1	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel - Rapport sur le gouvernement d'entreprise	36	9.1	Documents accessibles au public	266
3.2	BFCM - Rapport sur le gouvernement d'entreprise	61	9.2	Responsable de l'information financière	266
			9.3	Responsable du document	267
<b>4</b>	<b>RISQUES ET ADÉQUATION DES FONDS PROPRES - PILIER 3</b>	<b>79</b>	9.4	Responsables du contrôle des comptes	267
4.1	Indicateurs clés (EU KM1)	80	9.5	Tables de concordance	268
4.2	Facteurs de risque (EU OVA)	81			
4.3	Procédures judiciaires ou d'arbitrage	89			
<b>5</b>	<b>COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>90</b>			
5.1	États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	91			
5.2	Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	98			
5.3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	174			

# Premier amendement au Document d'enregistrement universel 2024

incluant le rapport financier semestriel de la BFCM au **30 juin 2025**

Ce document de présentation globale est rédigé par la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM) dans le cadre de l'élargissement de sa base d'investisseurs, afin de répondre à la spécificité de certains marchés sur lesquels elle se présente.

Afin de donner le même niveau d'information à l'ensemble des investisseurs se situant sur le continent européen, en Amérique du Nord et dans la région d'Asie Pacifique, la BFCM a décidé, pour plus de clarté et de lisibilité, de mettre en place un document d'enregistrement universel unique reprenant les informations financières et de durabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (qui offre une vision économique complète des activités du groupe) et celles de la BFCM (l'émetteur). Ce document sera utile à l'ensemble des programmes de refinancement de la BFCM (*Programme Euro Medium-Term Notes ; U.S. Medium-Term Notes Program ; Euro Commercial Paper ; Titres de créances négociables*).

Les comptes ne sont pas audités mais font l'objet d'un examen limité.  
Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2025 sous le numéro D.25-0241.

Premier amendement au document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 7 août 2025 sous le numéro D.25-0241-A01.



Ce premier amendement au document d'enregistrement universel a été déposé le 7 août 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.



# Présentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>3</b>	<b>1.2</b>	<b>ÉVÈNEMENTS DU PREMIER SEMESTRE 2025</b>	<b>8</b>
<b>1.1</b>	<b>ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>6</b>		

# PRÉAMBULE

« Crédit Mutuel Alliance Fédérale a enregistré une activité très dynamique au premier semestre. Elle reflète l'engagement de nos élus mutualistes et de nos équipes pour nos sociétaires-clients et pour la société. Notre collectif continue à faire bouger les lignes et à investir dans l'innovation et dans l'humain. Notre différence coopérative et mutualiste, clairement affirmée et revendiquée, conforte nos positions dans le temps long. Notre ambition d'entreprise à mission est de créer toujours plus de valeur pour encore mieux la partager, en interne et en externe. » **Daniel Baal, Président**

« Notre Plan Stratégique Ensemble Performant Solidaire 2024-2027 s'avère efficace. Privilégiant le long terme, il a été conçu pour être peu sensible à la conjoncture, et fort heureusement ! Nous poursuivons nos investissements dans l'humain, les technologies de pointe mais également en Allemagne – notre deuxième marché domestique. Nos choix sont ambitieux et nous construisons de quoi offrir à tous le meilleur des deux mondes physique et digital. » **Eric Petitgand, Directeur général**

## 1. Des résultats solides, pénalisés par la surtaxe d'impôt sur les sociétés

Les résultats du premier semestre 2025 confirment la robustesse du modèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la pertinence de son plan stratégique. Partant avec un handicap fiscal, le groupe enregistre des résultats très élevés autant dans ses activités de banque de réseau qu'en assurances et dans ses métiers spécialisés.

### Une activité record pénalisée par la surtaxe d'impôt sur les sociétés

Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistre des niveaux d'activité record au premier semestre. Reflétant l'engagement de ses élus et collaborateurs pour leurs sociétaires et clients, **le résultat avant impôt atteint un niveau historique à 2,9 milliards d'euros** (+8,4 % sur un an). Il est notamment tiré par **le produit net bancaire de 8,8 milliards d'euros** (+6,2 %), également record.

Le résultat net ressort à 1,8 milliard d'euros (-10,1 %). Hors effet de la surtaxe d'impôt sur les sociétés, il aurait progressé de +5,3 %. Cette performance s'explique notamment par son efficacité opérationnelle, avec un coefficient d'exploitation de 57,3 % - soit le meilleur de la place financière française.

**Les frais généraux atteignent 5 milliards d'euros.** En hausse de +6,7 %, ils traduisent la stratégie d'investissements dans l'humain, les outils technologiques et le développement en France et en Europe de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, conformément à son plan stratégique.

### Surtaxe d'impôt sur les sociétés

**314 MILLIONS € AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2025**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un contributeur fiscal et social exemplaire. Ses entités sont redevables de plus d'un milliard d'euros d'impôt sur les sociétés (IS) au premier semestre – dont 314 millions d'euros liés à la surtaxe d'impôt sur les sociétés. Le groupe figure parmi les entreprises françaises les plus pénalisées devant des grands groupes qui réalisent des résultats plus importants.

### Un modèle diversifié au service de ses clients et sociétaires

**Le résultat net des réseaux bancaires atteint 607 millions d'euros (11,4 %).** Cette embellie s'explique par l'amélioration des

marges d'intérêt et la reprise de la demande de crédits à l'habitat.

Dans ce cadre, le groupe a réaffirmé son engagement historique en faveur de l'accession à la propriété du plus grand nombre. Le Prêt Coup de Pouce, un crédit immobilier à 0,99 % jusqu'à 30 000 euros pour les primo-accédants, représente un engagement de près de 180 millions d'euros pour 15 200 bénéficiaires. En matière de conquête, le groupe est en ligne avec son objectif d'atteindre plus de 15 millions de clients bancaires d'ici fin 2027.

**En Allemagne, TARGOBANK enregistre un résultat net de 216 millions d'euros.** Une performance solide alors que le groupe et TARGOBANK sont pleinement mobilisés et investissent pour devenir un bancassureur de plein exercice en Allemagne sur le modèle du Crédit Mutuel et du CIC.

**Le résultat net contributif du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel est stabilisé à 485 millions d'euros (+0,5 %),** malgré la surtaxe d'impôt sur les sociétés (près de 100 millions d'euros). Le semestre a notamment été marqué par un nouveau record de collecte nette en assurance-vie en France (2,4 milliards d'euros, soit + 87,3 % sur un an) ainsi que par une moindre sinistralité climatique.

### Stratégie multiservice

**ASSURANCE : 38,4 M de contrats (+1,1 %)**

dont auto : 3,3 M de contrats (+1,4 %)  
 dont habitation : 3,1 M de contrats (+0,8 %)  
 dont prévoyance : 3 M de contrats (+1,5 %)  
 dont santé : 0,7 M de contrats (+1,4 %)

**TELESURVEILLANCE : 712 226 abonnés (+4,1%)**

Évolution depuis le 31 décembre 2024.

Également pénalisés par la surtaxe de l'impôt sur les sociétés, les métiers spécialisés confirment leur solidité avec un **résultat net de 580 millions d'euros (+2,9 %)**. Parmi eux, la banque de financement démontre sa solidité (+1,7 %) grâce à une dynamique commerciale résiliente ; les activités de marché ont bénéficié des besoins croissants de couvertures des entreprises face à la volatilité des marchés (+3,1 %), et la banque privée progresse fortement (+33,6 %).

Enfin, **Cofidis Group** enregistre un résultat net de 30 millions d'euros (-28,9 %). Pénalisé notamment par des litiges juridiques de place en Espagne et un effet de base lié à des reprises de provision en juin 2024, Cofidis Group affiche une belle performance opérationnelle. Elle s'explique par l'amélioration de la marge d'intérêt et la maîtrise du coût du risque. La filiale, pilier de diversification du groupe mutualiste, a également renouvelé avec succès son contrat de distribution avec Amazon. Une réussite qui traduit l'expertise de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de fluidité des parcours clients dans l'univers digital et de l'efficacité de ses solutions de crédit.

## Résistance du modèle diversifié à la conjoncture

Le coût du risque est stabilisé à -902 millions d'euros (-5,8 %). Il reste sur des niveaux élevés liés aux difficultés que connaissent les entreprises dans la situation économique actuelle.

Avec 68 milliards de capitaux propres et un CET1 de 19,4 % estimé au 30 juin 2025 (contre 18,8 % au 31 décembre 2024), Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solidité financière et une solvabilité parmi les plus robustes d'Europe.

## 2. Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait le choix de la France, de l'Europe et de la planète

**Au cours du premier semestre 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a renforcé ses investissements en France et en Europe au service des territoires, de la souveraineté européenne et de l'environnement.**

### Le choix de l'innovation en France et dans ses régions

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est une banque industrielle, pionnière dans l'intégration des innovations technologiques. Pour conserver son avance, **le groupe mutualiste a inauguré deux nouveaux datacenters de dernière génération à proximité de Dijon (Bourgogne)**. De même, le groupe déploie les premiers cas d'usage de l'Intelligence artificielle générative avec la Cognitive Factory d'Euro-Information en s'appuyant sur la plateforme watsonx d'IBM. Elle renforce l'expérience client, la gestion des risques et la conformité, l'assistance aux chargés de clientèle et la reconnaissance de documents.

**Parallèlement, le groupe a ouvert la première Station Mobilités à Mulhouse dédiée aux assurés automobile.** Ouverte 7j/7 et 24h/24, en cas de sinistre, elle permet aux clients des Assurances du Crédit Mutuel et de CIC Assurances de déposer leur voiture et de repartir avec un véhicule de remplacement durant les réparations. Cette solution contribue à la maîtrise de la qualité et des coûts des réparations pour garantir aux assurés des contrats de qualité.

**Ce premier semestre 2025 a aussi été celui du déploiement de Cash Services.** Opéré par 2SF, il permet de mutualiser les distributeurs automatiques de billets avec deux autres groupes bancaires pour garantir aux sociétaires et clients un accès très large aux services du quotidien – retraits et dépôts de billets et espèces, dépôts de chèques, édition de RIB, consultation de soldes, etc. – y compris en zone rurale. La phase de transition des automates vers Cash Services se poursuit avec l'ambition de finaliser les opérations au cours du second semestre 2026.

## 2 nouveaux datacenters

### UN INVESTISSEMENT DE 230 MILLIONS D'EUROS

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a investi 230 millions d'euros pour construire deux nouveaux datacenters à proximité de Dijon (Bourgogne). Ils figurent parmi les sept infrastructures françaises à avoir obtenu la certification Tier IV par l'Uptime Institute, comme le site lillois de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Il s'agit d'un investissement stratégique au service de la souveraineté technologique, de l'efficacité opérationnelle et de la sécurité des données.

### Le choix de l'Europe

Avec son plan stratégique, le groupe entend déployer en Europe le modèle de bancassurance qui a fait son succès en France.

**Dix-sept ans après l'acquisition de TARGOBANK, il a signé un accord en vue de l'acquisition de 100 % de la banque allemande OLB.** L'ensemble consolidé constituera la 10<sup>ème</sup> banque outre-Rhin. Avec cette opération, TARGOBANK pourra accélérer la diversification de ses activités, notamment dans le crédit immobilier et les assurances.

**À cet égard, en juin 2025, ACM Deutschland a obtenu les agréments de la BaFin, l'autorité de supervision allemande, pour distribuer ses propres produits d'assurance, notamment via TARGOBANK.** La commercialisation devrait atteindre son plein régime à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**Parallèlement, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est membre fondateur de Wero (EPI), la solution de virement instantané adoptée en France, en Allemagne et au Benelux.** Pour développer des moyens de paiement souverains à l'échelle du continent, une étape clé a été franchie avec l'annonce d'une coopération avec EuroPA qui opère notamment en Europe du Sud. Alors que le projet d'euro-numérique de la Banque centrale européenne pose question, cette initiative est une réponse pragmatique à cet enjeu important.

### Le choix de la planète

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a réaffirmé ses engagements en matière d'environnement **avec la publication de sa politique ESG par l'Institut Mutualiste pour l'Environnement et la Solidarité.** Un document de référence qui rappelle la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses financements de 20 % d'ici 2027 et de 30 % d'ici 2030.

**Il détaille comment mener la transition, l'adaptation et la préservation en agissant pour le bien commun.** A cet égard, le groupe a l'objectif d'accompagner chaque année 35 000 ménages pour la rénovation de leur logement, pour lequel le groupe déploie des solutions adaptées comme l'avance de MaPrimeRénov, un prêt in fine à 0 %. Il promeut également une agriculture plus durable avec le Prêt Transition Agricole ainsi que le Prêt Installation Agri.

En outre, le groupe entend fortement augmenter ses financements dans la production d'électricité renouvelable et réduire ses financements aux énergies fossiles déjà très faibles. L'objectif étant d'atteindre un ratio de dix euros de financement des énergies renouvelables pour chaque euro aux énergies fossiles dès 2027.

## 3. L'entreprise à mission et le Dividende sociétal au service du modèle du groupe mutualiste

**Crédit Mutuel Alliance Fédérale, première banque engagée dans la démarche de l'entreprise à mission, a pleinement assumé ce statut au cours de ce premier semestre. En plus d'avoir adopté de nouveaux engagements, le groupe a continué de mobiliser son Dividende sociétal pour soutenir de nombreuses entreprises innovantes, le monde associatif, des initiatives locales, ainsi que ses clients et sociétaires.**

### De nouveaux engagements pour l'entreprise à mission

**Entreprise à mission depuis 2021, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a atteint l'ensemble de ses engagements depuis cette date. Parce que cette démarche est une exigence sans cesse renouvelée, le groupe a adopté de nouveaux engagements pour la période 2025-2027.** Au titre de ses cinq missions, il a adopté 20 engagements forts.

Parmi eux figure le Dividende sociétal. Il affecte chaque année 15 % du résultat net annuel consolidé du groupe pour financer des actions solidaires et environnementales. Sans pareil pour une entreprise de la taille du groupe - 15<sup>ème</sup> entreprise française de par son résultat net en 2024 -, il prend ainsi une dimension encore plus forte et pérenne.

### Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire pour protéger la nature

Le Fonds Révolution Environnementale et Solidaire investit dans des projets générateurs d'impacts positifs, concrets et mesurables pour l'environnement au bénéfice des territoires.

Depuis sa création en juillet 2023, le fonds Révolution Environnementale et Solidaire a été abondé par le Dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à hauteur de 1,1 milliard d'euros.

Au premier semestre 2025, le fonds a poursuivi ses investissements dans des sociétés innovantes telles que Eco Tech Ceram (fourniture de chaleur à haute valeur ajoutée) et Mobyfly (transport maritime décarboné de passagers sur foils) ainsi que dans la forêt d'Arpueilles. Par ailleurs, il a accompagné le développement de participations en portefeuille en vue d'accroître leur impact. À date, le portefeuille du fonds est composé de 21 participations.

### Des offres solidaires pour favoriser l'inclusion de tous les clients et prospects

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mobilisé son Dividende sociétal pour construire des offres solidaires pour ses sociétaires et clients.

En assurance emprunteur de crédit immobilier, le groupe a étendu la garantie « Aide à la famille ». Elle permet de soutenir les parents d'enfants malades ou en situation de handicap contraints d'adapter leur activité professionnelle pour s'en occuper.

Le groupe a également lancé des offres dans le domaine de la santé, comme l'Aide Mutualiste en Santé ainsi que des prêts bonifiés pour encourager les professionnels de santé à s'installer dans des déserts médicaux. Ce dernier est un prêt sans intérêt, disponible dans les caisses de Crédit Mutuel et les agences du CIC.

### Un soutien déterminé et fidèle au monde associatif

**Première entreprise mécène de France, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fixé à 106 millions d'euros son budget 2025 pour les actions de mécénat et d'accompagnement du monde associatif, dont 56 millions d'euros à travers sa Fondation.**

Au premier semestre, la Fondation a lancé le Programme National pour l'enfance défavorisée doté de 17 millions d'euros. Ce programme rassemble une coalition d'ONG – telles que le Secours populaire français, Les Restos du Cœur, le Secours Catholique-Caritas France, IM'PACTES, la Cimade, Médecins du Monde et Action Education.

En parallèle, la Fondation est devenue mécène du premier centre de santé dédié aux enfants victimes de maltraitements conçu par l'association IM'PACTES. Financé à hauteur de 2 millions d'euros grâce au Dividende sociétal, la construction de ce premier centre d'appui à l'enfance permettra d'accompagner 2 000 enfants par an en Île-de-France.

Sur le volet environnemental, la Fondation a lancé en avril 2025 son nouvel appel à projets dédié à la préservation de la biodiversité avec une enveloppe totale de deux millions d'euros.

## Principaux indicateurs d'impact des offres à tarification inclusive & solidaire

#### PRET ETUDIANT SOLIDAIRE

> 95 % estiment que le prêt Étudiant Solidaire à taux zéro leur permet de faire des études dans de meilleures conditions\*.

#### QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

> Plus de 200 000 bénéficiaires de la suppression du questionnaire de santé pour l'assurance emprunteur depuis 2021.

#### LIVRET D'ÉPARGNE POUR LES AUTRES

> 76 % des clients donnent plus à des associations grâce au LEA\*.

#### PACKAGE BANCAIRE ASSOCIATIONS

> 60 % des associations ont pu financer autre chose grâce à cette économie.

#### OFFRE VELO A TAUX 0 %

> 63 % des clients ont réduit l'utilisation d'un transport carboné grâce au vélo\*.

\*Source : étude réalisée avec l'IFOP.

# 1 PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 1.1 ORGANISATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

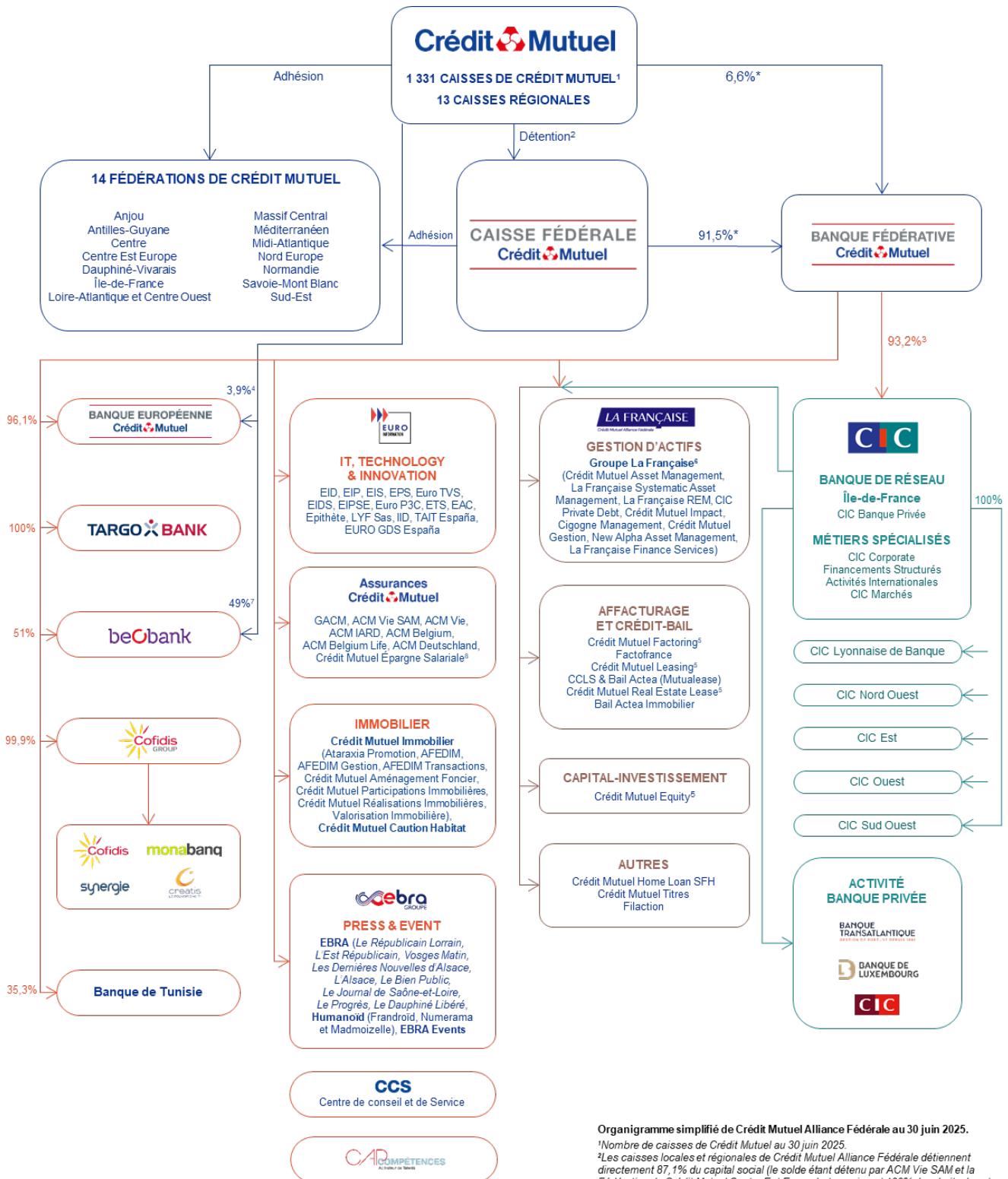
L'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reflète son statut de banque coopérative et son ancrage territorial au plus près de ses clients et sociétaires.

Le maillage territorial favorise à chaque niveau - local, régional, national - une plus grande implication des collaborateurs et élus permettant d'assurer une grande réactivité et un meilleur service aux clients et sociétaires. Il autorise un circuit de décision court, permet une bonne répartition des risques et un contrôle de qualité. Les différents degrés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fonctionnent selon le principe de la subsidiarité : au niveau le plus proche du sociétaire, la caisse locale est un véritable acteur local, les autres échelons effectuant les missions qu'une caisse locale ne peut elle-même assumer.

# PRÉSENTATION DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE ET DE LA BFCM

Organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE



Organigramme simplifié de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au 30 juin 2025.

<sup>1</sup>Nombre de caisses de Crédit Mutuel au 30 juin 2025.

<sup>2</sup>Les caisses locales et régionales de Crédit Mutuel Alliance Fédérale détiennent directement 87,1% du capital social (le solde étant détenu par ACM Vie SAM et la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) et quasiment 100% des droits de vote.

<sup>3</sup>Le solde étant détenu par Mutuelles Investissement.

<sup>4</sup>3,9% détenus par les Caisses Régionales du Crédit Mutuel Normandie et du Crédit Mutuel Méditerranéen.

<sup>5</sup>Filiales détenues majoritairement directement et indirectement par le CIC.

<sup>6</sup>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, filiale détenue à 60% par la BFCM et 40% par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.

<sup>7</sup>49% détenus directement par la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe.

<sup>8</sup>Détention 85% GACM et 15% Groupe La Française.

<sup>9</sup>Le solde (1,9%) étant détenu par Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie (1,4%) et Crédit Mutuel Océan (0,5%).



Abréviée par la Fondation de France, la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale fédère, depuis mars 2021, l'ensemble des réseaux, filiales, collaborateurs et élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale autour d'actions de mécénat fortes et collectives sur deux domaines d'actions : la solidarité sur les territoires et la préservation de l'environnement.

## 1.2 Évènements du premier semestre 2025

### Mars 2025

#### Acquisition de la banque OLB en Allemagne<sup>1</sup>

Crédit Mutuel Alliance Fédérale franchit une étape majeure dans son ambition de développer son modèle de bancassureur en Europe, avec la signature d'un accord en vue de l'acquisition de 100 % de la banque allemande Oldenburgische Landesbank (OLB) via sa filiale TARGO Deutschland GmbH (TARGOBANK). La réalisation de l'opération est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et en particulier de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne.

Cette opération constituerait un accélérateur pour faire de TARGOBANK un bancassureur universel en Allemagne sur le modèle de sa maison-mère. L'ensemble consolidé deviendrait la 10<sup>e</sup> banque outre-Rhin en termes d'actifs et notamment un acteur complet du financement corporate au service du *Mittelstand* ainsi que de la banque de détail.

L'acquisition par TARGOBANK d'OLB lui permettrait d'amplifier sa transformation en tant que bancassureur universel en Allemagne en complément du lancement du partenariat avec ACM Deutschland en 2026. En plus d'offrir des perspectives rapides de développement pour son activité en crédit immobilier aux particuliers, TARGOBANK pourrait renforcer sa place sur les marchés des PME et des ETI (*Mittelstand*), de la gestion de patrimoine et du financement spécialisé.

### Avril 2025

#### De nouveaux engagements<sup>2</sup> pour l'entreprise à mission

Première banque entreprise à mission, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a inscrit cinq missions dans son objet social fin 2020 qui guident son action au quotidien au travers de quinze engagements applicables dès 2022. En avril 2025, ces engagements initiaux ont laissé place à vingt nouveaux engagements qui viennent renforcer la dynamique d'entreprise à mission sur des thématiques en ligne avec les enjeux actuels.

### Juin 2025

#### Crédit Mutuel Alliance devient assureur en Allemagne<sup>3</sup>

ACM Deutschland filiale allemande des Assurances du Crédit Mutuel a obtenu les agréments de l'autorité de supervision financière allemande (BaFin), qui lui permettront de commercialiser, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, ses offres via le réseau bancaire TARGOBANK avec une période de transition à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025.

#### Inauguration de deux datacenters<sup>4</sup>

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a investi 230 millions d'euros dans deux datacenters inaugurés en Bourgogne en juin. Crédit Mutuel Alliance Fédérale démontre ainsi sa stratégie d'investissement au service de la souveraineté technologique, de l'efficacité opérationnelle et de la sécurité de données.

<sup>1</sup> Cf communiqué de presse du 20 mars 2025. <https://www.creditmutuel.fr/fr/alliancefederale/presse/communiqués-de-presse/acquisition-banque-olb.html>

<sup>2</sup> Voir site Crédit Mutuel Alliance Fédérale <https://www.creditmutuel.fr/fr/alliancefederale/entreprise-a-mission/nos-missions.html>

<sup>3</sup> Cf communiqué de presse du 2 juillet 2025 [https://cdnwmsi.e-i.com/SITW/wm/global/1.0.0/corporate/communiqués/cmaf-assureur-Allemagne/02\\_07\\_2025\\_CP\\_CMAF-devient-assureur-en-Allemagne.pdf](https://cdnwmsi.e-i.com/SITW/wm/global/1.0.0/corporate/communiqués/cmaf-assureur-Allemagne/02_07_2025_CP_CMAF-devient-assureur-en-Allemagne.pdf)

<sup>4</sup> Cf communiqué de presse du 8 juillet 2025 <https://www.creditmutuel.fr/fr/alliancefederale/presse/communiqués-de-presse/nouveaux-datacenters-bourgogne.html>



# Rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et de la BFCM

<b>INTRODUCTION</b>	<b>10</b>	<b>2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM</b>	<b>32</b>
<b>2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2025</b>	<b>10</b>	2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé	32
2.1.1 Environnement économique	10	2.3.2 Évolutions de l'activité au premier semestre 2025	34
2.1.2 Environnement réglementaire	11	2.3.3 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	34
<b>2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>14</b>	2.3.4 Évolutions récentes et perspectives	34
2.2.1 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	14		
2.2.2 Évolutions récentes et perspectives	31		

# INTRODUCTION

Le rapport d'activité porte sur les deux périmètres Crédit Mutuel Alliance Fédérale d'une part (point 2.2) et BFCM d'autre part (points 2.3 et 2.4).

Le rapport d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale - dans lequel est intégré la BFCM - offre une vision économique plus complète des activités du groupe. Il inclut des entités non

comprises dans le périmètre de consolidation de la seule BFCM tels que le réseau des caisses locales, les filiales informatiques et le GIE CCS (Centre de Conseil et de Services).

Le rapport d'activité du périmètre BFCM est également présenté pour répondre aux obligations de publication du rapport financier annuel.

## 2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET RÉGLEMENTAIRE AU PREMIER SEMESTRE 2025

### 2.1.1 Environnement économique

#### Premier semestre 2025 : intensification du climat d'incertitude mondiale

*Le premier semestre 2025 a été marqué par un regain de tensions commerciales, porté par le virage protectionniste de l'administration de Donald Trump, qui a ravivé les incertitudes sur la croissance mondiale. Après l'instauration de droits de douane réciproques généralisés en avril, une trêve commerciale de 90 jours a temporairement apaisé les tensions, sans toutefois lever les incertitudes pesant sur l'activité mondiale. Cette nouvelle donne a entraîné des réactions contrastées des banques centrales au cours du semestre. La Banque centrale européenne (BCE) a poursuivi son cycle d'assouplissement face à une inflation davantage maîtrisée et au risque que les tensions commerciales pèsent sur la croissance, tandis que la Fed est restée prudente, faute de visibilité, compte tenu du risque inflationniste lié aux droits de douane. En Chine, l'activité a résisté en début d'année avant de ralentir, poussant les autorités à renforcer leur soutien à l'activité.*

En **zone euro**, la BCE a poursuivi son assouplissement monétaire, abaissant ses taux directeurs de 25 points de base (pb) à l'issue de chaque réunion de politique monétaire. Le taux de rémunération des dépôts s'établit ainsi à 2 %. Ces décisions visent à soutenir l'activité économique européenne dans un contexte de ralentissement malgré une performance du produit intérieur brut (PIB) meilleure qu'attendu au premier trimestre 2025 (+0,6 % en glissement trimestriel après +0,3 % au dernier trimestre 2024), soutenue notamment par la dynamique de l'économie irlandaise et les anticipations des droits de douane américains qui ont porté les exportations vers les États-Unis. Le repli des pressions inflationnistes a également favorisé cet assouplissement monétaire. L'inflation en zone euro s'établit désormais à la cible de la BCE, à +2 % en glissement annuel en juin, grâce à la modération des prix de l'énergie, des services et de l'inflation sous-jacente. Durant le semestre, les taux souverains européens ont connu une forte volatilité, alimentée par les tensions commerciales et les perspectives d'une hausse des dépenses publiques militaires. C'est ainsi qu'en Allemagne le taux à dix ans a augmenté de 30 pb sur le semestre, suite à l'arrivée de Friedrich Merz à la chancellerie et dans un contexte de crainte d'un retrait des États-Unis de la défense européenne. Ces annonces, conjuguées à la méfiance croissante des investisseurs à l'égard du dollar, ont soutenu l'euro face aux principales devises. S'agissant de la guerre commerciale, l'Union européenne s'est d'abord vu imposer un taux de 20 % en avril, ramené à 10 % au cours de la trêve commerciale. À l'approche de

la fin de cette trêve le 9 juillet, les dirigeants de l'Union européenne se montraient disposés à accepter l'application de droits de douane de 10 % sur les exportations, tout en cherchant à obtenir des concessions sur des droits de douane sectoriels et spécifiques comme l'acier, l'aluminium et l'automobile.

En **France**, le Premier ministre, François Bayrou a fait adopter les projets de loi de finance et de financement de la sécurité sociale en février en recourant à l'article 49.3 de la Constitution, ce qui a réduit l'écart de taux d'emprunt à 10 ans avec l'Allemagne (sous 70 pb). L'économie française a été pénalisée par les tensions commerciales et l'incertitude politique du début d'année, limitant la croissance du PIB au premier trimestre à +0,1 % en glissement trimestriel après -0,4 % au dernier trimestre 2024. L'inflation a continué son ralentissement à +0,9 % en juin sur un an.

Au **Royaume-Uni**, la Banque d'Angleterre (BoE) a poursuivi la baisse graduelle de son taux directeur à 4,25 % dans un environnement économique marqué par une croissance qui marque le pas, un marché de l'emploi qui se dégrade et des pressions inflationnistes toujours fortes à court terme. Toutefois la croissance du premier trimestre 2025 a été dynamique à +0,7 % en variation trimestrielle, portée par les exportations en anticipation des droits de douane. Londres et Washington sont parvenus à un accord, maintenant les droits de douane américains à 10 % sur les produits britanniques en échange d'un abaissement de ceux appliqués par le Royaume-Uni sur les importations américaines. Malgré l'annonce de coupes budgétaires dans le budget du printemps présenté en mars par la ministre des Finances, Rachel Reeves, les taux souverains britanniques à long terme sont restés relativement élevés ce semestre.

Aux **États-Unis**, les taux souverains se sont repliés au cours du premier semestre 2025, dans un contexte de craintes liées à la politique commerciale de l'administration Trump. En effet, celle-ci a suscité de nombreuses incertitudes en menaçant d'imposer de nouveaux droits de douane, puis en les appliquant à plus grande échelle au début d'avril. Par la suite, une trêve commerciale de 90 jours a été instaurée afin d'inciter les partenaires commerciaux des États-Unis, notamment la Chine, à négocier. Un accord a été trouvé avec Pékin en mai concernant l'accès aux terres rares, de même qu'un cadre de discussion commerciale permettant une détente des tensions. Cependant, le climat d'incertitude est resté prégnant en ce début de mandat de Donald Trump. Outre les discussions relatives au commerce, des inquiétudes ont émergé autour de l'adoption du budget fédéral, principalement sur la trajectoire du déficit public et sur le financement de la dette américaine. La proposition de budget

pour l'exercice fiscal 2026 (*One Big Beautiful Bill Act*), adoptée de justesse à la Chambre des représentants en mai, prévoit des coupes dans les dépenses publiques, notamment dans le programme Medicaid, ainsi que la prolongation des baisses d'impôts introduites par le *Tax Cuts and Jobs Act* de 2017. Dans ce contexte, la Fed s'est réunie à plusieurs reprises et a décidé de maintenir ses taux directeurs dans une fourchette de 4,25 % à 4,5 %. Cette décision a été prise en raison du manque de visibilité entourant la situation commerciale et ses répercussions potentielles sur l'économie américaine, en particulier le risque d'un regain inflationniste lié à l'instauration des droits de douane. Ces décisions sont également justifiées par une conjoncture économique relativement résiliente. Malgré un recul du PIB au premier trimestre 2025 (-0,1 % en variation trimestrielle), surtout attribuable à un rebond des importations anticipant une hausse des droits de douane, le marché de l'emploi est resté robuste, et l'inflation demeure contenue en raison des effets différés de ces mêmes droits de douane.

En **Chine**, après une escalade des tensions commerciales avec les États-Unis, Pékin et Washington ont conclu une trêve commerciale de 90 jours, qui rétablit les droits de douane à leur niveau antérieur (avant les droits de douane réciproques). La première estimation du PIB chinois au premier trimestre 2025 a été meilleure qu'attendu à +5,4 % sur un an vs +5,4 % au dernier trimestre 2024, portée par les exportations en anticipation des droits de douane américains et par la dynamique de la consommation domestique. Cependant la conjoncture économique a été moins favorable au cours du deuxième trimestre au regard des statistiques économiques – ce dont

témoigne l'évolution de l'inflation en territoire négatif depuis février. En conséquence, la Banque populaire de Chine (PBoC) a renforcé son soutien à l'activité et le gouvernement a mis en place des mesures en faveur de la consommation, des PME et du secteur technologique. S'agissant des autres pays émergents, la banque centrale brésilienne s'est distinguée par une forte hausse de ses taux directeurs à 275 pb depuis le début d'année, en raison de l'inflation et des incertitudes liées à la politique budgétaire. De son côté, la banque centrale indienne a poursuivi son assouplissement monétaire à 100 pb depuis le début de l'année, à la faveur du ralentissement de l'inflation.

**S'agissant des matières premières**, le cours du pétrole (Brent) a connu un premier semestre particulièrement volatil, cédant -9,5 % au deuxième trimestre, après être resté relativement stable sur les trois premiers mois de l'année. Les cours ont varié entre un creux à 58 \$/baril, en pleine montée des tensions commerciales, et un pic à 80 \$/baril en deuxième partie de semestre, lors de l'escalade des tensions au Moyen-Orient entre Israël et l'Iran – notamment autour du détroit d'Ormuz –, avant de rechuter après l'annonce d'un cessez-le-feu. La confirmation d'une accélération des hausses de production par l'OPEP+, malgré les plans de compensation annoncés au premier trimestre pour encadrer les dépassements de quotas, a également contribué à la baisse. Le cours du gaz européen (TTF) a baissé à 32 €/MWh, pénalisé par le reflux des tensions géopolitiques, une demande modérée et l'entraînement des cours du pétrole. L'or, en revanche, s'est apprécié sur la période, atteignant un sommet temporaire à 3 432 \$/once, porté par le regain de risque politique aux États-Unis, les tensions persistantes au Moyen-Orient et le repli du dollar.

## 2.1.2 Environnement réglementaire

La réglementation contribue à la stabilité des marchés, la solidité des établissements et à la protection de la clientèle. L'environnement réglementaire national, européen et international dans lequel évolue Crédit Mutuel Alliance Fédérale est en constante évolution pour s'adapter à l'environnement macroéconomique, aux évolutions technologiques et à l'émergence de risques nouveaux, notamment en matière de climat. Les équipes des différents métiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont fortement mobilisées afin d'assurer la conformité des activités avec la réglementation et de tenir compte des évolutions de cette dernière.

Le début de l'année 2025 est marqué par un contexte politique et géopolitique instable ainsi que par des tensions commerciales, particulièrement dans les relations avec les États-Unis. De ce fait, il importe de prendre en considération, en particulier, les enjeux de résilience.

### L'évolution du cadre prudentiel avec la finalisation de la réforme Bâle III et l'approche réglementaire du risque de solvabilité

Les règles issues des standards finalisés fixés par le Comité de Bâle et connues sous le titre Bâle III entrent en vigueur, de façon progressive, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Le règlement (UE) 2024/1623 du 31 mai 2024 (dit CRR 3) est d'application directe dans tous les États de l'Union européenne. L'Autorité bancaire européenne (ABE) est chargée de préparer les normes techniques de mise en œuvre (orientations et recommandations) et a entamé, depuis le début de l'année 2025, les consultations sur ses projets de normes. La directive (UE) 2024/1619 du 31 mai 2024 (dite CRD IV) sera transposée en droit français par voie d'ordonnance avant le 30 avril 2026.

En matière de risque de crédit, la réforme met à jour les paramètres de calcul de l'exigence de fonds propres au titre du risque de crédit sous l'approche standard, de manière à le rendre plus précis et plus granulaire. Les textes font aussi évoluer l'approche standard du risque de marché et imposent l'utilisation d'une approche standard pour le calcul des RWA<sup>1</sup> relatifs aux risques opérationnels. Avec l'entrée en vigueur progressive du

plancher de fonds propres (*output floor*), l'exigence de fonds propres devra être déterminée à la fois selon l'approche standard et l'approche interne et ne pourra, à terme, être inférieure à 72,5 % du montant calculé en approche standard.

L'ABE a lancé pour 2025 un nouveau test de résistance à l'échelle de l'UE destiné à évaluer la résilience du secteur bancaire européen dans l'environnement géopolitique et macroéconomique actuellement instable. Les hypothèses du scénario adverse font état d'une aggravation significative des tensions géopolitiques accompagnée d'une hausse du coût des matières premières et de l'énergie et de la mise en place de mesures protectionnistes par les États. Les résultats seront connus et publiés à partir d'août 2025<sup>2</sup>.

Dans l'édition printemps 2025 de son rapport sur l'évaluation des risques, publié en juin 2025, l'Autorité bancaire européenne (ABE) relève la baisse des taux d'intérêts, favorable à l'économie et à la relance des marchés immobiliers, mais également les tensions géopolitiques croissantes, qui créent de l'incertitude, mais accroissent aussi les besoins de financement en matière de défense. Le rapport souligne que les capitalisations boursières des banques européennes demeurent très résilientes dans un contexte de volatilité importante, qui atteint des niveaux observés pour la dernière fois lors de la crise financière de 2008 ou lors de la pandémie de covid-19.

Le processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process* – SREP) de la Banque centrale européenne évolue en 2025, dans le but de parvenir à une supervision plus ciblée, efficace, transparente et adaptée aux risques actuels. Cela se traduira par des décisions plus synthétiques, mettant l'accent sur les risques majeurs, avec une prise en compte renforcée des risques climatiques, environnementaux et géopolitiques.

### L'exigence de maîtrise des risques climatiques et ESG

La BCE continue de considérer la gestion des risques climatiques et environnementaux (C&E) comme l'une de ses priorités en matière de supervision pour la période 2025-2027. La réforme CRD VI/CRR III oblige les banques à mettre en place des plans de

<sup>1</sup> Risk weighted assets (actifs pondérés en fonction du risque).

<sup>2</sup> Résultats publiés le 1<sup>er</sup> août 2025 <https://www.eba.europa.eu/sites/default/files/2025-08/0178b9c5-2f0d-42ee-8226-6fa0a87c0d6c/2025%20EU-wide%20stress%20test%20-%20Results.pdf>

transition avec des objectifs assortis d'échéances. L'ABE a publié, en janvier 2025, des lignes directrices sur la gestion du risque ESG. Celles-ci seront complétées, à brève échéance, par des lignes directrices consacrées à l'analyse de scénarios en matière de risques ESG. En juillet 2025, l'ABE a ouvert une consultation publique sur la mise à jour des ses orientations en matière de surveillance et de gouvernance des produits bancaires, afin d'y intégrer les enjeux ESG et le risque d'écoblanchiment.

La Commission européenne avait mandaté les trois agences européennes de supervision pour conduire un *stress test* en 2023-2024 évaluant la résilience du secteur financier à moyen terme, en lien avec le risque de transition impliqué par le paquet *Fit for 55*. Les résultats de ce *stress test* ont été publiés en novembre 2024 et démontrent les effets disruptifs potentiels des scénarios adverses couplés aux chocs macroéconomiques, tout en attestant d'une résilience relativement élevée des banques européennes.

En février 2025, la Commission européenne a présenté un projet de directive "Omnibus" pour la simplification en matière de durabilité. L'objectif est de modifier les directives CSRD (reporting de durabilité des entreprises) et CS3D (devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité et de Droits de l'Homme) pour faciliter leur mise en œuvre en diminuant les contraintes réglementaires pesant sur les entreprises, dans un souci de compétitivité.

La directive CSRD sur le reporting de durabilité des entreprises (*Corporate Sustainability Reporting Directive*), transposée en droit français en décembre 2023 vise à renforcer la qualité et la comparabilité des reportings de durabilité. Elle remplace la directive NFRD (*Non Financial Reporting Directive*) de 2017 et comporte les nouvelles obligations auxquelles devront se conformer les sociétés en matière de déclaration des performances extra-financières. Son entrée en vigueur, initialement prévue en 2025, a été reportée de deux ans pour permettre l'adoption de mesures de simplification afin de faciliter les déclarations des entreprises et la mise en œuvre des nouvelles dispositions (toutefois, les entreprises concernées au titre de la "première vague" dès 2025, parmi lesquelles figurent les établissements de crédit, doivent appliquer immédiatement la CSRD).

La directive (UE) 2024/1760 du 13 juin 2024, dite CS3D, impose aux entreprises européennes un devoir de vigilance en matière de durabilité en les obligeant à mettre en place des mesures afin d'atténuer les effets négatifs découlant de leur activité, y compris pour ce qui concerne les relations avec leurs partenaires et sous-traitants. Son délai de transposition a été reporté d'une année (jusqu'au 26 juillet 2027), dans l'attente de l'adoption de mesures de simplification sur le fond.

La directive "Omnibus" pour la simplification devrait être définitivement adoptée avant la fin de l'année 2025.

Parallèlement, la Commission européenne reste attachée à ses objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et a publié, en février 2025, une recommandation relative à l'objectif d'une réduction de 90 % des émissions d'ici à 2040. L'objectif final d'atteindre la neutralité carbone en 2050 reste inchangé.

La réglementation SFDR, dont les dispositions ont été mises en consultation à la fin de 2023, sera révisée à deux niveaux en 2025, notamment afin de simplifier son application et assurer de la cohérence entre l'ensemble des textes (*Guidelines* de l'ESMA pour les noms de fonds, CSRD, etc.).

### La résilience des activités et la gestion des risques liés à certaines technologies

L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) est un levier de qualité de service et d'efficacité opérationnelle pour les entreprises. Toutefois, l'importance de ces technologies et leur intégration génère des risques spécifiques.

Le règlement *Digital Operational Resilience Act* (DORA), devenu applicable le 17 janvier 2025, crée un cadre réglementaire pour la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication. Ce règlement est accompagné d'un certain nombre de *Regulatory Technical Standards* (RTS) accompagnant sa mise en œuvre et précisant la teneur des obligations mises à la charge des établissements du secteur financier. Ce cadre juridique pourrait évoluer à brève échéance dans le cadre de la stratégie pour une Union de la préparation, annoncée par la Commission européenne en mars 2025 afin de renforcer la résilience de l'Union européenne face aux risques de sécurité géopolitiques.

Le règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle instaure un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'UE et obligera les banques qui souhaitent recourir à l'intelligence artificielle, à classer leurs outils d'intelligence artificielle en fonction de leur niveau de risque et y appliquer des mesures destinées à atténuer les risques liés à leur usage. L'objectif est de faire en sorte que l'usage de l'intelligence artificielle ne nuise pas aux citoyens européens, notamment à leur santé, à leur sécurité ou au respect de leurs droits fondamentaux. Les dispositions relatives au retrait des pratiques à risque inacceptable, interdites par le règlement, sont entrées en vigueur en février 2025.

### La conformité et la protection de la clientèle

La Commission européenne a proposé en mai 2023 un train de mesures (ou paquet) sur les investissements de détail. Il se compose d'une directive modificative Omnibus dite *Retail Investment Strategy*<sup>1</sup> qui révisé les règles existantes énoncées dans la directive MiFID II, la directive DDA, la directive OPCVM, la directive AIFM, la directive Solvabilité II complétée d'un règlement modificatif qui révisé le règlement PRIIPs. Ce paquet législatif prévoit de nombreuses mesures afin notamment :

- d'améliorer les informations fournies aux investisseurs de détail sur les produits et services d'investissement ;
- de rendre les coûts plus transparents et comparables en imposant une présentation et une terminologie normalisées ;
- de protéger les investisseurs de détail des pratiques commerciales trompeuses ;
- de maintenir des normes élevées en matière de qualification professionnelle des conseillers financiers et ;
- de remédier aux conflits d'intérêts potentiels dans la distribution des produits d'investissement, en interdisant entre autres, les rétrocessions pour les ventes réalisées sans fourniture d'aucun conseil.

Enfin, les rémunérations des distributeurs seraient soumises à des garde-fous plus stricts et à des obligations de transparence renforcées. La *Retail Investment Strategy* pourrait être adoptée au cours de l'année 2025.

Le paquet législatif est entré, début 2025, dans la phase de discussion finale entre les institutions européennes (trilogue entre la Commission, le Parlement et le Conseil), qui ont chacune exprimé leur avis.

La directive (UE) 2923/2673 du 22 novembre 2023 relative aux contrats financiers conclus à distance modernise le cadre juridique applicable à la commercialisation à distance des produits et services financiers. Elle imposera notamment aux entreprises de concevoir leurs interfaces en ligne de façon à ne pas orienter le consommateur vers des choix qui lui seraient défavorables. La directive sera transposée en droit français par ordonnance au cours de l'année 2025 et les nouvelles règles s'appliqueront au plus tard en juin 2026.

La lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) a connu une évolution significative en 2024 avec la publication du paquet AML, composé de la sixième directive européenne en la matière ainsi que de deux règlements européens.

<sup>1</sup> Stratégie d'investissement de détail.

Ce paquet législatif comprend notamment l'instauration d'une autorité européenne en matière de LCB-FT (l'AMLA). Le règlement instituant l'Autorité européenne de lutte contre le blanchiment de capitaux en fixe l'organisation et les missions. Parmi celles-ci figurent la supervision directe des entités financières les plus risquées et la supervision indirecte des autres établissements par le biais d'une surveillance des autorités nationales de supervision. Cette nouvelle autorité, instaurée en juin 2024, devra également veiller à l'application uniforme de la réglementation tout en assurant la coordination des échanges d'informations entre les cellules de renseignement financier. Elle deviendra opérationnelle de façon progressive et assumera ses tâches de supervision directe à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2028.

Enfin, le paquet qui inclut le règlement unique applicable à compter du 10 juillet 2027 renforce à l'égard du secteur privé les obligations de lutte contre le blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Ce texte prévoit par exemple de nouvelles obligations sur les activités liées aux crypto-actifs. Ce règlement renforce également les obligations de vigilance envers les clients et les bénéficiaires effectifs par l'introduction d'une nouvelle catégorie de client à risque élevé (client particulier ayant un patrimoine élevé) ou encore l'élargissement du périmètre de la définition des personnes politiquement exposées.

La guerre en Ukraine a conduit l'UE à adopter de nouvelles mesures restrictives à l'égard de la Russie au cours du premier semestre 2025. C'est ainsi qu'un seizième et un dix-septième train de sanctions contre la Russie ont été adoptés.

La directive (UE) 2024/1260 du 24 avril 2024 relative au recouvrement et à la confiscation d'avoirs conduira à l'amélioration de l'efficacité des mesures de gel et de saisie dans l'UE et à l'accélération de l'indemnisation des victimes.

## Les marchés financiers : une réglementation des marchés de crypto-actifs et un renforcement du cadre applicable aux contreparties centrales

Concernant la régulation des actifs numériques, le règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023, dit MiCA est entré en vigueur le 30 décembre 2024. Ce règlement instaure un cadre juridique pour l'émission de crypto-actifs et la fourniture de services sur crypto-actifs, en soumettant une grande partie des opérateurs à un régime d'agrément. Il prévoit également la traçabilité des transferts de crypto-actifs et introduit des obligations en matière de LCB-FT et de protection de la clientèle. En France, la loi n° 2025-543 du 13 juin 2025 contre le trafic de crypto-actifs instaure une présomption de blanchiment pour les opérations sur crypto-actifs qui ne permettent pas d'identifier l'auteur et le bénéficiaire effectif de l'opération.

Le paquet EMIR 3, qui comprend la directive (UE) 2024/2994 et le règlement (UE) 2024/2987, a pour objectif entre autres d'améliorer l'attractivité et la résilience du système de compensation de l'UE. S'il maintient la possibilité pour les contreparties établies dans des États tiers, d'offrir des services de compensation dans l'UE, il instaure toutefois l'obligation, pour les contreparties dépassant certains seuils, d'ouvrir un compte actif auprès d'une contrepartie centrale établie dans l'UE. L'Autorité bancaire européenne (ABE) a publié un projet de normes techniques au mois de juin pour préciser les exigences attachées à la notion de compte actif. Ces normes seront soumises à la Commission européenne avant d'être officiellement adoptées et publiées.

En mars 2025, la Commission européenne a publié sa stratégie pour l'Union de l'épargne et des investissements. L'un des leviers pour parvenir aux objectifs affichés consiste dans la relance du marché de la titrisation. C'est dans cette optique que la Commission européenne a présenté, en juin 2025, un paquet législatif pour la refonte du cadre juridique de la titrisation. Les nouvelles règles proposées ont pour ambition de réduire la charge administrative pour les émetteurs et d'alléger le traitement prudentiel applicable aux banques et aux assureurs,

tout en garantissant un niveau de sécurité élevé, gage de confiance.

## La réglementation du secteur de l'assurance

Dans le secteur de l'assurance, la commercialisation de contrats inadaptés aux exigences et aux besoins de la clientèle constitue une préoccupation centrale au titre de la supervision. Avec sa proposition de directive Omnibus au titre de la *Retail Investment Strategy*, la Commission européenne poursuit l'ambition de mieux prévenir les conflits d'intérêts lors de la commercialisation de produits d'investissement assurantiels. Les distributeurs ne pourront plus être rémunérés sous forme de commissions sauf s'ils prouvent que l'intérêt de la clientèle demeure respecté. Parallèlement, en 2024, l'ACPR a publié deux recommandations portant sur la gouvernance et la surveillance des produits d'assurance (POG), particulièrement sous l'angle du rapport coût-performances, ainsi que sur le recueil d'informations auprès du client pour l'exercice du devoir de conseil et la fourniture d'un service de recommandation personnalisé.

D'autres évolutions pourraient résulter du projet de loi relatif à la simplification de la vie économique.

## Les autres chantiers réglementaires majeurs

Des chantiers réglementaires en cours ou en préparation pourront impacter fortement les activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au cours des années à venir :

- Le projet de règlement européen FIDA (*Financial data access*<sup>1</sup>), qui vise à instaurer un partage des données financières avec d'autres entreprises du secteur financier et avec des fournisseurs de services d'information en matière financière. Ce projet est entré dans la phase des "trilogues" en avril 2025, chacune des institutions européennes (Commission, Parlement, Conseil) ayant préalablement donné son avis. L'initiative suscite de nombreuses controverses au sein du secteur financier et aucun consensus politique sur un texte définitif n'a encore été trouvé. Le partage des données concernerait un ensemble de données relatives aux produits et services financiers souscrits par les clients (*open finance*), allant plus loin que la réglementation actuelle sur l'*open banking*, qui se limite aux données relatives aux comptes de paiement.
- Le projet de directive DSP3 sur les services de paiement, accompagné d'un projet de règlement européen (RSP), vise à accroître le niveau de concurrence sur le marché européen des paiements, d'améliorer la lutte contre la fraude, de renforcer les droits des utilisateurs et d'améliorer la compétitivité des services d'*open banking* (partage des données collectées par les institutions bancaires avec d'autres entreprises). Les trilogues sur ces deux textes vont probablement commencer au second semestre 2025, le Parlement européen et le Conseil ayant tous deux fait part de leurs positions respectives au cours du premier semestre.
- Le projet de la Commission européenne de mettre en place un euro numérique. Ce projet, qui reste sujet à débat entre les acteurs du secteur financier et les pouvoirs publics, a conduit la Commission européenne à présenter un paquet législatif en 2023, sur lequel le Parlement et le Conseil doivent encore s'exprimer. En parallèle, la Banque centrale européenne travaille sur les modalités opérationnelles d'un tel dispositif et a publié un second rapport d'étape en décembre 2024.

<sup>1</sup> Accès aux données financières.

## 2.2 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

### 2.2.1 Activités et résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

#### 2.2.1.1 Évolution de l'activité au premier semestre 2025

À fin juin 2025, les encours de dépôts de la clientèle sont de 478,5 milliards d'euros en légère progression sur 12 mois mais en recul sur le premier semestre.

La dynamique positive de la collecte sur les livrets Bleu et A du second semestre 2024 ralentit sur le premier semestre 2025 en rapport avec la baisse des taux de rémunération des livrets

réglementés. Cette hausse compense en partie le recul sur l'épargne logement. Les dépôts négociés sont en hausse sur un an mais en recul sur le premier semestre. Les encours sur les comptes courants sont en progression de +1 % sur le premier semestre à 194,1 milliards d'euros.

<i>(encours en milliards d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024	Évolution	31/12/2024
Comptes courants	194,1	188,3	+3,1 %	192,2
Livrets Bleu & A	59,1	55,9	+5,7 %	58,4
Autres livrets	69,6	69,7	-0,2 %	69,2
Épargne logement	31,3	34,7	-9,8 %	33,5
Dépôts négociés <sup>(1)</sup>	114,4	112,1	+2,1 %	116,4
Autres	9,9	16,8	-40,7 %	13,1
<b>Dépôts de la clientèle</b>	<b>478,5</b>	<b>477,4</b>	<b>+0,2 %</b>	<b>482,7</b>
<i>Dont Épargne réglementée</i>	<i>126,1</i>	<i>124,5</i>	<i>+1,3 %</i>	

<sup>(1)</sup> Comptes à terme et Plan d'Épargne Populaire (PEP).

La dynamique de production de nouveaux crédits permet de maintenir un encours de crédits à la clientèle globalement stable sur 6 mois comme sur 12 mois glissants à 528,4 milliards d'euros.

Les encours de crédits habitat - qui représentent 50 % des encours - sont quasi stables à 263,6 milliards d'euros. Cette tendance est conforme aux statistiques Banque de France qui annoncent un retrait de -0,2 % à fin mai 2025.

Les encours de crédits à la consommation à 58,3 milliards d'euros poursuivent leur progression sur le premier semestre 2025, sur un rythme ralenti par rapport à l'exercice 2024.

Les encours de crédits d'équipement et crédit-bail évoluent de +2,9 % portés par la dynamique du segment des entreprises au CIC, malgré l'environnement incertain.

<i>(encours en milliards d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024	Évolution	31/12/2024
Habitat	263,6	264,1	-0,2 %	264,4
Consommation	58,3	55,0	+5,9 %	57,4
Équipement et crédit-bail	146,9	142,7	+2,9 %	144,6
Fonctionnement <sup>(1)</sup>	47,5	49,5	-3,9 %	49,3
Autres	12,1	11,2	+8,0 %	11,3
<b>Crédits à la clientèle</b>	<b>528,4</b>	<b>522,5</b>	<b>+1,1 %</b>	<b>527,1</b>

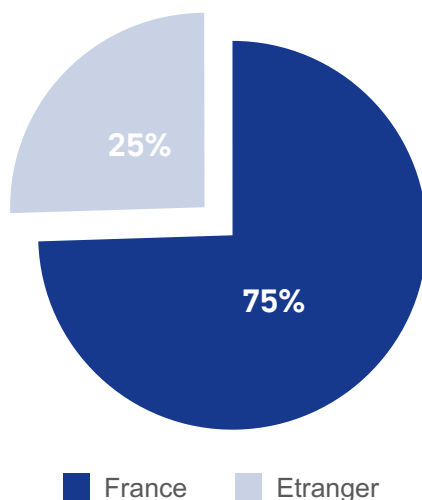
<sup>(1)</sup> Comptes courants débiteurs et crédits de trésorerie.

## 2.2.1.2 Ventilation géographique des revenus

L'activité du groupe en France représente plus des trois quarts du produit net bancaire des métiers commerciaux<sup>(1)</sup> du groupe (75 % en 30/06/2025). A l'international, le groupe dispose d'activités importantes en Allemagne et, dans une moindre mesure, au Benelux. Le CIC dispose également de succursales

internationales à Londres, Bruxelles, New York, Hong Kong et Singapour, et de bureaux de représentation dans plusieurs autres pays. Ces activités internationales représentent près d'un quart (25 %) du produit net bancaire des métiers commerciaux du groupe.

### VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DU PNB AU 30/06/2025



(1) Hors métier « holding ».

### 2.2.1.3 Résultats de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>8 768</b>	<b>8 257</b>	<b>+6,2 %</b>
Frais de fonctionnement	-5 026	-4 712	+6,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 742</b>	<b>3 545</b>	<b>+5,6 %</b>
Coût du risque	-902	-957	-5,8 %
coût du risque avéré	-823	-911	-9,7 %
coût du risque non avéré	-80	-47	+70,0 %
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 840</b>	<b>2 587</b>	<b>+9,8 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	23	54	-57,0 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 863</b>	<b>2 641</b>	<b>+8,4 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-1 037	-609	+70,1 %
<b>Résultat net</b>	<b>1 826</b>	<b>2 032</b>	<b>-10,1 %</b>
Intérêts minoritaires	90	93	-3,1 %
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 736</b>	<b>1 939</b>	<b>-10,5 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

#### Produit net bancaire

Au 30/06/2025, le produit net bancaire s'élève à 8 768 millions d'euros, en hausse de +6,2 % par rapport au 30/06/2024,

s'appuyant sur une bonne dynamique des réseaux bancaires et de l'assurance.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Banque de détail</b>	<b>6 466</b>	<b>6 094</b>	<b>+6,1 %</b>
dont réseaux bancaires	4 345	4 096	+6,1 %
dont crédit à la consommation	1 764	1 633	+8,0 %
<b>Assurance <sup>(1)</sup></b>	<b>812</b>	<b>701</b>	<b>+15,9 %</b>
<b>Métiers spécialisés</b>	<b>1 532</b>	<b>1 491</b>	<b>+2,8 %</b>
Gestion d'actifs et banque privée	667	635	+5,1 %
Banque de financement	323	335	-3,7 %
Activités de marché	331	299	+11,0 %
Capital-investissement	211	223	-5,2 %
<b>Autres métiers <sup>(2)</sup></b>	<b>-42</b>	<b>-29</b>	<b>n.s</b>
<b>PNB CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>8 768</b>	<b>8 257</b>	<b>+6,2 %</b>

(1) et (2) Reclassement des frais généraux rattachables aux contrats d'assurance en charges afférentes aux contrats d'assurance classées en PNB.

Les revenus de la **banque de détail** sont en progression de +6,1 % tirés par les réseaux bancaires (+6,1 %) en France, en Allemagne et en Belgique grâce à l'amélioration de la marge d'intérêt et à la progression des commissions mais aussi par le crédit à la consommation (dont Cofidis Group +12,4 %).

La contribution de l'activité **assurance** au produit net bancaire, à 812 millions d'euros, est en progression de +15,9 %, la hausse étant portée par l'ensemble des branches d'activité (assurance de biens, assurance-vie).

La **gestion d'actifs et banque privée** enregistre un produit net bancaire en hausse globale de +5,1 %, les deux activités contribuant favorablement : gestion d'actifs, +6,5 % grâce à une collecte commerciale positive et banque privée, +3,9 % grâce à la bonne progression des commissions.

La **banque de financement** affiche un produit net bancaire en recul de -3,7 % comparé à un premier semestre 2024 favorable notamment sur la marge d'intérêt.

Le produit net bancaire des **activités de marché** présente une

bonne évolution de +11,0 % du fait notamment de la forte progression des revenus du métier commercial.

Le total des produits générés par l'activité **capital-investissement** demeure élevé à 211 millions d'euros même s'il recule faiblement par rapport au premier semestre 2024.

#### Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +6,7 % pour s'établir à -5 026 millions d'euros au premier semestre 2025.

Pour accompagner la croissance, les frais de personnel (61 % des frais de fonctionnement) progressent de +9,6 % tandis que les autres charges d'exploitation sont maîtrisées à +2,1 %.

L'effet de ciseaux est légèrement négatif de 0,3 point de pourcentage et le coefficient d'exploitation reste bas à 57,3 %.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +5,6 % à 3 742 millions d'euros.

## Coût du risque et résultat d'exploitation

Au premier semestre 2025, le coût du risque s'établit à -902 millions d'euros soit 32 points de base des encours bruts de crédit à la clientèle, il se stabilise par rapport à fin 2024 (38 points de base).

Il se décompose en une dotation de -823 millions d'euros de coût du risque avéré (statut 3) et une dotation de -80 millions d'euros relative au coût du risque non avéré (provisionnement pour risques futurs) sur des créances saines (statuts 1 et 2).

Le coût du risque avéré est en recul de -9,7 % au 30 juin 2025. Il est en baisse pour les réseaux Crédit Mutuel et CIC en France, qui représentent 31,0 % du coût du risque avéré (vs 39,1 % en juin 2024). Le crédit à la consommation représente toujours une part

importante du coût du risque avéré (63 %). Les métiers spécialisés (2 % du coût du risque avéré) ont un faible niveau de coût du risque avéré à -17 millions d'euros.

Dans la continuité de l'exercice 2024, le provisionnement pour risques futurs s'inscrit en dotation nette dans un contexte comportant certaines incertitudes (notamment économiques et relatives au commerce international) à court et moyen terme.

Le taux de créances douteuses s'établit à 3,3 % au 30 juin 2025 et la couverture des encours douteux est de 46,5 % contre 46,0 % au 31 décembre 2024.

Encours (en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	31/12/2024
Crédits bruts	539 909	533 128	538 253
Créances douteuses brutes	17 663	16 307	17 112
Provisions pour dépréciation des créances	11 544	10 614	11 149
dont provisions pour dépréciations sur encours douteux (Statut 3)	8 208	7 478	7 873
dont provisions pour dépréciations sur encours sains (Statuts 1 & 2)	3 336	3 137	3 276
Part des douteux dans les crédits bruts	3,3 %	3,1 %	3,2 %

Compte tenu de l'amélioration du coût du risque, le résultat d'exploitation est en hausse de +9,8 % sur un an à 2 840 millions d'euros.

## Résultat avant impôt

Grâce à la progression des revenus et à la maîtrise des risques, le résultat avant impôt est en hausse de +8,4 % sur un an, à 2 863 millions d'euros

## Résultat net

L'impôt sur les sociétés (-1 037 millions d'euros au premier semestre 2025 contre -609 millions au premier semestre 2024)

est impacté par la contribution exceptionnelle introduite par la loi de finances française 2025 sur les bénéfices des grandes entreprises réalisant un bénéfice supérieur à 1 milliard d'euros en France. Crédit Mutuel Alliance Fédérale reste une banque et un employeur fortement ancré sur le territoire français. Le groupe est ainsi redevable de 314 millions d'euros de surtaxe (dont un peu plus de 60 % dû au titre de 2024) au 30 juin 2025.

Le résultat net affiche un recul de -10,1 % à 1 826 milliards d'euros. En neutralisant la surtaxe il serait en progression de +5,3 %.

## 2.2.1.4 Résultats par activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale<sup>(1)</sup>

### 2.2.1.4.1 Banque de détail et crédit à la consommation en France et en Europe

Au 30/06/2025, la banque de détail représente 62 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 466</b>	<b>6 094</b>	<b>+6,1 %</b>
Frais de fonctionnement	-4 200	-3 993	+5,2 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 266</b>	<b>2 101</b>	<b>+7,9 %</b>
Coût du risque	-921	-900	+2,4 %
Coût du risque avéré	-805	-858	-6,1 %
Coût du risque non avéré	-116	-42	n.s
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 345</b>	<b>1 201</b>	<b>+12,0 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	3	5	-36,6 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>1 348</b>	<b>1 206</b>	<b>+11,8 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-453	-349	+29,6 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>895</b>	<b>857</b>	<b>4,5 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

#### La banque de détail regroupe trois secteurs d'activité :

- le réseau bancaire de proximité, constitué des caisses locales de Crédit Mutuel, des 14 fédérations, du réseau CIC, de la Banque Européenne du Crédit Mutuel, de Beobank et de TARGOBANK CIB ;

<sup>1</sup> Les données de résultat citées dans cette partie correspondent aux résultats sociaux des entités et non leurs résultats contributifs à la consolidation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

- le crédit à la consommation composé de Cofidis Group et de TARGOBANK en Allemagne ;
- les filiales métiers regroupant les activités spécialisées dont la commercialisation des produits est assurée par les réseaux : crédit-bail mobilier et location avec option d'achat, crédit-bail immobilier, affacturage, vente et gestion immobilière.

### Le réseau bancaire

Au 1<sup>er</sup> semestre 2025, le réseau bancaire de proximité réalise un produit net bancaire de 4 345 millions d'euros (+6,1 %) et contribue à hauteur de 607 millions d'euros au résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel

À fin juin 2025, le nombre de clients du réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel atteint près de 9 millions, en hausse de +0,4 % (+37 000). Les particuliers, représentant 86 % du nombre total de clients, évoluent de +0,3 %. Sur le marché des professionnels et des entreprises, la progression est plus importante en proportion avec respectivement +0,7 % (+5 400 clients) et +1,9 % (+1 200 clients).

Les encours de dépôts confiés par les clients des caisses s'élevaient à 192,6 milliards d'euros à fin juin 2025, en progression de +2,4 % sur un an.

À fin juin 2025, le niveau d'épargne réglementée<sup>1</sup> s'élève à 88 milliards d'euros.

La collecte à fin juin 2025 reste positive sur les livrets Bleu dont les encours progressent de +1 % sur 6 mois atteignant 41,9 milliards d'euros ; la baisse des taux réglementés au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 ayant ralenti la croissance. Sur un an les encours évoluent de +5,3 % bénéficiant de la rémunération attractive de 2024.

Par ailleurs, la dynamique constatée sur les comptes à terme en 2024, se poursuit en 2025 avec une hausse des encours de +11,8 % à 30,7 milliards d'euros.

Les encours de crédits se maintiennent à 184,5 milliards d'euros à fin juin 2025. La baisse des taux des crédits et en particulier ceux des crédits immobiliers se ralentit au cours du premier semestre 2025, ainsi les déblocages de crédits augmentent de 12,5 % à 13,3 milliards d'euros sur 6 mois. Les encours de crédits habitat et ceux des crédits d'équipement se stabilisent respectivement à 143,8 milliards d'euros et 27,5 milliards d'euros. Les encours de crédits à la consommation progressent de +2,1 % à 9,1 milliards d'euros.

A fin juin 2025, le réseau de bancassurance des caisses de Crédit Mutuel réalise un produit net bancaire de 2 039 millions d'euros (+5,5 %) s'appuyant sur une progression de la marge d'intérêt (en hausse de +12,0 %) en lien avec l'augmentation du taux moyen des crédits et du niveau de commissionnement (+1,9 %, grâce notamment aux commissions de compte).

Les frais de fonctionnement sont en hausse de (+5,8 %) à -1 568 milliards d'euros.

Le coût du risque global augmente à -120 millions d'euros, intégrant une baisse du coût du risque avéré (-89 millions d'euros) couplée à une évolution défavorable du coût du risque non avéré (-31 millions d'euros).

L'activité du périmètre des caisses de Crédit Mutuel affiche un résultat net de 253 millions contre 217 millions d'euros à fin juin 2024.

#### Activité de Beobank

Beobank propose des produits de bancassurance en Belgique. Au cours du premier semestre 2025, Beobank a maintenu sa stratégie de croissance sur toutes ses lignes de produits et son portefeuille client enregistre une croissance nette de 17 000 clients.

Les encours bruts de crédits s'établissent à 9,8 milliards d'euros au 30 juin 2025 soit +4,3 % par rapport à fin 2024, tirés notamment par les crédits hypothécaires (+5,2 %). Parallèlement, l'encours des dépôts s'élève à 8,9 milliards d'euros (+5,0 %) au

30 juin 2025. Le portefeuille d'assurances de biens a progressé de 5,3 %.

Le produit net bancaire est en baisse par rapport au 30 juin 2024. La marge d'intérêt est stable et les commissions nettes diminuent du fait, notamment des modifications de tarification liées à des évolutions réglementaires.

Les charges d'exploitation sont en baisse, malgré une croissance des taxes bancaires de +22,6 %.

Le coût du risque se maintient à un niveau très faible (-6,0 millions d'euros).

Le résultat de Beobank s'élève à 18,9 millions d'euros, -2,4 % par rapport au 30 juin 2024.

#### Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)

Au 30 juin 2025, la BECM accompagne plus de 20 000 clients, gage d'une relation commerciale pérenne et bien ancrée dans le temps.

L'encours total de crédits s'établit à 18,5 milliards d'euros, en progression de +0,6 % sur un an. Le marché des entreprises affiche une diminution d'encours de -0,6 % à 9,4 milliards d'euros. Le marché des professionnels de l'immobilier progresse de +1,8 % à 9,0 milliards d'euros. L'évolution par type de crédit se détaille de la sorte : les crédits d'investissement progressent de +2,6 %, atteignant 14,1 milliards d'euros, signe d'un renforcement de la dynamique d'investissement de long terme. Par ailleurs, les comptes courants débiteurs reculent de -5,1 % à 2,2 milliards d'euros, les crédits de fonctionnement diminuent de -5,6 % à 2,3 milliards d'euros à fin juin 2025.

La production de crédits connaît une nette accélération de +18,7 % à 2,3 milliards d'euros. Cette production se détaille en 1,3 milliard d'euros pour le marché des entreprises et 1,0 milliard d'euros pour celui des professionnels de l'immobilier. Cette hausse est portée notamment par un quasi-doublement de la production de crédits de fonctionnement, qui s'affiche à +61,9 % pour atteindre 918,4 millions d'euros. La production de crédits d'investissement s'élève à 1 402,1 millions d'euros, en progression de +1,0 %.

Côté ressources, l'épargne comptable (comptes courants créditeurs et épargne bancaire) totale diminue de -7,8 % par rapport à juin 2024, s'établissant à 12,5 milliards d'euros. Ce recul s'explique principalement par la baisse des comptes courants créditeurs (-14,7 % à 4,3 milliards d'euros) et, dans une moindre mesure, par celle de l'épargne bancaire (-3,7 % à 8,2 milliards d'euros).

Le produit net bancaire progresse de +13,3 %, atteignant 141,3 millions d'euros à fin de semestre. Cette hausse repose avant tout sur une augmentation de la marge d'intérêt, en hausse de +19,7 % à 65,0 millions d'euros, tandis que les commissions enregistrent un léger recul de -2,5 %, à 38,7 millions d'euros.

Les frais généraux sont en hausse de +5,6 % à -42,5 millions d'euros. Le résultat brut d'exploitation augmente de +16,9 %, atteignant 98,8 millions d'euros au premier semestre 2025.

Le coût du risque affiche une nette amélioration passant de -45,6 millions d'euros en juin 2024 à -9,5 millions d'euros en juin 2025. Cette baisse alimente directement la performance nette de la banque, avec un résultat avant impôts qui progresse de +129 %, à 89,2 millions d'euros, et un résultat net multiplié par plus de deux, à 62,6 millions d'euros contre 29,0 millions d'euros au premier semestre 2024.

<sup>1</sup> Livret Bleu, livret A, LDD, LEP, CEL, livret jeune, PEL, PEP.

## Réseau de bancassurance du CIC

A fin juin 2025 le nombre de clients du réseau bancaire s'établit à près de 5,7 millions en hausse de +0,8 % depuis le début de l'année représentant un gain net de près de 47 000 clients. L'ensemble des marchés est en croissance portée par le marché professionnel et entreprise en augmentation nette de près de 21 000 clients (+1,7 %), tandis que le marché des particuliers s'améliore de +0,6 % à plus de 4,5 millions de clients.

Les dépôts sont en léger recul sur le premier semestre à 175,3 milliards d'euros (-0,6 %), la dynamique positive des encours des livrets A ralentit (+1,7 % à 16,9 milliards d'euros) et les comptes courants sont en progression (+0,7 % à 76,2 milliards d'euros). Cette hausse compensant la baisse de l'épargne logement et des autres dépôts rémunérés.

La collecte se réoriente au profit de l'assurance-vie et des comptes-titres dont les encours progressent sur le premier semestre respectivement de +4,6 % à 44,8 milliards d'euros et +10,2 % à 33,8 milliards d'euros.

Les encours de crédit sont en légère augmentation sur le premier semestre de l'année 2025 pour s'établir à 180,9 milliards d'euros.

La production de crédits est en reprise de +13,2 % à 16,9 milliards d'euros contre 14,8 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année 2024, portée par la production des crédits habitat (+13,7 %) et des crédits d'investissements (+17,8 %).

L'encours des crédits habitat est stable à 104,3 milliards d'euros. Les crédits de trésorerie sont en repli (-6,7 %) à 14,3 milliards d'euros en lien avec l'amortissement des PGE.

En revanche, les encours de crédits d'investissement poursuivent leur progression avec +1,6 % sur le premier semestre à 55,4 milliards d'euros.

Au premier semestre 2025 le niveau d'équipement des clients s'améliore :

- le stock de contrats d'assurance (hors assurance-vie et assurance emprunteur) augmente de +1,4 % sur six mois à près de 6,9 millions ;
- les services de télésurveillance poursuivent leur développement de +3,7 % à plus de 132 000 contrats ;

A fin juin 2025, la marge d'intérêt rebondit de +12,5 % tandis que les commissions, portées par la hausse des commissions de comptes et d'assurance, affichent une croissance de +3,4 % générant un PNB en hausse de +7,3 % à 1 975,7 millions d'euros.

Les frais de fonctionnement augmentent de 3,6 % à -1 291,3 millions d'euros portant le résultat brut d'exploitation à près de 684,4 millions d'euros.

Le coût du risque est évalué à -223 millions d'euros soit une hausse nette de -11 millions d'euros par rapport à juin 2024, avec une baisse pour la partie risque avéré et une hausse pour la partie risque non avéré dans un contexte d'incertitudes économiques et fiscales.

Le résultat avant impôts s'élève à 459 millions d'euros pour un résultat net de 298 millions d'euros, en hausse de +5,9 %.

## Le crédit à la consommation

### Cofidis Group

Cofidis Group déploie son activité à travers trois marques commerciales : Cofidis, Créatis et Monabanq. Présent dans neuf pays européens (France, Belgique, Espagne, Italie, Portugal, République tchèque, Hongrie, Slovaquie et Pologne), il emploie près de 6 600 collaborateurs.

Cofidis Group renforce sa position en Europe avec l'acquisition de Magyar Cetelem Bank en septembre 2024, marquant ainsi la volonté d'accroître sa présence sur le marché hongrois et plus largement de se développer en Europe centrale.

Le recrutement de nouveaux clients progresse au même rythme (+7 %) dans les deux canaux principaux (direct et indirect *via* des

partenaires). L'activité e-commerce progresse de +2 % par rapport à juin 2024.

Cofidis Group réalise une production de 5,7 milliards d'euros, en hausse de près de 600 millions d'euros (+12 %) par rapport au premier semestre 2024.

L'encours de crédits augmente de +9 % par rapport à juin 2024 et s'établit à 21,9 milliards d'euros.

Les dépôts en hausse de +8 % atteignent 1,3 milliard d'euros dont 1,2 milliard d'euros chez Monabanq.

La marge d'intérêt progresse de 75 millions d'euros par rapport à juin 2024, soit une hausse de 30 points de base.

Le développement des commissions (+12 millions d'euros) a contribué à la progression du produit net bancaire pour 86 millions d'euros à fin juin 2025 en comparaison à fin juin 2024.

Les frais généraux augmentent de 50 millions d'euros et s'expliquent notamment par des investissements pour accélérer le développement commercial. Le coefficient d'exploitation à 60 %, est néanmoins en baisse par rapport au premier semestre 2024.

Le coût du risque reste sur un niveau maîtrisé, s'établissant à 2,5 % en taux sur encours. Les dernières générations de production sont bien orientées.

Le résultat net s'établit à 16,9 millions d'euros au 30 juin 2025.

### TARGOBANK

TARGOBANK bénéficie de près de 100 ans d'expérience sur le marché bancaire allemand. Implantée dans plus de 250 villes allemandes, elle répond aux besoins de 3,8 millions de clients incluant des particuliers, des professionnels et des grandes entreprises.

TARGOBANK a engagé la transformation de son modèle vers la banque universelle.

En préparation du changement de partenaire assurances en faveur d'ACM Deutschland prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la banque a restructuré sa gamme de produits d'assurances. TARGOBANK a démarré début juillet 2025 la distribution des produits d'ACM Deutschland dans le cadre de la phase pilote du projet.

Par ailleurs, le rachat d'OLB constituerait une étape clé dans cette évolution vers la banque universelle puisqu'il devrait permettre d'en accélérer la concrétisation. En plus d'offrir des perspectives rapides de développement pour son activité en crédit immobilier aux particuliers, TARGOBANK pourrait notamment renforcer sa place sur les marchés des PME et des ETI (Mittelstand) et des financements spécialisés, avec un potentiel significatif de synergies à moyen-terme. La réalisation de l'opération est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et en particulier de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne. La finalisation de l'opération pourrait avoir lieu au premier trimestre 2026.

Le premier semestre 2025 affiche un résultat en progression par rapport au premier semestre 2024. A fin juin 2025, le produit net bancaire est en hausse de +4,5 % à 1,1 milliard d'euros grâce à un volume d'affaires plus élevé et des marges d'intérêt en progression. Ces effets positifs compensent le recul des commissions d'assurance lié à la nouvelle réglementation en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025 qui impose le respect d'un délai de sept jours entre la souscription d'un crédit et celle d'une assurance-emprunteur.

À fin juin 2025, les frais généraux de TARGOBANK s'élèvent à -515 millions d'euros, en hausse de +6,0 % par rapport à fin juin 2024.

Le coût du risque s'établit à -252 millions d'euros au premier semestre 2025, en hausse de 4,9 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024. Cette hausse s'explique principalement par le développement du portefeuille de crédit à la consommation et par la dégradation de l'environnement économique.

La production de prêts personnels amortissables s'élève à 5,5 milliards d'euros à fin juin 2025, en croissance de +1,9 % par rapport à fin juin 2024. Les encours de crédit de la banque de détail ont augmenté de +6,6 % sur 12 mois pour atteindre

24,0 milliards d'euros. Dans le même temps, les dépôts collectés auprès des clients particuliers ont augmenté de +8,4 % pour atteindre 33,7 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Sur les 12 derniers mois, les encours des activités leasing et factoring ont progressé de +3,5 % à 5,0 milliards d'euros, tandis que les dépôts clientèle de ces deux segments ont baissé de -5 % à 1,0 milliard d'euros.

Sur le segment Corporate & Institutional Banking, les encours de crédits sont stables à 3,9 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2024 et les dépôts clientèle sont en recul de -15 % à 2,5 milliards d'euros.

## Filiales métiers

### 2.2.1.4.2 Assurance

A fin juin 2025, l'assurance représente 8 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le tableau ci-dessous détaille les éléments constitutifs du résultat du métier assurance pour les exercices 30/06/2025 et 30/06/2024.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net assurance</b>	<b>812</b>	<b>701</b>	<b>+15,9 %</b>
Frais de fonctionnement	-92	-87	+6,5 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>720</b>	<b>614</b>	<b>+17,2 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	0	-1	n.s
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>720</b>	<b>613</b>	<b>+17,4 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-235	-130	+80,3 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>485</b>	<b>483</b>	<b>+0,5 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est au cœur du modèle de bancassurance. Il bénéficie des synergies inhérentes au modèle de bancassurance mutualiste : la force des réseaux de proximité et l'intégration technologique.

Porté par un nouveau record de collecte brute en assurance-vie, le chiffre d'affaires du GACM progresse de +16,4 % par rapport à fin juin 2024 pour s'établir à 8,8 milliards d'euros.

Dans un contexte de marché favorable en France, la collecte brute en assurance-vie du GACM atteint 5,5 milliards d'euros (+28,0 % par rapport à fin juin 2024), un niveau inédit pour un premier semestre. Cette dynamique positive concerne à la fois les unités de compte (UC) et les fonds en euros. La part des UC dans la collecte brute se stabilise ainsi à 28,5 % à fin juin 2025. La collecte nette poursuit sa forte progression et s'élève à 2,4 milliards d'euros, soit près du double du premier semestre 2024. Elle se répartit entre les fonds en euros à hauteur de 1,8 milliard d'euros et les supports en UC à hauteur de 0,6 milliard d'euros.

Le chiffre d'affaires des assurances de risques s'élève à 3,3 milliards d'euros, en hausse de +1,1 % par rapport à fin juin 2024. Hors acceptations, il augmente de +6,6 % par rapport à fin juin 2024, dont 1,9 milliard d'euros pour les assurances de personnes, en progression de +3,7 % et 1,5 milliard d'euros au titre des assurances de biens, en hausse de +10,6 %. La hausse soutenue en assurances de biens résulte :

- de la croissance des portefeuilles ;

Au sein de la banque de détail, les métiers d'appui - crédit-bail, affacturage, immobilier - dégagent, après versement des commissions aux réseaux apporteurs un produit net bancaire de 357 millions d'euros en légère baisse (-2,1 %) et un résultat net de 68 millions d'euros (contre 87 millions au premier semestre 2024).

Malgré une croissance du volume d'achat de créances de +4 %, les revenus de l'affacturage diminuent en raison de la baisse des index des taux de marchés.

L'activité de **crédit-bail mobilier** stabilise ses encours à 15,5 milliards d'euros, le produit net bancaire s'améliore tiré principalement par la progression des taux clients.

- des ajustements tarifaires rendus nécessaires par l'inflation des coûts de réparation et par les effets du changement climatique, avec notamment, depuis le premier janvier 2025, la hausse de la prime additionnelle permettant de financer le régime d'indemnisation des catastrophes naturelles<sup>1</sup> en France.

La contribution du GACM au produit net bancaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 812 millions d'euros, en progression de +15,9 % par rapport au 30 juin 2024. Cette hausse est portée par l'ensemble des branches d'activités. Les assurances de biens bénéficient en particulier d'une charge moindre des événements naturels par rapport au premier semestre 2024. Les résultats des assurances de personnes et de l'assurance-vie sont également en hausse.

Le résultat financier, en progression, bénéficie notamment de la hausse des dividendes perçus de la participation minoritaire dans la holding d'assurance non-vie du Mouvement Desjardins, partenaire historique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au Canada.

Toutefois, ces bons résultats sont pénalisés par la contribution exceptionnelle introduite par la loi de finances française 2025 sur les bénéfices des grandes entreprises réalisant plus d'1 milliard d'euros de bénéfices en France. À fin juin, cette surtaxe s'élève à près de 100 millions d'euros pour le GACM, qui a son propre périmètre d'intégration fiscale. Ainsi, le résultat net contributif du GACM au premier semestre 2025 s'établit à 485 millions d'euros, stable par rapport au résultat contributif au 30 juin 2024 (483 millions d'euros).

<sup>1</sup> Adoption, avec le soutien de la direction du Budget, d'une hausse de la surprime catastrophe naturelle qui est passée, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025, de 12 à 20 %. Elle s'applique aux contrats d'assurance dommages d'habitation et biens professionnels.

## 2.2.1.4.3 La gestion d'actifs et banque privée

Au 30/06/2025, la gestion d'actifs et banque privée représente 6 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>667</b>	<b>635</b>	<b>+5,1 %</b>
Frais de fonctionnement	-498	-457	+9,0 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>169</b>	<b>178</b>	<b>-5,1 %</b>
Coût du risque	7	-21	n.s
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>175</b>	<b>157</b>	<b>+12,0 %</b>
Gains/pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	0	0	n.s
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>175</b>	<b>157</b>	<b>+12,1 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-47	-44	+6,4 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>129</b>	<b>112</b>	<b>+14,3 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le métier gestion d'actifs et banque privée de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'articule autour :

- de la holding Groupe La Française qui regroupe Crédit Mutuel Asset Management, La Française Systematic Asset Management, La Française REM, CIC Private Debt, Crédit Mutuel Impact, Cigogne Management, Crédit Mutuel Gestion, New Alpha Asset Management. De plus, le CIC a cédé en décembre 2024 l'entité Crédit Mutuel Épargne Salariale à La Française (15 %) et au Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (85 %).

Les expertises de Banque de Luxembourg Investments et CIC Market Solutions sont aussi commercialisées par La Française AM Finance Services, plateforme de distribution. Le groupe La Française apporte aussi ses services à Dubly Transatlantique Gestion ;

- et de la Banque Transatlantique, la Banque de Luxembourg et Banque CIC (Suisse).

La gestion d'actifs et banque privée publie un produit net bancaire en hausse globale de +5,1 %, les deux activités contribuant favorablement : gestion d'actifs, +6,5 % grâce à une collecte commerciale positive et banque privée, +3,9 % grâce à la bonne progression des commissions.

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +9,0 %.

Le résultat net progresse de +14,3 % à 129 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2025, contre 112 millions au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

Ces données n'intègrent pas l'activité banque privée, logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales, qui représentent 108 millions d'euros de produit net bancaire (+10 %) et 37 millions de résultat net (+16 %).

### Activité gestion d'actifs <sup>1</sup>

Groupe La Française totalise un encours sous gestion de 161 milliards d'euros (marquant une progression de près de +3 % par rapport à la fin de l'exercice 2024) et une collecte de près de 2,2 milliards d'euros à fin juin 2025. Près de 80 % des actifs sont investis sur les marchés financiers cotés (monétaire, actions, obligations, convertibles, etc.) aux côtés des expertises non cotées (immobilier, dette privée et private equity). Au 30 juin 2025, le produit net bancaire généré par l'activité du Groupe La Française s'élève à près de 213 millions d'euros, pour un résultat d'exploitation proche de 29 millions d'euros.

Les fonds de **Crédit Mutuel Asset Management** ont collecté 814 millions d'euros, dont 457 millions d'euros sur sa gamme de fonds actions et 913 millions d'euros au travers de ses solutions d'épargne salariale. Crédit Mutuel Asset Management poursuit par ailleurs l'enrichissement de son offre, avec le lancement de nouveaux millésimes de fonds obligataires à échéance. Les encours de Crédit Mutuel Asset Management atteignent

désormais 103 milliards d'euros dont 48 milliards d'euros d'encours positionnés sur son expertise monétaire.

Sur la même période, **Crédit Mutuel Gestion** a vu ses encours sous gestion croître jusqu'à près de 18 milliards d'euros depuis le début de l'année, soit une augmentation de près de +8 % par rapport à fin décembre 2024.

**La Française REM** a poursuivi son adaptation dans un environnement immobilier toujours marqué par des taux de rendement immobiliers élevés et une baisse des volumes d'investissement. Dans un environnement contraint, la société a privilégié des stratégies ciblées sur des actifs résilients et thématiques, notamment illustrées par l'acquisition fin juin d'une clinique. Malgré le contexte chahuté, La Française REM continue d'assurer la liquidité de ses produits en conduisant son plan d'arbitrage. La collecte brute sur le premier semestre 2025 s'élève à 65 millions d'euros, soutenue en majorité par les SCPI thématiques et portant les encours totaux à près de 27 milliards d'euros.

**CIC Private Debt** a renforcé son rayonnement européen avec l'ouverture d'une antenne à Francfort en 2025. La société a réalisé sa première opération en dette senior sur la zone DACH (Allemagne, Autriche et Suisse) et a finalisé en mars une levée de 610 millions d'euros sur sa stratégie Mezzanine & Unitranché. Au premier semestre, les levées de fonds s'élèvent à 360 millions d'euros et 335 millions d'euros ont été investis, portant les encours sous gestion à près de 3,6 milliards d'euros.

La gestion alternative, portée par **Cigogne Management** depuis plus de 20 ans, continue à gagner du terrain auprès des investisseurs particuliers. Le fonds Cigogne UCITS Credit Opportunities voit ses encours dépasser les 200 millions d'euros pour son deuxième anniversaire, soutenu par son référencement sur les principales plateformes françaises et européennes. Cigogne Management gère près de 1,8 milliard d'euros d'encours au 30 juin 2025.

**NewAlpha Asset Management** accueille depuis juin 2025 l'équipe de ALLSTRAT spécialisée dans le financement d'entreprises du secteur de la défense et de la souveraineté industrielle en Europe<sup>2</sup>. Les encours de la société de gestion s'élèvent à 3,9 milliards d'euros.

Les fonds de **BLI – Banque de Luxembourg Investments** distribués par le Groupe La Française totalisent un encours de plus de 2,8 milliards d'euros.

Au 30 juin 2025, les encours gérés par **Crédit Mutuel Impact** sont en très légère progression (+1 % par rapport à fin décembre 2024) et atteignent 1,1 milliard d'euros au 30 juin 2025. En fin d'année ces encours gérés devraient continuer de progresser tirés par le déploiement du fonds Révolution Environnementale et Solidaire abondé par le Dividende sociétal de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<sup>1</sup> Les données de résultat citées dans cette partie correspondent aux résultats sociaux des entités et non leurs résultats contributifs à la consolidation Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

<sup>2</sup> [https://www.la-francaise.com/fileadmin/images/Groupe/2025/New\\_Alpha\\_-\\_Lancement\\_d\\_une\\_expertise\\_Defense\\_-\\_FR\\_FINAL\\_FOR\\_FRANCE\\_ONLY.pdf](https://www.la-francaise.com/fileadmin/images/Groupe/2025/New_Alpha_-_Lancement_d_une_expertise_Defense_-_FR_FINAL_FOR_FRANCE_ONLY.pdf)

### Activité banque privée

Le premier semestre 2025 de la **Banque Transatlantique** et ses filiales se caractérise par un développement dynamique de ses activités et une amélioration de ses performances financières, en France comme à l'International, dans un contexte de tensions géopolitiques et commerciales.

Les métiers et filiales de la Banque Transatlantique affichent une activité soutenue sur le premier semestre 2025.

Les encours de crédits atteignent 5,6 milliards d'euros (stables par rapport à 2024). La production de crédits à l'habitat affiche une légère reprise depuis le début de l'année, le stock s'établissant à 3,4 milliards d'euros (3,3 milliards d'euros à fin 2024).

L'encours d'épargne atteint 68,3 milliards d'euros (+2 % par rapport à 2024).

La stratégie de montée en gamme de la clientèle conjugue au dynamisme commercial des métiers et filiales de la Banque Transatlantique<sup>1</sup> permettent d'atteindre un produit net bancaire de 117 millions d'euros (105 millions d'euros à fin juin 2024).

Le produit net d'intérêts progresse de +19 % à 31 millions d'euros. Cette évolution réside principalement dans la baisse des encours de comptes à terme et de leur rémunération.

Les commissions augmentent de +9 % à 86 millions d'euros, portées par la hausse des commissions financières et d'assurances-vie.

Les frais généraux s'établissent à -76 millions d'euros (-67 millions d'euros à fin juin 2024), en ligne avec le plan stratégique 2024-2027 et ses investissements en matière de recrutements, de projets informatiques et de communication.

Le résultat net s'élève à 28 millions d'euros (26 millions d'euros à fin juin 2024).

Le coefficient d'exploitation s'affiche à 65,3 % (+1,3 point de base par rapport à fin juin 2024).

Au 30 juin 2025, la **Banque de Luxembourg** dégage un produit net bancaire de 204,3 millions d'euros, stable par rapport à la même période de l'exercice précédent.

La diminution de la marge nette d'intérêts de -5 %, à 83,8 millions d'euros, est compensée par l'augmentation des commissions

nettes de +2 %, à 112,8 millions d'euros ainsi que par l'augmentation exceptionnelle des autres éléments du PNB de +58 %, à 7,7 millions d'euros.

Les frais généraux s'élèvent à -135,9 millions d'euros, soit une augmentation de +6 % par rapport à juin 2024.

Le coût du risque est en reprise nette de +9,1 millions d'euros contre +2,5 millions d'euros à juin 2024, induisant une variation de +6,6 millions d'euros.

Le résultat net atteint 59,9 millions d'euros, en hausse de +2 % par rapport au premier semestre 2024.

Les encours bruts de crédits et de dépôts clients sont stables sur 12 mois à près de 3,5 milliards d'euros et 12 milliards d'euros respectivement au 30 juin 2025. Par ailleurs, la Banque de Luxembourg gère une épargne financière de près de 114 milliards d'euros à fin de semestre, en augmentation de +2 % comparés à juin 2024.

En dépit d'un contexte marqué par des tensions géopolitiques et des incertitudes économiques, les prêts de la **Banque CIC (Suisse)** ont augmenté de +2,1 %, à 10,8 milliards d'euros depuis le début 2025. Malgré la volatilité des marchés financiers et les tensions monétaires en Suisse, les actifs sous gestion au 30 juin 2025 sont restés stables à 20,5 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Au premier semestre 2025, la marge d'intérêt et le produit net bancaire sont impactés par les baisses de taux d'intérêt initiées par la Banque Nationale Suisse (BNS) en 2024 et qui se sont poursuivies. La marge d'intérêt diminue de -4,5 % à 65 millions d'euros, et le produit net bancaire de -1,6 % à 107,8 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024. Cette baisse est partiellement compensée par une augmentation de +10,3 % du résultat des opérations de commissions, qui s'établit à 26,3 millions d'euros par rapport au premier semestre 2024. Les frais généraux augmentent de +5,2 %, à -78,2 millions d'euros, notamment en raison de la hausse des frais de personnel liée à des recrutements. Le résultat brut d'exploitation diminue de -16 % à 29,6 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 25,2 millions d'euros à fin juin 2025 contre 12 millions d'euros fin juin 2024.

<sup>1</sup> Hors TPW LLC.

## 2.2.1.4.4 La banque de financement

A fin juin 2025, la banque de financement représente 3 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>323</b>	<b>335</b>	<b>-3,7 %</b>
Frais de fonctionnement	-96	-83	+15,7 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>226</b>	<b>252</b>	<b>-10,1 %</b>
Coût du risque	15	-40	n.s
Coût du risque avéré	-6	-44	-87,3 %
Coût du risque non avéré	21	4	n.s
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>241</b>	<b>212</b>	<b>+14,1 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-83	-56	+48,6 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>158</b>	<b>156</b>	<b>+1,7 %</b>

Avec ses équipes basées à la fois en France et dans les succursales du CIC à l'étranger (Londres, Bruxelles, New York, Singapour et Hong Kong), la banque de financement offre des services à une clientèle de grandes entreprises et d'institutionnels, dans le cadre d'une approche globale de leurs besoins. Elle appuie également l'action des réseaux « entreprises » pour leur grande clientèle, et contribue au développement de l'activité internationale ainsi qu'à la mise en œuvre de financements spécialisés (acquisitions, actifs, projets)

La banque de financement affiche un produit net bancaire en recul de -3,7 % après un premier semestre 2024 favorable notamment sur la marge d'intérêt.

Le coût du risque s'améliore avec une reprise nette de 15 millions d'euros à fin juin 2025, contre une dotation de -40 millions en juin 2024.

Le résultat avant impôt s'inscrit donc en forte hausse à 241 millions d'euros au premier semestre 2025, contre 212 millions en 2024.

Au premier semestre 2025, la production globale de crédits des **financements structurés** à 2,2 milliards d'euros est du même ordre que celle de l'année dernière. Toutefois, l'activité par segment présente des différences notables : production en retrait pour les financements d'acquisitions en raison de l'absence de redémarrage du marché primaire LBO, production en forte hausse pour les financements de projets. Le nombre d'opérations en financements d'actifs et en titrisation est du même ordre qu'en juin 2024, mais les montants sont moindres.

L'activité **grands comptes (CIC Corporate)** accompagne dans leur développement et dans le cadre d'une relation à long terme les grandes entreprises et institutions financières françaises ou étrangères cotées ou non, dont le chiffre d'affaires est supérieur à 500 millions d'euros.

Dans un contexte d'assouplissement de la politique monétaire et malgré une géopolitique incertaine, la dynamique commerciale est restée soutenue au premier semestre 2025, notamment liée à des opérations stratégiques ou de sécurisation d'échanges commerciaux en France et à l'international (financements, émissions obligataires, opérations de couverture, émissions de garanties, affacturage, etc.). Ainsi, si le produit net d'intérêt est en baisse, la bonne maîtrise des frais généraux et la forte diminution du coût du risque impactent très positivement le résultat avant impôts

Dans un contexte géopolitique qui demeure incertain, les équipes de la **direction des activités à l'international** sont mobilisées pour proposer des solutions qui permettent d'allier développement et sécurisation des opérations à l'international :

- en accompagnant les clients entreprises du groupe dans leurs projets de développement à l'international. Ainsi 132 entreprises ont bénéficié des services de CIC Aidexport et des bureaux de représentation au cours du premier semestre ;
- en garantissant aux exportateurs qu'ils seront payés, notamment grâce aux crédits documentaires confirmés : les volumes des crédits documentaires poursuivent leur progression (+3 % à fin juin 2025) ;
- en proposant des solutions de crédits acheteurs ou d'escompte sans recours de crédits fournisseurs export ;
- en permettant aux entreprises d'échanger entre pairs dans le cadre du Club CIC International.

Les cinq succursales du CIC localisées en Grande-Bretagne, aux États-Unis, à Hong Kong, à Singapour et en Belgique ont apporté une contribution efficace dans l'accompagnement et le financement des entreprises dans ces zones stratégiques du monde.

### 2.2.1.4.5 Les activités de marché

Les revenus des activités de marché représentent 3 % des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en 30/06/2025.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>331</b>	<b>299</b>	<b>+11,0 %</b>
Frais de fonctionnement	-150	-142	+5,5 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>182</b>	<b>157</b>	<b>+15,9 %</b>
Coût du risque	-2	3	n.s
Résultat d'exploitation	179	159	+12,3 %
Gains & pertes/ aut. actifs et MEE	0	-1	n.s.
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>179</b>	<b>159</b>	<b>+12,9 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-55	-39	+43,2 %
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>124</b>	<b>120</b>	<b>+3,1 %</b>

Les activités de marché regroupent les activités commerciales de marché – sous la marque CIC Market Solutions – à destination de la clientèle entreprises et institutions financières, l'activité investissement ainsi que les prestations de post marché au service de ces activités

Les activités de marché affichent une progression de +11,0 % de leur produit net bancaire, à 331 millions d'euros. Les frais de fonctionnement, en hausse de 8 millions d'euros, s'établissent à -150 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation augmente de +15,9 % à 182 millions d'euros. Le résultat net global des activités de marché atteint 124 millions d'euros, en progression de +3,1 % (120 millions d'euros au premier semestre 2024).

**CIC Market Solutions** poursuit sa croissance au cours du premier semestre 2025. La contribution de CIC Market Solutions au produit net bancaire consolidé selon la norme IFRS s'établit ainsi à 153 millions d'euros contre 130 millions d'euros au 30 juin 2024, soit une croissance de +17 %.

L'ensemble des activités poursuit leur bonne dynamique commerciale.

Le **métier investissement** - incluant la France, les succursales de New York, de Singapour et de Londres - génère, au premier semestre 2025, un produit net bancaire de 178 millions d'euros contre 169 millions d'euros au 30 juin 2024.

Le premier semestre a été marqué par la guerre tarifaire déclenchée par les États-Unis (à l'occasion du Liberation Day notamment), les annonces d'un réarmement en Europe et la montée des risques géopolitiques. Les politiques budgétaires, notamment américaines ont également apporté de la volatilité.

Les marchés financiers demeurent néanmoins optimistes, les marchés actions sont sur des plus hauts annuels en très fort rebond par rapport à début avril lors du Liberation Day.

Dans ce contexte, le métier investissement a saisi les opportunités offertes par la volatilité des marchés financiers.

### 2.2.1.4.6 Le capital-investissement

Au 30/06/2025, le capital-investissement représente 2 % des revenus des métiers opérationnels de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>211</b>	<b>223</b>	<b>-5,2 %</b>
Frais de fonctionnement	-47	-45	+4,8 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>164</b>	<b>177</b>	<b>-7,8 %</b>
Coût du risque	0	0	n.s
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>164</b>	<b>177</b>	<b>-7,8 %</b>
Impôt sur les bénéfices	6	-2	n.s
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>169</b>	<b>175</b>	<b>-3,5 %</b>

Crédit Mutuel Equity, filiale de capital-investissement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, accompagne les entreprises à tous les stades de leur développement : en capital innovation pour les start-up, et en capital développement et capital transmission pour les PME et les ETI. La structure conseille également les entreprises dans leurs opérations de fusions-acquisitions via sa filiale CIC Conseil.

Crédit Mutuel Equity finance en capital des projets de croissance et de transformation en France depuis ses huit implantations en région - Paris, Lyon, Nantes, Bordeaux, Lille, Strasbourg, Marseille et Toulouse -, mais aussi à l'international au travers de ses filiales en Europe et en Amérique du Nord.

Fort de 4,5 milliards d'euros de capitaux propres à son bilan, Crédit Mutuel Equity est un acteur singulier du capital-investissement. La structure investit exclusivement les fonds propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce qui lui permet d'adapter son horizon d'accompagnement à la réalité des besoins des entreprises, mais aussi de les soutenir via d'éventuels réinvestissements.

Preuve de cet engagement dans la durée de Crédit Mutuel Equity, plus du quart des 319 entreprises du portefeuille sont détenues depuis plus de 10 ans, fait atypique dans le secteur du capital-investissement. La rotation de ce portefeuille reste pour autant dynamique et révélatrice de la force de frappe de la structure. La valorisation de ce portefeuille affiche une croissance de plus de 700 millions d'euros en prix de revient sur les trois dernières années (soit plus de 22 %).

Sur le plan financier, 174 millions d'euros ont été investis au premier semestre 2025 dans une vingtaine d'opérations, en France comme à l'international.

Le rythme des cessions s'est rationalisé par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2024, avec 78 millions d'euros de cessions réalisées sur cette première moitié de l'exercice, le contexte macro-économique perturbé ayant reporté dans certaines entreprises des décisions de recompositions capitalistiques. Crédit Mutuel Equity, dont les capitaux n'appartiennent pas à des souscripteurs tiers, offre dans ces

circonstances une vraie souplesse aux entreprises, en adaptant sa durée d'investissement à la trajectoire de ses participations. Plus de 1,6 milliard d'euros de participations a, par ailleurs, été cédé au cours des trois derniers exercices.

CIC Conseil a été elle aussi confrontée à un environnement de marché difficile. Cependant, sa proximité des tissus économiques locaux et des entrepreneurs qu'elle accompagne dans la durée lui ont permis de finaliser dix opérations de fusions-acquisitions, pour un montant total de commissions facturées de 4,5 millions d'euros, supérieur au premier semestre 2024 qui totalisait six opérations finalisées et 2,3 millions d'euros facturés.

Au global, le total des produits reste solide avec 211 millions d'euros au premier semestre 2025, composé aux deux tiers de plus-values générées par le portefeuille et complété de revenus récurrents, démontrant la qualité de la gestion des participations dans un contexte marqué par l'incertitude.

La contribution de Crédit Mutuel Equity au résultat net consolidé s'établit quant à elle à 169 millions d'euros, un niveau proche de celui du premier semestre 2024.

## 2.2.1.4.7 Autres métiers : informatique, logistique, presse & autres

Ce secteur rassemble principalement :

- le métier "technologie" incluant les sociétés informatiques du groupe ;
- le métier "logistique" incluant les structures à vocation logistique ;
- le métier "presse" avec le groupe EBRA (groupe de presse quotidienne régionale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale) qui possède neuf quotidiens régionaux et plus de 1 400 journalistes : Le Dauphiné Libéré, Le Progrès, Le Bien Public, Le Journal de Saône et Loire, Le Républicain Lorrain, L'Est Républicain, Vosges Matin, Les Dernières Nouvelles d'Alsace et L'Alsace. Les neuf titres disposent d'un fort

ancrage local et couvrent au total 23 départements sur l'ensemble de la façade Est de la France. Le Groupe EBRA est présent avec ses différentes marques sur le print, et le digital ainsi qu'une offre événementielle avec sa filiale EBRA Events et une expertise vidéo via ses filiales EBRA Studios et EBRA Productions ;

- les activités "holding" ;
- le reclassement en produit net bancaire des frais engagés par le réseau au titre de la distribution des contrats d'assurance (application de la norme IFRS17 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023).

(en millions d'euros)

	30/06/2025	30/06/2024
<b>Produit net bancaire</b>	<b>-42</b>	<b>-29</b>
Frais de fonctionnement	57	96
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>66</b>
Coût du risque	0	1
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>15</b>	<b>67</b>
Gains et pertes sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	20	51
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>35</b>	<b>118</b>
Impôt sur les bénéfices	-169	11
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-134</b>	<b>129</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

Le résultat net du secteur "autres métiers" est de -134 millions d'euros, contre +129 millions au premier semestre 2024 :

- le métier logistique affiche un résultat en baisse ;
- le résultat de l'activité presse est stable (-5 millions contre -6 millions d'euros un an plus tôt) ;
- un résultat net de -200 millions pour les activités "holding" intégrant une partie du coût de la surtaxe d'impôt sur les sociétés au niveau des entités d'intégration fiscale.

### Technologie

Euro-Information, filiale technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale accompagne ses réseaux, ses métiers et ses filiales dans leur développement.

Deux nouveaux datacenters de pointe (certifiés Tier IV) ont été inaugurés en juin dernier (sites de Saint-Apollinaire et Fauverney en Bourgogne). Cet investissement de 230 millions d'euros entraîne des dotations aux amortissements complémentaires et une augmentation du parc informatique à maintenir. Il contribue à l'ambition stratégique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale de se doter de capacités numériques souveraines grâce au savoir-faire d'Euro-Information. Ces infrastructures technologiques sont opérées en interne avec l'assurance d'un très haut niveau de performance tout en garantissant la disponibilité des services numériques 24h/24, 7j/7 et l'intimité numérique des 33 millions de clients et sociétaires du groupe.

### Presse

Les revenus d'EBRA atteignent 246 millions d'euros à fin juin 2025, en croissance de +2,4 % par rapport à fin juin 2024 (+5,8 millions d'euros). L'activité événementielle est en croissance et génère 7 millions d'euros de revenus additionnels (intégration de LEO mi-2024). La bonne maîtrise des coûts atténue l'impact de la chute des revenus des activités historiques, avec en particulier un gain sur les charges de production et distribution de 2,9 millions d'euros. Si le résultat net contributif reste négatif, il s'améliore par rapport à fin juin de 2024.

## 2.2.1.5 Situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### 2.2.1.5.1 Bilan

La structure de bilan est le reflet de l'activité de banque commerciale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et des mesures prises par le groupe pour renforcer sa structure financière en vue de satisfaire aux nouvelles exigences réglementaires qui seront applicables dans les années à venir. En particulier :

- Crédit Mutuel Alliance Fédérale finance une plus grande partie des crédits à la clientèle au moyen des dépôts. Cette évolution s'inscrit dans le prolongement de la stratégie déployée au cours des dernières années. Le ratio crédits/dépôts s'établit à 110,4 % au 30 juin 2025 ;
- le risque de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale fait l'objet d'une gestion stricte dans le cadre d'un dispositif piloté par la BFCM sur la base d'un système de gestion centralisée du risque, décrit dans le chapitre 5 « Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3 » du document d'enregistrement universel 2024.

#### Actifs

*Synthèse.* Les actifs consolidés du groupe s'élèvent à 931,9 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 932,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Ils sont quasi stables sur 6 mois (-0,4 milliards d'euros). La baisse du poste caisse et banque central (-11,3 milliards soit -13,0%) est compensée par la hausse des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (+2,4 milliards soit 5,3 %), des actifs financiers à la juste valeur par résultat (+1,4 milliards soit +3,5 %), des prêts et créances sur la clientèle (+1,3 milliards soit 0,2 %), des prêts et créances sur les établissements de crédits (+1,6 milliards soit +2,3 %) ainsi que de la progression des placements financiers des activités d'assurance (+5,5 milliards soit +4,1 %).

*Actifs financiers à la juste valeur par résultat.* Les actifs financiers à la juste valeur par résultat comprennent les instruments financiers détenus à des fins de transaction (y compris les instruments dérivés) et certains actifs financiers désignés par le groupe à la juste valeur par résultat à la date de leur acquisition (y compris les titres du métier de capital-investissement). Ces actifs sont réévalués à leur juste valeur lors de chaque arrêté.

Le montant total des actifs financiers à la juste valeur par résultat ressort à 41,6 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 40,2 milliards d'euros au 31 décembre 2024. Les actifs financiers à la juste valeur par résultat représentent 4 % du total des actifs du groupe au 30 juin 2025.

*Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.* Les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres comprennent principalement des obligations et autres titres de dettes pour 30,7 milliards d'euros et des effets publics pour 15,4 milliards d'euros.

*Prêts et créances sur les établissements de crédit.* Les prêts et créances sur les établissements de crédit sont constitués des dépôts à vue, des prêts interbancaires et des prises en pension de titres. Les prêts et créances sur les établissements de crédit atteignent 72,2 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 70,6 milliards au 31 décembre 2024 .

*Prêts et créances sur la clientèle.* Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 528,4 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 527,1 milliards au 31 décembre 2024.

Placements financiers des activités d'assurance. Les placements financiers des activités d'assurance s'élèvent à 140,2 milliards d'euros à fin juin 2025 contre 134,7 milliards au 31 décembre 2024.

#### Passifs (hors capitaux propres)

*Synthèse.* Les passifs consolidés du groupe hors capitaux propres s'élèvent à 864,2 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 866,2 milliards au 31 décembre 2024 (-0,2 %). Ces passifs comprennent des dettes subordonnées à hauteur de 13,1 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 12,5 milliards au 31 décembre 2024. La baisse des passifs hors capitaux propres constatée en 2025 provient principalement de la baisse des dettes représentées par un titre de -5,0 milliards et des dettes envers la clientèle (-4,3 milliards). Toutefois compensée en partie par la hausse des contrats d'assurance émis (+4,7 milliards) et les dettes envers les établissements de crédit (+2,7 milliards)

*Passifs financiers à la juste valeur par résultat.* Le montant total des passifs financiers à la juste valeur par résultat (détenus à des fins de transaction) ressort à 26,8 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 26,6 milliards au 31 décembre 2024.

*Dettes envers les établissements de crédit.* Les dettes envers les établissements de crédit augmentent de 2,7 milliards d'euros (8,0 %) pour s'établir à 35,8 milliards d'euros au 30 juin 2025.

*Dettes envers la clientèle.* Les dettes envers la clientèle sont essentiellement constituées des dépôts à vue, des comptes à terme, des comptes d'épargne réglementée et des mises en pensions de titres. Les dettes envers la clientèle s'élèvent à 478,5 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 482,7 milliards au 31 décembre 2024. Cette diminution provient pour l'essentiel de celle des comptes d'épargne logement, des comptes et emprunts à terme et des emprunts à la clientèle financière.

*Dettes représentées par un titre au coût amorti.* Les dettes représentées par un titre sont constituées des certificats de dépôt négociables et des émissions obligataires. Les dettes représentées par un titre s'élèvent à 159,2 milliards d'euros au 30 juin 2025 en baisse de -3,0% par rapport au 31 décembre 2024.

*Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance.* Les passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance s'établissent à 129,5 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 124,8 milliards au 31 décembre 2024.

#### Capitaux propres consolidés

Les capitaux propres consolidés part du groupe s'établissent à 65,6 milliards d'euros au 30 juin 2025 contre 64,0 milliards au 31 décembre 2024, l'évolution correspondant en majeure partie au report du résultat net.

Les intérêts minoritaires passent de 2 059 millions d'euros au 31 décembre 2024 à 2 077 millions au 30 juin 2025.

## 2.2.1.5.2 Liquidité et refinancement

La gestion de la trésorerie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale repose sur des règles prudentes avec un dispositif efficace d'accès aux ressources de marché. Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose de nombreux programmes d'émission permettant l'accès aux investisseurs des principales zones au niveau international sous forme d'émissions publiques et privées. Le dispositif est complété par une réserve de liquidité confortable qui respecte les ratios réglementaires et permet de résister à des scénarios de stress sévères.

Au total, l'encours des ressources externes levées sur les marchés ressort à 154,8 milliards d'euros à fin juin 2025, soit une baisse de -3,6 % par rapport à fin décembre 2024.

Les ressources courtes de marché monétaire (moins d'un an) représentent un encours de 47,8 milliards d'euros à fin juin 2025 en légère baisse programmée de -8,8 % par rapport à décembre 2024, afin de stabiliser l'encours à un niveau qui couvre les besoins. Elles représentent 30,8 % de l'ensemble des ressources de marché levées, soit une baisse de -4,8 points par rapport à juin 2024.

Les ressources à moyen et long terme (MLT) ressortent à 107 milliards d'euros à fin juin 2025, soit une augmentation de +2,9 % par rapport à juin 2024. Au 30 juin 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a levé 13,2 milliards d'euros de ressources à MLT (dont 1,9 milliard d'euros de prefunding en 2024 pour le programme de refinancement 2025) en utilisant majoritairement la signature BFCM, mais également celle de Crédit Mutuel Home Loan SFH, sa filiale émettrice d'obligations sécurisées sur l'habitat (Covered bonds) qui bénéficie d'une notation de type AAA. 80 % de ces ressources à MLT ont été levées en euros et le solde en devises étrangères (dollar US, livre sterling), illustrant la bonne diversification de la base d'investisseurs.

La répartition entre les émissions publiques et les placements privés s'établit respectivement à 85 % et 15 %. La maturité moyenne des ressources à moyen et long terme levées au 30 juin 2025 est stable à 6,5 ans contre 6,6 ans au 30 juin 2024 (6,1 sur l'année 2024).

### Programme de refinancement au premier semestre 2025

Au 30 juin 2025, les émissions sous un format public ont représenté une contre-valeur de 11,2 milliards d'euros et se répartissent de la manière suivante :

- **BFCM sous format EMTN senior :**
  - 3,25 milliards (dont 1,25 de pré funding levés en 2024 pour le programme de refinancement) d'euros sous le format senior de 5 et 10 ans émises sur 2 tranches en avril (refinancement 2025);
  - 400 millions de livres sterling à 6 ans, émis en mai ;
  - 500 millions de dollars australien à 5,5 ans, émis en juin ;
  - 1,25 milliard de dollars US à 5 ans, émis en janvier sous un format US144A.
- BFCM sous format EMTN Non Preferred Senior : 1 milliard d'euros à 10 ans, émis en février dans le cadre de la gestion du MREL ;
- BFCM sous format EMTN Tier2 : 1,25 milliard d'euros à 5 ans, émis en janvier ;
- Crédit Mutuel Home Loan SFH : 3,75 milliards d'euros en deux émissions (une émission à 7 ans et une émission en deux tranches de 5 et 10 ans) réalisées respectivement en janvier et mai.

### LCR et buffer de liquidité

Sur le périmètre consolidé, la situation de liquidité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est la suivante :

- un ratio LCR moyen sur le début de l'année 2025 de 165 % contre 178 % sur la même période 2024 (janvier à juin) ;
- des actifs moyens de liquidité HQLA (High Quality Liquid Asset) de 105,7 milliards d'euros dont 69,3 % déposés auprès des banques centrales (principalement la BCE).

Le total des réserves de liquidité sur le périmètre consolidé au 30 juin 2025 se répartit de la façon suivante :

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en milliards d'euros)	30/06/2025
Cash déposé en banques centrales dont encaisses	71,0
Titres LCR (après haircut LCR)	33,6
dont titres HQLA Level 1	27,0
Autres actifs éligibles banques centrales (après haircut BCE)	44,5
<b>TOTAL DES RÉSERVES DE LIQUIDITÉ</b>	<b>149,0</b>

La réserve de liquidité couvre très largement les tombées de ressources de marché à 12 mois.

### Exigence MREL - Minimum Requirement Eligible Liabilities

Le groupe Crédit Mutuel a reçu sa notification MREL applicable sur une base consolidée au niveau du groupe de résolution<sup>1</sup>.

Au 30 juin 2025, l'exigence de MREL externe du groupe Crédit Mutuel est fixée à 21,30 % (25,21 % en incluant le CBR<sup>2</sup> à 3,91 % au 31 décembre 2024) des actifs pondérés par les risques du groupe (les TREA<sup>3</sup>) et à 6,74 % de l'exposition au ratio de levier (LRE).

L'exigence de MREL subordonnée est fixée à 14,33 % (18,24 % en incluant le CBR) des actifs pondérés et à 6,74 % de l'exposition du LRE.

Les fonds propres cumulés aux passifs éligibles du groupe Crédit Mutuel se situent bien au-dessus des exigences de MREL en décembre 2024 :

Ratio MREL + couverture CBR : 39,11 % des actifs pondérés (TREA) ;

Ratio MREL : 15,12 % de LRE

Ratio MREL subordonné + couverture CBR : 26,74 % des actifs pondérés (TREA)

Ratio MREL subordonné : 10,34 % de LRE

<sup>1</sup> Applicable sur une base consolidée au niveau du groupe de résolution, qui est composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), de ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et de toutes leurs filiales.

<sup>2</sup> CBR : Combined Buffer Requirement.

<sup>3</sup> TREA : Total Risk Exposure Amount.

## 2.2.1.5.3 Solvabilité<sup>(1)</sup>

Au 30 juin 2025, les capitaux propres de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élevaient à 67,7 milliards d'euros contre 66,0 milliards au 31 décembre 2024, en hausse de près de 2 milliards grâce au report des résultats.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale affiche une solvabilité solide, avec un ratio Common Equity Tier 1 (CET1) de 19,4% au 30 juin 2025 contre 18,8% au 31 décembre 2024. Le ratio Tier 1 s'établit à 19,5% au 30 juin 2025 et le ratio global de solvabilité atteint 21,7% contre 21,0% au 31 décembre 2024.

Les fonds propres prudentiels CET1 atteignent 60,8 milliards d'euros en hausse de +2,9 % avec l'inclusion du résultat au 30 juin 2025. Les fonds propres Tier2 sont notamment renforcés par l'émission par la BFCM d'un titre subordonné éligible de 1,25 milliard d'euros réalisée au premier trimestre 2025.

Les encours pondérés par les risques (RWA) s'élevaient à 312,6 milliards d'euros au 30 juin 2025 (contre 314,4 milliards au

31 décembre 2024 soit -0,6 %). La variation s'explique principalement par les effets du passage à Bâle 4 et notamment une hausse du risque opérationnel et une baisse des risques pondérés de crédit (dont notamment l'effet relatif au changement de pondération des actions assurance et malgré l'augmentation liée à l'activité). Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent une part prépondérante du total de l'actif pondéré.

Le rendement des actifs pondérés par les risques (RoRWA - *Return on Risk-weighted Assets*) atteint un niveau de 1,2 % au 30 juin 2025.

## 2.2.1.5.4 Notations externes

La solidité financière et la pertinence du modèle d'affaires sont reconnues par les trois agences de notation qui notent Crédit Mutuel Alliance Fédérale et le groupe Crédit Mutuel :

	Contrepartie LT/CT**	Émetteur/ Dette senior préférée LT	Perspective	Dette senior préférée CT	Notation intrinsèque ***	Date de la dernière publication
Standard & Poor's <sup>(1)</sup>	AA-/A-1+	A+	Stable	A-1	a	07/11/2024
Moody's <sup>(2)</sup>	Aa3/P-1	A1	Stable	P-1	a3	19/12/2024
Fitch Ratings * <sup>(3)</sup>	AA-	AA-	Stable	F1+	a+	17/06/2025

\* La note Issuer Default Rating est stable à A+.

\*\* Les notes de contrepartie correspondent aux notations des agences suivantes : Resolution Counterparty Rating chez Standard & Poor's, Counterparty Risk Rating chez Moody's et Derivative Counterparty Rating chez Fitch Ratings.

\*\*\* La notation intrinsèque correspond à la note Stand Alone Credit Profile (SACP) chez Standard & Poor's, à la note Adjusted Baseline Credit Assessment (Adj. BCA) chez Moody's et à la note Viability Rating chez Fitch.

<sup>(1)</sup> Standard & Poor's : note groupe Crédit Mutuel.

<sup>(2)</sup> Moody's : notes Crédit Mutuel Alliance Fédérale/BFCM et CIC.

Dans le détail des notations Moody's, certains instruments du groupe ont été dégradés le 17 décembre 2024, à savoir : le Counterparty Risk Rating (à Aa3), le Counterparty Risk Assessment (à Aa3(cr)), les dépôts junior (à A1) et la dette senior préférée (à A1).

<sup>(3)</sup> Fitch Ratings : note Crédit Mutuel Alliance Fédérale (en tant qu'entité prépondérante du Groupe Crédit Mutuel).

Malgré un début d'année 2025 encore marqué par une action sur le rating souverain de la France (perspective abaissée à « négative » le 28 février 2025 pour S&P), ces agences ont confirmé, en 2024 (le 07 novembre 2024 pour S&P et le 19 décembre 2024 pour Moody's), en 2025 (le 17 juin 2025 pour Fitch Ratings) les notations externes et les perspectives stables attribuées à Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au groupe Crédit Mutuel. Ceci reflète l'efficacité opérationnelle, la récurrence des résultats basée sur un modèle d'affaires diversifié, ainsi que la solidité des fondamentaux financiers.

Pour rappel, Moody's avait dégradé le rating souverain de la France le 14 décembre 2024 avec des conséquences mécaniques sur les banques françaises les mieux notées (perte du support

gouvernemental dont elles bénéficiaient selon la méthodologie de l'agence).

L'annonce d'acquisition d'OLB (Oldenburgische Landesbank AG) le 20 mars 2025, a été favorablement accueillie par les trois agences de notation. La réalisation de cette acquisition est soumise à l'approbation des autorités réglementaires et en particulier de la Banque centrale européenne (BCE) et de la Commission européenne. Cette opération renforcerait encore la diversification de Crédit Mutuel Alliance Fédérale avec un impact en CET1, qui ne serait pas de nature à altérer l'appréciation par les agences des scores de capital de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ou du groupe Crédit Mutuel.

<sup>1</sup> Les ratios cités sont estimés au 30 juin 2025 selon les règles CRR3/CRD6 applicables au 1er janvier 2025, y compris le phase-in Bâle IV. L'intégration du résultat dans les fonds propres est soumise à l'approbation de la BCE.

## 2.2.1.6 Indicateurs alternatifs de performance

### INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) – ARTICLE 223-1 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF/ORIENTATIONS DE L'ESMA (ESMA/20151415)

Libellé	Définition/mode de calcul	Pour les ratios, justification de l'utilisation
<b>Coefficient d'exploitation</b>	Ratio calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : rapport entre les frais généraux (sommes des postes « charges de personnel », « autres charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles ») et le « produit net bancaire »	Mesure de l'efficacité d'exploitation de la banque
<b>Coût du risque clientèle global rapporté aux encours de crédits (exprimé en % ou en points de base)</b>	Coût du risque clientèle de la note de l'annexe des comptes consolidés rapporté aux encours de crédits bruts de fin de période	Permet d'apprécier le niveau de risque en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux
<b>Coût du risque</b>	Poste « coût du risque de contrepartie » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau de risque
<b>Crédits à la clientèle</b>	Poste « prêts et créances sur la clientèle au coût amorti » de l'actif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de crédits
<b>Coût du risque avéré</b>	Actifs dépréciés (S3) voir note annexe « coût du risque de contrepartie »	Mesure le niveau de risque avéré (encours douteux)
<b>Coût du risque non avéré</b>	Pertes attendues à 12 mois (S1) + pertes attendues à maturité (S2) voir note annexe « coût du risque de contrepartie ». Application de la norme IFRS 9.	Mesure le niveau de risque non avéré (sur encours sains)
<b>Dépôts de la clientèle ; dépôts comptables</b>	Poste « dettes envers la clientèle au coût amorti » du passif du bilan consolidé	Mesure de l'activité clientèle en matière de ressources bilanciales
<b>Épargne assurance</b>	Encours d'assurance-vie détenus par nos clients - données de gestion (compagnie d'assurance)	Mesure de l'activité clientèle en matière d'assurance vie
<b>Épargne financière bancaire, épargne gérée et conservée</b>	Encours d'épargne hors bilan détenus par nos clients ou conservés (comptes titres, OPCVM...) - données de gestion (entités du groupe)	Mesure représentative de l'activité en matière de ressources hors-bilan (hors assurance vie)
<b>Épargne totale</b>	Somme des dépôts comptables, de l'épargne assurance et de l'épargne financière bancaire	Mesure de l'activité clientèle en matière d'épargne
<b>Frais de fonctionnement ; frais généraux ; frais de gestion</b>	Sommes des lignes « charges générales d'exploitation » et « dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure le niveau des frais de fonctionnement
<b>Marge d'intérêt ; revenu net d'intérêt ; produit net d'intérêt</b>	Calculé à partir de postes du compte de résultat consolidé : différence entre les intérêts reçus et les intérêts versés : - intérêts reçus = poste « intérêts et produits assimilés » du compte de résultat consolidé publiable - intérêts versés = poste « intérêts et charges assimilés » du compte de résultat consolidé publiable	Mesure représentative de la rentabilité
<b>Ratio crédits/dépôts ; coefficient d'engagement</b>	Ratio calculé à partir de postes du bilan consolidé : rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits à la clientèle et des dépôts de la clientèle	Mesure de la dépendance aux refinancements externes
<b>Rentabilité des actifs (ROA)</b>	Le ratio du rendement moyen de l'actif total se calcule en divisant le résultat net par la moyenne du total actifs sur deux années	Le ROA est un indicateur de performance de la banque. Il mesure le résultat dégagé par rapport aux actifs mobilisés
<b>Taux de couverture global</b>	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S1, S2 et S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours totaux
<b>Taux de couverture sur créances douteuses</b>	Déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit (dépréciations S3) aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation (créances brutes faisant l'objet d'une dépréciation individuelle S3)	Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »)
<b>Taux de créances douteuses ; taux de CDL</b>	Rapport entre les encours de créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3) et les encours de crédits clientèle bruts moyen (calcul à partir de l'annexe « Prêts et créances sur la clientèle » des comptes consolidés : créances brutes + location financement)	Indicateur de qualité des actifs

## INDICATEURS ALTERNATIFS DE PERFORMANCE (IAP) : RÉCONCILIATION AVEC LES COMPTES (en millions d'euros)

Coefficient d'exploitation	30/06/2025	30/06/2024
Frais généraux	-5 026	-4 712
Produit net bancaire	8 768	8 257
<b>COEFFICIENT D'EXPLOITATION</b>	<b>57,3 %</b>	<b>57,1 %</b>

Résultat net / actifs pondérés par les risques moyens (RoRWAA)	30/06/2025	31/12/2024
Résultat net total (y compris intérêts minoritaires)	1 826	4 124
Actifs pondérés par les risques moyens (RWAA)	311 176	307 506
<b>RÉSULTAT NET / ACTIFS PONDÉRÉS PAR LES RISQUES MOYENS - annualisé</b>	<b>1,2 %</b>	<b>1,3 %</b>

Crédits/dépôts	30/06/2025	31/12/2024
Crédits nets à la clientèle	528 365	527 104
Dépôts de la clientèle	478 480	482 741
<b>CRÉDITS/DÉPÔTS</b>	<b>110,4 %</b>	<b>109,2 %</b>

Taux de couverture sur créances douteuses	30/06/2025	31/12/2024
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3)	-8 208	-7 873
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	17 663	17 112
<b>TAUX DE COUVERTURE SUR CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>46,5 %</b>	<b>46,0 %</b>

Taux de couverture global	30/06/2025	31/12/2024
Provisions pour dépréciations sur encours douteux (S3) et sains (S1 et S2)	-11 544	-11 149
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	17 663	17 112
<b>TAUX DE COUVERTURE GLOBAL</b>	<b>65,4 %</b>	<b>65,2 %</b>

Taux de créances douteuses	30/06/2025	31/12/2024
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	17 663	17 112
Crédits bruts à la clientèle	539 909	538 253
<b>TAUX DE CRÉANCES DOUTEUSES</b>	<b>3,3 %</b>	<b>3,2 %</b>

Coût du risque clientèle rapporté aux encours de crédits	30/06/2025	31/12/2024
Coût du risque total clientèle	-869	-2 020
Crédits bruts à la clientèle moyens	536 518	535 153
<b>COÛT DU RISQUE CLIENTÈLE RAPPORTÉ AUX ENCOURS DE CRÉDITS (annualisé - en points de base)</b>	<b>32</b>	<b>38</b>

Résultat net / actifs moyens (ROAA)	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	1 826	4 124
Actifs moyens	926 894	922 869
<b>RENTABILITÉ DES ACTIFS (ROAA)</b>	<b>0,39 %</b>	<b>0,45 %</b>

## 2.2.1.7 Précisions méthodologiques

Néant.

## 2.2.2 Évolutions récentes et perspectives

### 2.2.2.1 Événements postérieurs à la clôture

#### Stress test 2025 : Crédit Mutuel 1<sup>ère</sup> des banques françaises<sup>1</sup>

Les résultats de test de résistance conduit par la BCE publiés le 1<sup>er</sup> août 2025, ont réaffirmé la solidité des fondamentaux financiers du groupe Crédit Mutuel<sup>2</sup> et la résilience éprouvée de son modèle de développement. Le groupe Crédit Mutuel s'inscrit une nouvelle fois au meilleur rang des banques françaises avec un solide ratio de fonds propres Common Equity Tier One de 12,52 % à horizon 2027<sup>3</sup> dans un scénario adverse.

Pour mémoire, le scénario adverse du stress test, établi par la Banque centrale européenne et par le Comité européen du risque systémique, couvrant une période de trois ans (2025-2027), repose sur des scénarios défavorables particulièrement sévères s'appliquant de manière identique à tous les établissements bancaires, indépendamment des modèles d'activités ou des spécificités nationales.

### 2.2.2.2 Perspectives

Les résultats du premier semestre 2025 confirment la robustesse du modèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la pertinence de son plan stratégique.

La priorité pour les années 2025 à 2027 reste le plan stratégique qui a pour moteurs l'initiative, l'innovation, le mouvement, l'entreprise à mission et le dividende sociétal, qui créent de la mobilisation interne et de l'élan externe.

<sup>1</sup> Cf communiqué de presse du 1<sup>er</sup> août 2025 <https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/6254e1c8-694c-42a8-8882-ff690745aeb4>

<sup>2</sup> Applicable sur une base consolidée au niveau du groupe de résolution, qui est composé de l'organe central (Confédération Nationale du Crédit Mutuel), de ses entités affiliées dont la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, et de toutes leurs filiales.

<sup>3</sup> Intégrant les dispositions transitoires.

## 2.3 ACTIVITÉS ET RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### 2.3.1 Analyse du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024	Évolution
<b>Produit net bancaire</b>	<b>6 549</b>	<b>6 178</b>	<b>+6,0 %</b>
Frais de fonctionnement	-3 405	-3 208	+6,1 %
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>3 144</b>	<b>2 970</b>	<b>+5,9 %</b>
Coût du risque	-782	-799	-2,1 %
coût du risque avéré	-733	-782	-6,3 %
coût du risque non avéré	-49	-17	n.s
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>2 363</b>	<b>2 171</b>	<b>+8,8 %</b>
Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE <sup>(1)</sup>	39	39	+0,8 %
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>2 402</b>	<b>2 210</b>	<b>+8,7 %</b>
Impôt sur les bénéfices	-764	-496	+54,0 %
<b>Résultat net</b>	<b>1 638</b>	<b>1 714</b>	<b>-4,4 %</b>
Intérêts minoritaires	191	189	+1,0 %
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 447</b>	<b>1 524</b>	<b>-5,1 %</b>

(1) MEE = Mises en équivalence = quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence.

#### Produit net bancaire (PNB)

Au 30 juin 2025, le **produit net bancaire** de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel s'élève à 6,5 milliards d'euros en hausse de +6,0 % par rapport à 1<sup>er</sup> semestre 2024, s'appuyant sur une bonne dynamique des réseaux bancaires et de l'assurance.

Les revenus de la **banque de détail** sont en progression de +6,4 % tirés par la bonne performance des réseaux bancaires (+6,7 %) et du crédit à la consommation (dont Cofidis Group +12,4 %).

La contribution de l'activité **assurance** au produit net bancaire, à 822 millions d'euros, est en progression de +15,7 %, la hausse étant portée par l'ensemble des branches d'activité (assurance de biens, assurance-vie).

La **gestion d'actifs et banque privée** enregistre un produit net bancaire en hausse globale de +5,1 %, les deux activités contribuant favorablement : gestion d'actifs, +6,5 % grâce à une collecte commerciale positive et banque privée, +3,9 % grâce à la bonne progression des commissions.

La **banque de financement** affiche un produit net bancaire en recul de -3,7 % comparé à un premier semestre 2024 favorable notamment sur la marge d'intérêt.

Le produit net bancaire des **activités de marché** présente une bonne évolution de +11,0 % du fait notamment de la forte progression des revenus du métier commercial.

Le total des produits générés par l'activité **capital-investissement** demeure élevé à 211 millions d'euros même s'il recule faiblement par rapport au premier semestre 2024.

#### Frais de fonctionnement et résultat brut d'exploitation

Les frais de fonctionnement sont en hausse de +6,1 % pour s'établir à -3 405 millions d'euros au premier semestre 2025.

Pour accompagner la croissance, les frais de personnel (54 % des frais de fonctionnement) progressent de +7,5 % tandis que les autres charges d'exploitation sont maîtrisées à +4,6 %.

L'effet de ciseaux est légèrement négatif de 0,1 point de pourcentage et le coefficient d'exploitation reste bas à 52,0 %.

Le résultat brut d'exploitation est en hausse de +5,9 % à 3 144 millions d'euros.

#### Coût du risque et résultat d'exploitation

Au premier semestre 2025, le coût du risque s'établit à -782 millions d'euros contre -799 millions d'euros, en léger recul de -2,1 %.

Il se décompose en une dotation de -733 millions d'euros de coût du risque avéré (statut 3) et une dotation de -49 millions d'euros relative au coût du risque non avéré (provisionnement de prudence) sur des créances saines (statuts 1 et 2).

Le coût du risque avéré est en recul de -6,3 % au 30 juin 2025. Il est en baisse sur les réseaux bancaires, qui représentent 24 % du coût du risque avéré (vs 35 % en juin 2024). Le crédit à la consommation représente toujours une part importante du coût du risque avéré (71 %). Les métiers spécialisés (2 % du coût du risque avéré) ont un faible niveau de coût du risque avéré à -17 millions d'euros.

Dans la continuité de l'exercice 2024, le provisionnement pour risques futurs s'inscrit en dotation nette dans un contexte comportant certaines incertitudes (notamment économiques et relatives au commerce international) à court et moyen terme.

Compte tenu d'un maintien de l'activité et l'efficacité opérationnelle, le résultat d'exploitation est en hausse de 8,8 % sur un an à 2 363 millions d'euros.

#### Autres éléments

Le poste « Gains et pertes nets sur autres actifs et MEE » s'établit à 39 millions d'euros.

## Résultat avant impôt

Grâce à la progression des revenus et à la maîtrise des risques, le résultat avant impôt est en hausse de +8,7 % sur un an, à 2 402 millions d'euros.

## Résultat net

L'impôt sur les sociétés (-764 millions d'euros au premier semestre 2025 contre -496 millions au premier semestre 2024) est impacté par la contribution exceptionnelle introduite par la loi de finances française 2025 sur les bénéfices des grandes entreprises réalisant un bénéfice supérieur à 1 milliard d'euros en France. La Banque Fédérative, filiale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, reste une banque et un employeur fortement ancré sur le territoire français. Le groupe est ainsi redevable de 192 millions d'euros de surtaxe au 30 juin 2025.

Le résultat net affiche un recul de -4,4 % à 1 638 milliards d'euros. En neutralisant la surtaxe il serait en progression de +6,8 %.

## Analyse des résultats par activité

Les activités retenues sont les mêmes que celles correspondant à l'organisation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le lecteur pourra également se reporter à la note 2 des annexes "Répartition du compte de résultat par activité et par zone géographique" ainsi qu'à la note 3 "Composition du périmètre de consolidation" qui fait apparaître les regroupements retenus.

### La banque de détail

Le produit net bancaire de la banque de détail progresse de 6,4 % à 4,4 milliards d'euros. Les frais de fonctionnement s'élevant à -2,6 milliards d'euros évoluent moins rapidement que le produit net bancaire à 4,9 %. Le coût du risque est en hausse à -801 millions d'euros dont -716 millions sur le risque avéré (en baisse de -1,8 %) et -85 millions d'euros sur le risque non avéré. La banque de détail affiche un résultat net en léger gain à 643 millions d'euros.

### Assurance

Le produit net assurance progresse de +15,7 % porté par la hausse du résultat des assurances de personnes et de l'assurance-vie ainsi que par l'augmentation du résultat financier (hausse des dividendes perçus du Mouvement Desjardins, partenaire historique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au Canada).

Les frais généraux sont de -92 millions d'euros, ils correspondent aux seuls frais non rattachables aux contrats.

Le résultat net contributif à 495 millions d'euros est en hausse de +0,5 % par rapport à fin juin 2024.

## La gestion d'actifs et banque privée

Le produit net bancaire global des deux activités progresse de +5,1 % à 667 millions d'euros,

La banque privée affiche un produit net bancaire en hausse de 3,9 % à 365 millions d'euros ; celui de la gestion d'actif progresse de +6,5 % (à 302 millions d'euros) en raison de gain sur les commissions.

Les frais généraux sont en hausse de +9,0 % à -498 millions d'euros dont +8,2 % pour la banque privée et +9,9 % pour la gestion d'actifs.

Le résultat net atteint 129 millions d'euros en hausse de 14,3 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## La banque de financement

Le produit net bancaire est en baisse de -3,7 %, à 323 millions d'euros, à fin juin 2025, dans un contexte de baisse des taux, malgré la hausse des commissions (+9,8 %).

Le coût du risque (+15 M€ contre -40 M€ à juin 2024) est en reprise avec un effet significatif de reprise sur le non avéré de provisions OEL.

Le résultat net est stable à 158 millions d'euros en 2025, contre 156 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

## Les activités de marché

Les deux métiers investissement et commercial poursuivent leur croissance avec un produit net bancaire global en progression de +11,0 % à 331 millions d'euros. Les frais généraux sont en hausse de +5,5 %, à -150 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 124 millions d'euros en progression de 3,1 %.

## Le capital-investissement

Sur le plan financier, 174 millions d'euros ont été investis au premier semestre 2025 dans une vingtaine d'opérations, en France comme à l'international. Le rythme des cessions s'est rationalisé par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2024. Le total des produits reste solide avec 211 millions d'euros au premier semestre 2025, composé au deux tiers de plus-values générées par le portefeuille et complété de revenus récurrents.

Au premier semestre 2025, la contribution au résultat net s'établit à 169 millions d'euros, un niveau proche de celui du premier semestre 2024.

## Autres métiers

Les activités informatique, logistique, presse affichent un produit net bancaire de -231 millions d'euros au 30/06/2025 contre -183 millions en 30/06/2024.

Le résultat net est négatif de -80 millions d'euros contre +17 millions d'euros au 30/06/2024.

### 2.3.2 Évolutions de l'activité au premier semestre 2025

À fin juin 2025, les encours de dépôts de la clientèle sont de 287,6 milliards d'euros.

La dynamique positive de la collecte sur les livrets Bleu et A du second semestre 2024 ralentit sur le premier semestre 2025 en rapport avec la baisse des taux de rémunération des livrets réglementés. Cette hausse compense en partie le recul sur l'épargne logement. Les dépôts négociés sont en hausse sur un an mais en recul sur le premier semestre. Les encours sur les comptes courants sont stables (-0,1 %) sur le premier semestre à 137,6 milliards d'euros.

L'encours de crédits à la clientèle est globalement stable sur 6 mois (+0,5 %) à 343,9 milliards d'euros.

Les encours de crédits habitat sont quasi stables à 119,8 milliards d'euros. Cette tendance est conforme aux statistiques Banque de France qui annoncent un retrait de -0,2 % à fin mai 2025.

Les encours de crédits à la consommation à 49,1 milliards d'euros poursuivent leur progression sur le premier semestre 2025, sur un rythme ralenti par rapport à l'exercice 2024.

Les encours de crédits d'équipement et crédit-bail évoluent de +1,9 % portés par la dynamique du segment des entreprises au CIC, malgré l'environnement incertain.

### 2.3.3 Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

#### Opérations avec les entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Au 30/06/2025, le résultat brut d'exploitation du périmètre consolidé de la BFCM est issu à hauteur de -362 millions d'euros d'opérations réalisées avec des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM (principalement les caisses locales et la CFCM).

Les charges nettes d'intérêts de ces opérations atteignent -31 millions d'euros au 30 juin 2025 contre -201 millions d'euros au 30 juin 2024.

Les commissions nettes reculent à -14 millions d'euros. Les charges nettes des autres activités enregistrées par ces entités ressortent à -221 millions d'euros au 30/06/2025 contre des charges nettes de -370 millions d'euros au 1<sup>er</sup> semestre 2024. Les frais généraux s'élèvent à -97 millions d'euros à fin juin 2025 contre -92 millions au 30 juin 2024.

Au 30/06/2025, les encours de crédits accordés aux entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne faisant pas partie du périmètre consolidé de la BFCM s'établissent à 32,2 milliards d'euros.

### 2.3.4 Évolutions récentes et perspectives

Les résultats du premier semestre 2025 confirment la robustesse du modèle de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et la pertinence de son plan stratégique.

La priorité pour les années 2025 à 2027 reste le plan stratégique qui a pour moteurs l'initiative, l'innovation, le mouvement, l'entreprise à mission et le dividende sociétal, qui créent de la mobilisation interne et de l'élan externe.



## Gouvernement d'entreprise

<b>PRÉAMBULE</b>	<b>36</b>	<b>3.2 BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>61</b>
<b>3.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE</b>	<b>36</b>	3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2025	61
3.1.1 Introduction	36	3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	62
3.1.2 Composition des organes de direction au 30 juin 2025	37	3.2.3 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux	75
3.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction	39	3.2.4 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	77
3.1.4 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux	52	3.2.5 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	77
3.1.5 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)	56		
3.1.6 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux	58		

## PRÉAMBULE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale ne dispose pas d'une instance délibérante unique. Chaque caisse de Crédit Mutuel désigne un conseil d'administration composé de membres bénévoles élus par les sociétaires en assemblée générale. Les caisses élisent ensuite parmi ces membres leur représentant au niveau de la fédération. Le président de la fédération (ou d'un district pour la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe) peut devenir membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ou de sa filiale, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM).

Compte tenu de ces éléments, le chapitre « Gouvernement d'entreprise », présente deux rapports sur le gouvernement d'entreprise : un pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en tant que représentante de la société mère consolidante et un pour la BFCM.

## 3.1 CAISSE FÉDÉRALE DE CRÉDIT MUTUEL - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.1.1 Introduction

Les dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce précisent que le conseil d'administration présente à l'assemblée générale ordinaire un rapport sur le gouvernement d'entreprise joint au rapport de gestion.

Conformément aux articles L.225-37-4 et L.22-10-10 du Code de commerce, ce rapport comprend notamment :

- la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice ;
- la composition, ainsi que les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- les conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L.233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales ;
- un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice ;
- à l'occasion du premier rapport ou en cas de modification, le choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale prévues à l'article L.225-51-1 ;
- une description de la politique de diversité appliquée aux membres du conseil d'administration au regard de critères tels que l'âge, le sexe ou les qualifications et l'expérience professionnelle, ainsi qu'une description des objectifs de cette politique, de ses modalités de mise en œuvre et des résultats obtenus au cours de l'exercice écoulé. Cette description est complétée par des informations sur la manière dont la société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du comité mis en place, le cas échéant, par la direction générale en vue de l'assister régulièrement dans l'exercice de ses missions générales et sur les résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité. Si la société n'applique pas une telle politique, le rapport comprend une explication des raisons le justifiant ;
- les éventuelles limitations que le conseil d'administration apporte aux pouvoirs du directeur général ;
- lorsqu'une société se réfère volontairement à un Code de gouvernement d'entreprise élaboré par les organisations représentatives des entreprises, les dispositions qui ont été

écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été, ainsi que le lieu où ce code peut être consulté, ou, à défaut d'une telle référence à un code, les raisons pour lesquelles la société a décidé de ne pas s'y référer ainsi que, le cas échéant, les règles retenues en complément des exigences requises par la loi.

N'étant pas une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se conforme à la réglementation en vigueur relative au gouvernement d'entreprise applicable aux établissements de crédit. À ce titre, il est rappelé que l'Autorité bancaire européenne (ABE) a émis des orientations relatives à la gouvernance interne (EBA/GL/2021/05) ainsi que des orientations en matière d'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de postes clés (EBA/GL/2021/06) en date du 2 juillet 2021. Dans ses notices de conformité du 7 décembre 2021, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) s'est déclarée conforme aux orientations sur la gouvernance interne et partiellement aux orientations sur l'évaluation de l'aptitude.

Un extrait de la notice de conformité de l'ACPR, relatif aux modalités d'application des orientations sur l'évaluation de l'aptitude est reproduit ci-après :

« La présente notice précise les paragraphes des orientations de l'ABE EBA/GL/2021/06 auxquelles l'ACPR (i) entend se conformer : c'est-à-dire les paragraphes 1 à 162 ; 164 à 171 ; 174 à 176 ; 178 à 207 des orientations et (ii) attend donc des établissements susmentionnés qu'ils se conforment à ces paragraphes.

En effet, l'ACPR n'entend pas se conformer aux dispositions des paragraphes 172 et 173 (évaluation de l'aptitude des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier par l'autorité compétente) ainsi qu'aux paragraphes 163 et 177 (transmission à l'autorité compétente des résultats et de la documentation relatifs à l'évaluation interne des responsables de fonctions de contrôle interne et du directeur financier). Cette déclaration ne remet pas en cause les procédures déjà en vigueur et qui continueront à s'appliquer sur l'évaluation des responsables de contrôle interne à l'agrément et en cas de changement de contrôle.

Par ailleurs, l'ACPR entend appliquer les orientations relatives à la présence et la définition de membres indépendants avec deux réserves d'interprétation :

- l'indépendance formelle des membres de l'organe de direction et des membres du comité des risques et du comité des nominations ne constitue pas un critère d'aptitude prévu par la législation et la réglementation française en vigueur, qui serait opposable dans le cadre de l'examen d'une candidature individuelle. En droit français, la mise en œuvre des

orientations ne saurait donc conduire au refus sur ce seul motif d'une candidature individuelle au titre du « fit and proper ». [...] l'ACPR considère la présence de membres indépendants, au sein des organes de surveillance et autres comités spécialisés comme relevant de bonnes pratiques à encourager et non d'une exigence légale ou réglementaire ;

- en droit, le fait de ne pas respecter un ou des critères listés dans les orientations (paragraphe 89) n'est pas constitutif d'une présomption de non-indépendance d'un membre. Le non-respect de ces critères n'épuise pas la notion d'indépendance et l'analyse de cette qualité doit aussi prendre en compte d'autres mesures, notamment celles qui seraient élaborées par les établissements français dans le cadre des lois et règlements en vigueur et qui pourraient permettre d'atteindre le même objectif d'indépendance.

En application du paragraphe 88) b) des orientations sur l'évaluation de l'aptitude, l'ACPR entend également ne pas exiger la présence de membres indépendants dans les établissements

concernés qui sont entièrement détenus par un établissement concerné, et dans les entreprises d'investissement qui satisfont aux critères énoncés à l'article 32, paragraphe 4, point a), de la directive 2019/2034/UE ou aux autres critères fixés par un État membre concerné conformément à l'article 32, paragraphes 5 et 6, de la directive n° 2019/2034/UE. »

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a nommé quatre administratrices indépendantes afin de se conformer aux bonnes pratiques des orientations de l'ABE mentionnées ci-dessus.

Le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise explique comment la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a mis en œuvre les orientations conformément à la notice de l'ACPR et à sa propre interprétation.

Le rapport a également été établi conformément à l'annexe I du règlement délégué 2019/980 du 14 mars 2019.

### 3.1.2 Composition des organes de direction au 30 juin 2025

#### Présentation du conseil d'administration au 30 juin 2025

##### LES ADMINISTRATEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge <sup>(1)</sup>	Sexe		Début de mandat	Échéance du mandat	Comités <sup>(2)</sup>	Assiduité en conseil
<b>Daniel BAAL</b> Président	67	H	M	2024	2028	CAC Risques	100 %
<b>Hélène DUMAS</b> Vice-présidente	67	F	F	2025	2028	Rémunérations	100 %
<b>Marie-Jean BOOG</b>	63	F	F	2025	2928	<b>Risques</b>	100 %
<b>Gérard CORMORECHE</b>	67	H	M	1995	2028	CAC	88 %
<b>Bernard DALBIEZ</b>	66	H	M	2019	2028	Risques Nominations	100 %
<b>Pascal DAVID</b>	63	H	M	2025	2028	<b>Rémunérations</b>	100 %
<b>Caroline KALTENBACH</b>	56	F	F	2025	2028	Rémunérations	100 %
<b>Simone MULLER</b>	60	F	F	2025	2028	Nominations	100 %
<b>Bich Van NGO</b>	68	F	F	2023	2027	CAC	88 %
<b>Thierry REBOULET</b>	62	H	M	2024	2028	<b>Nominations</b>	88 %
<b>Jacques SIMON</b>	68	H	M	2022	2026	Nominations	88 %
<b>Luc WYNANT</b>	59	H	M	2022	2028	CAC	100 %
<b>Nathalie BOY DE LA TOUR</b> Administratrice indépendante	56	F	F	2025	2028	Nominations	50 % <sup>(3)</sup>
<b>Joëlle LASRY</b> Administratrice indépendante	50	F	F	2025	2028	CAC	100 %
<b>Jeanne LAZARUS</b> Administratrice indépendante	47	F	F	2024	2026	Rémunérations	88 %
<b>Nadia MAÏZI</b> Administratrice indépendante	60	F	F	2024	2026	Risques	100 %
<b>Audrey HAMMERER</b> Administratrice représentant les salariés	47	F	F	2016	2025	Rémunérations	75 %
<b>Laurent TORRE</b> Administrateur représentant les salariés	57	H	M	2 020,00	2 025,00	Risques	100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30 juin 2025.

(2) Risques : comité des risques – CAC : comité d'audit et des comptes – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

(3) Depuis sa nomination, seuls deux conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel se sont tenus

## LES CENSEURS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

	Âge <sup>(1)</sup>	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Comité <sup>(2)</sup>	Assiduité en conseil
Alain BOYE	68	H	2025	2028	-	100 %
Joël DERVIN	68	H	2023	2027		88 %
Patrick HOCHÉ	58	H	2024	2027		100 %
Christine LEENDERS	69	F	2024	2027	-	63 %
Jean-Louis MAITRE	68	H	2025	2028		100 %
Daniel SCHOEPF	70	H	2025	2026		88 %
Annie VIROT	70	F	2025	2026		100 %

Dans la colonne Comités, les présidents des comités figurent en bleu gras.

(1) Âge au 30 juin 2025.

(2) Risques : comité des risques – CAC : comité d'audit et des comptes – Rémunérations : comité des rémunérations – Nominations : comité des nominations.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composé de 18 membres non exécutifs. Lors de l'assemblée générale du 25 avril 2025, Marie-Jean Boog, Pascal David, Hélène Dumas, Caroline Kaltenbach et Simone Muller ont été nommés en qualité d'administrateurs. À cette même date, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a nommé Alain Boye, Jean-Louis Maitre, Daniel Schoepf et Annie Virot en qualité de censeur.

À l'issue de l'assemblée générale, les mandats d'administrateur de Daniel Schoepf, Annie Virot et les mandats de censeur de Charles Gerber et Edwige Schmitt ont pris fin.

## Nominations d'administrateurs indépendants

L'assemblée générale du 25 avril 2025 a également procédé à la nomination de deux autres administratrices indépendantes au sens des orientations de l'Autorité bancaire européenne, Nathalie Boy de la Tour et Joëlle Lasry.

## LES QUATRE COMITÉS SPÉCIALISÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 30 JUIN 2025

Comité des rémunérations		Comité des nominations		Comité d'audit et des comptes		Comité des risques	
5 membres et 1 observateur		5 membres		5 membres et 2 observateurs		5 membres et 3 observateurs	
2 réunions	100 % d'assiduité	6 réunions	93,6 % d'assiduité	2 réunions	87,5 % d'assiduité	4 réunions	87,5 % d'assiduité

Le taux d'assiduité s'applique aux membres.

## Autres participants

- Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration ;
- Les statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoient également que jusqu'à trois représentants des organisations syndicales représentatives, autres que celles ayant désigné des administrateurs représentant les salariés, assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

## COMPOSITION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La direction générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composée de cinq dirigeants détenant un mandat exécutif :

- Éric Petitgand, directeur général et dirigeant effectif ;
- Anne Sophie Van Hoove, directrice générale déléguée et dirigeante effective ;
- Frantz Rublé, directeur général adjoint ;
- Laurent Métral, directeur général adjoint ;
- Nathalie Noel, directrice générale adjointe.

### 3.1.3 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

#### Administrateurs

##### Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

##### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015. Entre 2017 et 2024, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. En 2024, il est nommé président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, du Crédit Industriel et Commercial et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

**Président du conseil d'administration**  
**Membre du comité des risques et du comité d'audit et des comptes**  
**Début du mandat : 2024**  
**Échéance du mandat : 2028**

##### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

###### Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Crédit Mutuel Impact

###### Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

###### Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

###### Membre du conseil de surveillance

Targobank AG

###### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

###### Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, administrateur

Fonds de dotation pour un sport propre

##### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

###### Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

###### Membre du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

## Hélène Dumas

Née le 9 septembre 1957  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
Place de l'Europe -  
105 rue du Faubourg Madeleine  
45920 Orléans

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'économie et de gestion et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (DECS), Hélène Dumas a exercé différentes fonctions dont celles de sous directeur puis de directeur adjoint chargé des fonctions support telles que les ressources humaines, l'informatique et la logistique au sein de la Mutualité sociale agricole, avant de prendre sa retraite en 2013. Dès 1998, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet, qu'elle préside depuis 2017. Depuis 2020, elle est administratrice au sein de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

**Vice-présidente**  
**Membre du comité des rémunérations**  
**Début du mandat : 2025**  
**Échéance du mandat : 2028**

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre

#### Administratrice

Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

#### Administratrice

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

## Marie-Jean Boog

Née le 30 août 1961  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention en 1982 de son diplôme d'État, Marie-Jean Boog débute sa carrière en tant qu'infirmière, jusqu'en 1988. La même année, elle intègre l'association Saint Christophe Walscheid et devient cadre de soins. Elle obtient en 1991 son diplôme universitaire en gérontologie puis effectue une formation de cadre en soins infirmiers en 1992. En 1998, elle suit une formation de directeur d'établissement de santé et d'ESMS lui permettant de devenir directrice des établissements au sein de l'Association Saint Christophe Walscheid. Dès 2000 elle devient membre de la Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges et en prend la présidence en 2010. En 2018, elle est nommée membre du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, présidente du District de Sarrebourg. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**Administratrice**  
**Présidente du comité des risques**  
**Début du mandat : 2025**  
**Échéance du mandat : 2028**

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges

#### Administratrice et présidente du district de Sarrebourg

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administratrice

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Gérard Cormorèche**

Né le 3 juillet 1957  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
8 rue Rhin et Danube  
69009 Lyon

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École Supérieure d'Agriculture d'Angers, Gérard Cormorèche est gérant d'une exploitation de céréales et de légumes et de la SARL CORMORECHE spécialisée dans la transformation et cuisson de betteraves rouges. Il a reçu l'insigne de Chevalier du mérite agricole en 1999. Dès 1993, il est élu à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Il exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national. Depuis 1995, il est président de la Fédération et de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est. Il a été président du conseil d'administration de la Caisse Agricole du Crédit Mutuel de 2004 à 2024.

**Administrateur**  
**Membre du comité d'audit et des comptes**  
**Début de mandat : 1995**  
**Échéance du mandat : 2028**

**Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025**

- Président du conseil d'administration**
- Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est
- Caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est
- CECAMUSE
- Caisse de Crédit Mutuel Neuville-sur-Saône
- Vice-président du conseil d'administration**
- Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural
- MTRL
- Assurances du Crédit Mutuel pour l'éducation et la prévention en santé
- Administrateur**
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur**
- SICA d'habitat Rural du Rhône et de la Loire
- Censeur**
- CIC Lyonnaise de Banque

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

- Président du conseil d'administration**
- Caisse Agricole Crédit Mutuel (CACM)
- Vice-président du conseil d'administration**
- Confédération Nationale du Crédit Mutuel
- Caisse Centrale du Crédit Mutuel
- Censeur**
- Crédit Industriel et Commercial
- Gérant**
- SARL CORMORECHE
- SCEA CORMORECHE Jean-Gérard
- Administrateur**
- Banque Fédérative du Crédit Mutuel
- Crédit Industriel et Commercial
- Représentant permanent de la caisse de Crédit Mutuel du Sud-Est, administrateur**
- Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

## Bernard Dalbiez

Né le 7 août 1958  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
494 avenue du Prado  
13008 Marseille

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un baccalauréat, Bernard Dalbiez a été conducteur de ligne et formateur au sein de la SNCF avant de prendre sa retraite en 2008. En parallèle de son activité principale, il a été officier de réserve de l'Armée de l'air, sous contrat jusqu'en juin 2019.

En 2010, il est élu président de la caisse locale de Crédit Mutuel de Marseille Pelletan. En 2018, il devient président de District et vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen. Depuis 2021, il est président de la Fédération et Caisse Régionale de Crédit Mutuel Méditerranéen et président du conseil de surveillance de Centre de Conseil et de Service.

### Administrateur

Membre du comité des nominations et du comité des risques

Début du mandat : 2019

Échéance du mandat : 2028

### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen

Caisse de Crédit Mutuel Marseille Pelletan

Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia

#### Président du conseil de surveillance

Société Actimut

Centre de Conseil et de Service

### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Méditerranéenne de Financement (CAMEFI)

#### Représentant de la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranéen, président du conseil de surveillance

IMMO CMM

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Lunel

Caisse de Crédit Mutuel Saint Laurent du Var

Caisse de Crédit Mutuel de Saint Cyr sur Mer

Caisse de Crédit Mutuel de Sainte-Maxime - Cogolin

#### Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Nice Saint Isidore

Caisse de Crédit Mutuel Ghisonaccia

#### Représentant de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranéen, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

## Pascal David

Né le 3 avril 1962  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Dès 1979 durant ses études, Pascal David exerce des responsabilités au sein du CE PEUGEOT, en animant puis en co-dirigeant des centres de vacances. En 1983, il obtient un DUT Génie Mécanique à l'IUT de Besançon. Il réalise ensuite son service militaire qu'il quitte au grade de Sous-Lieutenant. En 1985, il entre au Service Après-Ventes de PEUGEOT SA. En 1986, il rejoint SOLVAY, puis INEOS en 2016. Au sein de ces deux multinationales de l'industrie chimique et pétrochimique, où il exerce la quasi-totalité de sa carrière, il évoluera dans diverses fonctions telles que, assistant qualité, assistant sécurité industrielle, relations sociales, recrutement, management de différentes unités de production industrielles. En 2024, il cesse ses activités professionnelles.

Durant toute ces années, Pascal David est investi dans la vie municipale, associative et sportive de sa ville.

Depuis 1995, il est président de la caisse de Crédit Mutuel de Dole Tavaux. Depuis 2018, il est président du district Franche Comté Sud et administrateur au sein de la Fédération Centre Est Europe. Il est membre du conseil d'administration de CIC Est depuis 2022 et président du comité des rémunérations de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2025.

### Administrateur

Président du comité des rémunérations

Début du mandat : 2025

Échéance du mandat : 2028

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dole Tavaux

#### Administrateur et président du district de Franche-Comté Sud

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Représentant permanent du CIC, administrateur

CIC Est

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

ACM Vie SA

### Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Caroline Kaltenbach**

Née le 31 juillet 1968  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un master en école de commerce de Sup de Co Bordeaux (aujourd'hui KEDGE Business School) et d'un DEUG en langues étrangères appliquées option économie, Caroline KALTENBACH a débuté en 1993 en qualité de responsable produits au sein de Jungbunzlauer, l'un des principaux producteurs au monde d'ingrédients biodégradables d'origine naturelle. En 2015, elle est élue au sein de l'APEL académique d'Alsace, dont elle est nommée vice-présidente académique en 2018. Elle est aujourd'hui secrétaire au sein d'un cabinet médical. A l'issue de son mandat au sein de l'APEL académique d'Alsace en 2024, elle est également salariée au sein de l'association notamment en charge du service information et conseil aux familles. Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2020 et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2022.

**Administratrice**  
**Membre du comité des rémunérations**  
**Début du mandat : 2025**  
**Echéance du mandat : 2028**

**Autres mandats exercés au 30 juin 2025**

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Vauban

**Administratrice et présidente du district de Colmar**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Administratrice**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Représentant permanent de GACM, administratrice**

ACM Vie SA

**Censeur**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Simone Muller**

Née le 7 octobre 1964  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée d'un baccalauréat spécialisé en gestion comptabilité, Simone Muller a débuté sa carrière en tant que responsable au sein de la société TRYBA SA en 1982. En 1994, elle devient assistante de direction au sein de HILZINGER SA avant devenir gérante de PASSIMAT SARL de 1998 à 2015. Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2014 et vice-présidente de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2022.

**Administratrice**  
**Membre du comité des nominations**  
**Début du mandat : 2025**  
**Echéance du mandat : 2028**

**Mandats exercés au 30 juin 2025**

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Avenir

**Vice-présidente du conseil d'administration et présidente du district de Haguenau**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Vice-présidente du conseil de surveillance**

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

**Administratrice**

ACM IARD

**Gérante**

Hoerd 2000

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Vice-présidente du conseil de surveillance**

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

**Administratrice**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

## Bich Van Ngo

Née le 21 juillet 1956  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
18 rue de la Rochefoucauld  
75009 Paris

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une maîtrise d'économie de l'Université Paris Dauphine et certifiée Administrateur de Sociétés de l'école Sciences-Po Paris, Bich Van Ngo est présidente directrice générale de la société NGO Audit et Conseil depuis 2018 et de la société Audit et Conseil Europe de 1995 à 2018. Elle a débuté sa carrière en 1979 et exercé dans différents groupes en qualité de directrice financière puis présidente directrice générale.

En 2013, elle est nommée administratrice au conseil d'administration de la caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson avant d'en devenir la présidente en 2015. Elle est administratrice au conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France depuis 2018 et vice-présidente depuis 2023. Elle est membre du conseil d'administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel depuis 2023. Elle a été membre du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel jusqu'en 2023. Elle est membre du comité d'audit et des comptes du Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2020 dont elle est devenue présidente en 2023.

**Administratrice**  
**Présidente du comité d'audit et des comptes**  
**Début du mandat : 2023**  
**Échéance du mandat : 2027**

### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Verrières le Buisson

#### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Île-de-France

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

#### Administratrice indépendante

Haffner Energy

Banque de Luxembourg

#### Présidente - directrice générale

NGO Audit et conseil

#### Présidente

Association mouvement des citoyens français d'origine vietnamienne

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administratrice

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

## Thierry Reboulet

Né le 3 août 1962  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
130-132 avenue Victor Hugo  
26009 Valence Cedex

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un DUT Gestion des entreprises et administration, Thierry Reboulet a exercé les fonctions de directeur général des services à la Marie de Tain l'Hermitage pendant 17 ans (36 ans d'ancienneté).

Dès 1998, il est nommé vice-président d'une caisse locale de Crédit Mutuel. En 2001, il devient administrateur de la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois. Il est désigné président de la Caisse de Crédit Mutuel de Tain l'Hermitage en 2014. Depuis 2021, il préside la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois et est président du comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel depuis 2022.

**Administrateur**  
**Président du comité des nominations**  
**Début du mandat : 2024**  
**Échéance du mandat : 2028**

### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois

Caisse de Crédit Mutuel Vallée du Rhône

Caisse de Crédit Mutuel Tain l'Hermitage

#### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

#### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarois, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

**Jacques Simon**

Né le 16 août 1956  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
26 rue de France  
88300 Neufchateau

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un certificat technique de l'école supérieure d'application de Bourges, Jacques Simon a exercé, en parallèle de sa formation, en tant que sous-officier au sein de l'armée de terre. Il a ensuite été cadre de direction d'un établissement médico-social pendant 18 ans, avant d'évoluer en 2010 en tant que directeur d'établissements médico-sociaux. Il a pris sa retraite le 1<sup>er</sup> mai 2017. Entraîneur d'athlétisme et ancien sportif de haut niveau, il est également président d'une association sportive depuis 2012. Dès 2002, il est membre du conseil de la Caisse de Crédit Mutuel de la Plaine des Vosges et en devient président en 2013. En 2018, il devient président du district des Vosges, administrateur à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe puis censeur à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel. Depuis 2019, il préside le conseil d'administration de Cautionnement Mutuel de l'Habitat.

**Administrateur**  
**Membre du comité des nominations**  
**Début du mandat : 2022**  
**Échéance du mandat : 2027**

**Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025**

**Président**

La Tricolore Néocastrienne

**Président du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel la Plaine des Vosges

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

**Administrateur et président du District d'Epinal**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Représentant permanent de Cautionnement Mutuel de l'Habitat, gérant**

SCI Quai de Paris

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

Néant

**Luc Wynant**

Né le 19 février 1966  
Nationalité : Belge

Adresse professionnelle :  
4, place Richebé  
59000 Lille

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une licence de droit de l'Université de KU Leuven et d'un MBA de la Vlerick Business School, Luc Wynant associé fondateur du cabinet d'avocats Van Olmen & Wynant à Bruxelles depuis 1993 et responsable du département de droit des sociétés. Pendant plusieurs années, il a été assistant universitaire et maître de conférences à la faculté de droit KU Leuven. En 2012, il est nommé membre du conseil d'administration de Beobank NV/SA avant de rejoindre, en 2019, la Fédération et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe en tant qu'administrateur, dont il est devenu président du conseil d'administration en 2024.

**Administrateur**  
**Membre du comité d'audit et des comptes**  
**Début du mandat : 2022**  
**Échéance du mandat : 2028**

**Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025**

**Président du conseil d'administration**

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

**Vice-président du conseil d'administration**

CCM Lille Liberté

**Administrateur**

Beobank NV/SA

**Membre**

Belgian Venture Capital and Private Equity Association

European Private Equity and Venture Capital Association

**Associé fondateur**

Van Olmen & Wynant

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Administrateur**

Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe

ACM Belgium

## Administratrices indépendantes

### Nathalie Boy de la Tour

Née le 19 août 1968  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
5, rue Henri de Bornier  
76116 Paris

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un master en business administration de ESLSCA Business School Paris et d'un master en management social des organisations de l'ESCP Business School, Nathalie Boy de la Tour a débuté sa carrière au sein de Cap Gemini Invent (ex- Bossard Consultants) en 1992. En 2000, elle est nommée directrice générale de B2L – BBDO, société de communication digitale d'environ 150 salariés. En 2004, elle crée et prend la direction générale de Galaxy Organisation qui organise le premier salon grand public du football. En 2008, elle participe à la création du FondaCtion du Football et évolue en qualité de directrice générale, et y gère notamment plus de 4 500 bénévoles. En 2016, elle est la première femme élue présidente de la Ligue de Football Professionnel pour un mandat de quatre ans. Elle décide de ne pas se représenter pour partir sur des nouvelles aventures entrepreneuriales. Elle est aujourd'hui, gérante de son cabinet de consulting GYPSOFIL pour lequel elle intervient notamment en qualité de directrice générale de LeadHers, réseau européen de femmes dirigeantes.

**Administratrice indépendante**  
**Membre du comité des nominations**  
**Début du mandat : 2025**

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Administratrice

FondaCtion du Football

##### Gérante

GYPSOFIL

##### Représentant permanent de GYPSOFIL, directrice générale

LeadHers

##### Administratrice indépendante

SOLOCAL

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Racing Club de Lens

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

##### Présidente

Ligue de Football Professionnel

BLIMI

##### Membre du conseil de surveillance

SPORTS SOLUTIONS MAKERS

### Joëlle Lasry

Née le 17 novembre 1974  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
40 rue Laugier  
75017 Paris

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Joëlle Lasry est titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion de Paris I Sorbonne et exerce comme expert-comptable, commissaire aux comptes et experte près la Cour d'appel de Paris. Spécialiste en évaluation d'entreprises, elle intervient depuis près de 20 ans sur les métiers de l'évaluation financière dans des contextes transactionnels, fiscaux, de restructuration, à des fins comptables ou dans des contextes contentieux en tant qu'expert technique de partie. Avant de fonder Lasry Finance, Joëlle Lasry exerçait au sein de Ricol Lasteyrie Corporate Finance dont elle était devenue associée en 2010 puis de EY. De 2009 à 2012, elle a été membre élue du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables où elle a présidé la Commission des normes professionnelles. Elle est membre de la Société Française des Évaluateurs (SFEV), du Bureau de la Compagnie des Experts et Conseils financiers (CCF), de la commission Évaluation du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI), et participe à différents groupes de travail et publications en matière d'évaluation financière.

**Administratrice indépendante**  
**Membre du comité d'audit et des comptes**  
**Début du mandat : 2025**  
**Échéance du mandat : 2028**

#### Mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président

Lasry Finance

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Jeanne Lazarus**

Née le 17 mars 1978  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
Sciences Po Paris  
27 rue Saint Guillaume  
75007 Paris

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris, agrégée de sciences économiques et sociales et titulaire d'un doctorat de sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales ainsi que d'une habilitation à diriger les recherches, Jeanne Lazarus est directrice de recherche au Centre national de la recherche scientifique (CNRS), membre du conseil scientifique du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et doyenne du Collège universitaire de Sciences Po.

**Administratrice indépendante**  
**Membre du comité des rémunérations**  
**Début du mandat : 2024**  
**Échéance du mandat : 2026**

**Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025**

Néant

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

Néant

**Nadia Maïzi**

Née le 19 février 1965  
Nationalité : Française et Algérienne

Adresse professionnelle :  
Mines Paris - PSL - CMA  
1 rue Claude Daunesse BP207  
06904 Sophia Antipolis Cedex

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Professeure à l'École des Mines de Paris, Nadia Maïzi est ingénieure et titulaire d'un doctorat de Mines Paris - PSL et a effectué son post doctorat à l'université de Stanford. Membre du GIEC, elle est directrice de laboratoire de recherche à l'École des Mines de Paris, titulaire de la Chaire Modélisation Prospective au service du développement durable et dirige l'Institut TTI.5. Elle est chevalier des Palmes académiques et de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre National du Mérite.

**Administratrice indépendante**  
**Membre du comité des risques**  
**Administratrice référente Climat & Environnement**  
**Début du mandat : 2024**  
**Échéance du mandat : 2026**

**Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025**

**Administratrice**

Fondation Worldline

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

Néant

## Administrateurs représentant les salariés

### Audrey Hammerer

Née le 8 janvier 1978  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
55 rue du Général de Gaulle  
38210 Tullins

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence en histoire géographie et d'une licence ABF, Audrey Hammerer a rejoint le Crédit Mutuel dès 2002 en tant que conseillère d'accueil puis a occupé le poste de chargée de clientèle professionnelle au sein du Pôle professionnel de Grenoble de Crédit Mutuel Dauphiné-Vivaraïs. Depuis 2016, elle est administratrice représentant les salariés au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, elle est directrice de la Caisse de Crédit Mutuel Tullins et membre du Comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle est directrice de la caisse de Crédit Mutuel de Vizille.

**Administratrice représentant les salariés**  
**Membre du comité des rémunérations**  
Début du mandat : 2016  
Échéance du mandat : 2025

#### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

Néant

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

### Laurent Torre

Né le 5 août 1967  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit privé, Laurent Torre est responsable d'activité juridique au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a débuté sa carrière en 1995 en qualité de juriste au sein des Assurances du Crédit Mutuel avant de rejoindre la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en 2000. Depuis janvier 2020, il est administrateur représentant les salariés au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Depuis 2022, il est membre du Comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**Administrateur représentant les salariés**  
**Membre du comité des risques**  
Début du mandat : 2020  
Échéance du mandat : 2025

#### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

Néant

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Administrateurs dont les mandats ont pris fin au cours du premier semestre 2025

### Daniel Schoepf

Né le 9 mars 1955  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un BTS Action commerciale et de multiples formations en informatique, gestion et management, Daniel Schoepf a effectué sa carrière dans le secteur informatique pendant presque quarante ans avant de prendre sa retraite en 2015. Dès 1996, il est élu président de l'Union des Caisses de Crédit Mutuel du District de Saverne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 2014, il est élu président de la caisse de Crédit Mutuel Dettwiller. Il a été président du comité des risques de 2016 à avril 2025.

#### Administrateur

Début du mandat : 2018  
Échéance du mandat : 2026

#### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

##### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Dettwiller

##### Administrateur et président du District de Saverne

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

##### Administrateur

Éditions des dernières nouvelles d'Alsace

SAP L'Alsace

##### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

##### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurance du Crédit Mutuel Vie SAM

### Annie Virot

Née le 6 mars 1955  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un CAPES en mathématiques de l'Université de Reims, Annie Virot a exercé en tant que professeur de mathématiques pendant une vingtaine d'années avant d'exercer en tant que consultante, puis formatrice. En 2007, elle est élue présidente de la caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy. Elle est présidente du district Bourgogne Champagne de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2018. Depuis 2020, elle est présidente du comité des rémunérations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. En 2021, elle est devenue administratrice et membre du comité des rémunérations au sein de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Début de mandat : 2017  
Échéance du mandat : 2026

#### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Dijon Darcy

##### Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

##### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

## Dirigeants

### Éric Petitgand

Né le 4 février 1964  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

Il a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003. Parallèlement, il est nommé administrateur unique du GIE CCS en 2008.

De 2013 à 2016, il est vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins au Canada.

De 2016 à 2024, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. De 2017 à 2024, il est également directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane. En outre, il est directeur général de la Caisse Agricole Crédit Mutuel de 2022 à 2024.

En 2024, il devient directeur général – dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et à ce titre directeur général du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il intègre par ailleurs le directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, le conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, les conseils de surveillance de Cofidis, Cofidis Group et du Groupe La Française.

**Directeur général et dirigeant effectif**  
**Première nomination : 2024**  
**Échéance du mandat : 2027**

#### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

##### Président

EBRA (SAS)

##### Membre du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

##### Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Cofidis

Cofidis Group

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

##### Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischenberg

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-Information

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Président du conseil d'administration

LYF

##### Vice-président

Monetico International

##### Administrateur

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

##### Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Centre de Conseil et de Service - CCS

##### Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

Euro-Information Télécom

##### Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

##### Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

##### Administrateur unique

Centre de Conseil et de Service - CCS

##### Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Agricole Crédit Mutuel

##### Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

##### Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

Administrateur

2SF - Société des services fiduciaires

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

**Anne Sophie Van Hoove**

Née le 13 novembre 1973  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DESS Droit et Économie de la Banque et des Marchés Financiers, Anne Sophie Van Hoove a débuté sa carrière en 1999 en qualité de monteur spécialisé à la direction des financements spécialisés du CIC. Elle occupera divers postes au CIC tout au long de sa carrière : en 2000 elle devient responsable des syndicats à la direction des financements spécialisés, en 2010 elle occupe le poste de Senior Banker à la direction des grands comptes, en 2015 elle devient directrice du développement à la direction des grands comptes, elle deviendra directrice adjointe de cette direction en 2017. En 2019, elle est nommée directrice générale – dirigeant effectif de la Banque CIC Nord Ouest. Depuis 2024, elle est directrice générale déléguée – dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directrice générale de CCS.

**Directrice générale déléguée et dirigeante effective**  
Première nomination : 2024  
Échéance du mandat : 2027

**Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025**

**Directrice générale**

Centre de Conseil et de Service

**Présidente du conseil d'administration**

CIC Lyonnaise de Banque

2SF - Société des services fiduciaires

Beobank

**Membre du comité de direction**

CAP Compétences

Présidente

Fonds de dotation SOLFA

**Représentant permanent de la BFCM, administrateur**

Crédit Industriel et Commercial

**Représentant permanent de la BFCM, membre du conseil de direction**

Euro-Information

**Représentant permanent du CIC, membre du conseil de de direction**

Euro-Information Épithète

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Directrice générale**

CIC Nord Ouest

**Administratrice**

Crédit Mutuel Factoring

Factofrance

**Représentant permanent du CIC , administrateur**

Union +

**Représentant permanent du CIC Nord Ouest, administrateur**

Crédit Mutuel Factoring

**Membre du conseil de surveillance**

Crédit Mutuel Real Estate Lease

**Vice-présidente**

Arpège (association)

Comité régional Haut de France de la FBF

Fondation de Lille

**Censeur**

Société Publique Locale Euralille

## 3.1.4 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux

### 3.1.4.1 Fonctionnement du conseil d'administration

#### Compétence et formation des administrateurs

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction vie coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université Mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant de :

- satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconverter, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagements sociétaux ;
- s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université Mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs appétences.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun ;
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus multimédias allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et de diagnostics de compétences ;
- une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel, leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises de chacune et chacun grâce à l'Université Mutualiste, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 4<sup>e</sup> promotion est en cours.

Au sein de l'Université Mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faitières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet [www.universitemutualiste.fr](http://www.universitemutualiste.fr). Un diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 26 juin 2025 a approuvé la politique d'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés (ci-après politique d'aptitude) qui apporte des éléments sur la manière dont l'aptitude des membres de l'organe de direction en matière de compétences et d'expérience, d'indépendance, de disponibilité et d'honorabilité est assurée.

#### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhèrent aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans la politique d'aptitude, au Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Code d'éthique et de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces documents visent à prévenir, le cas échéant à gérer, les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le fonctionnement du conseil est régi par son règlement intérieur qui affirme que « le membre du conseil s'efforce d'éviter tout conflit pouvant exister entre ses intérêts moraux et matériels et ceux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Aussi, il s'engage à ne pas favoriser directement ou indirectement ses intérêts personnels ou professionnels ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts du Crédit Mutuel dans son ensemble ou d'une de ses entités. Il informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. »

#### Diversité du conseil d'administration

##### ■ Parité

La loi Copé – Zimmermann n° 2011-103 du 27 janvier 2011 et modifiée en 2014, qui s'applique à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, a été mise en œuvre par la nomination de plusieurs administratrices ces dernières années. Au 31 décembre 2024, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel était de 42 %.

##### ■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

##### ■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

##### ■ Plan stratégique

Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 23

novembre 2023 puis adopté par la Chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe.

**■ Diversité**

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 26 juin 2025 a approuvé la politique d'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés qui comprend les orientations que se fixe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de diversité de profils, de genre, d'âge et d'origine géographique.

**Indépendance des administrateurs**

**Orientations de l'Autorité Bancaire Européenne**

L'article 13 des statuts de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel prévoit qu'au sein de la composition du conseil, deux administrateurs peuvent être indépendants. La définition retenue de l'indépendance des membres est celle prévue par les orientations de l'Autorité Bancaire Européenne sur l'évaluation de l'aptitude des membres de l'organe de surveillance et des titulaires de postes clés.

Ainsi, les administrateurs sont réputés indépendants dès lors qu'ils ne remplissent pas les onze critères cumulatifs définis ci-après :

- a) Le membre détient ou a détenu un mandat de membre de l'organe de direction dans sa fonction de gestion au sein d'un établissement entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle, sauf s'il n'a pas occupé un tel poste au cours des cinq dernières années ;
- b) Le membre est un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ou représente les intérêts d'un actionnaire qui contrôle l'établissement, y compris lorsque le propriétaire est un État membre ou un autre organisme public ;
- c) Le membre entretient une relation financière ou commerciale significative avec l'établissement concerné ;
- d) Le membre est un employé d'un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ou est associé de toute autre manière à un actionnaire qui contrôle l'établissement concerné ;
- e) Le membre est employé par une entité entrant dans le périmètre de consolidation, sauf lorsque les deux conditions suivantes sont cumulativement réunies : - le membre n'appartient pas au niveau hiérarchique le plus élevé de l'établissement, qui rend directement compte à l'organe de direction ; - le membre a été élu à la fonction de surveillance dans le cadre d'un système de représentation des employés et la législation nationale prévoit une protection adéquate contre le licenciement abusif et les autres formes de traitement inéquitable.
- f) Le membre a été employé auparavant à un poste au plus haut niveau hiérarchique de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle, rendant directement compte uniquement à l'organe de direction, et la période écoulée entre la fin de cet emploi et le mandat exercé au sein de l'organe de direction est inférieure à trois ans ;
- g) Le membre a été, au cours d'une période de trois ans, le mandataire d'un conseiller professionnel significatif, d'un auditeur externe ou d'un consultant significatif de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle, ou un employé associé de manière significative au service fourni ;
- h) Le membre est ou a été, au cours de l'année écoulée, un fournisseur significatif ou un client significatif de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle ou entretenait une autre relation commerciale significative, ou est un cadre supérieur d'un fournisseur, d'une entité commerciale ou d'un client significatif ayant une relation commerciale significative, ou est directement ou indirectement associé de toute autre manière à un tel fournisseur, client ou entité commerciale ;

- i) Le membre reçoit, outre la rémunération liée à sa fonction et la rémunération perçue dans le cadre de son emploi, des honoraires ou autres prestations significatifs de la part de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans son périmètre de consolidation prudentielle ;
- j) Le membre a été membre de l'organe de direction de l'entité pendant 12 années consécutives ou plus ;
- k) Le membre est un membre de la famille proche d'un membre de l'organe de direction dans sa fonction de gestion de l'établissement concerné ou d'une autre entité entrant dans le périmètre de consolidation prudentielle, ou une personne relevant d'une situation visée ci-dessus (points a) à h)).

Le conseil de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel est composé de 4 administratrices indépendantes au regard des critères de l'ÉBA.

**Administrateurs mutualistes indépendants**

Certains membres du conseil d'administration peuvent être qualifiés d'administrateurs mutualistes indépendants, après examen de leur situation par le comité des nominations de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Le comité des nominations du 4 février 2022 a retenu les critères d'administrateurs mutualistes indépendants prévus dans le règlement intérieur de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et les a étendus à la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et au CIC. Les critères ont été précisés lors du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 23 novembre 2023.

Cet examen doit notamment vérifier qu'il n'existe aucun lien entre l'administrateur et la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, qu'il s'agisse des relations financières, familiales ou personnelles. Plus particulièrement, un administrateur ne peut être qualifié d'administrateur mutualiste indépendant que s'il satisfait les conditions suivantes :

- ne pas être salarié ou ancien salarié du groupe ;
- ne pas être administrateur du conseil d'administration d'une entité bancaire faitière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CFCM, BFCM, BECM, CIC) ou de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel depuis plus de 12 ans ;
- ne pas avoir des liens financiers considérés comme significatifs ;
- ne pas recevoir d'indemnisation ou de rémunération, quelle que soit la forme (hors remboursements de frais), au sein du groupe Crédit Mutuel au-delà d'un montant annuel fixé dans la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et dans les dispositions fixées par la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a déterminé la part de membres indépendants conformément aux orientations de l'ABE qui considère la présence de membres indépendants comme une bonne pratique et n'impose pas en conséquence un nombre d'administrateurs indépendants.

Au regard de ces règles, au 31 décembre 2024, deux administrateurs sur 12, soit 16 %, sont considérés comme administrateurs indépendants au titre des critères de l'ABE. Cinq administrateurs sur 12, soit 41 %, sont considérés comme étant administrateurs mutualistes indépendants. Les administrateurs représentants des salariés ne sont pas pris en compte dans cette analyse.

**3.1.4.2 Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2025**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

### Réunion du 8 janvier 2025

Le conseil d'administration du 8 janvier 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- rapport du CSRG du 12 décembre 2024 ;
- revue 2025 du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du RAF de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- mise à jour de la procédure d'évaluation du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- mise à jour de la procédure de gestion des dépassements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- mise à jour de la procédure d'élaboration du cadre d'appétence des filiales ;
- mise à jour de la procédure de gestion des dépassements des filiales.

### Réunion des 5 et 6 février 2025

Le conseil d'administration des 5 et 6 février 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- activités financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- actualité et enjeux pour le groupe ;
- rapport des comités réglementaires ;
- présentation des comptes sociaux et globalisés du périmètre réglementaire au 31 décembre 2024 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 5 décembre 2024 et du 3 février 2025 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- conventions réglementées ;
- arrêté des comptes sociaux, consolidés et globalisés au 31 décembre 2024 ;
- rapport du comité de suivi des risques Groupe du 29 janvier 2025 ;
- validation de la mise à jour de la politique Défense ;
- suivi des risques / relations avec les superviseurs ;
- présentation de la mise à jour du Plan Préventif de Redressement ;
- revue des corps de règles de la trésorerie Groupe ;
- présentation de la mise à jour du référentiel engagements ;
- activité 2024 de la fonction de vérification conformité ;
- épargne, crédits, assurances, services ;
- plan de développement ;
- comité technique de règlement financier ;
- renouvellement de l'autorisation quinquennale d'émission des parts A ;
- agréments, crédits aux collectivités et crédits spéciaux ;
- point sur la fraude ;
- rapport du comité des nominations du 29 janvier 2025 ;
- lettre opérationnelle relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- rapport du comité des rémunérations du 31 janvier 2025.

### Réunion du 18 mars 2025

Le conseil d'administration du 18 mars 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- dossier de croissance externe.

### Réunion des 24-25 mars 2025

Le conseil d'administration des 24-25 mars 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point sur les risques ;

- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 19 mars 2025 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques Groupe du 19 mars 2025 ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétence aux risques au 31 décembre 2024/Suivi des risques/rerelations superviseurs ;
- présentation des exercices ICAAP & ILAAP 2025 ;
- modification de la politique sectorielle défense et sécurité ;
- synthèse du comité des réclamations ;
- suivi du projet Centre de Relation Clients (suite consultation CSE) ;
- présentation des modifications apportées au référentiel des fédérations suite à une recommandation d'audit ;
- rapport du comité des rémunérations du 21 mars 2025 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2024 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- examen de la rémunération des dirigeants ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 3 et 20 mars 2025 ;
- synthèse des évaluations du conseil d'administration, des comités réglementaires et de la direction générale ;
- représentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la Confédération ;
- modification du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- rapport du comité de mission ;
- rapport annuel du dividende sociétal ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale mixte du 25 avril 2025 ;
- actualités de la formation ;
- rapport d'activité 2024 de la FBF.

### Réunion du 9 avril 2025

Le conseil d'administration du 9 avril 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- examen du rapport de durabilité ;
- validation des nouveaux engagements au titre de l'entreprise à mission ;
- composition du comité de mission ;
- représentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la Confédération ;

### Réunion du 24 avril 2025

Le conseil d'administration du 24 avril 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- rapport du Comité des risques du 17 avril 2025 ;
- point sur les risques et le contexte actuel ;
- qualité des données ;
- rapport du comité clientèle fragile ;
- document stratégie ESG ;
- cadrage budgétaire du Dividende sociétal pour 2025 ;
- rapport du comité des nominations ;

- information sur les règlements intérieurs, la composition de la commission interfédérale d'audit et des comptes et de la commission interfédérale des risques ;
- représentation d'une filiale – le CIC.

**Réunion du 25 avril 2025**

Le conseil d'administration du 25 juin 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- renouvellement du mandat du président du conseil d'administration ;
- désignation d'une vice-présidente du conseil d'administration ;
- nomination de censeurs au sein du conseil d'administration ;
- mouvements au sein des comités réglementaires.

**Réunion du 26 juin 2025**

Le conseil d'administration du 26 juillet 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- rapport du comité des risques ;
- point sur les risques et le contexte actuel ;
- revue de la cartographie des risques ;
- ICAAP semestriel ;
- annexe du RACI relative à la gestion des risques liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC) ;
- création de la filière "Fraude" aux moyens de paiement ;
- rapport du comité des nominations du 24 juin 2025 ;
- représentation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale à la Confédération ;
- lettre opérationnelle relative à la composition et au fonctionnement du conseil d'administration et de ses comités spécialisés au sein du Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- financement de la Fondation de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

**3.1.4.3 Les comités du conseil d'administration**

Le conseil d'administration s'est doté de quatre comités spécialisés qui interviennent sur le périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale :

- le comité des rémunérations ;
- le comité des nominations ;
- le comité d'audit et des comptes (CAC) ;
- le comité des risques.

Les dispositions encadrant la composition, le fonctionnement, le cadre réglementaire et les missions des comités réglementaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont détaillées dans le règlement intérieur du conseil d'administration mis à jour le 24 mars 2025.

Les comités sont composés de trois à six membres, tous issus du conseil d'administration de la CFCM, nommés par le conseil d'administration, sur proposition du président du conseil en raison de leurs connaissances et de leurs compétences dans les domaines traités par les comités. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat d'administrateur.

À ces membres peuvent s'ajouter des observateurs qui peuvent être :

- des censeurs de la CFCM ;
- des administrateurs ou des censeurs de la BFCM ;
- des membres ou des censeurs de la BECM ;

Un des membres du comité des rémunérations est obligatoirement un administrateur représentant des salariés.

**Comité des rémunérations**

**Composition du comité des rémunérations au 30 juin 2025**

Au 30 juin 2025, le comité des rémunérations se compose de quatre membres (dont son président) et un observateur.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au premier semestre 2025
Pascal David <sup>(2)</sup>	Président	N/A
Hélène Dumas <sup>(2)</sup>	Membre	N/A
Audrey Hammerer <sup>(1)</sup>	Membre	100 %
Caroline Kaltenbach <sup>(2)</sup>	Membre	N/A
Jeanne Lazarus	Membre	100 %

<sup>(1)</sup> Audrey Hammerer siège en tant qu'administratrice représentant les salariés.

<sup>(2)</sup> Pascal David, Hélène Dumas et Caroline Kaltenbach ont été nommés membres du Comité des rémunérations par décision du Conseil d'administration du 25 avril 2025. Aucune réunion ne s'est tenue après cette date.

Philippe Galienne assiste également au comité des rémunérations en tant qu'observateur.

**Comité des nominations**

**Composition du comité des nominations au 30 juin 2025**

Au 30 juin 2025, le comité des nominations se compose de trois membres (dont son président) et de quatre observateurs.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au premier semestre 2025
Thierry Reboulet	Président	84 %
Nathalie Boy de la Tour	Membre	100 %
Bernard Dalbiez	Membre	100 %
Simone Muller	Membre	100 %
Jacques Simon <sup>(1)</sup>	Membre	84 %

<sup>(1)</sup> Jacques Simon a été nommé membre du Comité des nominations par décision du Conseil d'administration du 21 novembre 2024. Aucune réunion ne s'est tenue après cette date.

**Comité d'audit et des comptes**

**Composition du comité d'audit et des comptes au 30 juin 2025**

Au 30 juin 2025, le comité d'audit et des comptes se compose de quatre membres (dont sa présidente) et de deux observateurs.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au premier semestre 2025
Bich Van Ngo	Présidente	100 %
Daniel Baal	Membre	100 %
Gérard Cormorèche	Membre	50 %
Joëlle Lasry <sup>(1)</sup>	Membre	N/A
Luc Wynant	Membre	100 %

<sup>(1)</sup> Joëlle Lasry a été nommé membre du Comité des d'audit et de comptes par décision du Conseil d'administration du 25 avril 2025. Aucune réunion ne s'est tenue après cette date.

Au 30 juin 2025 assistent également au CAC en tant qu'observateurs : Albert Mayer et René Schwartz.

## Comité des risques

### Composition du comité des risques au 30 juin 2025

Au 30 juin 2025, le comité des risques se compose de cinq membres (dont sa présidente) et de douze observateurs.

Membres	Qualité	Taux d'assiduité au premier semestre 2025
Marie-Jean BOOG	Présidente	100 %
Daniel Baal	Membre	100 %
Nadia Maïzi	Membre	75 %
Bernard Dalbiez	Membre	75 %
Laurent Torre	Membre	75 %

Au 30 juin 2025 assistent également au comité des risques en tant qu'observateurs : René Carel, Nicolas Habert et Catherine Lamblin-Messien.

### 3.1.4.4 Déontologie

#### Recueil de déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018. Ce document de référence, qui reprend les

principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

Enfin, une politique d'aptitude s'applique plus particulièrement aux membres des conseils d'administration et de surveillance de l'Alliance Fédérale. Adoptée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel en juin 2025, elle encadre notamment les questions de déontologie, conflits d'intérêts et déclarations personnelles propres aux activités de membre du conseil.

## 3.1.5 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, se veut avant tout raisonnée et responsable, cherche en priorité à aligner les intérêts de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et ceux de ses collaborateurs, et à préserver l'intérêt de ses sociétaires et clients. Elle prend donc en compte une stricte application du devoir de conseil.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est convaincu que la politique de rémunération d'une entreprise est un élément important de cohérence de la stratégie et de maîtrise des risques. Dans ce cadre, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, fidèle à ses valeurs mutualistes, a défini une politique qui vise à :

- être conforme aux exigences réglementaires et aux pratiques de place ;
- porter ses valeurs mutualistes dans le respect de l'ensemble des parties prenantes : sociétaires, clients et collaborateurs ;
- favoriser la progression de carrière par la formation interne et encourager l'engagement sur le long terme des collaborateurs ;
- ne pas encourager la prise de risque excessive et éviter la mise en place d'incitations qui pourraient entraîner des conflits d'intérêts et ne pas inciter ou encourager des activités non autorisées ;
- assurer une cohérence entre les comportements des collaborateurs et les objectifs à long terme du Crédit Mutuel Alliance Fédérale, particulièrement dans le domaine de la maîtrise de la gestion des risques ;
- assurer une juste rémunération du travail et fidéliser les collaborateurs de talent en leur offrant des niveaux de salaire appropriés, tenant compte du contexte concurrentiel et en relation avec leur séniorité, leur expertise et leur expérience professionnelle ;

- respecter l'égalité hommes/femmes dans les salaires, en fonction de la classification, et plus généralement lutter contre toutes les formes de discriminations ;

- veiller au renforcement régulier des fonds propres.

La politique de rémunération s'inscrit dans le prolongement du cadre d'appétence aux risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale qui dispose que la rémunération des collaborateurs ne doit pas inciter à une prise de risque inconsidérée et vise à éviter tout conflit d'intérêts.

Dans cette optique, la politique de rémunération globale n'encourage pas à une prise de risque excédant le niveau de risque défini par Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle s'inspire ainsi, des principes de modération et de prudence mis en œuvre par Crédit Mutuel Alliance Fédérale, et ce y compris pour la population des preneurs de risques.

Strictement cantonnées à quelques métiers ou fonctions, les rémunérations variables ne constituent pas une incitation pour les collaborateurs à la prise de risques qui ne serait pas en ligne avec les orientations de la direction générale et du conseil d'administration, et ce, particulièrement pour ceux dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'exposition aux risques de l'établissement.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé la politique de rémunération de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment la politique de rémunération globale des personnels dont les activités professionnelles sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'établissement.

Cette politique générale tient compte des dispositions de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des articles L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier, et du règlement délégué européen UE n° 2021/923 de la Commission publié le 25 mars 2021 qui fixe les

critères qualitatifs et quantitatifs appropriés permettant de recenser ces catégories de personnel.

La dernière version de la note sur la politique de rémunération de la population des preneurs de risques a été approuvée par le conseil d'administration du 21 novembre 2024.

Les fédérations auxquelles la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel adhère sont attachées au principe du bénévolat des fonctions d'administrateur au sein des différentes instances qui composent Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Le corollaire de ce principe est d'assurer aux administrateurs les moyens nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités, dans le seul souci d'assurer le développement, la pérennité et le respect des valeurs du Crédit Mutuel. Une charte relative aux moyens d'exercice des mandats des membres des conseils d'administration ou de surveillance a été mise en place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a été révisée le 9 février 2022 et le 7 février 2024. Elle fixe les modalités d'application du principe de bénévolat des élus de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment en définissant strictement les modalités dans lesquelles des indemnités sont allouées pour assurer l'exercice de certaines fonctions stratégiques, dans les fédérations et les entités faitières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Elle complète ainsi le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à tous les élus.

Pour l'ensemble des personnes de Crédit Mutuel Alliance Fédérale répondant aux critères ci-dessus, l'enveloppe globale telle que visée par l'article L.511-73 s'élève à 166 790 549 euros en 2024.

Le rapport sur les politiques et les pratiques de rémunération prévu à l'article 266 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement, est publié chaque année. Il reprend les informations quantitatives agrégées prévues à l'article 450 h) et 450 G) du règlement UE 575/2013.

## **Strict cantonnement de la rémunération fixe avec des rémunérations variables à quelques activités spécialisées**

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de privilégier une rémunération fixe en cohérence avec ses valeurs mutualistes et ses responsabilités au service de ses clients et sociétaires. Elle intègre dans sa politique la préoccupation permanente du développement durable et de progression de carrière pour ses collaborateurs.

Pour la majeure partie des collaborateurs de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, notamment tous ceux travaillant pour les réseaux, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a fait le choix de ne pas fixer d'objectifs individuels de ventes aux clients pouvant générer une rémunération variable (sauf quelques exceptions à l'étranger).

D'un point de vue général, les éléments de rémunération complémentaire (avantages en nature, rémunérations variables...) sont encadrés et ne concernent que des cas spécifiques de métier ou fonction, justifiés par des considérations particulières. Ainsi les métiers spécialisés, prévoient généralement comme dans les autres groupes bancaires des rémunérations variables : salle des marchés, financements spécialisés, asset management, capital-investissement, banque privée, crédit à la consommation.

## **Organisation du comité des rémunérations au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a validé le 21 février 2018 l'intégration des entités couvertes par les directives AIFMD et UCITS V ainsi que celles relevant de la directive Solvabilité II dans son périmètre à compter de l'exercice 2018.

Il est rappelé que l'article L.511-91 du Code monétaire et financier dispose que lorsqu'un établissement de crédit fait partie d'un groupe soumis à la surveillance de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution sur une base consolidée, le conseil d'administration de cet établissement peut décider que les fonctions dévolues aux comités réglementaires (risques nominations, rémunérations) soient exercées par le comité de l'établissement de crédit au niveau duquel s'exerce la surveillance sur une base consolidée ou sous-consolidée.

Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, les conseils d'administration des entités – quelles que soient les activités et la réglementation applicable, en France et à l'étranger – délèguent au comité « faitier » (Caisse Fédérale de Crédit Mutuel) leurs compétences en matière de rémunération. Cela inclut donc les fédérations et caisses régionales (qui « contrôlent » la Caisse Fédérale), l'activité de crédit à la consommation, l'activité de gestion d'actifs et les entités assurances (qui sont dans le périmètre consolidé comptable), les activités de capital investissement, de services et/ou l'informatique, les GIE et les activités de banque privée et filiales à l'étranger.

Le périmètre dépasse donc le simple périmètre de surveillance réglementaire de l'activité bancaire.

Le comité « faitier » rend compte de ses travaux au conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de même qu'aux conseils d'administration des entités pour les informations qui les concernent.

## **Processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants de Crédit Mutuel Alliance Fédérale**

Dans un but de cohérence et en l'absence de mécanisme sur le sujet, un processus de coordination pour l'évolution de la rémunération des cadres dirigeants – directeurs généraux des entités - a été adopté lors du conseil d'administration du 26 février 2016. Pour les directeurs généraux des fédérations, les présidents des fédérations sont associés à ce processus dont l'avis est consultatif. Ce dispositif associe au président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, le directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et le directeur des ressources humaines.

Le comité des rémunérations rend son avis sur proposition du processus de coordination. Le comité des rémunérations rend compte au conseil d'administration.

### 3.1.6 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

#### Principes directeurs

La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel ne se réfère pas au Code Afep-Medef, inadapté à son cas pour un certain nombre de recommandations, compte tenu de la structure de l'actionariat, composé à 100 % par des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Mise en œuvre

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 4 avril 2024 a pris acte :

- de la démission de Nicolas Théry de son mandat social de président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :
  - la fin de la convention de suspension du 14 novembre 2014 (et de son avenant du 31 mai 2023),
  - la reprise d'effet de plein droit du contrat de travail au sein de la BFCM le lendemain de la fin du contrat du mandat social de président du conseil d'administration, soit le 5 avril 2024, avec réintégration au poste qu'il occupait avant la suspension.
- de la fin du mandat de directeur général de Daniel Baal et de sa nomination en tant que président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Un avenant à la convention de suspension du 1<sup>er</sup> juin 2017 et de son avenant du 31 mai 2023 a été mis en place à effet du 5 avril 2024. A ce titre, le même conseil a décidé, sur proposition du comité des rémunérations du 2 avril 2024, d'attribuer à Daniel Baal au titre de son mandat de président du conseil d'administration :
  - une indemnité fixe annuelle s'élevant à 950 000 euros ;
  - un véhicule de fonction.

Il est précisé que Daniel Baal ne percevra aucune indemnité de cessation ou de fin de contrat au titre de son mandat de président du conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, conformément au cadre Confédéral sur les politiques et pratiques de rémunération.

En outre, Daniel Baal ne bénéficie pas de la Garantie Sociale Chômage (GSC).

Les frais engagés par le président dans le cadre de ses missions sont remboursés conformément à la politique mise en œuvre dans le groupe pour l'ensemble des salariés.

Les autres mandats et fonctions au sein des entités du groupe Crédit Mutuel seront exercés à titre gratuit à compter de cette date.

Le comité des rémunérations du 2 avril 2024 a examiné le montant et les modalités de versement d'une indemnité à Daniel Baal au titre de la cessation de son mandat de directeur général. Il a émis un avis favorable pour le versement de 1 852 500 euros : 97,5 % de l'objectif ayant été atteint. Le conseil d'administration du 4 avril a acté l'attribution de cette indemnité. Cette somme sera en partie différée conformément à la réglementation CRD5 et à la politique de rémunération du groupe.

Pour rappel, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 6 avril 2023 a approuvé les modifications de la convention réglementée relative aux indemnités de fin de mandat du directeur général qui sont dorénavant conditionnées à un certain nombre de critères se répartissant à parts égales entre indicateurs économiques et ESG. Les modifications proposées tenaient compte, à la demande de la BCE, des contraintes réglementaires imposées par la directive CRD5.

Le montant maximum peut atteindre deux années de la rémunération fixe annuelle du mandat et se base pour 50 % sur des critères économiques et 50 % sur des critères extra financiers.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 4 avril 2024 a également pris acte de la nomination de Éric Petitgand en tant que directeur général de la Caisse fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :

- la mise en place d'une convention de suspension de contrat de travail à compter du 5 avril 2024 selon les modalités suivantes :
  - le salaire de référence qui sera la base de l'ensemble des droits lié au mandat de directeur général sera celui du contrat de travail suspendu soit 650 000 euros. C'est sur cette base que l'ensemble des droits liés seront calculés et notamment les droits calculés en cas de départ en retraite,
  - le temps passé au titre du mandat social sera pris en compte dans le calcul de l'ancienneté au sein du groupe et pour déterminer les avantages liés,
  - le maintien du bénéfice du régime de retraite supplémentaire à cotisation définie, du régime de prévoyance et du contrat frais de santé des salariés du groupe,
  - la mention de la prise en compte des critères ESG dans la rémunération de référence. La rémunération de référence pourra, le cas échéant, être réévaluée sur décision du comité des rémunérations en tenant compte en particulier de l'atteinte des objectifs sociaux et environnementaux poursuivis au Crédit Mutuel Alliance Fédérale.
- la mise en place d'une rémunération au titre du mandat de directeur général :
  - une indemnité fixe annuelle s'élevant à 870 000 euros,
  - un véhicule de fonction,
  - l'absence de mise en place de la GSC.
- La mise en place d'une indemnité de cessation de mandat :

L'indemnité de cessation ou de fin de mandat équivalente est fixée à deux années maximum d'indemnité fixe au moment de l'évènement et conformément au cadre confédéral du Crédit Mutuel sur les politiques et pratiques de rémunération. Le montant attribué se base pour 50 % sur des critères économiques et 50 % sur des critères ESG.

Les modalités d'exercice de l'indemnité de cessation de mandat du directeur général est donc conditionné à un certain nombre de critères pour répondre au cadre réglementaire et au cadre confédéral du Crédit Mutuel. Parmi ces critères figurent notamment des critères de performance :

- critères économiques : 50 %
  - rendement sur actifs bruts (Résultat net sur actifs pondérés moyens) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises,
  - coefficient d'exploitation en dessous de 62 % et inférieur à la moyenne des trois premières banques françaises,
  - ratio de solvabilité (CET 1) supérieur à la moyenne des trois premières banques françaises.

Les calculs sont réalisés sur la base des trois dernières années civiles et les résultats publiés. Chaque critère pèse pour un tiers.

- critères ESG : 50 %
  - le taux de réalisation des objectifs fixés dans le cadre des engagements pris en tant qu'entreprise à mission (30 %),
  - la maîtrise des risques (10 %),
  - la mise en œuvre des ambitions stratégiques du groupe (10 %).

Les appréciations seront décidées par les organes de surveillance sur la base de la documentation indépendante de la direction générale à savoir : le comité de suivi de l'entreprise à mission, l'audit interne et les réalisations du plan stratégique

présentées dans les instances de gouvernance. L'ensemble des critères ne peuvent donner lieu à surperformance.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 4 avril 2024 a également pris acte de la nomination d'Anne Sophie Van Hoove en qualité de directrice générale déléguée de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel avec pour conséquence :

- une rémunération fixe annuelle portée à 500 000 euros versée à compter du 1<sup>er</sup> juin 2024. Aucun autre dispositif spécifique n'a été ajouté.

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration, du directeur général et de la directrice générale déléguée au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

Le président du conseil d'administration, le directeur général et la directrice générale déléguée sont évalués par les comités des nominations et des rémunérations, qui se réunissent chaque année à cette fin. Cette évaluation doit porter sur tous les aspects de l'activité et notamment vérifier que les objectifs sociaux et environnementaux assignés à Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont bien atteints. À défaut de réalisation et pour le président du conseil d'administration et le directeur général, les comités peuvent proposer au conseil d'administration de réduire l'indemnité fixe ou de révoquer le mandat.

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 25 mars 2025 a également examiné, sur proposition du comité des rémunérations du 21 mars 2025 la rémunération :

- du président du Conseil d'Administration, Daniel BAAL, portée par la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel et qui demeure inchangée ;
- du directeur général, portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Il a été décidé de porter cette rémunération à 950 000 euros et ce à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- de la directrice générale déléguée, portée par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et qui demeure inchangée.

### RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2025

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

En revanche, les deux mandataires sociaux de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel n'ont bénéficié d'aucun autre avantage ou dispositif spécifique en dehors des avantages en nature déclarés ci-après.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 30 juin 2025, le directeur général et la directrice générale déléguée détiennent des engagements au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

1 <sup>er</sup> semestre 2025 (en euros) <sup>(a)</sup>	Origine <sup>(b)</sup>	Part fixe	Part variable	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Daniel Baal - Directeur général du 1 <sup>er</sup> janvier jusqu'au 3 avril 2024 <sup>(d)</sup>	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel		111 500,00			111 500,00
Daniel Baal - Président du Conseil d'Administration à compter du 4 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	475 000,02		1 737,17		476 737,19
Eric Petitgand - Directeur général à compter du 4 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	455 000,01		2 420,04		457 420,05
Anne Sophie Van Hoove - Directrice générale déléguée à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	230 769,24		11 840,95		242 610,19

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Pour la part variable, versement en mars 2025 du deuxième différé en numéraire de l'indemnité de fin de mandat du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

2024 (en euros) <sup>(a)</sup>	Origine <sup>(b)</sup>	Part fixe	Part variable	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Nicolas Théry - Président du Conseil d'Administration du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 3 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	248 055,57		3 085,50		251 141,07
Daniel Baal - Directeur général du 1 <sup>er</sup> janvier 2024 au 3 avril 2024 <sup>(d)</sup>	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	245 416,68	370 500,00	1 192,35		617 109,03
Daniel Baal - Président du Conseil d'Administration à compter du 4 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	704 583,36		4 205,67	10 166,16	718 955,19
Eric Petitgand - Directeur général à compter du 4 avril 2024	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	642 833,33		3 630,06	3 024,76	649 488,12
Anne Sophie Van Hoove - Directrice générale déléguée (du 1 juin 2024 au 31 décembre 2024)	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	334 699,65		12 074,19		346 773,84

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration et le directeur général sont rémunérés au titre de leurs mandats sociaux au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Pour la part variable, versement en juillet 2024 du premier différé en numéraire de l'indemnité de fin de mandat de Directeur Général

## 3.2 BFCM - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

### 3.2.1 Composition des organes de direction au 30 juin 2025

#### Présentation du conseil d'administration

	Âge <sup>(1)</sup>	Sexe	Début de mandat	Échéance du mandat	Assiduité
<b>Daniel BAAL</b> <i>Président</i>	67	H	2024	2026	100 %
<b>Philippe TUFFREAU</b> <i>Vice-président</i>	70	H	2021	2027	50 %
<b>Françoise APERTET</b> <i>Administratrice</i>	64	F	2025	2028	N/A
<b>Eric PETITGAND</b> <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur</i>	61	H	2025	2028	N/A
<b>Fabrice SIQUOT</b> <i>Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur</i>	54	H	2024	2027	100 %
<b>René CAREL</b> <i>Administrateur</i>	66	H	2024	2025	100 %
<b>Martine GAILLOU</b> <i>Administratrice</i>	64	F	2025	2028	N/A
<b>Philippe GALLIENNE</b> <i>Administrateur</i>	69	H	2019	2025	100 %
<b>Anne GASSER</b> <i>Administratrice</i>	57	F	2025	2028	N/A
<b>Nicolas HABERT</b> <i>Administrateur</i>	63	H	2020	2027	100 %
<b>Régine KOPP</b> <i>Administratrice</i>	56	F	2025	2028	N/A
<b>Catherine LAMBLIN-MESSIEN</b> <i>Administratrice</i>	60	F	2022	2025	100 %
<b>Frédéric RANCHON</b> <i>Administrateur</i>	59	H	2024	2027	100 %
<b>Eveline RETORY</b> <i>Administratrice</i>	67	F	2025	2028	N/A
<b>Edwige SCHMITT</b> <i>Administratrice</i>	66	F	2025	2028	N/A
<b>Dominique HOHLER</b> <i>Censeur</i>	65	H	2025	2028	N/A
<b>Michel KOCHER</b> <i>Censeur</i>	66	H	2022	2025	100 %
<b>Gilberte LANGER</b> <i>Censeur</i>	63	F	2025	2028	N/A
<b>Philippe LEPLAIDEUR</b> <i>Censeur</i>	61	H	2023	2027	75 %
<b>Nathalie MUSSI</b> <i>Censeur</i>	56	F	2025	2028	N/A
<b>Jean-Michel PFINDEL</b> <i>Censeur</i>	70	H	2022	2025	75 %

(1) Âge au 30 juin 2025.

Le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composé de 15 membres non exécutifs. Au cours du premier semestre 2025, les mandats d'administrateurs de Marie-Jean Boog, Nathalie Boy de la Tour, Hélène Dumas, Caroline Kaltenbach, Joëlle Lasry et Simone Muller ont pris fin. Les mandats de Jean-Louis Maitre et de Jean-François Parra en qualité de censeurs ont également pris fin. L'assemblée générale du 25 avril 2025 a nommé en qualité d'administrateur : Françoise Apertet, la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, Martine Gaillou, Anne Gasser, Régine Kopp, Eveline Retory et Edwige Schmitt. Les conseils d'administration des 25 mars et 9 avril ont décidé de nommer Dominique Hohler, Gilberte Langer et Nathalie Mussi pour prise d'effet au 25 avril 2025.

## Autres participants

Conformément à l'article L.2312-72 du Code du travail, deux représentants du comité social et économique assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.

## Composition de la direction générale

La direction générale de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel est composée de deux dirigeants détenant un mandat exécutif :

- Éric Charpentier, directeur général - dirigeant effectif ;
- Alexandre Saada, directeur général adjoint - dirigeant effectif.

## 3.2.2 Mandats et fonctions exercés par les membres des organes de direction

### Administrateurs

#### Daniel Baal

Né le 27 décembre 1957  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric Raiffeisen  
67000 Strasbourg

#### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Daniel Baal a débuté sa carrière en 1979, en tant que rédacteur crédits au siège de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel à Strasbourg, avant d'exercer diverses fonctions de siège et de réseau à Strasbourg, Colmar et Mulhouse. En 1995, il devient directeur des engagements à la direction régionale Sud de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe, puis devient directeur de la caisse de Crédit Mutuel Mulhouse-Europe en 1999. Il a été directeur général adjoint de la société du Tour de France et directeur des activités « cyclisme » Sport Amaury Organisation de 2001 à 2004. En 2004, il devient directeur à la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Île-de-France. Puis en 2010, il est nommé directeur général adjoint de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel puis directeur général adjoint du Crédit Industriel et Commercial en 2014 et directeur général de la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 2015. Entre 2017 et 2024, il est directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, directeur général de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, directeur général du Crédit Industriel et Commercial, directeur général de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe et membre du Directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel. En 2024, il est nommé président de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, du Crédit Industriel et Commercial et de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel. Daniel Baal est diplômé de l'EDC Paris Business School, option gestion financière.

#### Président du conseil d'administration

Début du mandat : 2024  
Échéance du mandat : 2026

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président du conseil d'administration

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale de Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

Crédit Mutuel Impact

##### Président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

Euro-Information Production

##### Vice-président du conseil d'administration

Banque de Luxembourg

##### Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

##### Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, administrateur

Fonds de dotation pour un sport propre

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Directeur général

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

##### Membres du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

## Philippe Tuffreau

Né le 24 mai 1955  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
1, place Molière  
49006 Angers

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une Maîtrise en Droit privé, d'un DESS Sciences juridiques et d'un certificat d'aptitude à la profession d'avocat, Philippe Tuffreau est président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou.

En 1995, il fonde le cabinet, Exaequo, spécialisé en droit des affaires. En parallèle, il s'implique dans la vie du barreau. En 1998, il est élu pour deux ans bâtonnier d'Angers. En 2003, il devient membre du Conseil national des barreaux. Il assure la vice-présidence de cette institution de 2006 à 2008, et devient l'interlocuteur régulier de la chancellerie. Puis il est élevé au rang de chevalier de l'ordre national du Mérite et de chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur. De 1995 à 2017, il est vice-président du cabinet d'avocats Oratio.

Dès 1991, il devient président d'une caisse locale de Crédit Mutuel et exerce divers mandats avant de mettre un terme à ses mandats du fait de ses autres activités. En 2014, il est nommé président d'une caisse locale de Crédit Mutuel puis devient administrateur fédéral du Crédit Mutuel d'Anjou en 2015 avant de devenir président en 2017. Il est administrateur confédéral depuis 2020.

### Vice-président du conseil d'administration

Début du mandat : 2021  
Échéance du mandat : 2027

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Anjou

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Anjou

Créavenir Anjou (association)

#### Président du conseil de surveillance

SODEREC

#### Vice-président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Angers Saint Laud

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, gérant

SNC Thiers Immobilier

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Administrateur

GIEMAT

SPL ALTEC

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

#### Censeur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

## Françoise Apertet

Né le 26 février 1961  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
99 avenue de Genève  
74000 Annecy

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un CAP et d'un BEP en comptabilité, Françoise Apertet a débuté sa carrière en tant que secrétaire d'une agence immobilière avant d'évoluer au sein d'un bureau d'études thermiques en 1983 en qualité de secrétaire comptable. En 1986, elle est devenue collaboratrice chef de mission au sein du cabinet d'expertise comptable Altitude Conseil avant de prendre sa retraite en 2021.

En 2005, elle est nommée vice-présidente du conseil de surveillance d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en prendre la présidence depuis 2009. Elle est élue vice-présidente de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc depuis 2018.

### Administratrice

Première désignation au conseil : 2025  
Échéance du mandat : 2028

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Megève

#### Vice-présidente

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc

#### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Savoie Mont Blanc

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Éric Petitgand

Né le 4 février 1964  
Nationalité : Français

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Éric Petitgand est titulaire d'un DESS en contrôle de gestion et d'audit de l'IAE de l'Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

Il a débuté sa carrière en 1987 en qualité de responsable du back-office trésorerie au sein de BTP puis Renault Crédit International. En 1992, il rejoint la Caisse Centrale du Crédit Mutuel en tant que responsable des back-offices marchés. En 1996, il devient chargé de missions auprès du directeur général et directeur commercial au sein du Crédit Mutuel Centre Est Europe. En 1999, il est nommé directeur régional de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe avant d'être nommé directeur général de la Fédération et Caisse Fédérale de Crédit Mutuel Savoie Mont-Blanc en 2003. Parallèlement, il est nommé Administrateur unique du GIE CCS en 2008.

De 2013 à 2016, il est vice-président et chef d'exploitation du centre des services partagés du réseau des caisses Desjardins au Canada.

De 2016 à 2024, il est directeur général adjoint de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et directeur général adjoint de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe. De 2017 à 2024, il est également directeur général de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles Guyane. En outre, il est directeur général de la Caisse Agricole Crédit Mutuel de 2022 à 2024.

En 2024, il devient directeur général – dirigeant effectif de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et à ce titre directeur général du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Il intègre par ailleurs le directoire du Groupe des Assurances du Crédit Mutuel, le conseil d'administration de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, les conseils de surveillance de Cofidis, Cofidis Group et du Groupe La Française.

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur**  
Première nomination : 2025  
Echéance du mandat : 2028

### Autres mandats et fonctions exercés au 30 juin 2025

#### Président

EBRA (SAS)

#### Membre du directoire

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

#### Membre du conseil de surveillance

Groupe La Française

Cofidis

Cofidis Group

#### Président et représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Bischoffenberg

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-Information

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Président du conseil d'administration

LYF

#### Vice-président

Monetico International

#### Administrateur

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

Fédération du Crédit Mutuel Agricole et Rural

#### Membre du conseil de surveillance

Euro-Information Production

Centre de Conseil et de Service - CCS

#### Membre du conseil de direction

Euro-Information Direct Services

Euro-Information Télécom

#### Représentant permanent de Placinvest, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de direction

Euro-TVS

Euro-Information Épithète

#### Représentant permanent du CIC Associés, administrateur

Crédit Mutuel Asset Management

#### Administrateur unique

Centre de Conseil et de Service - CCS

#### Directeur général

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Caisse Agricole Crédit Mutuel

#### Directeur général adjoint

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Président du conseil d'administration

CIC Sud Ouest

Administrateur

2SF - Société des services fiduciaires

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, membre du conseil de surveillance

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

**Fabrice Siquot**

Né le 26 juillet 1970  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
43 boulevard Volney  
53083 Laval

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'une maîtrise en droit civil mention droit des affaires en 1992, puis d'un DESS Ingénierie Financière en 1993, délivrés par l'Université de Caen, Fabrice Siquot a commencé sa carrière en ingénierie financière au Crédit Agricole. Responsable d'équipe à la Caisse des dépôts et consignations de 1997 à 2002, il a ensuite exercé au sein de diverses banques avant de rejoindre le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, dont il a été directeur financier (2009-2024), directeur général adjoint (2018-2024) et directeur général délégué (depuis 2024). Il est le représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie auprès de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024.

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur**  
**Première désignation au conseil : 2024**  
**Échéance du mandat : 2027**

**Autres mandats exercés au 30 juin 2025**

**Directeur général**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse- Normandie  
Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, administrateur**

Crédit Mutuel Épargne Salariale

**Membre du conseil de surveillance**

Centre de conseil et de service

**Membre du comité de surveillance et comité d'orientation**

HelloAsso

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Directeur général délégué**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse- Normandie  
Fédération du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie

**Directeur général adjoint**

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Maine-Anjou et Basse-Normandie

**René Carel**

Né le 21 mars 1959  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
18, rue de La Rochefoucauld  
75439 Paris Cedex 09

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Titulaire d'un diplôme universitaire de technologie option gestion des entreprises et des administrations finances-comptabilité, René Carel a débuté sa carrière en tant que comptable, puis chef comptable au sein du Groupe THOMSON en 1977. En 1990, il devient consultant, ingénieur chargé d'affaires pour la mise en œuvre de logiciel de comptabilité au sein de TELESYSTEMES avant de devenir responsable des services comptables et de consolidation pour la Société des Tuyaux BONNA jusqu'en 2011. De 2011 à 2020, il occupe les fonctions de responsable administratif et financier au sein du Campus VEOLIA Environnement. Il est aujourd'hui retraité. Il est président d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2012 et président du conseil d'administration de la Caisse Régionale ainsi que de la Fédération du Crédit Mutuel Ile de France depuis 2023.

**Administrateur**

**Début du mandat : 2024**  
**Échéance du mandat : 2028**

**Autres mandats exercés au 30 juin 2025**

**Président du conseil d'administration**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France  
Fédération du Crédit Mutuel Ile de France  
Caisse de Crédit Mutuel Conflans Ste Honorine

**Administrateur**

ACM IARD

**Censeur**

Caisse Centrale du Crédit Mutuel  
Confédération Nationale du Crédit Mutuel

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Administrateur**

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Ile de France  
Fédération du Crédit Mutuel Ile de France

**Censeur**

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

## Martine Gaillou

Née le 25 janvier 1961  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
34 rue Léandre Merlet  
85000 La Roche sur Yon

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une formation en comptabilité, Martine Gaillou a débuté en 1981 au sein d'Auchan où elle a évolué dans différents postes. En 1998, elle est nommée gérante de la SARL Maison Gaillou, productrice de cognac. Depuis 2021, elle est membre du bureau des chambres de commerce et industrielle de Rochefort Saintonge, Charente Maritime et Nouvelle-Aquitaine.

En 2015, elle est nommée administratrice au sein d'une caisse de crédit mutuel avant d'en prendre la présidence entre 2017 et 2025. Entre 2018 et 2023, elle est nommée administratrice au sein de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan avant d'en prendre la vice-présidence en 2023 puis la présidence en 2024.

#### Administratrice

Début du mandat : 2025  
Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan

##### Fédération du Crédit Mutuel Océan

Océan Participations

Foncière du Crédit Mutuel Océan

Fonds de dotation du Crédit Mutuel Océan

##### Vice-présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Aulnay de Saintonge

#### Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel Océan, Administrateur

Assurances du Crédit Mutuel VIE SA

#### Membre

Chambre de commerce et d'Industrie Nouvelle Aquitaine

Conseillère municipale

Commune de St Mandé sur Bretoire

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

Néant

## Philippe Gallienne

Né le 17 juin 1956  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
17 rue du 11 novembre  
14052 Caen

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'École de Management de Normandie, expert-comptable et commissaire aux comptes, Philippe Gallienne a été associé en charge du secteur association et gestion sociale du bureau du Havre de Mazars de 1990 à 2019.

Dès 1995, il est élu président fondateur de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Sanvic. En 1998, il devient président de la caisse de Crédit Mutuel du Havre Hôtel de Ville et est élu administrateur fédéral la même année. Il a été nommé vice-président de la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie en 2003 avant d'être nommé président de la Fédération et de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie en 2019.

#### Administrateur

Début du mandat : 2019  
Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Le Havre Centre

##### Fédération du Crédit Mutuel Normandie

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Normandie

#### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Représentant permanent de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel de Normandie, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

## Anne Gasser

Née le 30 mars 1968  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4, rue Frédéric Guillaume Raifeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un DEUG en Anglais et d'un BTS en professions immobilières, Anne GASSER est agente immobilière indépendante depuis 2007 au sein de Cap Est Immo dont elle est gérante. En 2022, elle obtient le DU Administrateur Bancaire et Mutualiste. En 2007, elle est élue conseillère municipale de la commune de Bosselosen avant d'y être nommée adjointe au maire en 2019. En 2010, elle est nommée conseillère au sein de la Caisse de Crédit Mutuel de Bouxwiller et environs avant d'en prendre la vice-présidence en 2012 puis la présidence en 2021. En 2024, Elle est nommée membre du conseil de surveillance de Crédit Mutuel Caution Habitat depuis 2024.

#### Administratrice

Début du mandat : 2025

Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bouxwiller et environs

##### Membre du conseil de surveillance

Crédit Mutuel Caution Habitat

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Représentant permanent de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, administrateur

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

## Nicolas Habert

Né le 27 avril 1962  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
6 rue de la Tuilerie  
31130 Balma

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de l'ISEP et de l'ESSEC et titulaire d'une formation à l'actuariat, Nicolas Habert est consultant indépendant au sein de NH Consulting depuis 2007. En 1987, il débute sa carrière à la Banque Nationale de Paris en qualité de chargé de clientèle avant de rejoindre la Caisse des Dépôts et Consignations en 1989 puis la Caisse Centrale de Crédit Mutuel en 1993. De 1988 à 2012 il intervient en tant que formateur vacataire pour diverses entités du Centre de Formation de la Profession Bancaire ainsi qu'à l'Ecole d'ingénieurs de Purpan de 1996 à 2007 en tant que professeur de gestion, finance et commerce international.

Dès 2001, il devient administrateur à la création d'une caisse locale de Crédit Mutuel avant d'en devenir le président en 2010. Depuis 2017, il est administrateur fédéral. De 2017 à 2023, il a été président du conseil de surveillance de Cautionnement Mutuel de l'Habitat. En mai 2020, il a été nommé président de la Caisse Régionale et de la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique.

#### Administrateur

Début du mandat : 2020

Échéance du mandat : 2027

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique

##### Administrateur

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Saint Cyrpien-Purpan

##### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique, membre du conseil de surveillance

GACM

##### Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Banque CIC Sud Ouest

##### Administrateur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Président du conseil de surveillance

Caisse du Crédit Mutuel de Toulouse Purpan

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

##### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

##### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi-Atlantique, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

##### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

## Régine Kopp

Née le 14 août 1968  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une maîtrise en droit des affaires et d'un DESS droit des entreprises, Régine Kopp a débuté en tant que rédactrice au service des relations extérieures de la SANEF jusqu'en 1994, puis a poursuivi en qualité d'attachée territoriale faisant fonction de secrétaire générale de mairie. Elle a été présidente du conseil de la vie sociale de l'EPHAD Les Jardins de Saint Jacques de 2015 à 2022. Depuis 2018, elle est gérante de la SCI MAGICK.

Dès 2011, elle est administratrice de la Caisse de Crédit Mutuel Pays d'Albe et du Ham et en devient présidente en 2018. En 2022, elle obtient le diplôme universitaire Administrateur bancaire mutualiste. En 2022, elle devient président du district de Sarreguemines, administratrice à la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, administratrice au CIC jusqu'en 2023 et membre du conseil de surveillance à la Banque Européenne du Crédit Mutuel jusqu'en 2024. En 2025, elle est nommée au sein du conseil d'administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel.

#### Administratrice

Début du mandat : 2025  
Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Pays d'Albe et du Ham

##### Présidente du conseil de surveillance

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

##### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

##### Gérante

SCI MAGICK

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Crédit Industriel et Commercial

##### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

## Catherine Lamblin Messien

Née le 17 août 1964  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 place Richebé  
59011 Lille

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention du diplôme d'études supérieures comptables et financières (DESCF) à l'institut d'expertise comptable de La Catho Lille en 1987, Catherine LAMBLIN-MESSIEN a débuté sa carrière au sein du Cabinet Lecat en qualité de collaboratrice comptable. En 1990, elle rejoint le Cabinet Declercq avant d'obtenir son diplôme d'expert-comptable (DEC) en 1992. La même année, elle intègre Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance, en qualité d'expert-comptable. Depuis 1995, elle exerce les fonctions de gérante dans ce même cabinet comptant 15 salariés. En septembre 2023, après un rapprochement avec la Holding 2DLC, Catherine LAMBLIN-MESSIEN est nommée directrice générale de Cofidine.

Dès 2015 elle est élue à la présidence d'une caisse locale de Crédit Mutuel. Elle exerce des mandats au sein du Crédit Mutuel tant au niveau local, que régional et national.

#### Administratrice

Début du mandat : 2022  
Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel de Cambrai

##### Vice-Présidente du conseil d'administration

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord-Europe

Fédération du Crédit Mutuel Nord-Europe

##### Administratrice

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

##### Directrice Générale

Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance

Des Papillons

##### Gérante

Groupement forestier du bois de la Chassagne

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Crédit Industriel et Commercial

##### Trésorière

Association Femmes Chefs d'entreprise (FCE)

##### Gérante

Cofidine - Conseil Fiduciaire, Audit & Finance

## Frédéric Ranchon

Né le 22 juin 1966  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
61 rue Blatin  
63000 Clermont-Ferrand

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômé de la faculté de pharmacie de Châtenay Malabry, Frédéric Ranchon a débuté sa carrière en tant que délégué médical ville et hospitalier en 1988 avant de suivre des formations en entrepreneuriat auprès de l'ESC de Clermont Ferrand et de l'ESSEC Paris et de prendre la gérance de boutique Orchestra en 2003. De 2005 à 2019, Frédéric Ranchon est *Key Account Manager* pour les Laboratoires ABBOTT/ABBVIE (chargé grands comptes hospitaliers). Il est président de la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2017 ainsi que président de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central depuis 2016.

#### Administrateur

Début du mandat : 2024

Échéance du mandat : 2027

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président du conseil d'administration

Fédération du Crédit Mutuel Massif Central

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central

##### Administrateur

Caisse de Crédit Mutuel Chamalières

##### Censeur

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

##### Membre

CCI du Puy-de-Dôme

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Gérant

SAXO

SAXO MOD

##### Représentant permanent de la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM

##### Administrateur

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel Clermont les 9 Soleils

Caisse de Crédit Mutuel Cebazat

##### Membre du conseil de surveillance

Groupe ESC Clermont Auvergne Développement

## Eveline Retory

Née le 9 avril 1958  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
6 rue du Professeur Garcin  
97200 Fort-de-France

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'une maîtrise d'histoire contemporaine, Eveline Retory débute en qualité de professeure de lycée professionnel 1<sup>er</sup> grade en 1985 puis 2<sup>ème</sup> grade en 1990 avant d'évoluer en qualité de professeure certifiée en 1995. Admise au concours des personnels de direction en 2002, elle devient principale de collèges jusqu'à sa retraite en 2022. Membre du conseil d'administration d'une association d'insertion par l'activité de 2001 à 2023, elle est aussi depuis 2005, membre du conseil d'administration d'une association de service à la personne.

En 2015, elle est nommée administratrice au sein de la Caisse de Crédit Mutuel Enseignant avant d'en prendre la vice-présidence en 2017 puis la présidence en 2023. Entre 2023 et 2025, elle est nommée censure de la Banque Européenne du Crédit Mutuel

#### Administratrice

Début du mandat : 2025

Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Crédit Mutuel Enseignant Martinique

##### Administratrice

Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Censeur

Banque Européenne du Crédit Mutuel

## Edwige Schmitt

Née le 30 janvier 1959  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Diplômée d'un DEA Physique du solide, suivi de 2 années de Doctorat en Physique du Solide (thèse non soutenue), Edwige SCHMITT débute en qualité de chef d'entreprise de Microservice 1983 à 2002. En 2003, elle évolue en qualité d'enseignante au sein de l'éducation nationale. En 2003, elle est nommée administratrice au sein de la Caisse de Crédit Mutuel Yutz et environs avant d'en prendre la présidence du conseil de surveillance en 2017. Entre 2022 et 2025, elle est nommée censure de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

#### Administratrice

Début du mandat : 2025

Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil de surveillance

Caisse de Crédit Mutuel Yutz et environs

##### Administratrice et présidente du district de Thionville

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Censure

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

## Administrateurs dont les mandats ont pris fin au premier semestre de l'année 2025

### Marie-Jean Boog

Née le 30 août 1961  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Après l'obtention en 1982 de son diplôme d'État, Marie-Jean Boog débute sa carrière en tant qu'infirmière, jusqu'en 1988. La même année, elle intègre l'association Saint Christophe Walscheid et devient cadre de soins. Elle obtient en 1991 son diplôme universitaire en gérontologie puis effectue une formation de cadre en soins infirmiers en 1992. En 1998, elle suit une formation de directeur d'établissement de santé et d'ESMS lui permettant de devenir directrice des établissements au sein de l'Association Saint Christophe Walscheid. Dès 2000 elle devient membre de la Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges et en prend la présidence en 2010. En 2018, elle est nommée membre du conseil de surveillance de la Banque Européenne du Crédit Mutuel et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe, présidente du District de Sarrebourg. Depuis 2022, elle est membre du comité de mission de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

#### Administratrice

Présidente du comité des risques

Début du mandat : 2025

Échéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Bièvre et Vosges

##### Administratrice

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

##### Membre du conseil de surveillance

Banque Européenne du Crédit Mutuel

## Nathalie Boy de la Tour

Née le 19 août 1968  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
5, rue Henri de Bornier  
76116 Paris

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un mastère en business administration de ESLSCA Business School Paris et d'un mastère en management social des organisations de l'ESCP Business School, Nathalie Boy de la Tour a débuté sa carrière au sein de Cap Gemini Invent (ex- Bossard Consultants) en 1992. En 2000, elle est nommée directrice générale de B2L – BBDO, société de communication digitale d'environ 150 salariés. En 2004, elle crée et prend la direction générale de Galaxy Organisation qui organise le premier salon grand public du football. En 2008, elle participe à la création du FondaCtion du Football et évolue en qualité de directrice générale, et y gère notamment plus de 4 500 bénévoles. En 2016, elle est la première femme élue présidente de la Ligue de Football Professionnel pour un mandat de quatre ans. Elle décide de ne pas se représenter pour partir sur des nouvelles aventures entrepreneuriales. Elle est aujourd'hui, gérante de son cabinet de consulting GYPSOFIL pour lequel elle intervient notamment en qualité de directrice générale de LeadHers, réseau européen de femmes dirigeantes.

**Administratrice indépendante**  
**Membre du comité des nominations**  
**Début du mandat : 2025**

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Administratrice

FondaCtion du Football

#### Gérante

GYPSOFIL

#### Représentant permanent de GYPSOFIL, directrice générale

LeadHers

#### Administratrice indépendante

SOLOCAL

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Administratrice

Racing Club de Lens

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

#### Présidente

Ligue de Football Professionnel

BLIMI

#### Membre du conseil de surveillance

SPORTS SOLUTIONS MAKERS

## Hélène Dumas

Née le 9 septembre 1957  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
Place de l'Europe -  
105 rue du Faubourg Madeleine  
45920 Orléans

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'une licence d'économie et de gestion et du Diplôme d'Études Comptables Supérieures (DECS), Hélène Dumas a exercé différentes fonctions dont celles de Sous Directeur puis de Directeur adjoint chargé des fonctions support telles que les ressources humaines, l'informatique et la logistique au sein de la Mutualité sociale agricole, avant de prendre sa retraite en 2013. Dès 1998, elle devient administratrice de la caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet, qu'elle préside depuis 2017. Depuis 2020, elle est administratrice au sein de la Fédération et de la Caisse Régionale de Crédit Mutuel du Centre.

**Vice-présidente**  
**Membre du comité des rémunérations**  
**Début du mandat : 2025**  
**Echéance du mandat : 2028**

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel d'Orléans Châtelet

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Fédération Régionale des Caisses de Crédit Mutuel du Centre

#### Administratrice

Caisse régionale de Crédit Mutuel du Centre

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Vice-présidente du conseil d'administration

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

Crédit Industriel et Commercial

#### Administratrice

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

## Caroline Kaltenbach

Née le 31 juillet 1968  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Titulaire d'un master en école de commerce de Sup de Co Bordeaux (aujourd'hui KEDGE Business School) et d'un DEUG en langues étrangères appliquées option économie, Caroline Kaltenbach a débuté en 1993 en qualité de responsable produits au sein de Jungbunzlauer, l'un des principaux producteurs au monde d'ingrédients biodégradables d'origine naturelle. En 2015, elle est élue au sein de l'APEL académique d'Alsace, dont elle est nommée vice-présidente académique en 2018. Elle est aujourd'hui secrétaire au sein d'un cabinet médical. A l'issue de son mandat au sein de l'APEL académique d'Alsace en 2024, elle est également salariée au sein de l'association notamment en charge du service information et conseil aux familles. Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2020 et administratrice de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2022.

#### Administratrice

Membre du comité des rémunérations

Début du mandat : 2025

Echéance du mandat : 2028

#### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

##### Présidente du conseil d'administration

Caisse de Crédit Mutuel Vauban

##### Administratrice et présidente du district de Colmar

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

##### Représentant permanent de GACM, administratrice

ACM Vie SA

##### Censeur

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

## Joëlle Lasry

Née le 17 novembre 1974  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
40 rue Laugier  
75017 Paris

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Joëlle Lasry est titulaire d'une Maîtrise de Sciences de Gestion de Paris I Sorbonne et exerce comme expert-comptable, commissaire aux comptes et experte près la Cour d'appel de Paris. Spécialiste en évaluation d'entreprises, elle intervient depuis près de 20 ans sur les métiers de l'évaluation financière dans des contextes transactionnels, fiscaux, de restructuration, à des fins comptables ou dans des contextes contentieux en tant qu'expert technique de partie. Avant de fonder Lasry Finance, Joëlle Lasry exerçait au sein de Ricol Lasteyrie Corporate Finance dont elle était devenue associée en 2010 puis de EY. De 2009 à 2012, elle a été membre élue du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables où elle a présidé la Commission des normes professionnelles. Elle est membre de la Société Française des Évaluateurs (SFEV), du Bureau de la Compagnie des Experts et Conseils financiers (CCEF), de la commission Évaluation du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables et de l'Association Professionnelle des Experts Indépendants (APEI), et participe à différents groupes de travail et publications en matière d'évaluation financière. Elle est nommée administratrice de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel en juillet 2024.

#### Administratrice indépendante

Membre du comité d'audit et des comptes

Début du mandat : 2025

Echéance du mandat : 2028

#### Mandats exercés au 30 juin 2025

##### Président

Lasry Finance

#### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

##### Administratrice

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Simone Muller**

Née le 7 octobre 1964  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Diplômée d'un baccalauréat spécialisé en gestion comptabilité, Simone Muller a débuté sa carrière en tant que responsable au sein de la société TRYBA SA en 1982. En 1994, elle devient assistante de direction au sein de HILZINGER SA avant devenir gérante de PASSIMAT SARL de 1998 à 2015. Elle est présidente d'une caisse locale de Crédit Mutuel depuis 2014 et vice-présidente de la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe depuis 2022.

**Administratrice**  
**Membre du comité des nominations**  
**Début du mandat : 2025**  
**Échéance du mandat : 2028**

**Mandats exercés au 30 juin 2025**

**Présidente du conseil d'administration**

Caisse de Crédit Mutuel Avenir

**Vice-présidente du conseil d'administration et présidente du district de Haguenau**

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Vice-présidente du conseil de surveillance**

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

**Administratrice**

ACM IARD

**Gérante**

Hoerdt 2000

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Membre du conseil de surveillance**

Banque Européenne du Crédit Mutuel

**Vice-présidente du conseil de surveillance**

Cautionnement Mutuel de l'Habitat

**Administratrice**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe

**Dirigeants**

**Éric Charpentier**

Né le 6 octobre 1960  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

**Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience**

Ancien élève de l'École normale supérieure, agrégé de mathématiques, titulaire d'un DEA de recherches opérationnelles et d'un mastère spécialisé de l'ESSEC en techniques financières, Éric Charpentier démarre sa carrière en 1987 au sein de la société financière des sociétés de développement régional – Finansder dont il devient le directeur général. Il rejoint le Crédit Mutuel Nord Europe en 1998 en tant que directeur général adjoint chargé du pôle finances et entreprises, puis en devient directeur général en 2006. Entre 2021 et 2024, Éric Charpentier est directeur général adjoint, dirigeant effectif du Crédit Industriel et Commercial et directeur général délégué, dirigeant effectif de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel depuis 2022. En 2024, il est nommé directeur général – dirigeant effectif de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et du Crédit Industriel et Commercial. Il exerce des mandats de président du conseil d'administration dans plusieurs instances de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en France et à l'étranger.

**Directeur général - dirigeant effectif**  
**Début du mandat : 2024**  
**Échéance du mandat : 2027**

**Autres mandats exercés au 30 juin 2025**

**Directeur général**

Caisse Régionale et Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe

Credit Industriel et Commercial

**Président du conseil d'administration**

Beobank

Banque de Tunisie

CIC Suisse

Banque de Luxembourg

**Président du conseil de surveillance**

Credit Mutuel Equity

**Membre du conseil de surveillance**

Groupe La Française

Euratechnologies

Credit Mutul Impact

**Représentant de VTP – 1 Investissements, membre du conseil de surveillance**

Banque Transatlantique

**Représentant de VTP – 1 Investissements, administrateur**

Credit Mutuel Asset Management

**Mandats échus au cours des cinq derniers exercices**

**Directeur général délégué**

Banque Fédérative du Crédit Mutuel

**Directeur général adjoint**

Crédit Industriel et Commercial

**Administrateur**

UFR3S (Faculte de sport et Sante de l'universite de Lille)

Confédération Nationale du Crédit Mutuel

Caisse Centrale du Crédit Mutuel

Crédit Mutuel Nord Europe Belgium

Société Foncière et Immobilière Nord Europe

Crédit Industriel et Commercial

**Président du conseil d'administration**

Crédit Mutuel Investment Managers

Sciences Po Lille

**Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de surveillance**

Groupe des Assurances du Credit Mutuel

**Représentant la CFCM Nord Europe, membre du conseil de direction**

Euro-Information

**Représentant permanent de la BFCM, administrateur**

Astrée Assurances

## Alexandre Saada

Né le 5 septembre 1965  
Nationalité : Française

Adresse professionnelle :  
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Résumé des principaux domaines d'expertise et d'expérience

Alexandre Saada a débuté sa carrière en 1992 à Londres chez S.G. Warburg (fusionné en 1995 dans UBS Investment Bank) dans le département de corporate finance, spécialisé dans le secteur des institutions financières avant d'exercer en tant qu'associé gérant au sein de S Capital de 2002 à 2010.

En 2010, il rejoint la Société Générale en tant que responsable des fusions-acquisitions pour le secteur des institutions financières pour la France et le Benelux. En 2015, il devient conseiller de direction générale puis directeur financier du Crédit Mutuel Nord Europe.

Depuis juin 2017, il est directeur général adjoint de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et président du conseil d'administration de Crédit Mutuel Home Loan SFH. Il est également président du conseil d'administration du CIC Ouest entre 2018 et 2023 puis Directeur du « Pôle Finances » de Crédit Mutuel Alliance Fédérale depuis 2021.

Alexandre Saada est diplômé de Sciences Po Paris (1988 – section Économique et financière), titulaire d'une maîtrise de sciences de gestion (1987), d'un DEA d'économie et finance internationales (1988) de l'Université Paris Dauphine et d'un master of Science in Finance (1989 – bourse Jean Monnet) de Lancaster University (R.U.).

### Directeur général adjoint - dirigeant effectif

Début du mandat : 2018

Mandat sans limitation de durée

### Autres mandats exercés au 30 juin 2025

#### Directeur Pôle Finances

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

#### Président du conseil d'administration

Crédit Mutuel Home Loan SFH

#### Vice-président du conseil de surveillance

Cofidis

Cofidis Group

#### Représentant permanent de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, administrateur

Groupe des Assurances du Crédit Mutuel

Banque de Tunisie

#### Membre du conseil de surveillance

TARGOBANK AG

TARGO Deutschland GmbH

### Mandats échus au cours des cinq derniers exercices

#### Président du conseil d'administration

CIC Ouest

Représentant permanent de Marsovalor, administrateur

Crédit Mutuel Investment Managers

#### Représentant permanent de la BFCM, administrateur

Assurances du Crédit Mutuel IARD SA

Opuntia (LUXE TV) SA

#### Censeur

Cofidis

Cofidis Group

## 3.2.3 Préparation et organisation des travaux des organes sociaux

### 3.2.3.1 Fonctionnement du conseil d'administration

#### Compétence et formation des administrateurs

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel accorde une grande importance à la compétence de ses administrateurs.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a structuré son dispositif de formation des élus et des administrateurs dans une Université Mutualiste, au sein de la direction via coopérative et mutualiste de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour accompagner le nouveau plan stratégique Ensemble Performant Solidaire.

L'Université Mutualiste a vocation à couvrir l'ensemble des compétences fondamentales, réglementaires, comportementales et mutualistes permettant de :

- satisfaire les exigences légales et réglementaires de compétences d'un administrateur de banque établies par les réglementations, et développer sa puissance de questionnement et d'expression ;
- s'engager dans l'entreprise à mission afin de contribuer à une société plus juste et plus durable ;
- de développer son employabilité, et notamment sa capacité à s'insérer, évoluer, se reconverter, et/ou sa capacité à mener des projets d'entreprise, d'associations ou d'engagements sociétaux ;
- s'épanouir en tant qu'être humain grâce à un développement continu de ses compétences, de sa confiance en soi et de son inclusion parmi ses pairs et dans la société.

Afin de promouvoir la diversité dans les instances, l'Université Mutualiste s'appuie sur un ensemble de méthodes andragogiques basées sur les neurosciences et les besoins de la diversité des adultes pour apprendre à apprendre et développer des compétences tout au long de leur vie, à leur rythme, selon leurs besoins et leurs aptitudes.

L'Université Mutualiste a pour objectif principal de rendre accessible à chacune et chacun le développement de leurs compétences, à partir des savoirs issus :

- aussi bien du domaine théorique, académique et scientifique, tels qu'ils pourraient être enseignés dans l'enseignement supérieur et afin qu'ils soient accessibles à chacune et chacun
- que sur les expertises issues des salariés, dirigeants, élus, administrateurs, et sociétaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Elle repose sur trois offres :

- une offre principale, qui permet à chacune et chacun d'apprendre et de développer une compétence en 30 minutes par la méthode qu'elle ou il préfère, en local ou en ligne, en collectif ou en individuel. Le site offre un catalogue de contenus multimédias, allant de quelques minutes à une heure, accessibles à tout moment, et de diagnostics de compétences ;
- une offre événementielle est à la disponibilité des fédérations et entités de Crédit Mutuel, leur permettant d'organiser au moins une fois par an une conférence, un atelier, séminaire ou table ronde, avec l'appui de l'Université Mutualiste ;
- une offre diplômante ou certifiante, visant à reconnaître les compétences actuelles et apprises de chacune et chacun grâce à l'Université Mutualiste, notamment par l'intermédiaire de badges certifiés. Cette offre intègre également un diplôme d'université en partenariat avec l'université de Strasbourg, dont la 4<sup>e</sup> promotion est en cours.

Au sein de l'Université Mutualiste, des cursus construits par niveau de mandat permettent d'orienter les élus dans le développement de leurs compétences de manière contextualisée

en fonction des moments clés du mandat et des événements et missions rythmant leur année.

Pour les structures faitières, un programme de conférences, animé par des dirigeants et experts, est proposé en direct et en différé sur le site internet [www.universitemutualiste.fr](http://www.universitemutualiste.fr). Un diagnostic de compétence est attaché à chaque formation et donne droit, en cas de réussite, à un badge certifié.

D'autres actions peuvent être programmées à la demande de l'établissement.

La politique d'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés apporte des éléments sur la manière dont l'aptitude des membres de l'organe de direction en matière de compétences et d'expérience, d'indépendance, de disponibilité et d'honorabilité est assurée.

#### Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, il n'a pas été mentionné à ce jour de situation de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de l'un quelconque des membres du conseil d'administration et de la direction générale et ses intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les membres du conseil d'administration et de la direction générale sont soumis aux obligations légales et réglementaires applicables en matière de conflits d'intérêts. Chacun des dirigeants, administrateurs et censeurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel adhère aux valeurs et engagements de Crédit Mutuel Alliance Fédérale décrits dans le Recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et au Code d'éthique et de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces documents visent à prévenir, et le cas échéant à gérer, les situations de conflits d'intérêts.

Par ailleurs, le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel a adopté une politique d'aptitude lors de sa séance du 26 juin 2025. Cette politique vise notamment à prévenir les conflits d'intérêts en mettant en place des mesures. Par exemple, le membre du conseil d'administration informe le conseil de tout conflit d'intérêt, y compris potentiel, dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement et dans ce cas, il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés. En complément, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a modifié son règlement intérieur du conseil d'administration qui prévoit que le vice-président du conseil d'administration joue le rôle d'administrateur référent en ce qui concerne le recueil des potentiels conflits d'intérêts du président.

#### Diversité du conseil d'administration

##### ■ Parité

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'est pas soumise aux dispositions de l'article L. 225-18-1 du Code de commerce. Toutefois, depuis la décision de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel le 27 juillet 2023, entité de tête de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, de réduire la taille des conseils de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel a nommé plusieurs administratrices. Au 30 juin 2025, la représentation des femmes au sein du conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel était de 47 %.

##### ■ Représentation des territoires

Les administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel proviennent de l'ensemble des fédérations réparties sur le territoire du périmètre de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

##### ■ Représentation de la société

La diversité des administrateurs de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel sur les plans sociologiques, d'âge, d'origine et de

genre tend à avoir un conseil d'administration représentatif des clients et de la société.

#### ■ Plan stratégique

Le plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, approuvé par le conseil d'administration de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel le 23 novembre 2023 puis adopté par la chambre syndicale et interfédérale des 7 et 8 décembre 2023, réaffirme l'ambition du groupe d'atteindre une représentation équilibrée dans la composition de sa gouvernance, avec notamment l'objectif d'atteindre 50 % de femmes dans la gouvernance du Groupe.

#### ■ Diversité

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 26 juin a approuvé la politique d'aptitude des membres de l'organe de direction et des titulaires de fonctions clés qui comprend les orientations que se fixe Crédit Mutuel Alliance Fédérale en matière de diversité de profils, de genre, d'âge et d'origine géographique.

### 3.2.3.2 Les travaux du conseil au cours du premier semestre 2025

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Chaque point de l'ordre du jour fait l'objet d'un dossier ou d'une présentation, selon son ampleur, destiné à éclairer les membres du conseil. Le procès-verbal rend compte des délibérations, des décisions et des votes de façon détaillée.

#### Réunion des 5 et 6 février 2025

Le conseil d'administration du 5-6 février 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- activités financières de Crédit Mutuel Alliance Fédérale ;
- actualité et enjeux pour le groupe ;
- présentation des comptes sociaux et consolidés de la BFCM au 31 décembre 2024 ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 5 décembre 2024 et du 3 février 2025 ;
- observations des commissaires aux comptes ;
- conventions réglementées ;
- arrêté des comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2024 ;
- mise à jour des autorisations d'émission ;
- contre garanties BFCM données aux filiales ;
- point sur la trésorerie et la liquidité ;
- filiales et participations ;
- présentation d'une activité : l'Asset Management ;
- rapport du comité de suivi des risques Groupe du 29 janvier 2025 ;
- suivi des risques / Relations avec les superviseurs ;
- présentation de la mise à jour du plan préventif de redressement et de résolution ;
- revue des corps de règles de CIC Marchés et de la trésorerie groupe ;
- activité 2024 de la fonction de vérification conformité ;
- rapport du comité des nominations du 29 janvier 2025 ;
- rapport du comité des rémunérations du 31 janvier 2025.

#### Réunion du 18 mars 2025

Le conseil d'administration du 18 mars 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- dossier de croissance externe.

#### Réunion du 24 et 25 mars 2025

Le conseil d'administration du 24 et 25 mars 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- point sur les risques ;
- rapport du comité d'audit et des comptes groupe du 19 mars 2025 ;
- présentation et examen du rapport annuel sur le contrôle interne ;
- décomposition analytique du résultat de la BFCM en fonction des différents métiers ;
- approbation du rapport annuel sur le contrôle interne LCB-FT ;
- rapport du comité de suivi des risques Groupe du 19 mars 2025 ;
- point sur les dépassements du cadre d'appétence aux risques au 31 décembre 2024 "Suivi des risques / Relations superviseurs" ;
- rapport du comité des rémunérations du 21 mars 2025 et rapport sur la politique et les pratiques de rémunération 2024 ;
- validation de la liste des preneurs de risques et de l'enveloppe globale de rémunération versée aux personnes régulées visées par la réglementation ;
- examen de la rémunération des dirigeants ;
- répartition de l'enveloppe globale d'indemnités au titre de la charte des moyens d'exercice des mandats des membres des conseils ;
- rapport du comité des nominations des 3 et 20 mars 2025 ;
- mouvements de gouvernance ;
- modification du règlement intérieur du conseil d'administration ;
- rapport de gestion et rapport sur le gouvernement d'entreprise ;
- préparation et convocation de l'assemblée générale mixte du 25 avril 2025 ;
- actualités de la formation ;
- rapport d'activité 2024 de la BFB.

#### Réunion du 9 avril 2025

Le conseil d'administration du 9 avril 2025 a notamment porté sur les sujets suivants :

- examen du rapport de durabilité de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- nomination d'un censeur.

### 3.2.3.3 Déontologie

Le recueil de déontologie de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a été approuvé en juin 2018.

Ce document de référence, qui reprend les principales dispositions réglementaires et législatives en vigueur en matière de déontologie, rappelle les principes qui doivent être respectés par chaque entité et collaborateur du groupe dans l'exercice de ses activités. Il s'inscrit dans le cadre des objectifs généraux que se fixe le groupe en matière de qualité de service à la clientèle, d'intégrité et de rigueur dans le traitement des opérations ainsi que de respect de la réglementation. Il s'applique à toutes les entités du groupe, en France et à l'étranger, dans le respect des réglementations locales.

Le recueil de déontologie contient notamment des dispositions relatives à la prévention des conflits d'intérêts, à la lutte contre la corruption et aux règles applicables aux personnes détentrices d'informations privilégiées.

Le recueil de déontologie est communiqué à tous les collaborateurs et doit être consulté par tous sur l'intranet de chaque entité du groupe.

Ce recueil est complété par le code d'éthique et de déontologie qui s'applique à l'ensemble des élus et des salariés, mais aussi à l'ensemble des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a pour objet de faire connaître les engagements du groupe et les

règles de comportement qui en découlent en termes de respect de la personne, parité et ouverture, protection et respect de l'environnement, devoir de bonne gestion, devoir de confidentialité et de protection des données, devoir de réserve, devoir de formation, conflits d'intérêts et respect des valeurs et des textes.

Enfin, une politique s'applique plus particulièrement aux membres des organes de surveillance de Crédit Mutuel Alliance Fédérale : la politique d'aptitude, validée par le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 26 juin 2025.

### 3.2.4 Principes et règles de rémunération de la population identifiée (L.511-71 et suivants du Code monétaire et financier)

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel applique les principes et règles de rémunération de la population identifiée décidés par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et présentés dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise.

### 3.2.5 Principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel pour le président et le directeur général à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019, le conseil d'administration de la BFCM du 20 février 2019 a décidé que les mandats de président du conseil d'administration et de directeur général de la BFCM ne seraient plus rémunérés à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Pour les principes directeurs, la mise en œuvre et les rémunérations perçues, voir paragraphe 3.1.8 du rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel relatif aux principes de détermination des rémunérations accordées aux mandataires sociaux.

Les rémunérations perçues par les dirigeants du groupe sont détaillées dans les tableaux ci-après.

Ils ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

À la date du 30 juin 2025, le directeur général détient des engagements au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

#### RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 30 JUIN 2025

1 <sup>er</sup> semestre 2025 (en euros) <sup>(a)</sup>	Origine <sup>(b)</sup>	Part fixe	Part variable	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Daniel Baal - Président du Conseil d'Administration <sup>(e)</sup>	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	475 000,02	111 150,00	1 737,17		587 887,19
Eric Charpentier - Directeur Général <sup>(d)</sup>	Crédit Mutuel Nord Europe	456 100,02	26 449,00	2 622,99		485 172,01

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration est rémunéré au titre de son mandat social au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration au sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Eric Charpentier, bénéficie d'une indemnité de pied à terre (intégrée dans la partie fixe dans le tableau) et d'un régime spécifique de retraite supplémentaire à prestations définies. La part variable indiquée correspond au versement de différé sur des primes de performance sur des exercices antérieurs à 2022. Il n'y a pas d'attribution de primes de performance au titre de 2023 et 2024.

(e) Pour la part variable, versement en mars 2025 du deuxième différé en numéraire de l'indemnité de fin de mandat du directeur général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES DIRIGEANTS DU GROUPE DU 1<sup>ER</sup> JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

## 2024

(en euros) <sup>(a)</sup>

	Origine <sup>(b)</sup>	Part fixe	Part variable	Avantages en nature <sup>(c)</sup>	Réintégrations sociales	Total
Daniel Baal - Président du Conseil d'Administration <sup>(e)</sup>	Caisse Fédérale de Crédit Mutuel	950 000,04	370 500,00	5 398,02	10 166,16	1 336 064,22
Eric Charpentier - Directeur Général <sup>(d)</sup>	Crédit Mutuel Nord Europe	882 200,04	44 310,00	2 829,12	10 166,16	939 505,32

(a) Il s'agit de montants bruts sociaux, correspondant aux sommes réglées au cours de l'exercice.

(b) Le président du conseil d'administration est rémunéré au titre de son mandat social au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel. Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration sein des entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole.

(c) Voitures de fonction et/ou GSC.

(d) Eric Charpentier, bénéficie d'une indemnité de pied à terre (intégrée dans la partie fixe dans le tableau) et d'un régime spécifique de retraite supplémentaire à prestations définie. La part variable indiquée correspond au versement de différé sur des primes de performance sur des exercices antérieurs à 2022. Il n'y a pas d'attribution de primes de performance au titre de 2023 et 2024.

(e) Pour la part variable, versement en juillet 2024 du premier différé en numéraire de l'indemnité de fin de mandat de Directeur Général de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.



## Risques et adéquation des fonds propres – Pilier 3

<b>4.1</b>	<b>INDICATEURS CLÉS (EU KM1)</b>	<b>80</b>
<b>4.2</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE (EU OVA)</b>	<b>81</b>
4.2.1	Risques de crédit liés aux activités bancaires du groupe	81
4.2.2	Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques	83
4.2.3	Risques liés au contexte réglementaire du groupe	85
4.2.4	Risques liés à la conduite des activités du groupe	87
<b>4.3</b>	<b>PROCÉDURES JUDICIAIRES OU D'ARBITRAGE</b>	<b>89</b>

## 4.1 Indicateurs clés (EU KM1)

Le rapport Pilier 3 comprenant l'ensemble des tableaux semestriels requis sera publié dans le cadre d'un deuxième amendement dont le dépôt est prévu en septembre 2025. En anticipation de cette publication, les principaux ratios estimés au 30 juin 2025 sont repris dans le tableau ci-dessous (modèle EBA EU KM1) :

(en millions d'euros ou en pourcentage)	30/06/2025	31/03/2025	31/12/2024	30/09/2024	30/06/2024
<b>FONDS PROPRES DISPONIBLES</b>					
1 - Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	60 750	58 891	59 022	57 203	57 295
2 - Fonds propres de catégorie 1	60 803	58 943	59 075	57 255	57 356
3 - Fonds propres totaux	67 939	66 753	65 884	64 353	64 759
<b>ACTIFS PONDÉRÉS</b>					
4 - Montant total des actifs pondérés	312 606	305 828	314 360	307 254	309 746
<b>RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT D'EXPOSITION PONDÉRÉ)</b>					
5 - Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	19,4%	19,3%	18,8%	18,6%	18,5%
6 - Ratio de fonds propres de catégorie 1	19,5%	19,3%	18,8%	18,6%	18,5%
7 - Ratio de fonds propres totaux	21,7%	21,8%	21,0%	20,9%	20,9%
<b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU SREP (PILIER 2 EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)</b>					
EU 7a - Exigences de fonds propres Pilier 2	1,5%	1,5%	1,8%	1,8%	1,8%
EU 7b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,8%	0,8%	1,0%	1,0%	1,0%
EU 7c - dont : à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,1%	1,1%	1,3%	1,3%	1,3%
EU 7d - Exigences totales de fonds propres SREP	9,5%	9,5%	9,8%	9,8%	9,8%
<b>EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DES ACTIFS PONDÉRÉS)</b>					
8 - Coussin de conservation de fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
EU 8a - Coussin de conservation découplant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un Etat membre (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
9 - Coussin de fonds propres contracyclique	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%	0,9%
EU 9a - Coussin pour le risque systémique (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
10 - Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 10a - Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (en %)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
11 - Exigence globale de coussin	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%	3,4%
EU 11a - Exigences globales de fonds propres totaux	12,9%	12,9%	13,1%	13,1%	13,1%
12 - Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	6,6%	6,4%	5,7%	5,5%	5,4%
<b>RATIO DE LEVIER</b>					
13 - Mesure de l'exposition totale	786 524	786 614	797 625	798 249	790 706
14 - Ratio de levier	7,7%	7,5%	7,4%	7,2%	7,3%
<b>EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLÉMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DE LEVIER)</b>					
EU 14a - Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 14b - dont : à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
EU 14c - Exigences de ratio de levier SREP totales	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
<b>EXIGENCES DE COUSSIN LIÉES AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION AUX FINS DU RATIO DE LEVIER)</b>					
EU 14d - Exigence de coussin lié au ratio de levier	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
EU 14e - Exigence de ratio de levier globale	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%	3,0%
<b>RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (LCR) <sup>(1)</sup></b>					
15 - Actifs liquides totaux (HQLA)	110 956	115 591	119 830	121 894	123 376
EU 16a - Sorties de trésorerie	88 022	89 780	90 554	93 269	95 481
EU 16b - Entrées de trésorerie	22 802	22 987	22 649	22 414	22 396
16 - Sorties de trésorerie nettes totales	65 220	66 793	67 905	70 855	73 085
17 - Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	170,6%	173,6%	177,0%	172,8%	169,6%
<b>RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET (NSFR)</b>					
18 - Financement stable disponible total	N.D	528 016	529 953	527 599	527 133
19 - Financement stable requis total	N.D	453 253	454 163	451 702	440 843
20 - Ratio de financement stable net (NSFR)	N.D	116,5%	116,7%	116,8%	119,6%

(1) Nombre de dates utilisées dans le calcul des moyennes : 12.

## 4.2 Facteurs de risque (EU OVA)

Crédit Mutuel Alliance Fédérale (ci-après dénommé "le groupe"), regroupe l'ensemble des entités du "périmètre réglementaire" composé des caisses de Crédit Mutuel, des fédérations et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et du "périmètre consolidé BFCM" constitué de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel et de l'ensemble de ses filiales.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est exposé à une multitude de risques associés à ses activités de banque de détail, d'assurance, de banque de financement et de marché, de banque privée et de

capital-investissement. Le groupe s'est doté d'un processus d'identification et de mesure des risques liés à ses activités qui lui permet, au moins une fois par an, d'établir la cartographie de ses risques les plus significatifs. La cartographie des risques est soumise à la validation des conseils d'administration du groupe.

Ci-dessous les principaux facteurs pouvant influencer significativement les risques du groupe. Les risques majeurs étant formalisés en premier au sein de chaque catégorie.

### 4.2.1 Risques de crédit liés aux activités bancaires du groupe

#### 4.2.1.1 Risques de crédit

Le risque de crédit constitue le principal risque de Crédit Mutuel Alliance Fédérale en raison de son modèle d'entreprise. Les expositions brutes - bilan, hors bilan, dérivés et pensions -, soumises quasi exclusivement au risque de crédit représentent 935 milliards d'euros au 30 juin 2025.

Le détail des expositions par type de contrepartie est disponible dans les tableaux 32 "Expositions performantes et non-performantes et provisions associées - EU CR1" et 28 "Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité - EU CQ5" du Pilier 3 du document d'enregistrement universel 2024. Il sera actualisé au 30 juin 2025 dans le deuxième amendement.

Compte tenu de la structure de ses expositions, Crédit Mutuel Alliance Fédérale, est fortement exposé à la dégradation de la conjoncture. Ainsi, une dégradation de la conjoncture plus forte qu'anticipée pourrait avoir quatre types d'impacts significatifs sur les expositions du groupe au titre du risque de crédit :

- a. La succession de crises depuis 2020 (Covid, conflit Russie-Ukraine, crise énergétique, crise climatique, crise politique et plus récemment la crise des tarifs douaniers US) a entraîné une forte hausse des défaillances d'entreprises en France et en Allemagne, les deux principaux marchés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. L'amplification de la crise et notamment les impacts potentiels des tarifs douaniers US, pourrait générer **un accroissement des défauts** lié à l'incapacité des contreparties à respecter leurs obligations contractuelles **qui nécessiterait une augmentation sensible de l'effort de provisionnement dans le compte de résultat**. Ainsi, le taux des créances douteuses et litigieuses de Crédit Mutuel Alliance Fédérale a atteint 3,3 % au 30 juin 2025 contre 3,2 % au 31 décembre 2024 (2,8 % fin 2023). Rapporté aux encours de crédits bruts, le coût du risque total s'est élevé à 0,32 % au 30 juin 2025 contre 0,38 % à fin 2024. Le groupe dispose d'un matelas de provisions sur encours sain ou en défaut de 11,5 milliard d'euros au 30 juin 2025 contre 11,1 milliards d'euros fin 2024 (10,1 milliards fin 2023) qui pourrait donc s'avérer insuffisant
- b. Les crédits immobiliers représentent toujours 50 % des crédits nets à la clientèle, soit 263,6 milliards d'euros contre 264,4 milliards d'euros au 31 décembre 2024, principalement en France.

- b. Dans un contexte d'entrée en vigueur de la réglementation sur les passoires thermiques et de risques climatiques accrus (inondations plus fréquentes...), la valeur des biens donnés en garantie pourrait être défavorablement affectée et se retrouver largement insuffisante pour couvrir le montant du capital et des intérêts dus sur les crédits en difficulté et nécessiter des compléments de provisions significatifs. Le coût du risque sur les crédits habitat du réseau s'est élevé à 0,03 % au 30 juin 2025 contre 0,01 % des encours de crédits en 2023 et 0,02 % en 2024 et a pu atteindre jusqu'à 0,10 % lors de précédentes crises.

- c. **Le défaut d'un ou plusieurs des plus gros clients du groupe pourrait dégrader sa rentabilité.** Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'expositions unitaires relativement importantes sur des États, sur des contreparties bancaires ou des grands groupes, principalement français, dont certains ont bénéficié de mesures de soutien des pouvoirs publics (i.e. des prêts garantis par l'État). Ces contreparties, empruntant majoritairement à taux variable, pourraient être affectées par la hausse des taux d'intérêt et la dégradation du contexte économique et faire face à des difficultés de remboursement. Sur les États et assimilés, soit 171 milliards d'euros d'expositions brutes au 30 juin 2025, le groupe est principalement exposé sur la France à hauteur de 130 milliards d'euros, majoritairement sur la Banque de France (59 milliards d'euros), membre de l'Eurosystème, et sur la Caisse des dépôts et consignations (53 milliards d'euros, assimilés à un risque souverain France, du fait du mécanisme de centralisation des dépôts issus de l'épargne réglementée). En dehors des États, au 30 juin 2025, les expositions unitaires bilan et hors bilan dépassant 300 millions d'euros représentaient 6,2 milliards d'euros sur les banques pour 9 contreparties et près de 44 milliards d'euros sur les entreprises pour 66 contreparties. La probabilité de voir plusieurs de ces contreparties se dégrader, voire faire défaut simultanément ne peut être exclue et impacterait défavorablement la rentabilité du groupe.

- d. Une hausse des **risques pondérés composant le dénominateur du ratio de solvabilité.** Au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, 63 % des expositions totales au risque de crédit dépendent notamment de notes internes dont la qualité conditionne le calcul des exigences de fonds propres au titre du risque de crédit en méthode Bâle III et donc le ratio de solvabilité du groupe. Une dégradation des notes de tout ou partie du portefeuille, liée à une forte détérioration de la conjoncture, pourrait donc entraîner une réduction des ratios de solvabilité du groupe.

### 4.2.1.2 Risques liés aux activités d'assurance

En tant que bancassureur, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est soumis à une surveillance complémentaire au titre de la directive 2002/87/CE relative à la surveillance des conglomerats financiers, dite FICOD.

Le Groupe des Assurances de Crédit Mutuel (GACM), filiale d'assurances du groupe distribue ses produits vie et non-vie principalement via les réseaux bancaires du groupe auxquels il reverse des commissions.

Le poids des activités d'assurances dans le groupe est susceptible, en cas de forte dégradation, d'affecter la rentabilité et la solvabilité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Les risques principaux liés aux activités d'assurances sont les suivants :

#### a. Risque de souscription

Le risque de souscription concerne les activités d'épargne, de retraite, d'assurance-emprunteur, de prévoyance, d'assurance non-vie et de santé. Selon les activités, il peut recouvrir des risques variés :

- risques de souscription vie : mortalité, rachat, longévité, catastrophe, frais, révision et incapacité/invalidité ;
- risques de souscription non-vie : sous-évaluation de la sinistralité, catastrophe et rachat ;
- risques de souscription santé : incapacité/invalidité, longévité, frais médicaux/hospitalisation, rachat, mortalité, catastrophe, frais et révision.

La concentration du risque est faible pour le GACM, celui-ci gérant un portefeuille principalement constitué de particuliers.

L'ensemble de ces risques est géré finement à travers des processus de gestion des risques de tarification et de provisionnement, ainsi qu'un programme de réassurance construit de façon à protéger le résultat et la solvabilité des entités du GACM en limitant l'impact d'éventuelles pertes techniques sur les fonds propres.

Le suivi des risques de souscription décrits ci-dessus est réalisé par entité et par branche d'activité.

Le niveau de sinistralité de chaque branche est surveillé ainsi que différents indicateurs techniques (production d'affaires nouvelles, taux de résiliation, ratio de sinistres à primes, fréquence de sinistres...).

Le portefeuille d'épargne des entités vie du GACM fait aussi l'objet de suivis réguliers tant au niveau de la décomposition de son encours qu'au niveau des flux entrants et sortants.

#### b. Risque de marché

Le risque de marché est le risque de perte qui peut résulter des fluctuations des prix et des rendements des instruments financiers qui composent un portefeuille.

Les risques de marché des activités d'assurances se composent de divers risques : baisse des marchés actions, spread, hausse ou baisse des taux, liquidité, immobilier, inflation, concentration et change.

Ce risque de marché est géré finement à travers des dispositifs de limites et des règles de dispersion des actifs. La politique de gestion du risque intègre également :

- un contrôle individuel de certains risques financiers jugés majeurs (risque de taux, risque actions, risque de crédit, etc.) ;
- une analyse globale des risques visant à protéger les entités contre la réalisation simultanée de plusieurs de ces risques.

Les principaux risques de marché pesant sur le GACM sont les suivants :

##### Risque actions

La dépréciation des actions et assimilés peut impacter les comptes, le bilan et la solvabilité de l'entreprise d'assurance.

Le risque action est suivi à travers divers indicateurs, comme les points morts actions.

##### Risque de taux

Pour les activités d'assurance-vie, le risque de taux se traduit par un risque à la hausse – l'inertie des taux pouvant amener le taux servi par l'assureur à un niveau inférieur au marché, à même d'entraîner des situations de rachats – ou à la baisse – l'assureur pourrait alors ne plus être en mesure de servir les taux minimums garantis du fait de la diminution des rendements de l'actif.

Le niveau élevé de la Provision pour Participation aux Excédents (PPE) réduit l'exposition au risque de hausse des taux.

##### Risque de spread

Le risque de spread correspond au risque de défaillance d'un émetteur qui ne serait plus en mesure d'honorer le remboursement de sa dette. Ce risque reste limité grâce à la bonne diversification du portefeuille obligataire entre émetteurs publics et privés, ainsi qu'à sa bonne qualité crédit.

Le risque de spread est géré par des dispositifs de limites et un ensemble de règles relatives à la sélection des contreparties (ou des réassureurs).

#### c. Risques opérationnels

Les risques opérationnels sont les risques de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance imputable :

- au non-respect des procédures internes ;
- à des facteurs humains ;
- à des dysfonctionnements des systèmes informatiques ;
- à des événements extérieurs y compris le risque juridique.

Les risques opérationnels intègrent notamment les risques en matière de cybersécurité, de qualité des données, de non-conformité, et le risque juridique.

Une politique de continuité d'activité a été rédigée. Elle décrit la stratégie retenue par le GACM, ainsi que le dispositif de gestion de crise mis en place en cas d'incident majeur.

Le GACM dispose d'un plan de continuité d'activité métiers (PCA), ainsi que d'un plan de reprise d'activité (PRA) testé par Euro-Information.

Des cartographies des risques permettent d'identifier, d'évaluer et de mesurer les risques encourus.

Au niveau du risque de cybersécurité, le GACM bénéficie des moyens de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et a mis en place une gouvernance et des mesures de réduction de risque certifiées SMSI (système de management de la sécurité de l'information).

Concernant la qualité des données, le GACM a mis en place une politique exigeante, définissant notamment la gouvernance, une cartographie des flux et un dictionnaire, ainsi qu'un dispositif de contrôle et de reporting.

Enfin, afin de gérer le risque de non-conformité, une organisation a été mise en place autour de la fonction clé conformité, en relation avec le service conformité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale et avec les filières partenaires, et dispose d'un réseau de correspondants au sein des lignes de métier.

#### d. Risque de durabilité

Le risque de durabilité désigne un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance (ESG) qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la performance ou la réputation du GACM.

Le GACM est exposé au risque de durabilité notamment à travers son activité d'assurance de biens et son portefeuille d'actifs.

Le groupe dispose d'une politique ESG mise à jour régulièrement, lui permettant de prendre en compte les risques de durabilité sur ses actifs ainsi que les impacts environnementaux ou sociaux de ses investissements.

Afin de limiter son exposition et son soutien à certaines activités à fort impact environnemental ou social, le GACM applique des politiques sectorielles ambitieuses, en ligne avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Par ailleurs, le GACM s'est engagé à réduire l'empreinte carbone du portefeuille d'investissements - en actions et obligations d'entreprises détenues en direct - à horizon 2030.

Enfin, la politique d'engagement actionnarial du GACM précise la manière dont le GACM entend exercer ses droits d'actionnaire dans les entreprises dans lesquelles il investit.

## 4.2.2 Risques financiers liés aux activités du groupe et aux conditions macroéconomiques

On entend par risques financiers les risques liés à l'impact de l'évolution des conditions de marché sur le risque de liquidité, le risque de taux et enfin le risque de marché.

### 4.2.2.1 Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond à l'aptitude d'un établissement à honorer ses engagements à un prix raisonnable et à tout moment. Ainsi un établissement de crédit incapable de respecter ses flux nets sortants de trésorerie, en raison d'une pénurie des ressources financières sur l'ensemble des horizons court terme et moyen long terme, est confronté à un risque de liquidité.

Le risque de liquidité peut se matérialiser à n'importe quel moment et répond à de multiples facteurs de risques, ce qui nécessite un pilotage approprié et différencié.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de liquidité sont :

#### a. Une sortie soudaine et massive de liquidité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale doit être en mesure de faire face à des fuites importantes et soudaines de liquidité, que ce soit en lien avec la clientèle (fuite de dépôts, tirages sur les engagements clientèles du hors-bilan) ou les activités de marché (sorties de trésorerie liées à des évolutions de valorisation des appels de marge, exigence supplémentaire de collatéral, etc.). Afin de couvrir ce risque, le groupe dispose d'une réserve de liquidité composée de dépôts auprès des banques centrales, principalement auprès de la Banque centrale européenne, ainsi que de titres et de créances éligibles au refinancement auprès des banques centrales. Cette réserve s'élève à 147,4 milliards d'euros au 30 juin 2025. Le risque à court terme est piloté à l'aide du LCR dont le niveau moyen en 2025 s'élève à 165 % pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, ce qui représente un excédent moyen de 41,6 milliards d'euros par rapport aux exigences réglementaires minimum.

#### b. Une évolution déséquilibrée de l'impasse commerciale

En tant que banque universelle, Crédit Mutuel Alliance Fédérale est autant présent sur le marché du crédit que de l'épargne. Avec un ratio crédits sur dépôts supérieur à 100 %, le groupe est structurellement emprunteur et recourt au refinancement de marché pour équilibrer son bilan. Une augmentation du ratio crédits sur dépôts, et donc une augmentation de l'impasse commerciale accroît son exposition au risque de liquidité.

Le suivi et l'encadrement du ratio crédits sur dépôts dans le cadre d'appétence aux risques permettent au groupe de maîtriser l'exposition au risque de liquidité. Les actions entreprises ces dernières années pour collecter des dépôts ont permis de maintenir son ratio autour de son seuil de gestion. Cependant, il est important de souligner que le contexte actuel de forte concurrence conduit le groupe à poursuivre ses efforts et à continuer de proposer des produits attractifs et compétitifs à ses clients (par exemple, le compte à terme boosté proposé au grand public en début de 2025).

#### c. Les effets d'un mouvement des taux sur la structure du bilan

La remontée rapide et massive des taux opérée par la BCE en 2022 et 2023 a démontré que la banque était exposée à un risque de déformation de son passif. La défense des dépôts bancaires s'est effectuée notamment par une forte évolution de la tarification des comptes à terme, et l'arbitrage observé entre les comptes courants et les comptes à terme a accru la transformation en liquidité du bilan.

Dans le contexte actuel de baisse de taux, la production de crédits devrait également s'intensifier, ce qui impliquera un allongement de la maturité moyenne des actifs et un renforcement de la transformation en liquidité du bilan des banques.

En tant que source principale du financement du bilan, les dépôts bancaires font l'objet d'un suivi rapproché depuis fin 2022 et l'ajustement de leur tarification en fonction de l'évolution des taux de marché ou de leurs anticipations, s'accompagne d'une surveillance étroite des encours.

#### d. Un accès plus difficile au refinancement de marché

La BFCM, l'émetteur principal du groupe, réalise des programmes d'émissions sur le court terme et le moyen long terme. Les ressources levées sont intégrées dans le pilotage centralisé du refinancement et sont redistribuées en fonction des besoins des filiales du groupe, qui sont, quant à eux, déterminés dans l'impasse Bâle III de chaque entité.

Un contexte géopolitique tendu, une incertitude sur le secteur financier peuvent engendrer une fermeture du marché de manière imprévisible (*black-out*). Toutefois, malgré les tensions liées à la guerre commerciale initiée par le président américain, les inquiétudes concernant la politique budgétaire en France ainsi que la situation géopolitique incertaine, la BFCM a su consolider sa base d'investisseurs au premier semestre 2025 et mener à bien son programme de refinancement avec un objectif annuel réalisé à 78 %.

#### e. Une transformation en liquidité trop importante

Pour atténuer la sensibilité aux risques mentionnés précédemment, il est essentiel d'assurer une bonne adéquation des maturités entre les actifs et les passifs et de limiter la transformation du bilan. Le *Net Stable Funding Ratio* (NSFR) permet de suivre cet équilibre sur un horizon d'un an. Au 31 mars 2025, le NSFR de Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'élève à 116,5 % avec un excédent de ressources stables de 74,8 milliards d'euros.

#### f. Une dégradation significative de la notation de la BFCM

Les notations long terme (*Senior Preferred*) de la BFCM sont AA-stable pour Fitch Ratings (confirmée le 17 juin 2025), A1 stable pour Moody's (confirmée le 19 décembre 2024) et A+ stable pour Standard & Poor's (confirmée le 7 novembre 2024). Cette dernière agence évalue le groupe Crédit Mutuel ainsi que ses principaux émetteurs.

L'évolution à la baisse de ces notations de crédit pourrait affecter le refinancement de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Une moindre qualité de crédit pourrait entraîner la perte de certains investisseurs du fait de leurs contraintes d'investissement et rendrait la levée des ressources plus difficile. Par conséquent, une dégradation de la note entraînerait un renchérissement du coût de refinancement et potentiellement des exigences de collatéral supplémentaire dans certaines activités ou certains contrats bilatéraux.

La dégradation de la note de BFCM qui a eu lieu en fin d'année 2024 à la suite de dégradation de la note de la France n'a pas eu d'impact majeur sur la capacité du groupe à se refinancer. Toutefois, il est crucial de rester vigilant face aux risques d'une nouvelle baisse de la note de la France par les agences de notation cette année, si le gouvernement français ne parvient pas à prendre des mesures pour réduire le déficit budgétaire.

#### g. Une évolution défavorable du collatéral

De nombreuses activités de marché nécessitent la mobilisation de collatéral, soit de façon permanente (dépôts de garantie, marges initiales), soit en fonction de l'évolution des valorisations. Une évolution défavorable des marchés, une dégradation de la

note (cf. supra), ou encore un resserrement des contraintes imposées par certains acteurs de marché peuvent générer une hausse de la liquidité mobilisée, de façon temporaire ou permanente.

Le collatéral constitutif de la réserve de liquidité et éligible en banque centrale peut, quant à lui, être affecté par les évolutions de la mise en œuvre de la politique monétaire : hausse des décotes, fin de l'éligibilité de certains actifs (par exemple la fin de l'éligibilité des créances privées d'entreprises dans le dispositif ACC, additional credit claims, en décembre 2024).

#### 4.2.2.2 Risque de taux

Le risque de taux d'intérêt survient lorsqu'un établissement financier est exposé à des pertes potentielles en raison de mouvements défavorables des taux d'intérêt, affectant la rentabilité des produits et charges d'intérêts, ainsi que la valorisation de ses actifs et passifs. Ce risque est mesuré sur le portefeuille bancaire et exclut le portefeuille de négociation.

Les principaux facteurs de risque associés au risque de taux sont :

##### a. Une transformation en taux trop importante

Le modèle d'affaire de Crédit Mutuel Alliance Fédérale crée naturellement une exposition à la hausse des taux par la production de crédits longs à taux fixe qui ne sont pas suffisamment refinancés par des ressources clientèle aux mêmes conditions. La gestion de bilan permet d'atténuer ce risque grâce à la mise en place des couvertures de taux, telles que des swaps de taux, tout en respectant le cadre d'appétence aux risques du groupe.

La sensibilité de la valeur économique (ou "EVE") du bilan de Crédit Mutuel Alliance Fédérale déterminée selon les six scénarios réglementaires est inférieure au seuil de 15 % des fonds propres de base (Tier 1). Crédit Mutuel Alliance Fédérale est sensible à une hausse de l'ensemble de la courbe des taux de 200 bp avec une sensibilité de l'EVE de -7,08 % des fonds propres de base (Tier 1) au 30 juin 2025. La sensibilité de la marge nette d'intérêt à un an et à deux ans est déterminée selon plusieurs scénarios internes accompagnés par les deux scénarios réglementaires (SOT MNI). Compte tenu du sens des swaps, le groupe est naturellement exposé à la baisse des taux dans les stress de MNI. Le SOT MNI de -200 bp montre une sensibilité de -2,74 % des fonds propres Tier 1 au 30 juin 2025, niveau respectant à la fois le seuil fixé par le groupe et la limite réglementaire.

##### b. Les freins à la diffusion des taux de marché : des taux administrés et taux d'usure

Au risque d'évolution des taux de marché s'ajoute le risque d'une diffusion asymétrique de la politique monétaire sur les taux client. Du côté des crédits, les contraintes liées au taux d'usure et à sa fréquence d'actualisation peuvent créer une distorsion entre la réalité du marché et la tarification clientèle. Par exemple, en 2022, la BCE a augmenté ses taux d'intérêt à plusieurs reprises et de manière rapide. En conséquence, les banques commerciales ont immédiatement subi un renchérissement du coût de leur refinancement. En revanche, les taux d'usures sont restés inchangés pendant plusieurs mois avant d'être progressivement réajustés, ce qui a fortement dégradé les marges commerciales des banques. Les taux des dépôts, quant à eux, sont également soumis à plusieurs contraintes. Dans un contexte de taux négatifs, comme nous l'avons observé pendant plusieurs années, les dépôts clientèle en France sont protégés par un *floor* implicite à 0 %, ce qui empêche la transmission complète de la politique monétaire. Concernant les dépôts réglementés, leur taux est révisé par le gouvernement à des fréquences variables et leur formule de calcul, qui tend à refléter l'évolution des conditions de marché, n'est pas toujours respectée. En effet, la décision finale de fixation du taux des dépôts réglementés est à la main du ministère des Finances.

#### 4.2.2.3 Risques de marché

Il s'agit du risque de perte de valeur provoquée par toute variation défavorable des paramètres de marché, tels que les taux d'intérêt, les prix des valeurs mobilières, les taux de change et les cours des matières premières. Le risque de marché concerne plusieurs métiers de la banque dont les activités de marché réalisées par la filière CIC Marchés, l'activité de gestion de bilan et l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés de gestion de groupe. L'impact du risque de marché sur les activités d'assurance est décrit dans le facteur de risque 4.2.1.2 lié aux activités d'assurance supra.

L'impact potentiel du risque de marché sur l'activité de gestion de bilan est abordé supra. Le risque portant sur les activités de gestion d'actifs est dû au fait que les commissions perçues par ce métier sont fonction de la valorisation des fonds qui sont gérés, ceux-ci dépendant du niveau de valorisation des marchés.

Les activités de marché du groupe sont assujetties à plusieurs types de risques :

a. **Une dégradation des perspectives économiques** impacterait négativement les marchés financiers qui sont censés refléter la santé financière des émetteurs des titres de capital et de dette qui y sont négociés. La valorisation des valeurs mobilières baisserait, la volatilité des valorisations augmenterait et la liquidité pourrait être réduite sur certains marchés. Une longue période de fluctuation, en particulier de baisse des prix des actifs, pourrait exposer les activités de CIC Marchés à un risque de pertes significatives, notamment face à une situation de difficultés à céder des positions dans un contexte de baisse de la liquidité des marchés.

La volatilité des marchés financiers peut avoir un effet défavorable et entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le groupe. En particulier une augmentation des niveaux de volatilité peut rendre complexe ou plus coûteuse la capacité du groupe à couvrir certaines positions.

Le métier investissement souffrirait des conditions adverses des marchés financiers dans la mesure où il intervient dans une hypothèse d'amélioration de l'économie normalement reflétée par la hausse des marchés actions et par une meilleure qualité de signature des émetteurs de dette.

Les résultats du métier commercial seraient également négativement impactés par de mauvaises conditions de marché. Les commissions de l'activité d'intermédiation baisseraient proportionnellement à la baisse des valorisations des opérations. De même, le nombre d'opérations sur le marché primaire (introduction en bourse, augmentation de capital et émission de dette) diminuerait impliquant de facto moins de commissions.

Si des fonds gérés pour compte de tiers au sein de Crédit Mutuel Alliance Fédérale enregistraient des performances en-dessous de celles des concurrents du marché, les retraits de clients pourraient augmenter, ce qui affecterait les revenus de cette activité.

b. En France, l'instabilité politique a persisté au premier semestre 2025, avec un fait inédit sous la Cinquième République : aucun budget n'a été adopté pour 2025, obligeant à reconduire un temps celui de 2024, jusqu'au vote du nouveau budget début février. Les taux OAT 10 ans ont fluctué, atteignant 3,48 % en mars 2025, avant de redescendre à 3,24 % en juin. Le spread OAT-Bund a varié entre 67 bp et 86 bp, se stabilisant autour de 70 bp.

Durant le semestre, la BCE a continué de réduire ses taux, avec trois nouvelles baisses, portant le taux de refinancement à 2,15 % depuis le 11 juin. L'inflation semble se stabiliser autour de 2 % et les anticipations de croissance s'établissent à 0,9 % pour l'année 2025.

Au niveau international, le premier semestre 2025 a été marqué par le début de la guerre commerciale initiée par Donald Trump, avec l'introduction notamment de nouvelles taxes douanières, affectant des partenaires clés comme la Chine, le Japon et l'Union européenne. Cette situation a entraîné une hausse de la volatilité et une baisse des

marchés actions en avril 2025. La croissance mondiale a été revue à la baisse à 2,3 % pour 2025 par la Banque mondiale, sous le seuil de récession, en raison de la faiblesse de la demande et des chocs commerciaux. La Chine a vu sa croissance ralentir à 4,4 %, impactée par les tarifs américains et un secteur immobilier en difficulté. En Europe, la croissance reste faible à 1,0 %, tandis qu'elle est attendue à 1,5 % aux États-Unis. L'inflation mondiale a continué de baisser à 3,6 %, mais les pressions inflationnistes persistent avec les tensions commerciales.

La Fed a maintenu ses taux inchangés à 4,25-4,50 % en juin 2025, pour la quatrième réunion consécutive, dans l'attente d'une vision plus claire sur l'inflation. Deux baisses de 25 bp sont anticipées d'ici fin 2025.

Dans ce contexte, CIC Marchés finit le semestre en affichant un produit net bancaire de +331 millions d'euros et un résultat avant impôts de +179 millions d'euros contre respectivement +299 millions d'euros et +159 millions d'euros un an plus tôt.

Le risque de marché auquel est exposée la filière CIC Marchés est faible. L'enveloppe de fonds propres globale allouée à CIC

Marchés est de 695 millions d'euros, représentant 1,05 % des fonds propres prudentiels globaux de Crédit Mutuel Alliance Fédérale (67,9 milliards d'euros au 31 décembre 2024).

Au 31 juin 2025, cette enveloppe était consommée à hauteur de 564,2 millions d'euros.

Au cours du premier semestre 2025, la VaR historique (un jour, 99 %) du portefeuille de négociation s'est élevée en moyenne à 6,33 millions d'euros pour le groupe. Le niveau de la VaR reste faible malgré une hausse depuis avril suite au regain de volatilité.

Le métier trésorerie groupe dispose également d'une enveloppe globale de fonds propres de 140 millions d'euros pour l'exercice 2025 (comme pour l'exercice précédent). Enfin, Crédit Mutuel Alliance Fédérale dispose d'une enveloppe globale de fonds propres de 245 millions d'euros (comme pour l'exercice précédent) pour toutes les autres activités pour compte propre comprenant principalement des OPC dans le cadre d'opérations d'accompagnement du développement de certaines filiales du groupe.

## 4.2.3 Risques liés au contexte réglementaire du groupe

### 4.2.3.1 Risques liés à l'environnement réglementaire et prudentiel

L'environnement réglementaire dans lequel Crédit Mutuel Alliance Fédérale évolue, est décrit dans la partie dédiée, paragraphe 2.1.2 Environnement réglementaire du chapitre 2.

Le **risque de solvabilité** est appréhendé à travers la transposition européenne du paquet Bâle III, intervenue en juin 2024 par la directive CRD VI (qui sera transposée en droit français avant la fin de l'année 2025) et le règlement CRR III. Un plancher de fonds propres (*output floor*) sera introduit progressivement, et obligera les établissements de crédit, à terme, à disposer de fonds propres ne pouvant être inférieurs à 72,5 % des fonds propres qui seraient exigés en cas d'utilisation de l'approche standard. Il sera ainsi, dans tous les cas, nécessaire de déterminer également l'exigence de fonds propres en approche standard.

S'agissant du **risque de liquidité**, le règlement (UE) 2025/1215 du 17 juin 2025 inscrit dans la durée les facteurs de financement stable net (NSFR) applicables à certaines opérations sur titres prévus par le règlement CRR sur les exigences de fonds propres. Initialement, il était prévu que ces exigences de financement stable net augmentent à partir du 28 juin 2025. L'ABE réévaluera, tous les cinq ans, la pertinence du maintien de ces exigences allégées, ce qui pourrait conduire à une augmentation ou à une diminution de ceux-ci.

Cette transposition de Bâle III "finalisé" concerne aussi les **risques opérationnels**, dont les risques pondérés seront désormais calculés en approche standard, ainsi que le **risque de marché** (le délai d'application de la FRTB, *Fundamental Review of the Trading Book*, a cependant été décalé à 2026 par la Commission européenne.).

En matière de **risques opérationnels**, l'ABE amorce une évolution du cadre réglementaire à travers la refonte de plusieurs orientations. Elle a, à ce titre, ouvert des consultations publiques début juillet 2025. Les orientations concernées ont trait à la gestion du risque lié aux prestataires de services tiers, à la définition des entreprises de services auxiliaires incluses dans le périmètre de consolidation prudentielle et à l'intégration des enjeux ESG et du risque d'écoblanchiment dans la gouvernance et la surveillance des produits bancaires.

La BCE a publié fin décembre 2024 les résultats du processus de contrôle et d'évaluation prudentiels (*Supervisory Review and Evaluation Process*, SREP) qu'elle a conduit au cours de l'année. Ces résultats montrent les positions de solvabilité et de liquidité des banques, qui demeurent solides en dépit du contexte macroéconomique et géopolitique instable.

Dans l'édition printemps 2025 de son rapport sur l'évaluation des risques, publié en juin 2025, l'Autorité bancaire européenne (ABE) relève la baisse des taux d'intérêts, favorable à l'économie et à la relance des marchés immobiliers, mais également les tensions géopolitiques croissantes, qui créent de l'incertitude, mais accroissent aussi les besoins de financement en matière de défense. Le rapport souligne que les capitalisations boursières des banques européennes demeurent très résilientes dans un contexte de volatilité importante, qui atteint des niveaux observés pour la dernière fois lors de la crise financière de 2008 ou lors de la pandémie de Covid-19.

En matière de **risques informatiques**, les banques doivent se prémunir contre les vulnérabilités et les risques découlant d'une dépendance opérationnelle accrue à l'égard des systèmes informatiques, des services fournis par des tiers et des technologies innovantes.

La Commission européenne a adopté, en 2023, plusieurs propositions visant à renforcer les capacités de l'Union Européenne en matière de cybersécurité à des fins de coopération opérationnelle effective, de solidarité et de résilience. Celles-ci comprennent notamment une proposition de règlement sur la cybersolidarité et une révision ciblée du règlement sur la cybersécurité. Ainsi, la nouvelle directive NIS2 visant à harmoniser et à renforcer la cybersécurité du marché européen, prise en remplacement de la directive 2016/1148, est entrée en vigueur au second semestre 2024.

Les menaces cyber, dont les probabilités d'occurrence sont renforcées par les tensions géopolitiques, figurent également dans les priorités de supervision de la BCE (test de résistance). Le règlement *Digital Operational Resilience Act* (DORA), devenu applicable le 17 janvier 2025, crée un cadre réglementaire sur la résilience opérationnelle numérique en vertu duquel les entités financières devront s'assurer qu'elles peuvent résister, répondre et se rétablir face à toute perturbation opérationnelle grave liée aux technologies de l'information et de la communication. Les évolutions du cadre réglementaire devraient se poursuivre. En effet, face aux menaces géopolitiques croissantes, la Commission européenne a annoncé en mars 2025 une stratégie pour une Union de la préparation, qui pourrait comporter un renforcement des exigences de cyber-résilience pour des secteurs stratégiques tels que le secteur bancaire.

Concernant la régulation des actifs numériques, le règlement (UE) 2023/1114 du 31 mai 2023, dit MICA est entré en vigueur le 30 décembre 2024. Ce règlement instaure un cadre juridique pour l'émission de crypto-actifs et la fourniture de services sur crypto-actifs, en soumettant une grande partie des opérateurs à un régime d'agrément. Il prévoit également la traçabilité des transferts de crypto-actifs et introduit des obligations en matière de LCB-FT et de protection de la clientèle. En France, la loi n° 2025-543 du 13 juin 2025 contre le narcotrafic instaure une présomption de blanchiment pour les opérations sur crypto-actifs qui ne permettent pas d'identifier l'auteur et le bénéficiaire effectif de l'opération.

Le règlement sur les données (*Data Act*) publié en décembre 2023 (application en septembre 2025) vise à stimuler l'économie des données de l'Union Européenne, en optimisant leur accessibilité et leur utilisation par tous. Pour le secteur financier, la proposition de règlement européen FIDA (*Financial Data Access*) irait plus loin en instaurant un cadre réglementaire comportant une obligation de partage des données dans un format ouvert. Cette initiative étant sujette à de fortes controverses, il n'est toutefois pas certain dans quels délais et avec quel contenu elle pourrait aboutir.

Le règlement (UE) 2024/1689 du 13 juin 2024 sur l'intelligence artificielle instaure un cadre juridique pour l'utilisation de l'intelligence artificielle dans l'Union européenne et obligera les banques qui souhaitent recourir à l'intelligence artificielle, à classer leurs cas d'usages d'intelligence artificielle en fonction de leur niveau de risque et y appliquer des mesures destinées à atténuer les risques liés à leur usage.

Les **risques climatiques et ESG** font l'objet d'une attention croissante de la part des superviseurs. Dans ses priorités prudentielles pour la période allant de 2025 à 2027, la Banque centrale européenne (BCE) demande aux banques de remédier aux déficiences dans les stratégies opérationnelles et la gestion des risques liés au climat et à l'environnement. Les lignes directrices de l'autorité bancaire européenne (ABE) de janvier 2025 sur la gestion du risque ESG rappellent que les plans de transition prévus par la directive CRD, s'ils ne se confondent pas avec ceux exigés par d'autres législations (CSRD, CS3D, Recommandation de la Commission européenne du 27 juin 2023), doivent néanmoins être compatibles avec ceux-ci et traduire un « processus unique et complet de planification de la transition ». Elles précisent en outre que les risques environnementaux ne se limitent pas au seul risque climatique, mais comportent d'autres risques tels que ceux liés à la dégradation des écosystèmes et à la perte de la biodiversité. La pression réglementaire résultant de l'application cumulée de différentes législations (directive CSRD sur le reporting en matière de durabilité, directive CS3D sur le devoir de vigilance en matière de durabilité, règlement SFDR sur la publication d'informations, règlement Taxonomie, et autres) est élevée et a conduit la Commission européenne, en février 2025, à proposer une simplification à travers une directive "omnibus" qui pourrait être adoptée définitivement au second semestre 2025. En attendant, les délais d'entrée en vigueur ont été repoussés de deux ans concernant la directive CSRD et d'un an concernant la directive CS3D. Si les mesures de simplification conduisaient à sortir du champ d'application de la directive CSRD un trop grand nombre d'entreprises, cela pourrait diminuer la disponibilité des données dont les entreprises financières ont besoin pour satisfaire à leurs propres obligations de reporting. En parallèle, la Commission européenne a rappelé, en février 2025, qu'elle reste attachée à l'objectif d'atteindre la neutralité carbone au niveau de l'Union européenne en 2050, en fixant un objectif intermédiaire consistant dans une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 90 % d'ici à 2040.

En matière de **conformité et de protection de la clientèle**, l'environnement réglementaire évolue très rapidement avec les travaux sur la *Retail investment strategy*, qui modernisent le cadre de la distribution des produits financiers et des produits d'investissement assurantiels. Ce cadre complété aura un impact sur le fonctionnement des entreprises du secteur financier ces prochaines années.

### 4.2.3.2 Risques liés à la mise en place d'un dispositif de résolution

La réglementation confère à l'autorité de résolution le pouvoir d'entamer une procédure de résolution à l'égard du groupe Crédit Mutuel si, après application des mesures visées à l'article L.511-31, la défaillance de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel (CNCM), organe central du groupe, et de l'ensemble de ses affiliés est avérée ou prévisible avec pour objectif d'assurer la continuité des fonctions critiques, d'éviter les risques de contagion, de recapitaliser ou de restaurer la viabilité du groupe Crédit Mutuel. Ces pouvoirs doivent être mis en œuvre de manière à ce que les pertes, sous réserve de certaines exceptions, soient supportées en priorité par la dépréciation ou la conversion d'instruments de fonds propres, ensuite par les porteurs d'instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et de catégorie 2, les titulaires de créances subordonnées autres que celles retenues comme instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 ou comme instruments de fonds propres de catégorie 2 conformément au paragraphe 5 de l'article L.613-30-3 du Code monétaire et financier, puis par les porteurs d'obligations senior non préférées et enfin par les porteurs d'obligations senior préférées conformément à l'ordre de priorité de leurs créances.

L'autorité de résolution dispose de pouvoirs étendus pour mettre en œuvre les outils de résolution à l'égard de l'émetteur, et du groupe Crédit Mutuel, ce qui peut notamment inclure la cession totale ou partielle des activités à un tiers ou à un établissement relais, la séparation des actifs de cet établissement, la substitution de l'émetteur en qualité de débiteur au titre d'instruments de dette, la dépréciation totale ou partielle d'instruments de fonds propres réglementaires, la dilution d'instruments de fonds propres réglementaires à travers l'émission de nouveaux titres de capital, la dépréciation totale ou partielle ou la conversion en titres de capital d'instruments de dette, la modification des conditions des instruments de dette (y compris la modification de l'échéance et/ou du montant des intérêts payables et/ou la suspension temporaire des paiements), la suspension de la cotation et de l'admission à la négociation d'instruments financiers, la révocation des dirigeants ou la nomination d'un administrateur spécial.

L'émetteur bénéficie de la couverture du mécanisme de solidarité financière interne au groupe Crédit Mutuel. Néanmoins, l'attention des créanciers est attirée sur le fait que le remboursement intégral de leur créance reste sujet au risque de mise en œuvre de ce mécanisme de solidarité financière.

Lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises au titre de la solidarité ne suffisent pas au rétablissement des affiliés à l'organe central, y compris le rétablissement de l'émetteur, ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la résolution du groupe Crédit Mutuel sera appréhendée sur une base collective. En effet, la mise en œuvre de la solidarité, s'accompagne de la fusion entre les affiliés du groupe Crédit Mutuel.

En phase de difficulté financière avérée, c'est-à-dire lorsque la Banque centrale européenne alerte le Conseil de résolution unique du risque de défaillance (principe du *Failing Or Likely To Fail* ou FOLTF), appréhendé sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel, ou le Conseil de résolution unique procède à la déclaration de FOLTF sur une base consolidée du groupe Crédit Mutuel conformément à l'article 18.1 du règlement (UE) 806/2014 dit SRMR (*Single Resolution Mechanism Regulation*) ou, ainsi que cela est prévu dans le dispositif de solidarité national, lorsque le plan d'urgence ou les mesures prises par la CNCM dans le cadre de ce dispositif ne suffisent pas au rétablissement d'un groupe défaillant ou si des éléments objectifs permettent de conclure de manière anticipée que la mise en œuvre de ce plan d'urgence ou des mesures que pourrait prendre la CNCM se révélerait insuffisante pour rétablir le respect des exigences prudentielles, la CNCM exerce, le cas échéant à la demande des autorités de supervision ou de résolution, tous ses pouvoirs en matière de

solidarité afin de satisfaire les objectifs et les principes poursuivis par ces autorités.

En phase de difficulté financière avérée ou en phase de résolution, la solidarité entre les affiliés à la CNCM est illimitée.

La mise en œuvre de ces moyens et pouvoirs à l'égard de l'émetteur ou du groupe Crédit Mutuel pourrait donner lieu à des modifications structurelles significatives.

Si la CNCM devait procéder à la fusion de la totalité des affiliés, les créanciers pourraient se trouver en concurrence avec les créanciers de même rang que les créanciers d'autres affiliés à la CNCM. Après le transfert de tout ou partie des activités, les créanciers (même en l'absence de toute dépréciation ou conversion de leurs créances) détiendraient des créances dans un établissement dont les activités ou les actifs restants pourraient être insuffisants pour honorer ces créances détenues en tout ou partie.

Si la CNCM n'a pas procédé à la fusion de la totalité des affiliés à l'entrée en résolution, l'autorité de résolution pourrait considérer

d'autres stratégies de résolution (cession d'activités, établissement relais, mise en place d'une structure de séparation des actifs, ou renflouement interne coordonné de tous les affiliés à la CNCM). Dans l'hypothèse où l'autorité de résolution appliquerait le renflouement interne coordonné, la liquidité des affiliés à la CNCM et la totalité des instruments de capital, des engagements éligibles pourraient être mis à contribution pour absorber les pertes, et recapitaliser les affiliés à la CNCM. Dans ce cas, les mesures de réduction de la valeur ou la conversion des engagements éligibles suivrait le rang des créanciers en liquidation judiciaire. Le renflouement interne serait basé sur les besoins en fonds propres au niveau consolidé mais appliqué au prorata au niveau de l'entité, c'est-à-dire que le même taux de dépréciation ou de conversion sera appliqué à tous les actionnaires et créanciers de la même classe nonobstant l'entité juridique émettrice dans le réseau.

L'exercice des pouvoirs décrits ci-dessus expose donc les investisseurs à un risque de perte en capital qui peut être partielle ou totale.

## 4.2.4 Risques liés à la conduite des activités du groupe

### 4.2.4.1 Risque stratégique et d'activité

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a annoncé début 2024 son plan stratégique à horizon 2027 Ensemble Performant Solidaire. Celui-ci comprend des objectifs financiers liés notamment aux revenus, aux dépenses, ainsi qu'à la rentabilité. Ces objectifs internes reposent sur des hypothèses, en lien notamment avec le contexte économique et commercial. Ainsi, on ne peut ignorer que le contexte d'incertitude et de tensions actuel soit susceptible de complexifier l'atteinte de ces objectifs, notamment en cas de survenance d'un ou plusieurs des facteurs de risque définis dans la présente section.

Les risques climatiques et environnementaux, tant physiques que de transition sont susceptibles d'impacter les acteurs économiques et d'affecter négativement les activités, les résultats et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale. Ces risques constituent des facteurs aggravants des risques de crédit, opérationnels et de marché. Leur aggravation pourrait entraîner des pertes significatives pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale tant dans l'activité banques que dans l'activité assurances, via des défaillances de clients, l'augmentation des coûts, une dégradation de la valeur des actifs et de la rentabilité des métiers.

En tant qu'acteur clé du financement de l'économie, l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est particulièrement sensible aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers des pays dans lesquels il opère.

Le contexte actuel se caractérise toujours par des perspectives économiques incertaines, des tensions géopolitiques multiples, une montée des tendances protectionnistes qui pourraient affecter l'activité, les coûts, le niveau de risque, la charge fiscale et in fine la rentabilité du groupe.

Les notations de crédit ont un impact sur le coût de refinancement et la liquidité des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale intervenant sur les marchés. Une dégradation significative des ratings, que les causes soient exogènes ou endogènes, pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sur les marchés, augmenter le coût de financement, limiter l'accès aux marchés de capitaux, affecter la valeur des obligations émises sur le marché.

De même la dégradation des notations extra-financières pourrait avoir un impact sur l'image et la réputation du groupe notamment auprès des investisseurs qui utilisent ces notations pour la construction de leurs portefeuilles. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable sur l'intérêt des investisseurs pour les valeurs émises par les entités du Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est confronté à une forte concurrence sur tous ses marchés, ses métiers et tous les produits et services qu'elle offre. Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de produits et services est corrélée au développement économique global. Ce contexte accroît l'intensité et la complexité concurrentielles auxquelles le groupe doit faire face et qui reposent sur de nombreux facteurs, notamment la qualité des produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les contraintes réglementaires diverses et croissantes s'appliquant aux produits et services, la réputation de la marque, la solidité financière du groupe telle que perçue par le marché. Par ailleurs, l'émergence de nouveaux et puissants concurrents non bancaires augmente la pression concurrentielle.

Enfin les nouveaux usages - notamment dans les paiements, ou dans le domaine de l'épargne - et les nouvelles technologies transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Même s'il est encore difficile d'apprécier clairement l'impact de l'émergence de ces nouvelles technologies, le développement de leur utilisation est susceptible de modifier les usages, les process et le paysage concurrentiel des métiers exercés par le groupe. C'est pourquoi il s'attache à maintenir sa compétitivité, sa performance technologique, sa capacité d'innovation sur les marchés sur lesquels il opère afin de conserver son positionnement, de protéger ses marges et son résultat.

### 4.2.4.2 Risques opérationnels

Conformément au point 52 de l'article 4 du règlement (UE) 575/2013, le risque opérationnel est défini comme le risque de perte ou de gain découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs, y compris le risque juridique. L'arrêté du 3 novembre 2014 précise que le risque opérationnel inclut notamment les risques liés à des événements de faible probabilité d'occurrence mais à fort impact, les risques de fraude interne et externe définis à l'article 324 du règlement (UE) n° 575/2013 susvisé, et les risques liés au modèle.

L'arrêté du 3 novembre 2014 décrit le risque de modèle comme le risque de perte susceptible d'être subie du fait de décisions pouvant être fondées principalement sur les résultats de modèles internes, en raison d'erreurs dans leur mise au point, leur mise en œuvre ou leur utilisation.

Le risque opérationnel, ainsi défini exclut les risques stratégiques et de réputation (image).

Les principaux facteurs de risque associés aux risques opérationnels sont :

- Les risques juridiques auxquels le groupe est exposé ont représenté au premier semestre 2025 une perte totale de 27,7 millions d'euros soit 41 % de la sinistralité du semestre ;
- Les actes malveillants, qui représentent un risque important pour le groupe, notamment la fraude sur les moyens de paiement représentent au premier semestre 2025 une perte totale de 23,6 millions d'euros soit 35 % de la sinistralité du semestre ;
- La sinistralité liée à l'erreur humaine représente au premier semestre 2025, une perte de 10,9 millions d'euros soit 16 % de la sinistralité totale.

Les principaux risques de la sinistralité potentielle sont (i) les fraudes externes, (ii) la politique envers les clients, produits et pratiques commerciales et (iii) l'interruption de l'activité et dysfonctionnement des systèmes.

La sinistralité avérée globale de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, hors récupérations des assurances le cas échéant, est de 67,4 millions d'euros et a représenté environ 0,77 % du produit net bancaire du groupe au premier semestre 2025.

#### 4.2.4.3 Risque lié à l'interruption d'activité

Dans le cadre de son programme de gestion des risques opérationnels, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a mis en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité (PUPA) qui relèvent des actions de protection et qui permettent de limiter la gravité d'un sinistre. En lien avec la réglementation en vigueur (arrêté du 3 novembre 2014, modifié par l'arrêté du 25 février 2021), un PUPA peut être défini comme la description des actions à mener pour assurer la continuité des processus métier considérés comme essentiels et des moyens juste nécessaires à mettre en œuvre lors de la survenance d'un sinistre ayant pour conséquence l'indisponibilité ou la perturbation grave des ressources humaines, des locaux, de l'informatique et des télécommunications et des FCI (Fonctions Critiques ou Importantes (Prestataire de Services Essentiels Externalisés et fonctions critiques au sens du Conseil de Résolution Unique)).

Les indisponibilités ci-dessus peuvent conduire à un arrêt partiel ou complet de l'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale entraînant une baisse de ses résultats fonction de l'ampleur de l'arrêt en question. De manière analogue, une impossibilité pour les clients d'avoir accès aux services proposés par Crédit Mutuel Alliance Fédérale nuirait à sa situation financière. De telles circonstances engendreraient des coûts directs, mais au-delà entraîneraient nécessairement des adaptations des dispositifs d'exercice de l'activité avec des surcoûts induits.

Au cours du premier semestre 2025, les événements ont été les suivants :

- dans le cadre du conflit Russie-Ukraine, le risque d'une attaque cyber menaçant potentiellement tout ou partie des activités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale est resté placé sous surveillance permanente et renforcée des équipes dédiées et aucun arrêt partiel ou complet de l'activité n'a été constaté sur quelque domaine que ce soit ;
- un blackout électrique a touché la péninsule ibérique (Espagne et Portugal) le 28 avril 2025 et a fortement impacté les activités des deux pays (réseaux routiers, ferroviaires, aériens, téléphoniques et internet). Pour les activités du groupe présentes dans ces deux pays, cette situation a, de suite, entraîné la mobilisation des dispositifs de crise dédiés et la mise en œuvre des Plans d'Urgence et de Poursuite d'Activité avec un fonctionnement en mode dégradé pour certaines activités voire une interruption totale pour d'autres. Le retour à la normale ayant été progressif et « rapide » (dès la fin de journée du 28 avril), le coût de cet événement a été très limité.

Par ailleurs, les aléas climatiques engendrent des coûts estimés pour le premier semestre 2025 à 418 milliers d'euros.

#### 4.2.4.4 Risques ESG

Les risques ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pourraient impacter défavorablement les activités et la situation financière de Crédit Mutuel Alliance Fédérale.

Tout d'abord, les risques associés au changement climatique et à la dégradation de l'environnement engendrent des conséquences supplémentaires aux risques bancaires classiques, tels que le risque de crédit, le risque opérationnel et les risques financiers (de marché et de liquidité) via des canaux de transmission. Ainsi, le changement climatique et la dégradation de l'environnement exposent Crédit Mutuel Alliance Fédérale à :

- des risques physiques, faisant référence aux effets financiers du changement climatique (notamment multiplication des événements climatiques extrêmes et modifications progressives du climat) et la dégradation de l'environnement (comme la pollution de l'air, de l'eau et de la terre, le stress hydrique, la perte de biodiversité et la déforestation) entraînant notamment :
  - des conséquences physiques directes sur le patrimoine et/ou les conditions de travail, et indirectes (perturbation des chaînes de production par exemple) pour les contreparties, générant des impacts économiques (coûts de réparation, baisse de productivité, de revenus...) et donc une perte de valeur ajoutée et/ou de richesse, un risque d'augmentation de leur probabilité de défaut et de défaillance, accentuant le risque de crédit, y compris pour les particuliers, notamment en lien avec une dépréciation des biens immobiliers en garantie ;
  - une hausse des dommages sur les actifs matériels et systèmes et/ou les collaborateurs du groupe, accentuant les risques opérationnels ;
  - des revirements des anticipations des marchés (revalorisations soudaines liées à une forte sensibilité des titres, volatilité accrue, moins-values sur les actifs), accentuant le risque de marché ;
  - une hausse des sinistres et des dédommagements d'assurance associés (baisse de rentabilité pour l'assureur), une hausse du coût de réassurance ainsi que des impacts indirects sur les portefeuilles d'actifs de la compagnie, accentuant le risque lié aux activités d'assurance.
- des risques de transition faisant référence aux pertes financières qu'un établissement peut encourir, directement ou indirectement, du fait du processus d'adaptation à une économie sobre en carbone et plus soutenable d'un point de vue environnemental. Ils peuvent provenir, par exemple, de l'adoption relativement brutale de politiques climatiques et environnementales, du progrès technologique ou de changements du sentiment et des préférences de marché et avoir pour conséquence, notamment :
  - des contraintes d'adaptation des modèles et produits, des pertes de parts de marché, une diminution des capacités de financement, une évolution de la demande des produits finis ou services et donc une augmentation des coûts, une baisse de revenus et de la valeur ajoutée pour les entreprises pouvant se traduire par une augmentation de la probabilité de défaut ;
  - des impacts sur le secteur immobilier (augmentation de la taxe carbone conduisant à une hausse du coût de l'énergie, mise en place de nouvelles normes concernant les "passoires" énergétiques nécessitant des travaux de rénovation...) pouvant conduire à une augmentation des probabilités de défaut chez les emprunteurs et peser sur le risque de défaillance des particuliers (dépréciation des biens en garantie) ;
  - la perte de clients si ces derniers considèrent que le Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'agit pas suffisamment sur les politiques environnementales/climatiques ;
  - des dévaluations d'actifs non compatibles bas carbone, ce qui rendrait alors les actifs obsolètes (stranded assets), des modifications des coûts d'emprunt et une réévaluation brutale des actifs financiers ;

- une augmentation du risque de liquidité liée à la dégradation de la qualité des portefeuilles de crédits clientèles (altérant, in fine, la capacité à se refinancer dans de bonnes conditions), à la pression des investisseurs sur les portefeuilles d'investissement, à la perte de valeur des titres de dettes d'entreprises ou d'État détenus (et ne respectant pas certains engagements sur le climat) ou au retrait des dépôts clientèles (en cas d'image défavorable) ;
- une perte de revenus des assureurs due à une dévalorisation des titres financiers détenus ;
- des risques pesant sur la solvabilité (augmentation des risques pondérés) et la rentabilité d'exploitation (diminution de la marge d'intérêt).

Les risques physiques et de transition peuvent également provoquer d'autres pertes, découlant, directement ou indirectement, de la mise en cause de la responsabilité juridique, en lien avec des recours ou contentieux (ce risque de responsabilité peut notamment survenir à la suite du non-respect des engagements du groupe, ou de la conduite d'activités portant atteinte aux sujet ESG : la responsabilité d'une personnalité morale peut être engagée en raison des dommages causés à des tiers suite à des événements climatiques ou encore en raison des engagements publics qu'elle a pris en matière de climat) ou un risque de réputation pouvant se matérialiser de manière directe ou indirecte résultant du fait que le public, les contreparties et/ou les investisseurs de l'établissement associent la banque à des effets négatifs sur l'environnement. Il pourrait se manifester par la difficulté d'attirer et de fidéliser les clients, les employés, les partenaires commerciaux et les investisseurs.

Le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pourrait également être impacté par les risques sociaux, qu'ils soient directs (risque d'incidence financière négative découlant de facteurs sociaux liés au droit du travail, aux conditions de travail, au bien-être et aux intérêts des personnes et des communautés, y compris des facteurs tels que le travail décent, des niveaux de vie adéquats, des communautés et des sociétés inclusives et durables, et les droits de l'homme) ou indirects (risque d'incidence financière négative découlant de facteurs sociaux sur les contreparties ou les actifs investis).

Les risques liés à la gouvernance peuvent aussi impacter le modèle d'affaires de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, qu'ils soient liés à la gouvernance directe (cf. risque stratégique et d'activité)

ou indirecte (risque de toute incidence financière négative découlant des facteurs de gouvernance sur les contreparties ou les actifs investis : gestion inadéquate des questions environnementales et sociales, non-respect des cadres ou codes de gouvernance d'entreprise).

Dans le cadre de son plan stratégique 2024-2027 Ensemble Performant Solidaire, Crédit Mutuel Alliance Fédérale souhaite devenir la banque de référence de la transition écologique et sociétale. Le déploiement de cette ambition auprès des clients et la gestion des risques ESG sont donc certains des facteurs de succès afin d'atteindre les engagements et les objectifs stratégiques fixés. La mise en œuvre d'un dispositif adapté nécessitera la poursuite des changements engagés dans les processus, le développement d'outils informatiques propriétaires et l'enrichissement des indicateurs de suivi dédiés s'appuyant sur des données de qualité internes comme externes.

L'enrichissement du suivi des risques ESG va se poursuivre pendant la période du plan stratégique en s'appuyant notamment sur le dispositif de gestion des risques de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, décrit dans le rapport Pilier 3. Si le groupe ne parvenait pas à atteindre les objectifs définis, sa réputation pourrait être négativement affectée.

Par ailleurs, les politiques sectorielles de Crédit Mutuel Alliance Fédérale permettent de délimiter un champ d'intervention et de fixer des critères pour l'exercice de ses activités dans les domaines où les impacts sociaux, de gouvernance et environnementaux intégrant les risques climatiques, sont les plus élevés. Le suivi des expositions éligibles aux politiques sectorielles, pour l'ensemble des portefeuilles Corporate, investissement et assurance, donne ainsi une première mesure des expositions potentiellement les plus concernées par les risques climatiques. Crédit Mutuel Alliance Fédérale compte huit politiques sectorielles (charbon, minier, hydrocarbures, énergies nucléaires civiles, défense et sécurité, mobilité sur les secteurs aérien, maritime et routier, agricole et immobilier résidentiel pour les biens situés en France) et une politique thématique relative à la déforestation (entrée en application en janvier 2025). Les informations sur la stratégie climat de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont disponibles dans le document d'enregistrement universel 2024 de Crédit Mutuel Alliance Fédérale au sein du chapitre 3 (ESRS E1 - changement climatique).

## 4.3 Procédures judiciaires ou d'arbitrage

La BFCM procède à un examen régulier des litiges présentant un risque significatif tant au niveau social que consolidé dans un certain nombre de juridictions. Ces litiges sont d'ordre judiciaires, fiscaux et d'enquêtes de la part des autorités de contrôle découlant du cours normal des activités de l'émetteur et notamment ses activités de prêteur, de contribuable et d'entité supervisée par des autorités.

S'agissant des litiges judiciaires, ils sont principalement d'ordre commercial ou contractuel.

En matière contractuelle sont contestées des clauses de crédit aux particuliers. Des procédures judiciaires sont en cours sur certains contrats de prêts immobiliers à destination des particuliers qui estiment certaines dispositions du contrat de prêt comme étant déséquilibrées. Ce type de litiges se résout généralement par des dommages et intérêts et dans certains cas par la nullité du contrat.

En matière commerciale, il s'agit de différends avec des entreprises commerciales, et particulièrement de contentieux relatifs à la gestion financière des entreprises (prêts, garanties ou apports financiers) lorsque l'entreprise se trouve dans une situation financière difficile.

Le groupe ne manque pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes.

Les conséquences financières, évaluées eu égard aux éléments de fait et des informations disponibles au 30 juin 2025 des litiges qui sont susceptibles d'avoir ou qui ont eu récemment un impact significatif sur la situation financière de BFCM et de ses filiales consolidées prises dans leur ensemble, leur rentabilité ou leur activité, ont été intégrées dans les comptes consolidés de BFCM au travers des provisions présentées dans la note 20a du chapitre 6 du présent document.

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

Comme de nombreuses autres institutions financières dans les secteurs de la banque, de l'investissement, des fonds communs ou du courtage, le groupe a reçu ou est susceptible de recevoir des demandes d'information ou de faire l'objet d'enquêtes d'autorités de supervision, d'agences gouvernementales ou d'autorégulation. Le groupe répond à ces requêtes, coopère avec les autorités et régulateurs en question et s'efforce de traiter et de remédier aux points soulevés.

Il n'existe pas d'autre procédure judiciaire, administrative ou d'arbitrage, susceptible d'avoir eu, au cours des douze derniers mois, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la BFCM, néanmoins l'issue de procédures judiciaires ou administratives est par nature incertaine.



## Comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

<b>5.1</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>91</b>	<b>5.2</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE</b>	<b>98</b>
5.1.1	Bilan	91			
5.1.2	Compte de résultat	93			
5.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	95	<b>5.3</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>174</b>
5.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	97			

# 5.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

## 5.1.1 Bilan

### Bilan actif

(en millions d'euros)

	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales	4	75 333	86 611
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	41 592	40 177
Instruments dérivés de couverture	6a	789	824
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	47 084	44 693
Titres au coût amorti	10a	5 952	5 680
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	72 210	70 565
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	528 365	527 104
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-256	-471
Placements financiers des activités d'assurance	13a, 13b	140 225	134 725
Contrats d'assurance émis - Actif	13a, 13b	8	10
Contrats de réassurance détenus - Actif	13a, 13b	247	284
Actifs d'impôts courants	14a	1 284	1 738
Actifs d'impôts différés	14b	1 230	1 345
Compte de régularisation et actifs divers	15a	9 219	10 275
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	826	803
Immeubles de placement	17	338	313
Immobilisations corporelles	18a	4 346	4 476
Immobilisations incorporelles	18b	700	690
Écarts d'acquisition	19	2 367	2 367
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>931 858</b>	<b>932 209</b>

## Bilan passif

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales	4	15	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	26 847	26 643
Instruments dérivés de couverture	6a	1 290	1 636
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	159 150	164 104
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	35 795	33 129
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	478 480	482 741
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-16	-15
Passifs d'impôts courants	14a	539	727
Passifs d'impôts différés	14b	533	523
Compte de régularisation et passifs divers	15b	14 794	15 491
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	129 495	124 807
Contrats de réassurance détenus – passif	13c, 13d	0	0
Provisions	20	4 180	3 825
Dettes subordonnées au coût amorti	21	13 086	12 532
<b>Capitaux propres totaux</b>		<b>67 670</b>	<b>66 048</b>
<b>Capitaux propres – Part du groupe</b>		<b>65 593</b>	<b>63 989</b>
Capital et réserves liées	22a	8 076	7 968
Réserves consolidées	22a	55 621	51 884
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b	160	194
Résultat de l'exercice		1 736	3 943
<b>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</b>		<b>2 077</b>	<b>2 059</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>931 858</b>	<b>932 209</b>

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

## 5.1.2 Compte de résultat

### Compte de résultat

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés	24	16 353	18 679
Intérêts et charges assimilées	24	-11 985	-14 523
Commissions (produits)	25	3 264	3 157
Commissions (charges)	25	-853	-827
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	867	528
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	16	-13
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	2	0
Produits des contrats d'assurance émis	29, 29a	3 831	3 658
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29, 29a	-2 950	-2 892
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-67	-51
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-2 992	-3 073
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	3	4
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29b	3 104	3 178
Produits des autres activités	30	1 073	783
Charges des autres activités	30	-898	-351
<b>Produit net bancaire</b>		<b>8 768</b>	<b>8 257</b>
<i>dont Produit net des activités d'assurance</i>		929	824
Charges générales d'exploitation	31, 31a, 31b, 31d	-4 651	-4 346
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31, 31c	-375	-366
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>3 742</b>	<b>3 545</b>
Coût du risque de contrepartie	32	-902	-957
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 840</b>	<b>2 587</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	15	13
Gains ou pertes sur autres actifs	33	7	41
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	1	0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2 863</b>	<b>2 641</b>
Impôts sur les bénéfices	35	-1 037	-609
<b>Résultat net</b>		<b>1 826</b>	<b>2 032</b>
Résultat – Intérêts minoritaires		90	93
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>1 736</b>	<b>1 939</b>

Au 30 juin 2024, un reclassement d'une charge de 244 millions d'euros a été effectué de la ligne "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" vers la ligne "intérêts et charges assimilés" .

## État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Résultat net</b>	<b>1 826</b>	<b>2 032</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net :</b>		
Écarts de conversion	-198	23
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	121	-39
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat	0	0
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	27	-1 280
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	51	1 060
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	2	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	0	3
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	1
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1</b>	<b>-231</b>
<b>Éléments non recyclables en résultat net :</b>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	30	-33
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice	0	0
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-20	130
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	-6	-4
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-33	50
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-29</b>	<b>143</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 798</b>	<b>1 943</b>
<b>dont part du groupe</b>	<b>1 703</b>	<b>1 859</b>
<b>dont part des intérêts minoritaires</b>	<b>95</b>	<b>85</b>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

États financiers consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 5.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

<i>(en millions d'euros)</i>	Capitaux propres, part du groupe										
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										Total capitaux propres consolidés
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	
<b>Solde au 31 décembre 2023</b>	<b>8 063</b>	<b>0</b>	<b>48 172</b>	<b>105</b>	<b>274</b>	<b>-1</b>	<b>-189</b>	<b>3 942</b>	<b>60 364</b>	<b>2 015</b>	<b>62 379</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 942	-	-	-	-	-3 942	-	-	-
Augmentation de capital	20	-	-	-	-	-	-	-	20	-	20
Distribution de dividendes	-	-	-246	-	-	-	-	-	-246	-40	-287
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>20</b>	<b>0</b>	<b>3 695</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 942</b>	<b>-227</b>	<b>-40</b>	<b>-267</b>
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 939	1 939	93	2 032
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	23	-154	3	48	-	-80	-8	-89
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>23</b>	<b>-154</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>1 939</b>	<b>1 858</b>	<b>85</b>	<b>1 943</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	35	-1	34
Autres variations	-	-	-2	-	-	-	-	-	-2	-2	-4
<b>Solde au 30 juin 2024</b>	<b>8 082</b>	<b>0</b>	<b>51 900</b>	<b>128</b>	<b>120</b>	<b>1</b>	<b>-141</b>	<b>1 939</b>	<b>62 029</b>	<b>2 056</b>	<b>64 085</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-114	-	-	-	-	-	-	-	-114	-	-114
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-104	-104
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>-114</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-114</b>	<b>-104</b>	<b>-218</b>
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	2 005	2 005	88	2 092
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	78	28	-12	-8	-	86	19	105
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>78</b>	<b>28</b>	<b>-12</b>	<b>-8</b>	<b>2 005</b>	<b>2 090</b>	<b>107</b>	<b>2 197</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires (2)	-	-	-6	-	-	-	-	-	-6	-	-6
Autres variations	-	-	-10	-	-	-	-	-	-10	-1	-11
<b>Solde au 31 décembre 2024</b>	<b>7 968</b>	<b>0</b>	<b>51 884</b>	<b>206</b>	<b>148</b>	<b>-11</b>	<b>-149</b>	<b>3 943</b>	<b>63 988</b>	<b>2 059</b>	<b>66 047</b>

(en millions d'euros)	Capitaux propres, part du groupe										
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écarts de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écarts actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	3 943	-	-	-	-	-3 943	-	-	-
Augmentation de capital	108	-	-	-	-	-	-	-	108	-	108
Distribution de dividendes	-	-	-240	-	-	-	-	-	-240	-44	-284
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>108</b>	<b>0</b>	<b>3 703</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 943</b>	<b>-132</b>	<b>-44</b>	<b>-176</b>
Résultat consolidé de la période	-	-	-	-	-	-	-	1 736	1 736	90	1 826
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-196	195	-	-32	-	-33	5	-28
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-196</b>	<b>195</b>	<b>0</b>	<b>-32</b>	<b>1 736</b>	<b>1 703</b>	<b>95</b>	<b>1 798</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires <sup>(3)</sup>	-	-	33	-	-	-	-	-	33	-30	4
Autres variations	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-4	-3
<b>SOLDE AU 30 JUIN 2025</b>	<b>8 076</b>	<b>0</b>	<b>55 621</b>	<b>9</b>	<b>343</b>	<b>-11</b>	<b>-182</b>	<b>1 736</b>	<b>65 593</b>	<b>2 077</b>	<b>67 670</b>

(1) Le total des réserves au 30 juin 2025 s'élève à 55 621 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 527 millions d'euros, les réserves statutaires pour 10 068 millions d'euros, et les autres réserves pour 41 289 millions d'euros.

(2) Concerne le débouclage de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse et la cession de Caroline.

(3) Concerne les augmentations de capital hors groupe.

## 5.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>30/06/2025</b>	<b>30/06/2024</b>
Résultat net	1 826	2 032
Impôts	1 037	609
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 863</b>	<b>2 641</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	378	371
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2	-2
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	557	587
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-15	-13
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-23	-62
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	7 039	5 108
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>7 938</b>	<b>5 989</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	517	-15 616
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-8 166	-7 070
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-9 212	1 347
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-3 386	5 671
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	29	26
- Impôts versés	-643	-626
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-20 861</b>	<b>-16 268</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>-10 060</b>	<b>-7 638</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-55	-369
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-8	61
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-221	-314
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-284</b>	<b>-622</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-178	-260
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-2 198	3 618
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-2 376</b>	<b>3 358</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)</b>	<b>-154</b>	<b>-29</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-12 874</b>	<b>-4 931</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-10 060	-7 638
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-284	-622
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-2 376	3 358
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-154	-29
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>85 452</b>	<b>93 351</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	86 588	97 444
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-1 136	-4 093
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>72 578</b>	<b>88 420</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	75 315	89 926
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-2 737	-1 506
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>-12 874</b>	<b>-4 931</b>

## 5.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Les comptes consolidés au 30 juin 2025 sont des comptes consolidés condensés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, en application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption.

### SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	99	<b>Note 23</b>	Engagements donnés et reçus	161
<b>Note 2</b>	Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	122	<b>Note 24</b>	Intérêts et produits/charges assimilés	161
<b>Note 3</b>	Périmètre de consolidation	126	<b>Note 25</b>	Commissions	162
<b>Note 4</b>	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	131	<b>Note 26</b>	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	162
<b>Note 5</b>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	132	<b>Note 27</b>	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	162
<b>Note 6</b>	Couverture	134	<b>Note 28</b>	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	162
<b>Note 7</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	134	<b>Note 29</b>	Produits nets des activités d'assurance	163
<b>Note 8</b>	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	135	<b>Note 30</b>	Produits et charges des autres activités	165
<b>Note 9</b>	Note sur les encours de titrisation	139	<b>Note 31</b>	Frais généraux	165
<b>Note 10</b>	Actifs financiers au coût amorti	140	<b>Note 32</b>	Coût du risque de contrepartie	168
<b>Note 11</b>	Passifs financiers au coût amorti	142	<b>Note 33</b>	Gains ou pertes sur autres actifs	170
<b>Note 12</b>	Valeur brute et cadrage des dépréciations	143	<b>Note 34</b>	Variations de valeur des écarts d'acquisition	170
<b>Note 13</b>	Activités d'assurance	145	<b>Note 35</b>	Impôts sur les bénéfices	170
<b>Note 14</b>	Impôts	152	<b>Note 36</b>	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	171
<b>Note 15</b>	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	152	<b>Note 37</b>	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	172
<b>Note 16</b>	Participation dans les entreprises mises en équivalence	154	<b>Note 38</b>	Relations avec les principaux dirigeants du groupe	173
<b>Note 17</b>	Immeubles de placement	154	<b>Note 39</b>	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	173
<b>Note 18</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	155			
<b>Note 19</b>	Écarts d'acquisition	156			
<b>Note 20</b>	Provisions et passifs éventuels	157			
<b>Note 21</b>	Dettes subordonnées	158			
<b>Note 22</b>	Réserves liées au capital et réserves	159			

## Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés condensés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2025.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-financial-statements](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements)

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés conformément à la norme IAS34 "Information financière intermédiaire".

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS<sup>1</sup>. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

### Amendements applicables au 1er janvier 2025

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2025, les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir.

Le Groupe n'étant pas concerné par ces problématiques, il n'y a pas d'impact dans nos comptes.

### Contexte macro-économique et géopolitique

Le contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persiste, avec la poursuite de la crise ukrainienne et des conflits au Moyen-Orient. Pour rappel, le Groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale n'étant pas implanté sur ces zones de guerres, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

Le Groupe suit également les développements en matière de droits de douane, impulsés par le gouvernement américain, et les potentielles conséquences économiques sur ses clients.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

### Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), Crédit Mutuel Alliance Fédérale tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficulté, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisée pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le groupe.

### Scénarios macro-économiques

Au 30 juin 2025, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central intègre la fin du soutien des Etats-Unis à l'Ukraine et une intensification de la guerre commerciale. La rupture diplomatique avec les Etats-Unis poussera l'Union Européenne à prendre en main sa défense et certains Etats Membres à prévoir des plans de relance. Pour la France, la croissance serait toutefois peu impactée par ces plans et est estimée à 0,6% à fin 2025, puis tendra vers 1% pour les années suivantes. L'inflation resterait faible à fin 2025 à 1,2% suite au ralentissement des augmentations de salaires et de la baisse du prix de l'énergie, et convergerait vers la cible de 2% à partir de 2026. Concernant les taux directeurs BCE, plusieurs baisses sont anticipées à l'horizon de septembre 2025, ramenant le taux de facilité des dépôts à la cible de 2% à cette date. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs français évoluerait à la hausse, entraînée par l'augmentation des taux longs allemands. Le taux d'intérêt du livret A serait en baisse jusqu'en 2026, avant une hausse progressive à l'horizon 2028.
- Le scénario pessimiste anticipe pour fin 2025 et 2026 une crise commerciale majeure avec les Etats-Unis et la hausse durable des droits de douane sur l'ensemble des produits. Cette crise entraînerait en France la contraction du PIB, du fait du ralentissement du commerce extérieur, de la baisse des investissements des entreprises, de la remontée du taux de chômage, aboutissant à une baisse de la consommation des ménages et de leurs investissements immobiliers.
- Le scénario optimiste prévoit la mise en place rapide et coordonnée de plans budgétaires massifs en Zone euro, destinés à accompagner la décarbonation tout en renforçant l'industrie manufacturière et le secteur de la Défense. Ces plans soutiennent

<sup>1</sup> À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 2.2 « Activités d'assurance ».

## 5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

l'activité tout en améliorant la productivité, la compétitivité et en accélérant la trajectoire de décarbonation. Alors que les marchés américains se tendraient, à partir du second semestre le gouvernement américain réviserait à la baisse à plusieurs reprises les tarifs douaniers mis en place sur ses partenaires. Par ailleurs, de nouveaux plans d'actions climatiques ambitieux de la part des signataires de l'accord de Paris sur le climat seraient signés lors de la COP 30 au Brésil.

### VARIABLES MACRO-ÉCONOMIQUES ET PROJECTIONS RETENUES DANS LE SCÉNARIO CENTRAL

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	1,20 %	1,90 %	2,00 %	2,00 %
Prix du pétrole (en dollars)	73	75	75	75
Taux de croissance du PIB	0,60 %	1,10 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	7,70 %	7,60 %	7,50 %	7,50 %
<b>TAUX DE MARCHÉ</b>				
<b>Zone euro</b>				
Euribor 3 mois	2,31 %	2,10 %	2,31 %	2,35 %
<b>France</b>				
TEC 10 ans	3,38 %	3,30 %	3,40 %	3,50 %

### Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du groupe Crédit Mutuel. Ces derniers confirment les probabilités d'occurrence qui avaient été attribuées au 31 décembre 2024 à chacun des scénarios.

Les pondérations des scénarios sur les trois dernières périodes sont les suivantes :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 30.06.2024	60 %	30 %	10 %
Au 31.12.2024	70 %	25 %	5 %
Au 30.06.2025	70 %	25 %	5 %

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'intégration de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 30 juin 2025 s'élèvent à 3 359 millions d'euros, variant de 61 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) ou aux effets des crises actuelles, notamment l'instabilité douanière américaine, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe.

Au 30 juin 2025, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 266 millions d'euros et 159 millions d'euros. Ils représentent 12,6 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 9,9 % au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, l'ajustement post modèle de 50 millions d'euros qui avait été comptabilisé au 31 décembre 2022 sur les opérations à effets de levier a été intégralement repris au 30 juin 2025.

### Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 7,4 %, soit 248 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 12,4 %, soit 417 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues de 9,7 %, soit 326 millions d'euros.

### Informations relatives à la gestion des risques

Elles sont dans le chapitre 5 du document d'enregistrement universel 2024.

## 1 Périmètre et méthodes de consolidation

### 1.1 Entité consolidante

Au 30 juin 2025, Crédit Mutuel Alliance Fédérale regroupe 14 fédérations de Crédit Mutuel : Centre Est Europe, Sud-Est, Ile-de-France, Savoie-Mont Blanc, Midi Atlantique, Loire-Atlantique Centre-Ouest, Centre, Normandie, Dauphiné-Vivarais, Méditerranée, Anjou, Antilles-Guyane, Massif Central et Nord Europe.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale est un groupe mutualiste adhérent à un organe central, au sens des articles L.511-30 et suivants du Code monétaire et financier. Les caisses locales de Crédit Mutuel, intégralement détenues par les sociétaires, sont à la base du groupe, selon une structure de contrôle capitalistique en « pyramide inversée ».

Afin de refléter le plus fidèlement possible la communauté d'intérêts de nos sociétaires en consolidation, l'entité « consolidante » est définie de telle sorte à traduire les liens communs de fonctionnement, de solidarité financière et de gouvernance.

Dans ce cadre, l'entité « consolidante » à la tête du groupe est constituée par les entreprises placées sous le même agrément collectif d'exercice de l'activité bancaire, délivré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR).

Ainsi, l'entité « consolidante » est constituée par :

- la Fédération du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), la Fédération du Crédit Mutuel du Sud-Est (FCMSE), la Fédération du Crédit Mutuel Ile-de-France (FCMIDF), la Fédération du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), la Fédération du Crédit Mutuel Midi Atlantique (FCMMA), la Fédération du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), la Fédération du Crédit Mutuel du Centre (FCMC), la Fédération du Crédit Mutuel de Normandie (FCMN), la Fédération du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (FCMDV), la Fédération du Crédit Mutuel Méditerranée (FCMM), la Fédération du Crédit Mutuel d'Anjou (FCMA), la Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (FCMAG), la Fédération du Crédit Mutuel Massif Central (FCMMC) et la Fédération du Crédit Mutuel Nord Europe (FCMNE). Organes politiques des groupes, elles en déterminent les grandes orientations, décident de leur stratégie et organisent la représentation des caisses ;
- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Ile-de-France (CRCMIDF), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Midi Atlantique (CRCMMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Loire Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel du Centre (CRCMC), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel de Normandie (CRCMN), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais (CRCMDV), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Méditerranée (CRCMM), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel d'Anjou (CRCMA), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Antilles-Guyanes (CRCMAG), la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Massif Central (CRCMMC) et la Caisse Régionale du Crédit Mutuel Nord Europe (CRCMNE). Au service des caisses locales, la CF de CM est responsable des services communs du réseau, assure son animation et prend en charge la logistique du groupe. Elle centralise les dépôts des caisses, assure parallèlement leur refinancement et porte l'ensemble des emplois réglementaires pour leur compte (réserves obligatoires, ressources affectées, dépôts à la Caisse Centrale du Crédit Mutuel, etc.) ;
- les Caisses de Crédit Mutuel adhérentes à la FCMCEE, FCMSE, FCMIDF, FCMSMB, FCMMA, FCMLACO, FCMC, FCMN, FCMDV, FCMM, FCMA, FCMAG, FCMMC et FCMNE : ces dernières constituent la base du réseau bancaire du groupe.

### 1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

**Des entités contrôlées** : le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

**Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

**Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

### 1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### 1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

#### 1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

### 1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

### 1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

### 1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

### 1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

### 1.8 Écarts d'acquisition

#### 1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

#### 1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est

affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## 2 Principes et méthodes comptables

### 2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

#### 2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

##### 2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente)
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI<sup>1</sup> (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. À cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

<sup>1</sup> SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non-basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

### Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- les raisons des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (Le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

### Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité bancaire européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

## Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'Etat (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels, et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE à partir de mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1er PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission).

À l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils ont été comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement a été comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 30 juin 2025, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élevaient à 4,7 milliards d'euros, garantis à hauteur de 4,3 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élevaient à 1,4 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 30 juin 2025, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition augmentée des coûts de transaction, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

### 2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur augmentée des frais de transaction au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § 2.1.7 « Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ».

Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

## Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

## 2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

### 2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
  - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

### 2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO<sup>1</sup> II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

#### Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

## 2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité « consolidante » du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

## 2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

### 2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

<sup>1</sup> Targeted Longer-Term Refinancing Operations (opérations ciblées de refinancement long terme).

## 2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

## 2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le groupe Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

### 2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### 2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être comptabilisés séparément du contrat hôte.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Comptabilités de couverture

##### Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risqué couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe BOR.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de sur-couverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêt pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

## Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

### 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note 2.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en trois catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

### 2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

### 2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de notation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

### Critères quantitatifs

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la notation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, au 31 décembre 2024, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté. Dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

## Critères qualitatifs

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

### 2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;

sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

#### Pertes en cas de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

#### Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du Groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

#### 2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- Le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Crédit Mutuel Alliance Fédérale a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

#### 2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

#### 2.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. 2.1.6 « Garanties financières et engagements de financement » et 2.3.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

#### 2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou non.

##### 2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

##### 2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

## 2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## 2.2 Activités d'assurance

### 2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. 2-1

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

### 2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : la reconnaissance en résultat de la marge future des contrats d'assurance est étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc pas le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

#### Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

#### Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

#### Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

#### Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

#### Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :
  - les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation,
  - un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
  - un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

#### Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

#### Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêté, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

## Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (Variable Fee Approach), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.
- Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

## Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium Allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la période résiduelle de couverture correspond au montant de primes reçues initialement diminué des frais d'acquisition et des montants déjà reconnus en résultat avant la date de clôture. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

### Principales options normatives retenues par le groupe

#### Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachée à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré.

#### Neutralisation des effets taux en OCI

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

#### Présentation au bilan et compte de résultat

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
  - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
  - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
  - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

#### Traitement des frais internes

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du groupe Crédit Mutuel.

## Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non performance du réassureur.

## 2.3 Instruments non financiers

### 2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### 2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (cf. § 2.1.8 « Évaluation du risque de crédit »).

#### 2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

### 2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

#### 2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;

- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

### 2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

### 2.3.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

### 2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### 2.3.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## 2.3.4 Immobilisations

### 2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/ reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

## Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

## Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

### 2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 milliers d'euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat<sup>1</sup>. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du décalage des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

<sup>1</sup> Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

### 2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

### 2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

#### 2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### Amendement à IAS 12 - Réforme fiscale internationale - modèle de règles du pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15%.

IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

#### 2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

### 2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

## 2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte des conflits russo-ukrainien et au Moyen-Orient et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- Dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. §« 2.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

## 3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du Groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

## 4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

### 4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

#### Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ils seront applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces amendements apportent des précisions sur l'évaluation du caractère « basique » des flux contractuels d'un actif financier, notamment en présence de clauses conditionnelles dont la réalisation dépend d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Ces amendements requièrent également la communication d'information complémentaires concernant les instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par capitaux propres et les actifs et passifs assortis de clauses conditionnelles.

Un recensement des instruments concernés et une analyse de leur traitement comptable sont en cours au sein du groupe.

#### Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles. Ils seront applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les amendements visent notamment à préciser les conditions d'application de l'exemption « pour usage propre » qui permet, sous conditions, d'exclure du champ d'application de la norme IFRS 9 certains contrats de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Les impacts liés à ces amendements sont en cours d'analyse.

**Nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »**

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », qui remplacera la norme IAS 1 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. La norme sera d'application rétrospective.

Cette nouvelle norme reprend en grande partie les exigences d'IAS 1. Les nouvelles exigences concerneront particulièrement la présentation du compte de résultat, les informations présentées au titre des mesures de performance définies par la direction et l'agrégation ou la désagrégation des informations quantitatives présentées dans les états financiers.

Les impacts pour le Groupe sont en cours d'évaluation.

**Note 2 Répartition du bilan et du compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique**

Les secteurs d'activité de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
  - a) les activités de réseau bancaire : caisses locales du Crédit Mutuel des 14 fédérations, banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate and Investment Banking (Targobank CIB),
  - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK en Allemagne (activité principale) et Cofidis,
  - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
  - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
  - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
  - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
  - d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : TARGOBANK Retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et TARGOBANK CIB pour le réseau bancaire.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 2a Répartition du compte de résultat par secteur

30/06/2025	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	6 466	812	1 532	-42	8 768
Frais généraux	-4 200	-92	-792	57	-5 026
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 266</b>	<b>720</b>	<b>740</b>	<b>15</b>	<b>3 742</b>
Coût du risque de contrepartie	-921	0	19	0	-902
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	3	0	0	20	23
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 348</b>	<b>720</b>	<b>759</b>	<b>35</b>	<b>2 863</b>
Impôt sur les sociétés	-453	-235	-180	-169	-1 037
Gains et pertes nets d'impôts sur actifs abandonnés	0	0	0	0	0
<b>Résultat net comptable</b>	<b>895</b>	<b>485</b>	<b>580</b>	<b>-134</b>	<b>1 826</b>
Minoritaires	-	-	-	-	90
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 736</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	6 094	701	1 491	-29	8 257
Frais généraux	-3 993	-87	-727	96	-4 711
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 101</b>	<b>614</b>	<b>764</b>	<b>67</b>	<b>3 545</b>
Coût du risque de contrepartie	-900	0	-59	1	-958
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	5	-1	-1	51	54
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 206</b>	<b>613</b>	<b>704</b>	<b>119</b>	<b>2 641</b>
Impôt sur les sociétés	-349	-130	-141	11	-609
<b>Résultat net comptable</b>	<b>856</b>	<b>483</b>	<b>563</b>	<b>130</b>	<b>2 032</b>
Minoritaires	-	-	-	-	93
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 939</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

## DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

30/06/2025	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 345	1 764	357	6 466
Frais généraux	-3 038	-928	-234	-4 200
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 307</b>	<b>836</b>	<b>124</b>	<b>2 266</b>
Coût du risque de contrepartie	-387	-509	-25	-921
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	2	1	0	3
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>922</b>	<b>328</b>	<b>99</b>	<b>1 348</b>
Impôt sur les sociétés	-314	-108	-30	-453
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>607</b>	<b>220</b>	<b>68</b>	<b>895</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	4 096	1 633	365	6 094
Frais généraux	-2 912	-857	-224	-3 993
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 183</b>	<b>776</b>	<b>141</b>	<b>2 101</b>
Coût du risque de contrepartie	-443	-440	-17	-900
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	4	0	0	5
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>745</b>	<b>337</b>	<b>124</b>	<b>1 206</b>
Impôt sur les sociétés	-200	-113	-37	-349
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>545</b>	<b>224</b>	<b>87</b>	<b>856</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

## DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

30/06/2025	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	667	323	331	211	1 532
Frais généraux	-498	-96	-150	-47	-792
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>169</b>	<b>226</b>	<b>182</b>	<b>164</b>	<b>740</b>
Coût du risque de contrepartie	7	15	-2	0	19
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	0	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>175</b>	<b>241</b>	<b>179</b>	<b>164</b>	<b>759</b>
Impôt sur les sociétés	-47	-83	-55	6	-180
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>129</b>	<b>158</b>	<b>124</b>	<b>169</b>	<b>580</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	635	335	299	223	1 491
Frais généraux	-457	-83	-142	-45	-727
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>178</b>	<b>252</b>	<b>157</b>	<b>177</b>	<b>764</b>
Coût du risque de contrepartie	-21	-40	3	0	-59
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	0	0	-1	0	-1
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>157</b>	<b>212</b>	<b>159</b>	<b>177</b>	<b>704</b>
Impôt sur les sociétés	-44	-56	-39	-2	-141
<b>RESULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>112</b>	<b>156</b>	<b>120</b>	<b>175</b>	<b>563</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2025				30/06/2024			
	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total
Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	6 542	2 059	168	8 768	6 122	1 962	173	8 257
Frais généraux	-3 806	-1 162	-58	-5 026	-3 579	-1 083	-50	-4 712
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 735</b>	<b>896</b>	<b>110</b>	<b>3 742</b>	<b>2 543</b>	<b>879</b>	<b>123</b>	<b>3 545</b>
Coût du risque de contrepartie	-509	-386	-6	-902	-570	-398	10	-957
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(3)</sup>	12	0	11	23	42	1	11	54
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 237</b>	<b>510</b>	<b>115</b>	<b>2 863</b>	<b>2 014</b>	<b>483</b>	<b>144</b>	<b>2 641</b>
Résultat net global	1 373	360	93	1 826	1 590	327	115	2 032
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>1 291</b>	<b>353</b>	<b>91</b>	<b>1 736</b>	<b>1 505</b>	<b>321</b>	<b>113</b>	<b>1 939</b>

(1) États-Unis, Canada, Corée du sud, Singapour, Hong Kong et Tunisie.

(2) 25,2 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2025 (contre 25,7 % du PNB au premier semestre 2024).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition

Le résultat net global au 30 juin 2024 a été corrigé de + 2 millions d'euros (Total et Europe hors France) afin d'être cohérent avec le montant du résultat publiable de 2032 millions d'euros.

### Note 3 Périmètre de consolidation

#### 3a Composition du périmètre de consolidation

Conformément à l'avis de la Commission bancaire, la société mère du groupe est constituée par les sociétés incluses dans le périmètre de globalisation. Les entités qui la composent sont :

- la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel (CF de CM) ;
- les Fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe (FCMCEE), du Sud-Est (FCMSE), d'Ile-de-France (FCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (FCMSMB), de Midi-Atlantique (FCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (FCMLACO), du Centre (FCMC), du Dauphiné-Vivaraï (FCMDV), de Méditerranée (FCMM), de Normandie (FCMN), d'Anjou (FCMA) , du Massif Central (FCMMC), d'Antilles-Guyane (FCMAG) et Nord Europe (FCMNE) ;

- les caisses régionales du Crédit Mutuel du Sud-Est (CRCMSE), d'Ile-de-France (CRCMIDF), de Savoie-Mont Blanc (CRCMSMB), de Midi-Atlantique (CRCMMA), de Loire-Atlantique Centre Ouest (CRCMLACO), du Centre (CRCMC), du Dauphiné-Vivaraï (CRCMDV), de Méditerranée (CRCMM), de Normandie (CRCMN), d'Anjou (CRCMA) , du Massif Central (CRCMMC), d'Antilles-Guyane (CRCMAG) et Nord Europe (CRCMNE) ;
- les caisses de Crédit Mutuel adhérentes aux fédérations du Crédit Mutuel Centre Est Europe, du Sud-Est, d'Ile-de-France, de Savoie-Mont Blanc, de Midi-Atlantique, de Loire-Atlantique Centre Ouest, du Centre, du Dauphiné-Vivaraï, de Méditerranée, de Normandie, d'Anjou, du Massif Central, d'Antilles-Guyane et Nord Europe.

Depuis le 31 décembre 2024, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- entrées : Ebra Medias (dans le groupe de presse EBRA), Sofedis
- fusion : CIC Capital Ventures Quebec avec CIC Capital Canada
- liquidations : N/A
- cession : N/A.

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
<b>A. RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	100	98	IG	100	98	IG
Beobank	Belgique	100	99	IG	100	99	IG
CIC Est	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale du CIC LB)	Monaco	100	98	IG	100	98	IG
CIC Nord Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Sud Ouest	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	98	IG	100	98	IG
<b>B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION</b>							
Cofidis Belgique	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis France	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	98	IG	100	98	IG
Creatis	France	100	98	IG	100	98	IG
MCB (Magyar Cetelem Bank Zrt.)	Hongrie	100	98	IG	100	98	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	98	IG	100	98	IG
Monabanq	France	100	98	IG	100	98	IG
Targobank AG **	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
<b>C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Bail Actéa	France	100	98	IG	100	98	IG
Bail Actéa Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
CCLS Leasing Solutions	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Pays-Bas	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	98	IG	100	98	IG
Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	98	IG	100	98	IG
FCT Factofrance	France	100	98	IG	100	98	IG
Gesteurop	France	100	98	IG	100	98	IG
LYF SA	France	46	45	ME	45	44	ME
Paysurf	France	100	94	IG	100	94	IG
Targo Factoring Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Finanzberatung Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Leasing Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Versicherungsvermittlung Gmbh	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG

## D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)	France	98	98	IG	98	98	IG
Caroline 1	France	100	98	IG	100	98	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Hong-Kong (succursale du CIC)	Hong-Kong	100	98	IG	100	98	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	98	IG	100	98	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	98	IG	100	98	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	98	IG	100	98	IG
Satellite	France	100	98	IG	100	98	IG

## E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume Uni	100	98	IG	100	98	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	98	IG	100	98	IG
CIC Private debt	France	100	99	IG	100	99	IG
CIC Suisse	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	89	IG	100	90	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	99	IG	100	99	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	99	IG	100	99	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe La Française	France	100	99	IG	100	99	IG
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	99	IG	100	99	IG
LFFS Luxembourg (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	99	IG	100	99	IG

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
LFFS Italie (succursale de LFFS)	Italie	100	99	IG	100	99	IG
LFFS Espagne (succursale de LFFS)	Espagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group UK Finance Limited	Grande Bretagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group UK Limited	Grande Bretagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group UK Limited Allemagne (succursale de LFG UK Limited)	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	99	IG	100	99	IG
La Française Real Estate Managers	France	100	99	IG	100	99	IG
La Française Sytematic Asset Management GmbH	Allemagne	100	99	IG	100	99	IG
LFP Multi Alpha	France	100	99	IG	100	99	IG
New Alpha Asset Management	France	52	52	IG	52	51	IG

**F. CAPITAL-INVESTISSEMENT**

CIC Capital Belgium	Belgique	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Canada Inc.	Canada	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	98	IG	100	98	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada			FU	100	98	IG
CIC Conseil	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	98	IG	100	98	IG

**G. AUTRES MÉTIERS**

2SF Société des services fiduciaires	France	33	30	ME	33	30	ME
Actéa Environnement	France	100	100	IG	100	100	IG
Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	97	IG	100	97	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	97	IG	100	97	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Caisse Centrale du Crédit Mutuel	France	62	66	ME	62	67	ME
Carizy	France	100	98	IG	100	98	IG
Centre de conseil et de service (CCS)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	98	IG	100	98	IG
Cofidis Group	France	100	98	IG	100	98	IG
Crédit Mutuel Titres	France	81	84	IG	81	84	IG
Davai	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Academie	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Editions	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Events	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Info	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias	France	100	98	IG			NC
EBRA Medias Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Productions	France	100	98	IG	100	98	IG

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
EBRA services	France	100	98	IG	100	98	IG
EBRA Studio	France	100	98	IG	100	98	IG
EIP	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	98	IG	100	98	IG
Euro Automatic Cash	Espagne	50	45	ME	50	45	ME
Euro Protection Surveillance	France	89	82	IG	89	82	IG
Euro Protection Surveillance Belgique (succursale d'EPS)	Belgique	100	82	IG	100	82	IG
Euro-Information	France	90	90	IG	90	90	IG
Euro-Information Développement	France	100	90	IG	100	90	IG
Euro-Information Services	France	100	90	IG	100	90	IG
Euro TVS	France	100	91	IG	100	91	IG
Foncière Massena	France	100	88	IG	100	88	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	93	IG	100	93	IG
France Régie	France	100	97	IG	100	97	IG
GEIE Synergie	France	100	98	IG	100	98	IG
Gens d'Évènement	France	70	69	IG	70	69	IG
GIE CMN Prestations	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Progrès	France	100	98	IG	100	98	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	98	IG	100	98	IG
Humanoid	France	100	80	IG	100	80	IG
Immo CMM	France	100	100	IG	100	100	IG
Immobilier BCL Lille	France	55	55	IG	55	55	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	49	ME	50	49	ME
KCIOP	France	90	88	IG	62	61	IG
La Liberté de l'Est	France	100	98	IG	100	98	IG
La Tribune	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	98	IG	100	98	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	98	IG	100	98	IG
Lemon Start	France	100	80	IG	100	80	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	97	IG	99	97	IG
L'Est Républicain	France	100	98	IG	100	98	IG
L'immobilière du CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Evènement Organisation	France	100	54	IG	100	54	IG
Lumedia	Luxembourg	50	49	ME	50	49	ME
Lyf SAS	France	50	45	ME	50	45	ME
Madmoizelle	France	100	80	IG	100	80	IG
Media des massifs français	France	68	67	IG	68	67	IG
Mediaportage	France	100	98	IG	100	98	IG
Mutuelles Investissement	France	100	98	IG	100	98	IG
Nord Europe Partenariat	France	100	100	IG	100	100	IG
Nord Europe Participations et Investissements	France	100	100	IG	100	100	IG
Oddity H.	France	81	80	IG	81	80	IG
Presstic Numerama	France	100	80	IG	100	80	IG
PRO EXPO Services	France	100	54	IG	100	54	IG
RES 1 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts)	France	100	93	IG	100	93	IG
RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II)	France	100	93	IG	100	93	IG
SAP Alsace	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI ACM	France	100	88	IG	100	88	IG

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
SCI Centre Gare	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN Locations	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN1	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN2	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI CMN3	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI La Tréflière	France	100	99	IG	100	99	IG
SCI Le Progrès Confluence	France	100	98	IG	100	98	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	88	IG	100	88	IG
SCI Richebé Inkerman	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Saint Augustin	France	100	88	IG	100	88	IG
SFINE Bureaux	France	100	100	IG	100	100	IG
SFINE Propriété à vie	France	100	100	IG	100	100	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	98	IG	100	98	IG
Société Foncière et Immobilière Nord Europe	France	100	100	IG	100	100	IG
Sofedis	France	100	99	IG			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	98	IG	100	98	IG
Transactimmo	France	100	100	IG	100	100	IG

**H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE**

ACM Belgium Life SA (ex NELB)	Belgique	100	88	IG	100	88	IG
ACM Capital	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM Deutschland Life AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM Deutschland non Life AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	93	IG	100	93	IG
ACM GIE	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM IARD	France	100	88	IG	97	85	IG
ACM Vie SA	France	100	88	IG	100	88	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	89	88	IG	90	88	IG

\* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Equivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

\*\* la société Targobank AG en Allemagne s'articule autour de trois activités : Targobank retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et Targobank Corporate and Investment Banking pour le réseau bancaire.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement <sup>(1)</sup>			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>30/06/2025</b>								
Euro-Information	10 %	7	238	0	2 786	86	0	997
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	59	977	-37	133 144	480	692	771

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement <sup>(1)</sup>			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>31/12/2024</b>								
Euro-Information	10 %	13	229	0	2 798	141	0	1 837
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	12 %	115	933	-137	128 341	951	618	1 356

(1) Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

## Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Caisse, Banques centrales – actif</b>		
Banques centrales	74 417	85 506
dont réserves obligatoires	2 698	2 820
Caisse	916	1 105
<b>TOTAL</b>	<b>75 333</b>	<b>86 611</b>
<b>Banques centrales – passif</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

## Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2025				31/12/2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>12 218</b>	<b>721</b>	<b>7 760</b>	<b>20 699</b>	<b>11 526</b>	<b>735</b>	<b>7 149</b>	<b>19 410</b>
■ Effets publics	1 610	0	0	1 610	1 787	0	0	1 787
■ Obligations et autres titres de dettes	9 143	721	947	10 811	8 665	735	936	10 336
Cotés	9 143	0	0	0	8 665	0	13	8 678
Non cotés	0	721	864	1 585	0	735	923	1 658
dont OPC	0	0	605	605	0	0	565	565
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 465	0	5 671	7 136	1 074	0	5 036	6 110
Cotés	1 465	0	1 654	3 119	1 074	0	1 273	2 347
Non cotés	0	0	4 017	4 017	0	0	3 763	3 763
■ Titres immobilisés	0	0	1 142	1 142	0	0	1 177	1 177
Titres de participations	0	0	395	395	0	0	374	374
Autres titres détenus à long terme	0	0	90	90	0	0	92	92
Parts dans les entreprises liées	0	0	633	633	0	0	687	687
Autres titres immobilisés	0	0	24	24	0	0	24	24
<b>Instruments dérivés</b>	<b>6 309</b>	<b>0</b>	<b>6 309</b>	<b>6 309</b>	<b>6 355</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 355</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>14 535</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>14 548</b>	<b>14 362</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>14 377</b>
dont pensions	14 535	0		14 535	14 362	0	0	14 362
<b>Autres actifs classés à la JVPR</b>	<b>36</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 098</b>	<b>721</b>	<b>7 773</b>	<b>41 592</b>	<b>32 278</b>	<b>735</b>	<b>7 164</b>	<b>40 177</b>

### 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 591	23 916
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	3 256	2 727
<b>TOTAL</b>	<b>26 847</b>	<b>26 643</b>

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres au bilan, de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ce reclassement impacte la ligne "Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat".

#### PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2025	31/12/2024
Vente à découvert de titres	1 901	1 425
■ Obligations et autres titres de dettes	748	616
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 153	809
Dettes représentatives des titres donnés en pension	15 139	15 834
Instruments dérivés de transaction	5 952	6 016
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	599	641
<b>TOTAL</b>	<b>23 591</b>	<b>23 916</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis	2 885	2 885	0	2 448	2 448	0
Dettes interbancaires	70	69	1	69	68	1
Dettes envers la clientèle	301	301	0	210	210	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 256</b>	<b>3 255</b>	<b>1</b>	<b>2 727</b>	<b>2 726</b>	<b>1</b>

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres au bilan, de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ce reclassement impacte la ligne "Titres émis".

## 5c Analyse des instruments dérivés de transaction

	30/06/2025			31/12/2024		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instruments de taux	176 906	4 371	4 113	179 161	4 082	3 971
Swaps	138 602	3 824	3 835	143 082	3 450	3 794
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	38 304	547	278	36 079	631	177
Instruments de change	173 287	1 639	1 597	156 059	2 015	1 831
Swaps	98 355	37	71	94 871	79	49
Autres contrats fermes	15 437	1 282	1 208	14 741	1 558	1 404
Options et instruments conditionnels	59 495	320	318	46 447	378	378
Autres que taux et change	24 964	299	242	22 994	258	214
Swaps	6 314	100	110	6 444	108	126
Autres contrats fermes	13 145	56	51	11 941	41	32
Options et instruments conditionnels	5 505	143	81	4 609	109	56
<b>TOTAL</b>	<b>375 157</b>	<b>6 309</b>	<b>5 952</b>	<b>358 214</b>	<b>6 355</b>	<b>6 016</b>

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex ;
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR) ;
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

## Note 6 Couverture

### 6a Instruments dérivés de couverture

	30/06/2025			31/12/2024		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	304 039	789	1 290	296 772	824	1 636
Swaps	304 038	789	1 290	296 771	824	1 636
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>304 039</b>	<b>789</b>	<b>1 290</b>	<b>296 772</b>	<b>824</b>	<b>1 636</b>

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex ;
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR) ;
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

### 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2025	31/12/2024
<b>JUSTE VALEUR DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT PAR PORTEFEUILLE</b>		
■ d'actifs financiers	-256	-471
■ de passifs financiers	-16	-15

## Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics	15 394	15 018
Obligations et autres titres de dettes	30 690	28 635
■ Cotés	29 543	27 517
■ Non cotés	1 147	1 118
Créances rattachées	294	330
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>46 378</b>	<b>43 983</b>
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	22	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-19	-18
Autres dépréciations (S3)	-14	-3
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>46 345</b>	<b>43 962</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	104	104
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	104	104
Titres immobilisés	635	627
■ Titres de participations	83	82
■ Autres titres détenus à long terme	472	473
■ Parts dans les entreprises liées	80	72
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>739</b>	<b>731</b>
<b>TOTAL</b>	<b>47 084</b>	<b>44 693</b>
dont plus ou moins values latentes constatées en capitaux propres	-209	-159
dont titres de participation cotés	0	0

## Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>42 401</b>	<b>3 867</b>	<b>816</b>	<b>47 084</b>
Effets publics et valeurs assimilées	15 031	336	122	15 489
Obligations et autres titres de dettes	27 370	3 486	0	30 856
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	102	104
Participations et ATDLT	0	36	519	555
Parts entreprises liées	0	8	72	80
Prêts et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>11 737</b>	<b>21 162</b>	<b>8 692</b>	<b>41 592</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 488	50	72	1 610
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 728	1 232	1 183	9 143
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	721	721
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	316	549	83	947
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 465	0	0	1 465
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 654	0	4 017	5 672
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	10	474	485
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	1	656	657
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	14 535	0	14 535
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	13	0	13
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	85	4 737	1 487	6 309
Autres actifs classés à la JVPR	0	36	0	36
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>789</b>	<b>0</b>	<b>789</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 138</b>	<b>25 818</b>	<b>9 508</b>	<b>89 464</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>76 848</b>	<b>4 801</b>	<b>1 895</b>	<b>83 544</b>
Effets publics et valeurs assimilées	35 097	175	0	35 272
Obligations et autres titres de dettes	39 383	730	0	40 113
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 305	18	0	1 324
Participations et ATDLT	1 063	0	1 895	2 958
Parts entreprises liées	0	0	0	0
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 878	0	3 878
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>41 058</b>	<b>12 863</b>	<b>0</b>	<b>53 921</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	175	7	0	183
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 800	5 227	0	31 026
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	15 083	7 011	0	22 095
Prêts et créances – Autre JVPR	0	282	0	282
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	336	0	336
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immeubles hors exploitation AJVPR</b>	<b>0</b>	<b>2 714</b>	<b>0</b>	<b>2 714</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 906</b>	<b>20 378</b>	<b>1 895</b>	<b>140 179</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
<b>Transaction/JVO</b>	<b>2 404</b>	<b>22 539</b>	<b>1 904</b>	<b>26 847</b>
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	70	0	70
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	301	0	301
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	2 885	0	2 885
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	15 140	0	15 140
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 404	4 144	1 904	8 451
Instruments dérivés de couverture	3	1 287	0	1 290
<b>TOTAL</b>	<b>2 407</b>	<b>23 827</b>	<b>1 904</b>	<b>28 137</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le

modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – HORS ASSURANCE</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>39 535</b>	<b>4 337</b>	<b>820</b>	<b>44 693</b>
Effets publics et valeurs assimilées	14 113	914	90	15 117
Obligations et autres titres de dettes	25 422	3 421	0	28 844
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	102	104
Participations et ATDLT	0	0	556	556
Parts entreprises liées	0	0	72	72
Prêts et Créances EC - JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientele - JVCPR	0	0	0	0
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>10 235</b>	<b>21 604</b>	<b>8 339</b>	<b>40 177</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 212	575	0	1 787
Effets publics et valeurs assimilées - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées - Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 320	1 189	1 157	8 666
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	735	735
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	289	586	60	935
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 074	0	0	1 074
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR (1)	1 274	0	3 762	5 036
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	1	462	466
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	711	711
Prêts et créances sur établissements de crédit - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	14 362	0	14 362
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	15	0	15
Prêts et créances sur la clientèle - Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	4 841	1 453	6 355
Autres actifs classés à la JVPR	0	35	0	35
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1</b>	<b>820</b>	<b>2</b>	<b>824</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 771</b>	<b>26 762</b>	<b>9 161</b>	<b>85 694</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>73 767</b>	<b>4 190</b>	<b>1 913</b>	<b>79 870</b>
Effets publics et valeurs assimilées	33 428	217	0	33 645
Obligations et autres titres de dettes	38 153	677	0	38 830
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	19	0	1 259
Participations et ATDLT	946	0	1 907	2 852
Parts entreprises liées	0	0	6	6
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	3 277	0	3 277
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>39 685</b>	<b>12 461</b>	<b>0</b>	<b>52 146</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	170	7	0	177
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 129	5 349	0	30 478
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 387	6 614	0	21 000

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Prêts et créances – Autre JVPR	0	147	0	147
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	344	0	344
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immeubles hors exploitation AJVPR</b>	<b>0</b>	<b>2 708</b>	<b>0</b>	<b>2 708</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113 452</b>	<b>19 360</b>	<b>1 913</b>	<b>134 724</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
<b>Transaction/JVO</b>	<b>1 769</b>	<b>23 037</b>	<b>1 837</b>	<b>26 643</b>
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	69	0	69
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	210	0	210
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	2 448	0	2 448
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	15 835	0	15 835
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 769	4 476	1 837	8 082
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>1 628</b>	<b>9</b>	<b>1 636</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 769</b>	<b>24 665</b>	<b>1 846</b>	<b>28 280</b>

(1) Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué en niveau 2 par le CIC Londres de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" (en note 37) vers la ligne "Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option" (note 8)

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## Note 9 Note sur les encours de titrisation

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux

propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 30/06/2025	Valeur comptable 31/12/2024
RMBS	1 135	1 115
CMBS	0	0
CLO	4 163	3 836
Autres ABS	5 284	5 099
<b>TOTAL</b>	<b>10 582</b>	<b>10 051</b>

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

30/06/2025	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	49	0	0	9	59
Coût amorti	8	0	298	2 859	3 165
Juste valeur - Autres	1	0	22	102	125
Juste valeur par capitaux propres	1 077	0	3 843	2 314	7 233
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>
France	552	0	980	1 162	2 693
Espagne	45	0	0	340	385
Royaume Uni	109	0	296	272	678
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	398	0	108	2 122	2 628
États-Unis	1	0	2 780	1 028	3 809
Autres	29	0	0	359	389
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 123	0	3 801	2 105	7 029
AA	10	0	277	806	1 093
A	1	0	62	2	65
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	2	7	10
Non noté	0	0	20	2 364	2 384
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>
Origination 2009 et avant	12	0	0	7	19
Origination 2010-2014	0	0	0	0	0
Origination 2015-2019	18	0	260	91	368
Origination depuis 2020	1 105	0	3 903	5 186	10 195
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>

31/12/2024	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	111	0	0	22	133
Coût amorti	11	0	306	2 936	3 252
Juste valeur – Autres	1	0	14	128	143
Juste valeur par capitaux propres	993	0	3 516	2 013	6 522
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>
France	557	0	835	1 256	2 648
Espagne	49	0	0	332	381
Royaume Uni	54	0	171	366	591
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	416	0	172	1 679	2 267
États-Unis	2	0	2 659	1 158	3 818
Autres	37	0	0	308	345
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 100	0	3 497	2 079	6 676
AA	9	0	248	546	803
A	4	0	77	3	84
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	9
Non noté	0	0	14	2 465	2 480
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>
Origination 2005 et avant	5	0	0	0	5
Origination 2006-2008	10	0	0	7	17
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2024	1 100	0	3 836	5 092	10 028
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>

## Note 10 Actifs financiers au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
Titres au coût amorti	5 952	5 680
Prêts et créances sur les établissements de crédit	72 210	70 565
Prêts et créances sur la clientèle	528 365	527 104
<b>TOTAL</b>	<b>606 527</b>	<b>603 349</b>

### 10a Titres au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
Titres	5 942	5 679
■ Effets publics	2 809	2 554
■ Obligations et autres titres de dettes	3 133	3 125
Cotés	2 418	2 383
Non cotés	714	742
Créances rattachées	15	17
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>5 957</b>	<b>5 696</b>
dont actifs dépréciés (S3)	3	23
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-3	-14
<b>TOTAL NET</b>	<b>5 952</b>	<b>5 680</b>

Au 30 juin 2025, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 968 millions d'euros, contre 1 915 millions au 31 décembre 2024. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 990 millions d'euros, contre 1 858 millions au 31 décembre 2024.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
Créances saines (S1/S2)	71 482	69 072
■ Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	56 154	53 345
■ Autres comptes ordinaires	2 743	3 854
■ Prêts	1 430	1 685
■ Autres créances	9 503	8 132
■ Pensions	1 652	2 056
Créances rattachées	729	1 494
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
<b>TOTAL</b>	<b>72 210</b>	<b>70 565</b>

(1) Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

## 10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Créances saines (S1/S2)</b>	<b>501 363</b>	<b>500 231</b>
Créances commerciales	17 335	17 960
Autres concours à la clientèle	482 865	481 098
■ crédits à l'habitat	263 295	264 131
■ autres concours et créances diverses <sup>(1) (2)</sup>	219 570	216 967
Créances rattachées	1 163	1 173
<b>Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)</b>	<b>16 642</b>	<b>16 031</b>
<b>Créances brutes</b>	<b>518 005</b>	<b>516 262</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) <sup>(3)</sup>	-3 131	-3 076
Autres dépréciations (S3)	-7 827	-7 549
<b>SOUS-TOTAL I</b>	<b>507 047</b>	<b>505 637</b>
Location financement (investissement net)	20 884	20 911
■ Mobilier	15 415	15 458
■ Immobilier	5 469	5 453
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 020	1 081
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-205	-201
Autres dépréciations (S3)	-381	-324
<b>SOUS-TOTAL II</b>	<b>21 318</b>	<b>21 467</b>
<b>TOTAL</b>	<b>528 365</b>	<b>527 104</b>
dont prêts participatifs	12	12
dont prêts subordonnés	2 069	1 885

(1) Dont 4,7 milliards d'euros au 30 juin 2025 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise Covid-19.

(2) Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (289 M€) et Fonds de garantie des dépôts (302 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2024.

(3) Ce poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1 - Principes comptables.

### VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 30/06/2025	1 951	1 366	1 416	-2	-4	-182
montants au 31/12/2024	2 779	1 960	1 491	-2	-6	-186

## OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
Valeur brute comptable	21 992	1 963	-2 056	5	21 904
Dépréciations des loyers non recouvrables	-525	-186	124	1	-586
<b>VALEUR NETTE COMPTABLES</b>	<b>21 467</b>	<b>1 777</b>	<b>-1 932</b>	<b>6</b>	<b>21 318</b>

## Note 11 Passifs financiers au coût amorti

## 11a Dettes représentées par un titre au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	76	79
TMI & TCN	57 808	61 141
Emprunts obligataires	85 593	87 874
Titres seniors non préférés	14 066	12 987
Dettes rattachées	1 607	2 023
<b>TOTAL</b>	<b>159 150</b>	<b>164 104</b>

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres au bilan, de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ce reclassement impacte les lignes "TMI & TCN" et "Dettes rattachées".

## 11b Dettes envers les établissements de crédit

	30/06/2025	31/12/2024
Autres comptes ordinaires	1 339	3 006
Emprunts	15 843	13 888
Autres dettes	5 174	3 244
Pensions	13 218	12 766
Dettes rattachées	221	225
<b>TOTAL</b>	<b>35 795</b>	<b>33 129</b>

## 11c Dettes envers la clientèle au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial	0	163 299
■ à vue	129 201	128 285
■ à terme	32 841	35 014
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	1 686	27
<b>Sous-total</b>	<b>163 728</b>	<b>163 326</b>
Comptes à vue	192 617	194 181
Comptes et emprunts à terme	120 138	123 326
Pensions	10	9
Dettes rattachées	1 942	1 840
Autres dettes	45	59
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<b>Sous-total</b>	<b>314 752</b>	<b>319 415</b>
<b>TOTAL</b>	<b>478 480</b>	<b>482 741</b>

## Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

### 12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2024	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres <sup>(1)</sup>	30/06/2025
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis</b>	<b>70 566</b>	<b>22 889</b>	<b>-20 664</b>	<b>0</b>	<b>-580</b>	<b>72 211</b>
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	70 566	22 889	-20 664	0	-580	72 211
aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis</b>	<b>538 254</b>	<b>91 586</b>	<b>-89 562</b>	<b>0</b>	<b>-369</b>	<b>539 909</b>
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	475 967	86 837	-80 466	-4 867	-828	476 643
aux pertes attendues à maturité (S2)	45 174	4 062	-6 927	3 112	182	45 603
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	16 837	655	-2 113	1 758	276	17 413
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	277	32	-56	-3	1	251
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>5 696</b>	<b>1 069</b>	<b>-788</b>	<b>-20</b>	<b>0</b>	<b>5 957</b>
soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	5 665	1 069	-787	-1	0	5 946
soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	23	0	-1	-19	0	3
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</b>	<b>43 983</b>	<b>12 472</b>	<b>-8 572</b>	<b>20</b>	<b>-1 525</b>	<b>46 378</b>
aux pertes attendues à 12 mois (S1)	43 979	12 472	-8 572	0	-1 524	46 355
aux pertes attendues à maturité (S2)	1	0	0	0	0	1
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	0	0	20	-1	22
<b>TOTAL</b>	<b>658 499</b>	<b>128 016</b>	<b>-119 586</b>	<b>0</b>	<b>-2 474</b>	<b>664 455</b>

(1) Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

## 12b Cadrage des dépréciations

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	30/06/2025
<b>Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>-11 150</b>	<b>-3 423</b>	<b>3 023</b>	<b>6</b>	<b>-11 544</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 434	-559	579	2	-1 412
pertes attendues à maturité (S2)	-1 843	-1 282	1 198	3	-1 924
dont créances clients relevant d'IFRS 15	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-7 873	-1 582	1 246	1	-8 208
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>-16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-5</b>
pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	0	0	0	-2
pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-14	0	0	11	-3
aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financier en JVCP – titres de dettes</b>	<b>-21</b>	<b>-9</b>	<b>7</b>	<b>-10</b>	<b>-33</b>
dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine	0	0	0	0	0
pertes attendues à 12 mois (S1)	-18	-9	7	1	-19
pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-3	0	0	-11	-14
<b>TOTAL</b>	<b>-11 188</b>	<b>-3 432</b>	<b>3 030</b>	<b>7</b>	<b>-11 583</b>

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 12c Répartition des dépréciations

30/06/2025	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont (1)	S2	Dont (1)	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	72 211	0	0	-1	0	0	0	0	72 210
Prêts et créances clientèle	476 643	45 603	17 664	-1 412	-173	-1 924	-200	-8 208	528 366
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 946	8	3	-2	0	-1	0	-3	5 951
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	46 355	1	22	-19	0	0	0	-14	46 345
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>601 155</b>	<b>45 612</b>	<b>17 689</b>	<b>-1 434</b>	<b>-173</b>	<b>-1 925</b>	<b>-200</b>	<b>-8 225</b>	<b>652 872</b>

(1) Ajustement post-modèle.

31/12/2024	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont (1)	S2	Dont (1)	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	70 566	0	0	-1	0	0	0	0	70 565
Prêts et créances clientèle	475 967	45 174	17 114	-1 434	-121	-1 843	-210	-7 873	527 105
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 665	8	23	-2	0	-1	0	-14	5 679
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	43 979	1	3	-18	0	0	0	-3	43 962
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>596 177</b>	<b>45 183</b>	<b>17 140</b>	<b>-1 455</b>	<b>-121</b>	<b>-1 844</b>	<b>-210</b>	<b>-7 890</b>	<b>647 311</b>

(1) Ajustement post-modèle.

## Note 13 Activités d'assurance

### PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

	30/06/2025	31/12/2024
<b>PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE</b>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53 921	52 147
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	83 543	79 869
Prêts et créances, au coût amorti	47	1
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement (1)	2 714	2 708
<b>Sous-total Placements financiers d'assurance (2)</b>	<b>140 225</b>	<b>134 725</b>
Actifs des contrats d'assurance	8	10
Actifs des contrats de réassurance	247	284
<b>TOTAL</b>	<b>140 480</b>	<b>135 019</b>

(1) Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

(2) Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros, dépréciés intégralement.

## 13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	30/06/2025				31/12/2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	0	0	53 303	53 303	0	0	51 656	51 656
■ Effets publics	0	0	183	183	0	0	177	177
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	31 026	31 026	0	0	30 478	30 478
Cotés	0	0	25 858	25 858	0	0	25 129	25 129
Non cotés	0	0	5 168	5 168	0	0	5 349	5 349
dont OPC	0	0	29 036	29 036	0	0	28 390	28 390
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	22 094	22 094	0	0	21 001	21 001
Cotés	0	0	15 083	15 083	0	0	14 387	14 387
Non cotés	0	0	7 011	7 011	0	0	6 614	6 614
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres de participations	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Instruments dérivés</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat</b>	0	0	336	336	0	0	344	344
<b>Prêts et créances</b>	0	0	282	282	0	0	147	147
<b>TOTAL</b>	0	0	53 921	53 921	0	0	52 147	52 147

## 13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics	35 274	33 648
Obligations et autres titres de dettes	40 154	38 870
■ Cotés	39 404	38 174
■ Non cotés	750	696
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>75 428</b>	<b>72 518</b>
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-25	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>75 385</b>	<b>72 476</b>
Prêts	3 878	3 277
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total brut prêts et créances</b>	<b>3 878</b>	<b>3 277</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>Sous-total net prêts et créances</b>	<b>3 877</b>	<b>3 276</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 323	1 259
■ Cotés	1 305	1 240
■ Non cotés	18	19
Titres immobilisés	2 958	2 858
■ Titres de participations	2 958	2 852
■ Parts dans les entreprises liées	0	6
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>4 281</b>	<b>4 117</b>
<b>TOTAL</b>	<b>83 543</b>	<b>79 869</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	452	395
Dont titres de participation cotés.	1 063	946

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

	30/06/2025					
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-11	0	1	0	0	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	120 185	180	1 165	3 867	117	125 515
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>120 174</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>A – Produits des activités d'assurance</b>	<b>-3 831</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 831</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-116	801	2 246	31	2 963
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	7	0	0	0	0	7
Perte sur les contrats onéreux	0	135	0	0	0	135
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-40	-87	-28	-154
<b>B – Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>762</b>	<b>2 160</b>	<b>3</b>	<b>2 950</b>
<b>C – Composante d'investissement</b>	<b>-3 435</b>	<b>0</b>	<b>3 435</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)</b>	<b>-7 258</b>	<b>19</b>	<b>4 197</b>	<b>2 160</b>	<b>3</b>	<b>-881</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-67	0	-1	0	-1	-68
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	2 943	1	9	39	1	2 992
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
<b>D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>2 876</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>2 924</b>
Primes reçues	8 729	0	0	0	0	8 729
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-4 180	-2 125	0	-6 305
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-10	0	0	0	0	-10
<b>E – Total flux de trésorerie</b>	<b>8 719</b>	<b>0</b>	<b>-4 180</b>	<b>-2 125</b>	<b>0</b>	<b>2 414</b>
<b>F – Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
Contrats d'assurance – actif	-9	0	1	0	0	-8
Contrats d'assurance – passif	124 544	200	1 190	3 941	120	129 995
<b>SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)</b>	<b>124 535</b>	<b>200</b>	<b>1 191</b>	<b>3 941</b>	<b>120</b>	<b>129 987</b>

	31/12/2024						Total
	Passif au titre de la couverture restante (LRC)			Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement		
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-16	0	1	0	0	-15	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	114 714	102	1 085	3 735	106	119 742	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>114 697</b>	<b>102</b>	<b>1 087</b>	<b>3 735</b>	<b>106</b>	<b>119 727</b>	
<b>A – Produits des activités d'assurance</b>	<b>-7 373</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 373</b>	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenues en cours d'exercice	0	-66	1 574	4 310	39	5 857	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	15	0	0	0	0	15	
Perte sur les contrats onéreux	0	142	0	0	0	142	
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-68	-67	-31	-166	
<b>B – Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>15</b>	<b>75</b>	<b>1 506</b>	<b>4 243</b>	<b>8</b>	<b>5 847</b>	
<b>C – Composante d'investissement</b>	<b>-6 399</b>	<b>0</b>	<b>6 399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat des activités d'assurance (A+B+C)</b>	<b>-13 756</b>	<b>75</b>	<b>7 904</b>	<b>4 243</b>	<b>8</b>	<b>-1 526</b>	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	43	0	2	21	1	66	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 247	3	13	70	2	4 335	
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0	
<b>D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-9 467</b>	<b>78</b>	<b>7 920</b>	<b>4 334</b>	<b>10</b>	<b>2 875</b>	
Primes reçues	15 028	0	0	0	0	15 028	
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-7 840	-4 202	0	-12 042	
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21	
<b>E – Total flux de trésorerie</b>	<b>15 006</b>	<b>0</b>	<b>-7 840</b>	<b>-4 202</b>	<b>0</b>	<b>2 964</b>	
<b>F – Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-63</b>	
Contrats d'assurance – actif	-11	0	1	0	0	-10	
Contrats d'assurance – passif	120 185	180	1 165	3 867	117	125 515	
<b>Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)</b>	<b>120 174</b>	<b>180</b>	<b>1 166</b>	<b>3 867</b>	<b>117</b>	<b>125 504</b>	

## RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	30/06/2025				31/12/2024			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
<b>ASSURANCE</b>								
Actif des contrats d'assurance	-8	0	0	-8	-10	0	0	-10
Passif des contrats d'assurance	129 995	-500	0	129 495	125 515	-708	0	124 807
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>129 987</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>125 505</b>	<b>-708</b>	<b>0</b>	<b>124 797</b>
<b>RÉASSURANCE</b>								
Actifs des traités de réassurance	345	0	-98	247	377	0	-93	284
Passifs des traités de réassurance	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES</b>	<b>345</b>	<b>0</b>	<b>-98</b>	<b>247</b>	<b>377</b>	<b>0</b>	<b>-93</b>	<b>284</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)

	30/06/2025			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	109 948	1 789	8 974	120 711
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>109 877</b>	<b>1 808</b>	<b>9 015</b>	<b>120 701</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	0	0
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-73	0	-73
Ajustements liés à l'expérience	-21	11	0	-10
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de la période</b>	<b>-21</b>	<b>-62</b>	<b>-399</b>	<b>-482</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-244	64	196	16
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 501	235	1 266	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	7	3	0	10
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-1 738</b>	<b>301</b>	<b>1 462</b>	<b>25</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-10	0	-40
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-29</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>-40</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-1 788</b>	<b>229</b>	<b>1 063</b>	<b>-496</b>
Effet de taux neutralisés en OCI	330	-11	0	319
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	2 547	9	10	2 566
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
<b>TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>2 877</b>	<b>-2</b>	<b>10</b>	<b>2 885</b>
Primes reçues	6 287	0	0	6 287
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-4 229	0	0	-4 229
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-10	0	0	-10
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 047</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 047</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-74	22	44	-8
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	113 112	2 014	10 043	125 169
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>113 038</b>	<b>2 036</b>	<b>10 088</b>	<b>125 162</b>

31/12/2024

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	104 399	1 781	9 066	115 245
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>104 339</b>	<b>1 799</b>	<b>9 093</b>	<b>115 230</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-811	-811
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-146	0	-146
Ajustements liés à l'expérience	-37	20	0	-16
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de la période</b>	<b>-37</b>	<b>-125</b>	<b>-811</b>	<b>-974</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-367	105	292	30
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-432	10	422	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	13	-3	0	10
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-786</b>	<b>113</b>	<b>713</b>	<b>40</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-68
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-53</b>	<b>-16</b>	<b>0</b>	<b>-68</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-875</b>	<b>-28</b>	<b>-98</b>	<b>-1 001</b>
Effet de taux neutralisés en OCI	528	21	0	548
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	3 722	17	20	3 760
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
<b>TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>3 374</b>	<b>10</b>	<b>-78</b>	<b>3 306</b>
Primes reçues	10 173	0	0	10 173
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-7 925	0	0	-7 925
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 227</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 227</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-63</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-63</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	109 948	1 789	8 974	120 711
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>109 877</b>	<b>1 808</b>	<b>9 015</b>	<b>120 701</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 13e Éléments sous-jacents aux contrats VFA

	30/06/2025	31/12/2024
	Éléments sous jacents des contrats de participations directes	Éléments sous jacents des contrats de participations directes
<b>Éléments sous jacents des contrats d'assurance avec participation directe</b>		
<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>70 694</b>	<b>67 478</b>
Effets publics et valeurs assimilées	28 097	26 939
Obligations et autres titres de dettes	32 861	31 476
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 864	1 790
Parts entreprises liées	203	201
Prêts et créances	7 669	7 072
<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>54 189</b>	<b>52 396</b>
Effets publics et valeurs assimilées	171	166
Obligations et autres titres de dettes	29 560	28 901
Actions et autres instruments de capitaux propres	21 411	20 416
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	278	143
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	1	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	305	312
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 463	2 458
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût amorti</b>	<b>278</b>	<b>175</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	278	175
<b>Autres actifs</b>	<b>3</b>	<b>-14</b>
Actifs d'impôts courants	0	0
Actifs d'impôts différés	-83	-86
Autres actifs	66	55
Comptes de régularisation – Actif	20	17
<b>TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>125 164</b>	<b>120 035</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>		
<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>7 332</b>	<b>6 744</b>
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	9	27
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 306	6 700
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	17	17
<b>Autres passifs</b>	<b>169</b>	<b>46</b>
Autres Passifs	47	33
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation – Passif	122	13
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>7 501</b>	<b>6 790</b>

### Courbes des taux IFRS 17

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	30/06/2025	31/12/2024
Taux 1 an	2,6%	3,1%
Taux 5 ans	2,9%	3,0%
Taux 10 ans	3,3%	3,1%
Taux 20 ans	3,5%	3,1%
Taux 30 ans	3,5%	3,0%

## 5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

### Note 14 Impôts

#### 14a Impôts courants

	30/06/2025	31/12/2024
Actif (par résultat)	1 284	1 738
Passif (par résultat)	539	727

#### 14b Impôts différés

	30/06/2025	31/12/2024
Actif (par résultat)	896	942
Actif (par capitaux propres)	334	403
Passif (par résultat)	499	491
Passif (par capitaux propres)	34	32

### Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

#### 15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	161	282
Comptes d'ajustement sur devises	41	206
Produits à recevoir	797	719
Comptes de régularisation divers	2 951	3 727
<b>Sous-total</b>	<b>3 950</b>	<b>4 934</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	252	144
Débiteurs divers	4 883	5 089
Stocks et assimilés	102	84
Autres emplois divers	32	24
<b>Sous-total</b>	<b>5 269</b>	<b>5 341</b>
<b>TOTAL</b>	<b>9 219</b>	<b>10 275</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 15b Comptes de régularisation et passifs divers

	30/06/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	20	10
Comptes d'ajustement sur devises	2 430	418
Charges à payer	2 353	2 372
Produits constatés d'avance	1 569	1 587
Comptes de régularisation divers	3 148	6 620
<b>Sous-total</b>	<b>9 520</b>	<b>11 007</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Obligations locatives – Immobilier	1 029	1 097
Obligations locatives – Autres	13	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 114	282
Versements restant à effectuer sur titres	212	222
Créditeurs divers	2 906	2 870
<b>Sous-total</b>	<b>5 274</b>	<b>4 484</b>
<b>TOTAL</b>	<b>14 794</b>	<b>15 491</b>

## 15c Obligations locatives par durée résiduelle

30/06/2025	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	228	415	249	91	57	1 041
■ Immobilier	226	408	245	91	57	1 028
■ Autres	2	7	4	0	0	13
31/12/2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	230	436	277	100	66	1 109
■ Immobilier	227	429	274	100	66	1 096
■ Autres	3	7	3	0	0	13

## Note 16 Participation dans les entreprises mises en équivalence

### 16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

30/06/2025	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	147	8	9	148
Caisse Centrale du Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	France	66,16%	626	11	20	NC*
LYF SAS	France	50,00%	-3	-4	0	NC*
LYF SA	France	46,25%	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33%	43	0	0	NC*
Autres participations	-		0	0	0	-
<b>Total (1)</b>	-		<b>819</b>	<b>15</b>	<b>29</b>	
<b>COENTREPRISES</b>						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	7	0	0	NC*
<b>Total (2)</b>	-		<b>7</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	
<b>TOTAL (1)+(2)</b>	-		<b>826</b>	<b>15</b>	<b>25</b>	

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

\* NC : Non communiqué.

31/12/2024	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	153	9	7	149
Caisse Centrale du Crédit Mutuel <sup>(1)</sup>	France	67,19%	633	23	15	NC*
LYF SAS	France	50,00%	0	-9	0	NC*
LYF SA	France	44,75%	7	0	0	NC*
2SF Société des services fiduciaires	France	33,33%	2	0	0	NC*
Autres participations	-		0	0	0	-
<b>Total (1)</b>	-		<b>796</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	
<b>COENTREPRISES</b>						
Euro Automatic Cash	Espagne	50,00%	7	0	3	NC*
<b>Total (2)</b>	-	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL (1)+(2)</b>	-	<b>0</b>	<b>803</b>	<b>23</b>	<b>25</b>	<b>0</b>

(1) La Caisse Centrale de Crédit Mutuel est maintenue en mise en équivalence du fait d'une influence notable, malgré un taux de détention des droits de vote supérieur à 50 % et compte tenu de l'analyse des règles de gouvernance propres à cette entité du groupe Crédit Mutuel.

\* NC : Non communiqué.

## Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
Coût historique	445	33	-5	0	473
Amortissement et dépréciation	-132	-4	1	0	-135
<b>MONTANT NET</b>	<b>313</b>	<b>29</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>338</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles

### 18a Immobilisations corporelles

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Terrains d'exploitation	509	1	-1	0	509
Constructions d'exploitation	5 742	69	-37	-1	5 773
Droits d'utilisation – Immobilier	2 107	312	-68	-219	2 132
Droits d'utilisation – Autres	70	15	0	-1	84
Autres immobilisations corporelles	3 512	271	-301	2	3 484
<b>TOTAL</b>	<b>11 940</b>	<b>668</b>	<b>-407</b>	<b>-219</b>	<b>11 982</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Terrains d'exploitation	-1	0	0	0	-1
Constructions d'exploitation	-3 701	-93	31	0	-3 763
Droits d'utilisation – Immobilier	-1 039	-113	42	-30	-1 140
Droits d'utilisation – Autres	-52	-5	0	-6	-63
Autres immobilisations corporelles	-2 671	-110	107	5	-2 669
<b>TOTAL</b>	<b>-7 464</b>	<b>-321</b>	<b>180</b>	<b>-31</b>	<b>-7 636</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>4 476</b>	<b>347</b>	<b>-227</b>	<b>-250</b>	<b>4 346</b>

#### DONT IMMEUBLES LOUÉS EN LOCATION FINANCEMENT

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
Terrains d'exploitation	7	0	0	0	7
Constructions d'exploitation	96	0	-1	0	95
<b>TOTAL</b>	<b>103</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>102</b>

### 18b Immobilisations incorporelles

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Immobilisations générées en interne <sup>(1)</sup>	850	31	0	0	881
Immobilisations acquises	1 693	29	-9	-3	1 710
■ logiciels	334	12	-2	-1	343
■ autres	1 359	17	-7	-2	1 367
<b>TOTAL</b>	<b>2 543</b>	<b>60</b>	<b>-9</b>	<b>-3</b>	<b>2 591</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Immobilisations générées en interne	-724	-35	0	1	-758
Immobilisations acquises	-1 129	-34	15	15	-1 133
■ logiciels	-283	-11	2	0	-292
■ autres	-846	-23	13	15	-841
<b>TOTAL</b>	<b>-1 853</b>	<b>-69</b>	<b>15</b>	<b>16</b>	<b>-1 891</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>690</b>	<b>-9</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>700</b>

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

## Note 19 Écarts d'acquisition

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30/06/2025
Écarts d'acquisition brut	4 764	0	0	0	0	4 764
Dépréciations	-2 397	0	0	0	0	-2 397
<b>ÉCART D'ACQUISITION NET</b>	<b>2 367</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 367</b>

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30/06/2025
Targobank Allemagne	1 018	0	0	0	0	1 018
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	497	0	0	0	0	497
Cofidis Group	378	0	0	0	0	378
Groupe La Française	199	0	0	0	0	199
Cofidis France	79	0	0	0	0	79
Euro-Protection Surveillance	51	0	0	0	0	51
GACM Seguros, Compañía de Seguros y Reaseguros, SAU	0	0	0	0	0	0
EBRA	46	0	0	0	0	46
SIIC Foncière Massena	26	0	0	0	0	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	0	0	0	0	21
Banque de Luxembourg	13	0	0	0	0	13
Cofidis Italie	9	0	0	0	0	9
Banque Transatlantique	6	0	0	0	0	6
Dubly Transatlantique Gestion	5	0	0	0	0	5
Carizy	4	0	0	0	0	4
Autres	14	0	0	0	0	14
<b>TOTAL</b>	<b>2 367</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 367</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2025, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2025.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaire déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité tiennent enfin compte des exigences de fonds propres prudentiels.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque ( $\beta$ ) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 31 décembre 2024 avec :

- 9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le coût du capital, le taux de croissance à l'infini et les exigences de fonds propres.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis (1)	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1%	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3%	-4%	-3%

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

1. Cofidis France et Cofidis Group.

## Note 20 Provisions et passifs éventuels

### 20a Provisions

	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2025
<b>Provisions pour risques</b>	<b>606</b>	<b>241</b>	<b>-12</b>	<b>-204</b>	<b>0</b>	<b>631</b>
<b>Sur engagements de garantie (2)</b>	<b>370</b>	<b>130</b>	<b>-2</b>	<b>-116</b>	<b>-2</b>	<b>380</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	68	32	0	-26	1	75
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	112	47	0	-54	-3	102
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	190	51	-2	-36	0	203
<b>Sur engagements de financement (2)</b>	<b>124</b>	<b>97</b>	<b>-2</b>	<b>-81</b>	<b>0</b>	<b>138</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	81	59	0	-48	0	92
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	37	38	0	-33	1	43
<b>Sur risques pays</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions fiscales</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>47</b>	<b>6</b>	<b>-3</b>	<b>-3</b>	<b>5</b>	<b>52</b>
<b>Provisions pour risques sur créances diverses</b>	<b>61</b>	<b>8</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>60</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>1 832</b>	<b>488</b>	<b>-91</b>	<b>-134</b>	<b>9</b>	<b>2 104</b>
■ Provision pour épargne logement	296	0	-4	-50	0	242
■ Provisions pour éventualités diverses	1 045	404	-84	-83	8	1 290
■ Autres provisions <sup>(1)</sup>	491	84	-3	-1	1	572
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>1 387</b>	<b>36</b>	<b>-21</b>	<b>-26</b>	<b>69</b>	<b>1 445</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 825</b>	<b>765</b>	<b>-124</b>	<b>-364</b>	<b>78</b>	<b>4 180</b>

(1) Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 532 millions d'euros au 30 juin 2025.

(2) Le poste comprend un ajustement post-modèle. - cf note 1-Principes comptables

# 5 COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 20b Engagements de retraite et avantages similaires

	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2025
<b>ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES DE RETRAITE</b>					
Indemnités de fin de carrière	1 211	33	-43	59	1 260
Compléments de retraite	54	3	-2	-3	52
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	116	1	-1	10	126
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>1 381</b>	<b>37</b>	<b>-46</b>	<b>66</b>	<b>1 438</b>
<b>RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE</b>					
Engagements envers les salariés et retraités <sup>(1)</sup>	6	0	0	1	7
Juste valeur des actifs	0	0	0	0	0
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Autres engagements	0	0	0	0	0
<b>TOTAL COMPTABILISÉ</b>	<b>1 387</b>	<b>37</b>	<b>-46</b>	<b>67</b>	<b>1 445</b>

(1) Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

### RÉGIME À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

	30/06/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	3,60 %	3,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	Minimum 3,73 %	Minimum 3,29 %

(2) Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

(3) L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

## Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	12 913	11 675
Emprunts participatifs	0	39
Dettes subordonnées à durée indéterminée	26	595
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	147	223
<b>TOTAL</b>	<b>13 086</b>	<b>12 532</b>

### PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice <sup>(1)</sup>	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10/03/2014	120 M€	120 M€	4,25	27/06/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/09/2015	1 000 M€	998 M€	3,00	11/09/2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24/03/2016	1 000 M€	989 M€	2,375	24/03/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12/09/2016	300 M€	300 M€	2,13	12/09/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04/11/2016	700 M€	685 M€	1,875	04/11/2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31/03/2017	500 M€	490 M€	2,625	31/03/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/11/2017	500 M€	486 M€	1,625	15/11/2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25/05/2018	500 M€	486 M€	2,5	25/05/2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18/06/2019	1 000 M€	1 000 M€	1,875	18/06/2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19/11/2021	750 M€	650 M€	1,125	19/11/2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16/06/2022	1 250 M€	1 244 M€	3,875	16/06/2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2023	1 250 M€	1 296 M€	5,125	11/01/2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11/01/2024	1 500 M€	1 503 M€	4,375	11/01/2034
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15/01/2025	1 250 M€	1 259 M€	4,00	15/01/2035
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21/10/2021	750 M€	762 M€	1,85	21/04/2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30/04/2024	500 M€	500 M€	5,00	30/10/2044

(1) Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation pour les instruments couverts.

## Note 22 Réserves liées au capital et réserves

### 22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	30/06/2025	31/12/2024
Capital et réserves liées au capital	8 076	7 968
■ Capital	8 076	7 968
Réserves consolidées	55 621	51 884
■ Réserves réglementées	6	6
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	55 630	51 908
dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	170	172
■ dont Report à nouveau	-15	-30
<b>TOTAL</b>	<b>63 697</b>	<b>59 852</b>

Les Caisses de Crédit Mutuel ont un capital social constitué :

- de parts A incessibles ;
- de parts B négociables ;
- de parts P à intérêts prioritaires.

Les parts B et assimilées ne peuvent être souscrites que par les sociétaires détenant au minimum une part A. Les statuts des caisses locales limitent la souscription de parts B et assimilées par un même sociétaire à 50 000 euros (à l'exception du réinvestissement du dividende versé en parts B). Conformément à la loi du 10 septembre 1947, le capital ne peut être inférieur, suite à des retraits d'apports, au quart du montant le plus élevé atteint par le capital par le passé.

Le régime de rachat des parts B diffère selon qu'elles aient été souscrites avant ou après le 31 décembre 1988 :

- les parts souscrites jusqu'au 31 décembre 1988 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire pour le 1er janvier de chaque année. Ce remboursement, qui s'effectue sous réserve du respect des dispositions réglementant la diminution du capital, est subordonné à un préavis minimal de 3 mois ;
- les parts souscrites à compter du 1er janvier 1989 peuvent être remboursées sur demande du sociétaire en observant un préavis de 5 ans, sauf en cas de mariage, de décès ou de chômage. Ces opérations sont également soumises au respect des dispositions réglementant la diminution du capital.

La caisse peut, sur décision du conseil d'administration et en accord avec le conseil de surveillance, dans les mêmes conditions, rembourser tout ou partie des parts de cette catégorie.

Les parts P à intérêts prioritaires sont émises par les caisses régionales de Crédit Mutuel de Normandie et Midi-Atlantique.

Au 30 juin 2025, le capital des Caisses de Crédit Mutuel se répartit comme suit :

- 253 millions d'euros au titre des parts A
- 7 822.2 millions d'euros au titre des parts B et assimilées
- 0.8 millions d'euros au titre des parts P

Au 31 décembre 2024 ces montants étaient de :

- 257,8 millions d'euros au titre des parts A ;
- 7 709,4 millions d'euros au titre des parts B et assimilées;
- 0,8 millions d'euros au titre des parts P.

### 22b Gains ou pertes latents ou différés (part du groupe)

	30/06/2025	31/12/2024
Gains ou pertes latents ou différés <sup>(1)</sup> liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-807	-878
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 364	1 387
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-218	-337
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	4	-25
■ Dérivés de couverture (CFH)	-11	-11
■ Écarts de conversion	50	244
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-40	-38
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-182	-149
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>160</b>	<b>194</b>

(1) Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reffet.

## 22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2025	31/12/2024
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-194	99
<b>Sous-total</b>	<b>-194</b>	<b>99</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	119	-180
<b>Sous-total</b>	<b>119</b>	<b>-180</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	30	-42
<b>Sous-total</b>	<b>30</b>	<b>-42</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	-10
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	18	135
<b>Sous-total</b>	<b>18</b>	<b>135</b>
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	29	-38
<b>Sous-total</b>	<b>29</b>	<b>-38</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-32	40
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	2
<b>TOTAL</b>	<b>-32</b>	<b>6</b>

## 22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-194	0	-194	99	0	99
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	119	0	119	-180	0	-180
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	30	0	30	-42	0	-42
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	46	-28	18	133	2	135
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	-13	3	-10
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	39	-10	29	-52	13	-38
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-42	10	-32	50	-11	40
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0	-2	2	0	2
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-4</b>	<b>-29</b>	<b>-32</b>	<b>-3</b>	<b>8</b>	<b>6</b>

## Note 23 Engagements donnés et reçus

### ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Engagements de financement</b>	<b>85 097</b>	<b>84 203</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	742	487
Engagements en faveur de la clientèle	84 355	83 716
<b>Engagements de garantie</b>	<b>28 086</b>	<b>27 639</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 629	4 496
Engagements d'ordre de la clientèle	23 457	23 143
<b>Engagements sur titres</b>	<b>13 422</b>	<b>10 280</b>
Autres engagements donnés	13 422	10 280
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>5 761</b>	<b>5 762</b>

### ENGAGEMENTS REÇUS

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Engagements de financement</b>	<b>33 384</b>	<b>35 476</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	33 384	35 476
Engagements reçus de la clientèle	0	0
<b>Engagements de garantie</b>	<b>96 748</b>	<b>104 057</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	60 661	60 889
Engagements reçus de la clientèle	36 087	43 168
<b>Engagements sur titres</b>	<b>8 268</b>	<b>6 153</b>
Autres engagements reçus	8 268	6 153
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>3 670</b>	<b>3 040</b>

## Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2025		30/06/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	2 443	-1 064	3 893	-1 453
Clientèle	8 517	-4 232	8 322	-5 112
■ dont crédit-bail et location simple	645	0	589	-178
■ dont obligation locative	0	-10	0	-11
Instruments dérivés de couverture	3 802	-3 738	4 666	-4 240
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	702	-340	979	-561
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	813	0	668	0
Titres au coût amorti	76	0	151	0
Dettes représentées par un titre	0	-2 602	0	-3 146
Dettes subordonnées	0	-9	0	-11
<b>TOTAL</b>	<b>16 353</b>	<b>-11 985</b>	<b>18 679</b>	<b>-14 523</b>
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	11 848	-7 908	13 034	-9 723

Au 30 juin 2024, un reclassement d'une charge de 244 millions d'euros a été effectué dans le compte de résultat de la ligne "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" vers la ligne "intérêts et charges assimilés". Ce reclassement impacte dans cette note la ligne "Dettes représentées par un titre".

## Note 25 Commissions

	30/06/2025		30/06/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	11	-4	12	-4
Clientèle	1 158	-8	1 063	-14
Titres	611	0	579	-66
■ dont activités gérées pour compte de tiers	431	0	414	0
Instruments dérivés	2	-7	2	-6
Change	16	-1	15	-1
Engagements de financement et de garantie	72	-32	66	-34
Prestations de services	1 394	-729	1 420	-702
<b>TOTAL</b>	<b>3 264</b>	<b>-853</b>	<b>3 157</b>	<b>-827</b>

## Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2025	30/06/2024
Instruments de transaction	209	-72
Instruments à la juste valeur sur option	-1	47
Inefficacité des couvertures	-20	34
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-20	34
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-369	-1 044
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	349	1 078
Résultat de change	79	20
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat <sup>(1)</sup>	600	499
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>867</b>	<b>528</b>

(1) Dont 181 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement au premier semestre 2025 contre 148 millions d'euros au premier semestre 2024.

Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

Au 30 juin 2024, un reclassement d'une charge de 244 millions d'euros a été effectué dans le compte de résultat de la ligne "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" vers la ligne "intérêts et charges assimilés". Ce reclassement impacte la ligne "Autres Instruments à la juste valeur sur résultat".

## Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes	11	4
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6	-17
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>-13</b>

## Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti

	30/06/2025	30/06/2024
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	2	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

## Note 29 Produits nets des activités d'assurance

	30/06/2025	30/06/2024
Revenus des contrats d'assurance	3 831	3 658
Charges des contrats d'assurance	-2 950	-2 892
<b>Résultat des contrats d'assurance</b>	<b>881</b>	<b>766</b>
Charges nettes des traités de réassurance	-67	-51
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>814</b>	<b>715</b>
Produits nets des placements financiers d'assurance	3 104	3 178
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-2 992	-3 073
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	3	4
Autres produits et charges	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>929</b>	<b>824</b>

### 29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	30/06/2025	30/06/2024
<b>ASSURANCE</b>		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	399	388
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	73	72
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	7	7
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	843	833
■ Autres	11	3
<b>Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>1 333</b>	<b>1 303</b>
<b>Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>2 498</b>	<b>2 355</b>
<b>Charges liées aux contrats d'assurance</b>	<b>-2 950</b>	<b>-2 892</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE</b>	<b>881</b>	<b>766</b>
<b>RÉASSURANCE</b>		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :		
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-2	-2
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-6	-6
■ Autres	0	0
<b>Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>
<b>Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>-67</b>	<b>-61</b>
<b>Revenus des contrats de réassurance</b>	<b>9</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE</b>	<b>-67</b>	<b>-51</b>

## 29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	30/06/2025	30/06/2024
<b>Intérêts et produits/charges assimilés</b>	<b>963</b>	<b>896</b>
Prêts et créances au coût amorti	-35	-11
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	155	140
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	843	767
<b>Commissions sur titres</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
<b>Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 939</b>	<b>2 157</b>
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	-35	7
■ Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	1 976	2 150
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>166</b>	<b>52</b>
■ Dividendes	158	102
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	8	-50
<b>Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits nets sur immeubles de placement</b>	<b>22</b>	<b>58</b>
<b>Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 104</b>	<b>3 178</b>

## 29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs

	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits/charges assimilés	963	896
Autres revenus d'investissement	2 144	2 283
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-3	-1
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 104</b>	<b>3 178</b>
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-2 929	-3 010
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-64	-62
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	68	1 429
pertes nettes de change	0	0
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>-2 924</b>	<b>-1 643</b>
Intérêts courus	3	4
Autres revenus	-4	-4
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
Variations des contrats d'investissements (passifs)	49	-1 588
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>227</b>	<b>-54</b>
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	115	109
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	113	-163

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## Note 30 Produits et charges des autres activités

	30/06/2025	30/06/2024
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Charges refacturées	32	30
Autres produits	1 041	753
<b>Sous-total</b>	<b>1 073</b>	<b>783</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	-4	-4
■ dotations aux provisions/amortissements	-4	-4
Autres charges	-894	-347
<b>Sous-total</b>	<b>-898</b>	<b>-351</b>
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>175</b>	<b>432</b>

## Note 31 Frais généraux

	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	-3 090	-2 819
Autres charges générales d'exploitation	-1 479	-1 450
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-375	-366
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-82	-77
<b>TOTAL</b>	<b>-5 026</b>	<b>-4 712</b>

### 31a Charges de personnel

	30/06/2025	30/06/2024
Salaires et traitements	-1 738	-1 629
Charges sociales	-848	-740
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-245	-211
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-258	-238
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-3 090</b>	<b>-2 819</b>

### EFFECTIFS

<b>Effectifs moyens (en équivalent temps plein)</b>	30/06/2025	30/06/2024
Techniciens de la banque	40 498	39 182
Cadres	32 851	31 162
<b>TOTAL</b>	<b>73 349</b>	<b>70 344</b>
Dont France	60 576	58 416
Dont étranger	12 773	11 928

Les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP) sont limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

## 31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2025	30/06/2024
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	-206	-180
Locations	-180	-167
■ locations à court terme d'actifs	-45	-49
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables <sup>(2)</sup>	-129	-112
■ autres locations	-6	-6
Autres services extérieurs	-993	-994
Autres charges et produits divers	-100	-109
<b>TOTAL</b>	<b>-1 479</b>	<b>-1 450</b>

(1) Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 0 millions d'euros au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2025, contre -3 millions d'euros en 2024.

(2) Inclut le matériel informatique.

## 31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	30/06/2025	30/06/2024
Amortissements :	-378	-373
■ immobilisations corporelles	-324	-319
dont droits d'utilisation	-120	-121
■ immobilisations incorporelles	-54	-54
Dépréciations :	3	7
■ immobilisations corporelles	0	0
■ immobilisations incorporelles	3	7
<b>TOTAL</b>	<b>-375</b>	<b>-366</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## 31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance

	30/06/2025	30/06/2024
	Total	Total
<b>Charges de personnel</b>	<b>-539</b>	<b>-509</b>
Salaires et traitements	-458	-444
Charges sociales	-41	-37
Avantages du personnel à CT	-3	-3
Intéressement et participation des salariés	-20	-10
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-16	-14
Autres	-1	-2
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-397</b>	<b>-488</b>
Impôts & taxes	-47	-42
Locations	-11	-9
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-11	-9
Autres services extérieurs	-308	-405
Mécénat	-20	-19
Autres charges diverses	-11	-13
<b>Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. &amp; incorp.</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>
Amortissements	-3	-5
■ Immo. Corp	-3	-5
dont droits d'utilisation	-2	-3
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
<b>Frais généraux liés aux activités d'assurance</b>	<b>-939</b>	<b>-1 002</b>
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-133	-80
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	10	11
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
<b>Autres frais liés aux activités d'assurance</b>	<b>-123</b>	<b>-68</b>
<b>TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>-1 063</b>	<b>-1 070</b>
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-981	-994
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-82	-77

## Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2025	30/06/2024
Pertes attendues à 12 mois (S1)	1	139
Pertes attendues à maturité (S2)	-82	-186
Actifs dépréciés (S3)	-821	-910
<b>TOTAL</b>	<b>-902</b>	<b>-957</b>

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

30/06/2025	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-660</b>	<b>661</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-559	580	0	0	0	21
dont location financement	-34	31	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-9	7	0	0	0	-2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-92	74	0	0	0	-18
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>-1 367</b>	<b>1 285</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-82</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 282	1 198	0	0	0	-84
dont location financement	-45	44	0	0	0	-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-85	87	0	0	0	2
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-1 541</b>	<b>1 244</b>	<b>-400</b>	<b>-173</b>	<b>49</b>	<b>-821</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 480	1 197	-400	-171	49	-805
dont location financement	-19	14	-5	-2	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-61	47	0	-2	0	-16
<b>TOTAL</b>	<b>-3 568</b>	<b>3 190</b>	<b>-400</b>	<b>-173</b>	<b>49</b>	<b>-902</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

30/06/2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-616</b>	<b>755</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>139</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-541	655	0	0	0	114
dont location financement	-38	32	0	0	0	-6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-5	8	0	0	0	3
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-69	91	0	0	0	22
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>-1 277</b>	<b>1 091</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-186</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	0	0	0	0	-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 189	1 019	0	0	0	-170
dont location financement	-36	39	0	0	0	3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-87	72	0	0	0	-15
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-1 608</b>	<b>1 108</b>	<b>-320</b>	<b>-143</b>	<b>53</b>	<b>-910</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 494	1 029	-319	-141	53	-872
dont location financement	-15	11	-6	-3	0	-13
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-114	79	-1	-2	0	-38
<b>TOTAL</b>	<b>-3 501</b>	<b>2 954</b>	<b>-320</b>	<b>-143</b>	<b>53</b>	<b>-957</b>

**Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs**

	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	2	5
■ Moins-values de cession	-14	-11
■ Plus-values de cession	16	16
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	5	36
<b>TOTAL</b>	<b>7</b>	<b>41</b>

**Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition**

	30/06/2025	30/06/2024
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

**Note 35 Impôts sur les bénéfices****DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT**

	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt exigible	-1 043	-662
Charge/Produit d'impôt différé	-47	15
Ajustements au titre des exercices antérieurs	53	38
<b>TOTAL</b>	<b>-1 037</b>	<b>-609</b>

La charge d'impôt exigible au 30 juin 2025 comporte une surtaxe de -314 millions d'euros correspondant à la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises incluse dans la loi de finance 2025.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE CRÉDIT MUTUEL ALLIANCE FÉDÉRALE

Annexe aux comptes consolidés de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

## Note 36 Encours des opérations réalisées avec les parties liées

### ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2025		31/12/2024	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
<b>ACTIFS</b>				
Actifs à la juste valeur par résultat	66	551	61	611
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	5 449	1 406	5 308	1 630
Placements des activités d'assurance	0	215	0	168
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0
Actifs divers	22	14	29	13
<b>TOTAL</b>	<b>5 537</b>	<b>2 185</b>	<b>5 397</b>	<b>2 422</b>
<b>PASSIFS</b>				
Passifs à la juste valeur par résultat	42	324	49	207
Dettes représentées par un titre	0	20	0	21
Dettes envers les établissements de crédit	590	744	641	780
Dettes envers la clientèle	2	0	1	0
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	55	0	56
Passifs divers	6	8	4	1
<b>TOTAL</b>	<b>640</b>	<b>1 152</b>	<b>695</b>	<b>1 065</b>
Engagements de financement donnés	106	1	198	0
Engagements de garantie donnés	21	3	22	3
Engagements de financement reçus	0	0	0	0
Engagements de garanties reçus	0	687	0	690

### ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2025		30/06/2024	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale
Intérêts reçus	69	32	88	58
Intérêts versés	-39	-14	-50	-21
Commissions reçues	0	7	0	6
Commissions versées	0	-5	0	-6
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	31	2	-7	0
Produits des contrats d'assurance émis	0	0	0	1
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	0	-63	0	-62
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	0	0	0	0
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	0	0	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	3	0	2
Autres produits et charges	34	35	30	28
Frais généraux	-21	-25	-14	-25
<b>TOTAL</b>	<b>74</b>	<b>-29</b>	<b>47</b>	<b>-19</b>

## Note 37 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des prêts et créances à la clientèle est fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent du type de prêts (crédit habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatés dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les prêts et créances comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 30 juin 2025.

30/06/2025

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>586 024</b>	<b>606 526</b>	<b>3 333</b>	<b>76 827</b>	<b>505 864</b>	<b>586 024</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	66 510	72 210	0	66 510	0	66 510
Prêts et créances à la clientèle <sup>(2)</sup>	513 741	528 365	0	8 039	505 703	513 741
Titres	5 772	5 952	3 333	2 278	161	5 772
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>56</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>0</b>	<b>56</b>
Prêts et créances	56	56	0	56	0	56
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>686 506</b>	<b>686 511</b>	<b>1 756</b>	<b>382 384</b>	<b>302 366</b>	<b>686 506</b>
Dettes envers les établissements de crédit	35 257	35 795	0	35 208	50	35 257
Dettes envers la clientèle	479 384	478 480	0	192 748	286 636	479 384
Dettes représentées par un titre <sup>(1)</sup>	158 413	159 150	494	142 238	15 680	158 413
Dettes subordonnées	13 452	13 086	1 262	12 190	0	13 452

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13

(2) En tenant compte des plus-values latentes sur swaps de couverture (0,3 Milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 14,4 Milliards d'euros.

31/12/2024

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>573 687</b>	<b>603 348</b>	<b>3 069</b>	<b>75 854</b>	<b>494 764</b>	<b>573 687</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	65 697	70 565	0	65 697	0	65 697
Prêts et créances à la clientèle	502 371	527 104	0	7 757	494 614	502 371
Titres	5 619	5 680	3 069	2 400	150	5 619
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>
Prêts et créances	1	1	0	1	0	1
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>692 822</b>	<b>692 506</b>	<b>1 767</b>	<b>386 742</b>	<b>304 313</b>	<b>695 270</b>
Dettes envers les établissements de crédit	33 385	33 129	0	33 320	66	33 385
Dettes envers la clientèle	483 693	482 741	0	194 192	289 501	483 693
Dettes représentées par un titre <sup>(1)</sup>	162 952	164 104	511	147 802	14 640	162 952
Dettes subordonnées	12 791	12 532	1 256	11 428	106	12 791

(1) La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué en niveau 2 par le CIC Londres de la ligne "Dettes représentées par un titre" (en note 37) vers la ligne "Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option" (note 8)

## Note 38 Relations avec les principaux dirigeants du groupe

Le conseil d'administration de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 20 février 2019 a mis en place un dispositif de rémunération et d'indemnité de fin de mandat au sein de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, pour le directeur général.

Suite à la nomination de M. Daniel BAAL en tant que Président du Conseil d'Administration, le conseil du 4 avril 2024 a acté le paiement, au titre de la fin de son mandat de Directeur Général, d'une indemnité de 1 852 500 euros, selon les règles et critères définis lors du conseil d'administration du 6 avril 2023. Le versement de cette indemnité est étalée sur 6 années.

Au 30 juin 2025, les sommes attribuées et non versées à M. Daniel BAAL représentent un engagement estimé à 1.873.000 euros (charges sociales incluses).

Le conseil a également décidé d'attribuer au nouveau Directeur Général, M. Eric PETITGAND, une indemnité de cessation de mandat correspondant à deux années d'indemnité fixe de mandataire social sous conditions de performance. Les modalités d'exercice de cette indemnité ont été fixées lors de la même séance.

Au 30 juin 2025, l'indemnité de cessation de mandat pour Monsieur Eric PETITGAND représente un engagement estimé à 2 596 000 euros (charges sociales incluses).

Les autres mandats et fonctions du président du conseil d'administration et du directeur général au sein des entités de Crédit Mutuel Alliance Fédérale sont exercés à titre bénévole à compter de cette date.

Les dirigeants du groupe ont également bénéficié au cours de l'exercice des dispositifs de prévoyance collective et du dispositif de retraite supplémentaire du groupe. En revanche, ils n'ont bénéficié d'aucun autre avantage spécifique. Aucun titre de capital ou donnant accès au capital ou donnant le droit d'acquérir des titres du capital de la BFCM ou du CIC ne leur a été attribué. De plus, ils ne perçoivent pas de jetons de présence en raison des mandats qu'ils exercent, que ce soit dans les sociétés du groupe ou dans des sociétés autres mais en raison de leurs fonctions dans le groupe.

Les dirigeants du groupe peuvent par ailleurs détenir des avoirs ou des emprunts dans les livres des banques du groupe, aux conditions offertes à l'ensemble du personnel.

## Note 39 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Néant.

## **5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

### **Caisse Fédérale de Crédit Mutuel**

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### **Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025**

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la société Caisse Fédérale de Crédit Mutuel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés du groupe Crédit Mutuel Alliance Fédérale, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques.

Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

### **II - Vérification spécifique**

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La-Défense, le 6 août 2025

KPMG S.A.  
Arnaud Bourdeille  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 6 août 2025

PricewaterhouseCoopers France  
Jean-Baptiste Deschryver  
Associé



## Comptes consolidés de la BFCM

<b>6.1</b>	<b>ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM</b>	<b>176</b>	<b>6.2</b>	<b>ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM</b>	<b>183</b>
6.1.1	Bilan	176			
6.1.2	Compte de résultat	178	<b>6.3</b>	<b>RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>260</b>
6.1.3	Tableau de variation des capitaux propres	180			
6.1.4	Tableau des flux de trésorerie nette	182			

## 6.1 ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DE LA BFCM

### 6.1.1 Bilan

#### Bilan actif

*(en millions d'euros)*

	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Caisse, Banques centrales	4	75 012	86 190
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5a	41 077	39 653
Instruments dérivés de couverture	6a	1 588	1 701
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	7	46 814	44 421
Titres au coût amorti	10a	5 952	5 680
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti	10b	61 836	61 897
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	10c	343 888	342 285
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	284	209
Placements financiers des activités d'assurance	13a	140 977	135 472
Contrats d'assurance émis – Actif	13a	8	10
Contrats de réassurance détenus – Actif	13a	247	284
Actifs d'impôts courants	14a	780	1 002
Actifs d'impôts différés	14b	858	1 005
Compte de régularisation et actifs divers	15a	7 077	8 682
Actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	16	929	911
Immeubles de placement	17	56	36
Immobilisations corporelles	18a	2 556	2 606
Immobilisations incorporelles	18b	494	483
Écarts d'acquisition	19	2 315	2 315
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>732 747</b>	<b>734 840</b>

**Bilan passif**

<i>(en millions d'euros)</i>	Notes	30/06/2025	31/12/2024
Banques centrales	4	15	18
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5b	26 847	26 643
Instruments dérivés de couverture	6a	2 660	3 261
Dettes représentées par un titre au coût amorti	11a	158 853	163 710
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	11b	50 404	46 031
Dettes envers la clientèle au coût amorti	11c	287 627	295 099
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	6b	-16	-15
Passifs d'impôts courants	14a	425	450
Passifs d'impôts différés	14b	478	481
Compte de régularisation et passifs divers	15b	12 010	12 671
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	3c	0	0
Contrats d'assurance émis – passif	13c, 13d	129 868	125 195
Provisions	20	3 285	2 913
Dettes subordonnées au coût amorti	21	13 593	13 180
<b>Capitaux propres totaux</b>	<b>22</b>	<b>46 698</b>	<b>45 203</b>
<b>Capitaux propres – Part du groupe</b>	<b>22</b>	<b>41 997</b>	<b>40 737</b>
Capital et réserves liées	22a	6 568	6 568
Réserves consolidées	22a	33 822	30 959
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	22b	161	195
Résultat de l'exercice		1 447	3 015
<b>Capitaux propres – Intérêts minoritaires</b>		<b>4 701</b>	<b>4 466</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>732 747</b>	<b>734 840</b>

Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

## 6.1.2 Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits assimilés	24	14 617	17 055
Intérêts et charges assimilées	24	-11 235	-13 787
Commissions (produits)	25	2 389	2 332
Commissions (charges)	25	-743	-698
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	26	839	497
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	27	16	-13
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	28	2	0
Produits des contrats d'assurance émis	29,29a	3 901	3 712
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	29,29a	-3 170	-3 085
Produits et charges afférentes aux contrats de réassurance détenus	29	-67	-51
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	29	-2 992	-3 073
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	29	3	4
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	29 b	3 115	3 189
Produits des autres activités	30	659	371
Charges des autres activités	30	-784	-275
<b>Produit net bancaire</b>		<b>6 549</b>	<b>6 178</b>
<i>dont Produit net des activités d'assurance</i>		789	695
Charges générales d'exploitation	31a, 31d	-3 231	-3 041
Dot/Rep sur amortissements et dépréciations des immos corporelles et incorporelles	31b, 31c, 31d	-174	-166
Résultat brut d'exploitation		<b>3 144</b>	<b>2 970</b>
Coût du risque de contrepartie	32	-782	-799
Résultat d'exploitation		<b>2 363</b>	<b>2 171</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	16	37	40
Gains ou pertes sur autres actifs	33	0	-2
Variations de valeur des écarts d'acquisition	34	1	0
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>2 402</b>	<b>2 210</b>
Impôts sur les bénéfices	35	-764	-496
<b>Résultat net</b>		<b>1 638</b>	<b>1 714</b>
Résultat – Intérêts minoritaires		191	189
<b>RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)</b>		<b>1 447</b>	<b>1 524</b>
Résultat par action en euros	36	42,17	44,44
Résultat dilué par action en euros	36	42,17	44,44

Au 30 juin 2024, un reclassement d'une charge de 244 millions d'euros a été effectué de la ligne "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" vers la ligne "Intérêts et charges assimilées".

## État du résultat net et des gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

(en millions d'euros)	30/06/2025	30/06/2024
<b>Résultat net</b>	<b>1 638</b>	<b>1 714</b>
<b>Éléments recyclables en résultat net :</b>		
Écarts de conversion	-203	28
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	116	-31
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables	0	3
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	27	-1 280
Réévaluation des contrats d'assurance en capitaux propres recyclables	51	1 060
Réévaluation des contrats de réassurance en capitaux propres recyclables	2	1
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	1
<b>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-9</b>	<b>-218</b>
<b>Éléments non recyclables en résultat net :</b>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – instruments de capitaux propres à la clôture	35	-39
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	-15	125
Effets de la réévaluation des contrats d'assurance en VFA – non recyclables	-6	-4
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
Réévaluation des immobilisations	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-16	55
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	0	0
<b>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>-2</b>	<b>137</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>1 626</b>	<b>1 633</b>
<b>dont part du groupe</b>	<b>1 413</b>	<b>1 475</b>
<b>dont part des intérêts minoritaires</b>	<b>214</b>	<b>158</b>

Les rubriques relatives aux gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sont présentées pour leur montant net d'impôt.

## 6.1.3 Tableau de variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écart actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
<b>SOLDE AU 31/12/2023</b>	<b>1 715</b>	<b>4 853</b>	<b>28 011</b>	<b>106</b>	<b>188</b>	<b>-1</b>	<b>-103</b>	<b>3 002</b>	<b>37 771</b>	<b>4 308</b>	<b>42 079</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 002	0	0	0	0	-3 002	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-167	0	0	0	0	0	-167	-120	-288
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 834</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 002</b>	<b>-167</b>	<b>-120</b>	<b>-288</b>
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	1 524	1 524	189	1 714
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	29	-134	3	53	0	-50	-31	-81
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>-134</b>	<b>3</b>	<b>53</b>	<b>1 524</b>	<b>1 474</b>	<b>159</b>	<b>1 633</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires <sup>(2)</sup>	0	0	30	0	0	0	0	0	30	0	30
Autres variations <sup>(3)</sup>	0	0	98	0	0	0	0	0	98	180	277
<b>SOLDE AU 30/06/2024</b>	<b>1 715</b>	<b>4 853</b>	<b>30 973</b>	<b>135</b>	<b>54</b>	<b>1</b>	<b>-51</b>	<b>1 524</b>	<b>39 206</b>	<b>4 526</b>	<b>43 732</b>
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	-339	-339
Opérations d'acquisition de participations complémentaires ou de cession partielle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-339</b>	<b>-339</b>
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	1 491	1 491	208	1 699
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	64	5	-12	-1	0	55	64	118
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64</b>	<b>5</b>	<b>-12</b>	<b>-1</b>	<b>1 491</b>	<b>1 546</b>	<b>271</b>	<b>1 817</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires <sup>(2)</sup>	0	0	-6	0	0	0	0	0	-6	0	-6
Autres variations <sup>(3)</sup>	0	0	-9	0	0	0	0	0	-9	7	-1
<b>SOLDE AU 31/12/2024</b>	<b>1 715</b>	<b>4 853</b>	<b>30 959</b>	<b>199</b>	<b>59</b>	<b>-11</b>	<b>-52</b>	<b>3 015</b>	<b>40 737</b>	<b>4 466</b>	<b>45 203</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

États financiers consolidés de la BFCM

(en millions d'euros)	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres										
	Capital	Primes	Réserves <sup>(1)</sup>	Écart de conversion	Actifs à la juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés de couverture	Écart actuariels	Résultat net – part du groupe	Capitaux propres – part du groupe	Intérêts Minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Affectation du résultat de l'exercice précédent	0	0	3 015	0	0	0	0	-3 015	0	0	0
Augmentation de capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Distribution de dividendes	0	0	-171	0	0	0	0	0	-171	-130	-300
Opérations d'acquisitions de participations complémentaires ou de cessions partielles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 845</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 015</b>	<b>-171</b>	<b>-130</b>	<b>-300</b>
Résultat consolidé de la période	0	0	0	0	0	0	0	1 447	1 447	191	1 638
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	-204	188	0	-18	0	-34	23	-11
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-204</b>	<b>188</b>	<b>0</b>	<b>-18</b>	<b>1 447</b>	<b>1 412</b>	<b>214</b>	<b>1 626</b>
Effets des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires <sup>(4)</sup>	0	0	19	0	0	0	0	0	19	3	23
Autres variations <sup>(5)</sup>	0	0	-1	0	0	0	0	0	-1	148	147
<b>SOLDE AU 30/06/2025</b>	<b>1 715</b>	<b>4 853</b>	<b>33 822</b>	<b>-5</b>	<b>247</b>	<b>-11</b>	<b>-70</b>	<b>1 447</b>	<b>41 997</b>	<b>4 701</b>	<b>46 698</b>

<sup>(1)</sup> Le total des réserves au 31 décembre 2024 s'élève à 33 822 millions d'euros et sont constituées par la réserve légale pour 172 millions d'euros, les réserves statutaires pour 9 700 millions d'euros, et les autres réserves pour 23 950 millions d'euros.

<sup>(2)</sup> Concerne le débouclage de la dette relative au put Cofidis ainsi que la comptabilisation d'un put au niveau du pôle Presse ainsi que la cession de Caroline.

<sup>(3)</sup> Concerne l'entrée du sous-groupe La Française dans le périmètre GBFCM.

<sup>(4)</sup> Concerne les augmentations de capital hors groupe.

<sup>(5)</sup> Retraitement de la part hors groupe en périmètre GBFCM d'une dette souscrite au cours de la période.

## 6.1.4 Tableau des flux de trésorerie nette

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net	1 638	1 714
Impôts	764	495
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>2 402</b>	<b>2 209</b>
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	173	167
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	2	-2
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	549	459
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-37	-40
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-19	-57
+/- (Produits)/charges des activités de financement	0	0
+/- Autres mouvements	5 421	3 476
<b>= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>6 089</b>	<b>4 003</b>
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	2 327	-13 235
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-10 499	-11 108
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-9 122	1 360
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-2 581	3 802
+ Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	12	11
- Impôts versés	-426	-384
<b>= Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-20 289</b>	<b>-19 554</b>
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE (A)</b>	<b>-11 798</b>	<b>-13 342</b>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-15	-344
+/- Flux liés aux immeubles de placement	1	61
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-104	-100
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-118</b>	<b>-383</b>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-299	-276
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-2 198	3 618
<b>TOTAL FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)</b>	<b>-2 497</b>	<b>3 342</b>
<b>EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE (D)</b>	<b>-154</b>	<b>-29</b>
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>-14 567</b>	<b>-10 412</b>
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	-11 798	-13 342
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-118	-383
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-2 497	3 342
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	-154	-29
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>71 896</b>	<b>84 694</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	86 166	97 014
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-14 270	-12 320
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>57 329</b>	<b>74 282</b>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	74 995	89 475
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-17 666	-15 193
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE</b>	<b>-14 567</b>	<b>-10 412</b>

## 6.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Les comptes consolidés au 30 juin 2025 sont des comptes consolidés condensés établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne, en application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption.

### SOMMAIRE DES NOTES

Les notes de l'annexe sont présentées en millions d'euros.

<b>Note 1</b>	Principes et méthodes comptables	184	<b>Note 23</b>	Engagements donnés et reçus	247
<b>Note 2</b>	Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique	208	<b>Note 24</b>	Intérêts et produits/charges assimilés	248
<b>Note 3</b>	Périmètre de consolidation	211	<b>Note 25</b>	Commissions	248
<b>Note 4</b>	Caisse, Banques centrales (actif/passif)	215	<b>Note 26</b>	Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	248
<b>Note 5</b>	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat	216	<b>Note 27</b>	Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	249
<b>Note 6</b>	Couverture	217	<b>Note 28</b>	Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti	249
<b>Note 7</b>	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	218	<b>Note 29</b>	Produits nets des activités d'assurance	249
<b>Note 8</b>	Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan	219	<b>Note 30</b>	Produits et charges des autres activités	251
<b>Note 9</b>	Note sur les encours de titrisation	223	<b>Note 31</b>	Frais généraux	252
<b>Note 10</b>	Actifs financiers au coût amorti	225	<b>Note 32</b>	Coût du risque de contrepartie	254
<b>Note 11</b>	Passifs financiers au coût amorti	227	<b>Note 33</b>	Gains ou pertes sur autres actifs	255
<b>Note 12</b>	Valeur brute et cadrage des dépréciations	228	<b>Note 34</b>	Variations de valeur des écarts d'acquisition	256
<b>Note 13</b>	Activités d'assurance	230	<b>Note 35</b>	Impôts sur les bénéficiaires	256
<b>Note 14</b>	Impôts	238	<b>Note 36</b>	Résultat par action	256
<b>Note 15</b>	Comptes de régularisation et actifs et passifs divers	238	<b>Note 37</b>	Encours des opérations réalisées avec les parties liées	257
<b>Note 16</b>	Participations dans les entreprises mises en équivalence	239	<b>Note 38</b>	Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti	259
<b>Note 17</b>	Immeubles de placement	240	<b>Note 39</b>	Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations	259
<b>Note 18</b>	Immobilisations corporelles et incorporelles	241			
<b>Note 19</b>	Écart d'acquisition	242			
<b>Note 20</b>	Provisions et passifs éventuels	243			
<b>Note 21</b>	Dettes subordonnées	244			
<b>Note 22</b>	Réserves liées au capital et réserves	245			

## Note 1 Principes et méthodes comptables

En application du règlement (CE) 1606/2002 sur l'application des normes comptables internationales et du règlement (CE) 1126/2008 sur leur adoption, les comptes consolidés condensés sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 30 juin 2025.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne : [https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting\\_en#ifrs-financial-statements](https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements)

Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés ont été préparés conformément à la norme IAS34 "Information financière intermédiaire".

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n° 2022-01 de l'Autorité des normes comptables relative aux états de synthèse IFRS<sup>1</sup>. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Les notes présentées en annexe aux états financiers consolidés semestriels doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils figurent dans le Document d'Enregistrement Universel 2024.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

### Amendements applicables au 1er janvier 2025

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2025, les amendements à IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères qui précisent les cas dans lesquels une monnaie est convertible en une autre monnaie et, lorsqu'elle ne l'est pas, comment l'entreprise détermine le taux de change à appliquer et quelles informations elle doit fournir.

Le Groupe n'étant pas concerné par ces problématiques, il n'y a pas d'impact dans nos comptes.

### Contexte macro-économique et géopolitique

Le contexte d'incertitudes macroéconomiques et géopolitiques persiste, avec la poursuite de la crise ukrainienne et des conflits au Moyen-Orient. Pour rappel, la Banque Fédérative du Crédit Mutuel n'étant pas implantée sur ces zones de guerres, les expositions directes dans ces pays sont non significatives. Il reste cependant vigilant sur les conséquences indirectes de ces crises.

Le Groupe suit également les développements en matière de droits de douane, impulsés par le gouvernement américain, et les potentielles conséquences économiques sur ses clients.

Face à ce contexte, il suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité. Le groupe possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste. En outre, la solidité du groupe permettra de faire face à cette situation grâce au niveau de ses capitaux propres, fonds propres et des ratios qui en découlent.

### Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines (en statut 1 & 2), Crédit Mutuel Alliance Fédérale tient compte des impacts des crises successives, ainsi que des perspectives macro-économiques.

Le niveau de provisionnement résulte d'une analyse au cas par cas, réalisée afin de suivre toute éventuelle augmentation du risque de crédit des clients professionnels ou entreprises en difficulté, et clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, dans un contexte économique qui reste fortement dégradé.

Depuis 2023, en ligne avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne, le groupe a engagé des travaux d'amélioration de l'approche multi-scénarios, et de facto de la méthodologie de calcul de probabilité de défaut utilisée pour mesurer l'augmentation significative du risque de crédit et l'évaluation des pertes de crédit attendues. Ces travaux se poursuivent dans le cadre d'un programme de travail pluriannuel établi par le groupe.

### Scénarios macro-économiques

Au 30 juin 2025, le groupe a retenu trois scénarios macro-économiques, qui permettent d'appréhender les incertitudes liées au contexte macro-économique actuel, dont les hypothèses sont détaillées ci-après :

- Le scénario central intègre la fin du soutien des Etats-Unis à l'Ukraine et une intensification de la guerre commerciale. La rupture diplomatique avec les Etats-Unis poussera l'Union Européenne à prendre en main sa défense et certains Etats Membres à prévoir des plans de relance. Pour la France, la croissance serait toutefois peu impactée par ces plans et est estimée à 0,6% à fin 2025, puis tendra vers 1% pour les années suivantes. L'inflation resterait faible à fin 2025 à 1,2% suite au ralentissement des augmentations de salaires et de la baisse du prix de l'énergie, et convergerait vers la cible de 2% à partir de 2026. Concernant les taux directeurs BCE, plusieurs baisses sont anticipées à l'horizon de septembre 2025, ramenant le taux de facilité des dépôts à la cible de 2% à cette date. L'évolution sur les taux courts suivrait la trajectoire des taux BCE alors que celle des taux longs français évoluerait à la hausse, entraînée par l'augmentation des taux longs allemands. Le taux d'intérêt du livret A serait en baisse jusqu'en 2026, avant une hausse progressive à l'horizon 2028.

<sup>1</sup> À noter que le groupe a choisi de regrouper les instruments financiers portés par ses pôles d'assurance, de manière différente de celle proposée par la Recommandation. Cf. § 2.2 « Activités d'assurance ».

- Le scénario pessimiste anticipe pour fin 2025 et 2026 une crise commerciale majeure avec les Etats-Unis et la hausse durable des droits de douane sur l'ensemble des produits. Cette crise entraînerait en France la contraction du PIB, du fait du ralentissement du commerce extérieur, de la baisse des investissements des entreprises, de la remontée du taux de chômage, aboutissant à une baisse de la consommation des ménages et de leurs investissements immobiliers.
- Le scénario optimiste prévoit la mise en place rapide et coordonnée de plans budgétaires massifs en Zone euro, destinés à accompagner la décarbonation tout en renforçant l'industrie manufacturière et le secteur de la Défense. Ces plans soutiennent l'activité tout en améliorant la productivité, la compétitivité et en accélérant la trajectoire de décarbonation. Alors que les marchés américains se tendraient, à partir du second semestre le gouvernement américain réviserait à la baisse à plusieurs reprises les tarifs douaniers mis en place sur ses partenaires. Par ailleurs, de nouveaux plans d'actions climatiques ambitieux de la part des signataires de l'accord de Paris sur le climat seraient signés lors de la COP 30 au Brésil.

## Variables macro-économiques et projections retenues dans le scénario central

Les principales variables utilisées dans la détermination des pertes de crédit attendues du scénario central sont détaillées ci-après :

Hypothèses macroéconomiques France	Moyenne 2025	Moyenne 2026	Moyenne 2027	Moyenne 2028
Taux d'inflation hors tabac	1,20 %	1,90 %	2,00 %	2,00 %
Prix du pétrole (en dollars)	73	75	75	75
Taux de croissance du PIB	0,60 %	1,10 %	1,00 %	1,00 %
Taux de chômage (fin de période)	7,70 %	7,60 %	7,50 %	7,50 %
<b>TAUX DE MARCHÉ</b>				
<b>Zone euro</b>				
Euribor 3 mois	2,31 %	2,10 %	2,31 %	2,35 %
<b>France</b>				
TEC 10 ans	3,38 %	3,30 %	3,40 %	3,50 %

## Pondération des scénarios macro-économiques

La détermination des pondérations reflète l'anticipation du cycle économique par les économistes du groupe Crédit Mutuel. Ces derniers confirment les probabilités d'occurrence qui avaient été attribuées au 31 décembre 2024 à chacun des scénarios.

Les pondérations des scénarios sur les trois dernières périodes sont les suivantes :

	Scénario central	Scénario pessimiste	Scénario optimiste
Au 30.06.2024	60 %	30 %	10 %
Au 31.12.2024	70 %	25 %	5 %
Au 30.06.2025	70 %	25 %	5 %

Depuis 2023, le Groupe est engagé dans un cycle d'intégration de la prise en compte de la dimension prospective dans les calculs de pertes de crédit attendues. Les pertes de crédit attendues au 30 juin 2025 s'élèvent à 2 781 millions d'euros, variant de 29 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024.

Au 30 juin 2025, le groupe comptabilise des ajustements post-modèle spécifiques :

- le premier permet de renforcer la dimension prospective du modèle compte tenu des fortes incertitudes macro-économiques issues de la conjoncture actuelle,
- le second est un ajustement sectoriel. Il permet de compléter le niveau de provisionnement sur les secteurs les plus exposés aux risques climatiques (tels que l'agriculture, les transports terrestre, aérien et maritime, la production d'énergie, la métallurgie, la cokéfaction et le raffinage) ou aux effets des crises actuelles, notamment l'instabilité douanière américaine, et qui constituent des expositions matérielles au regard du modèle d'affaire du Groupe.

Au 30 juin 2025, ces deux ajustements post-modèle s'élèvent respectivement à 214 millions d'euros et 123 millions d'euros. Ils représentent 12,1 % du montant total des pertes de crédit attendues, c'est-à-dire sur les encours en statut 1 et 2 (contre 9,1 % au 31 décembre 2024).

Par ailleurs, l'ajustement post modèle de 50 millions d'euros qui avait été comptabilisé au 31 décembre 2022 sur les opérations à effets de levier a été intégralement repris au 30 juin 2025.

## Analyse de sensibilité

Le groupe évalue la sensibilité du montant des pertes de crédits attendues sur les encours en statut 1 et 2 (y compris ajustement post-modèle) à la conjoncture économique.

Il en ressort de ces analyses qu'une pondération à 100% du scénario :

- pessimiste impliquerait une dotation complémentaire des pertes de crédit attendues de 8,2 %, soit 227 millions d'euros ;
- optimiste entraînerait, a contrario, une diminution des pertes de crédit attendues de 14,1 %, soit 391 millions d'euros ;
- central conduirait à une diminution des pertes de crédit attendues à 11,6 %, soit 322 millions d'euros.

Les informations relatives à la gestion des risques figurent dans le rapport de gestion du groupe.

## 1 Périmètre et méthodes de consolidation

### 1.1 Entité consolidante

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

### 1.2 Périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28R.

Les entités contrôlées ou sous influence notable qui ne présentent pas un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés sont exclues du périmètre de consolidation. Cette situation est présumée lorsque le total de bilan ou le résultat d'une société n'a pas d'impact supérieur à 1 % sur l'équivalent consolidé ou sous-consolidé (en cas de consolidation par palier). Ce critère quantitatif n'est que relatif ; une entité peut être incluse dans le périmètre de consolidation nonobstant ce seuil, lorsque son activité ou son développement escompté lui confère la qualité d'investissement stratégique.

Le périmètre de consolidation est composé :

**Des entités contrôlées :** le groupe contrôle une entité s'il détient le pouvoir sur l'entité, s'il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées sont consolidés par intégration globale.

**Des entités sous contrôle conjoint :** le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :

- une entreprise commune est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité ;
- une coentreprise est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

**Des entités sous influence notable :** il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité « consolidante » mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Les participations détenues par des sociétés de capital-développement et sur lesquelles est exercé un contrôle conjoint ou une influence notable sont comptabilisées en juste valeur par résultat.

### 1.3 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

#### 1.3.1 Intégration globale

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité « consolidante ».

#### 1.3.2 Mise en équivalence

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

### 1.4 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuels et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

Les OPCVM consolidés, notamment ceux représentatifs des contrats en unités de comptes des entités d'assurance, sont comptabilisés en juste valeur par résultat. Les montants correspondants aux intérêts minoritaires figurent en « autres passifs ».

Conformément à IAS 32, le groupe a comptabilisé une dette au titre de l'engagement de porter sa participation dans Cofidis Participation à 100 %. La contrepartie a été constatée en diminution des intérêts minoritaires et en diminution de la part du groupe pour le montant excédent.

### 1.5 Date de clôture

Toutes les sociétés du groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre.

## 1.6 Élimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les profits ou les pertes résultant de cessions entre les entités du groupe et ayant une incidence significative au niveau des comptes consolidés sont éliminés.

## 1.7 Conversion des comptes en devises étrangères

Concernant les comptes des entités étrangères exprimés en devises, le bilan est converti sur la base du cours de change officiel à la date de clôture. La différence sur le capital, les réserves et le report à nouveau, qui résulte de l'évolution des cours de change, est inscrite dans les capitaux propres, dans le compte « Réserves de conversion ». Le compte de résultat est converti sur la base du cours moyen de l'exercice, s'agissant d'un proxy acceptable dans un contexte d'absence de fluctuation importante des cours de change sur la période. Les différences de conversion en résultant sont inscrites directement dans le compte « Réserves de conversion ». Cet écart est réintégré en résultat en cas de cession ou de liquidation de tout ou partie de la participation détenue dans l'entité étrangère.

## 1.8 Écarts d'acquisition

### 1.8.1 Écarts d'évaluation

À la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

### 1.8.2 Écarts d'acquisition

Conformément à IFRS 3, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente selon la norme IFRS 5, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. L'écart d'acquisition correspond à la somme de la contrepartie transférée et des intérêts minoritaires diminuée du montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et passifs repris. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession est comptabilisé en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition sont présentés sur une ligne distincte du bilan pour les sociétés intégrées globalement et au sein du poste « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque les entités sont consolidées selon cette méthode.

Les écarts d'acquisitions n'intègrent pas les coûts directs liés aux acquisitions qui selon IFRS 3R, sont comptabilisés en résultat.

Le groupe procède régulièrement et au moins une fois par an à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. L'écart d'acquisition issu d'un regroupement d'entreprises est affecté aux unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprise. La valeur recouvrable d'une UGT ou groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre valeur d'utilité et juste valeur diminuée des coûts de la vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle est affecté l'écart d'acquisition est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

## 2 Principes et méthodes comptables

### 2.1 Instruments financiers selon IFRS 9

#### 2.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

### 2.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte) ;
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente) ;
- en juste valeur par résultat, si :
  - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et/ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
  - le groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

#### Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique.

Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI<sup>1</sup> (seulement paiement de principal et d'intérêts) des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10 % du nominal remboursé ; ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêt benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarios raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

À noter que :

- les dérivés incorporés à des actifs financiers ne sont plus comptabilisés séparément, ce qui implique que l'ensemble de l'instrument hybride est alors considéré comme non basique et enregistré en juste valeur par résultat ;
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

#### Modèles de gestion

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et peut être remis en cause en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires ;
- le mode de rémunération des gestionnaires ;
- la fréquence, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes ;
- la raison des ventes ;
- les prévisions de ventes futures ;
- la manière dont est évalué le risque.

<sup>1</sup> SPPI : seulement paiement de principal et d'intérêts.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit ;
- proches de la maturité et que le produit de ces ventes correspond approximativement aux flux de trésorerie contractuels qu'il reste à percevoir ;
- exceptionnelles (par exemple, liées à un stress de liquidité).

Des cessions fréquentes (et d'une valeur unitaire non importante) ou peu fréquentes (même si elles sont d'une valeur unitaire significative) sont compatibles avec le modèle de collecte des flux de trésorerie.

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas par cas afin de démontrer le caractère « non fréquent » de telles cessions.

Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres, par exemple 2 % des cessions annuelles sur encours du portefeuille ayant une maturité moyenne de huit ans. (Le groupe ne cède pas ses crédits comptabilisés dans un modèle de gestion collecte).

Le groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers, qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

### Actifs financiers au coût amorti

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit ;
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat ;
- une partie des titres détenus par le groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents.

Les actifs sont évalués lors des arrêts suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts.

Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur entraîne novation du contrat. Suite à la définition de cette notion par l'Autorité Bancaire Européenne, le groupe l'a intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêt : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

### Prêts garantis par l'État (PGE)

Le groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie lié à la crise Covid-19. Celui-ci a été renforcé en avril 2022, dans le contexte du conflit en Ukraine.

Le groupe a proposé :

- jusqu'au 30 juin 2022 des prêts garantis par l'État<sup>1</sup> (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels ; et
- jusqu'au 31 décembre 2023, des PGE Résilience pour les clients qui n'auraient pas souscrit de PGE depuis mars 2020 ou qui n'auraient pas saturé le plafond de leur 1<sup>er</sup> PGE.

Les PGE représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établissait à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25 % et 0,50 % (et refacturé au client via une commission).

<sup>1</sup> Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'État et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2020, accordant la garantie de l'État aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L.548-1 du Code monétaire et financier.

A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a eu la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il a pu obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel a estimé que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils ont été comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur.

En date d'anniversaire de souscription, les PGE ont fait l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement a été comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 30 juin 2025, les prêts garantis par l'État émis par le groupe s'élèvent à 3,7 milliards d'euros, garantis à hauteur de 3,4 milliards d'euros. Les encours déclassés en statut 3 s'élèvent à 1,1 milliard d'euros.

L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'État (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70 % à 90 % du capital et des intérêts restant dû. Au 30 juin 2025, la dépréciation s'élève à 0,2 milliard d'euros.

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêts ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « II-1-vii. Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

#### 2.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat ; ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

### Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêts ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « II-1-vii Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat.

## 2.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

### 2.1.2.1 Passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

- ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture ; et
- les passifs financiers non dérivés que le groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
  - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
  - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,

- les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

## 2.1.2.2 Passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les titres de refinancement TLTRO<sup>1</sup> II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option.

Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la Loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisés, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

### Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL) qui sont des produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

## 2.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Les instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le groupe.

## 2.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise autre que la devise fonctionnelle sont convertis au taux de change à la date de clôture.

### 2.1.4.1 Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

### 2.1.4.2 Actifs ou passifs financiers non monétaires évalués à la juste valeur

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

## 2.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39.

Le groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur.

<sup>1</sup> Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

### 2.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

### 2.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

#### Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat ;
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

S'agissant d'instruments financiers sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

#### Comptabilités de couverture

##### Risques couverts

Le groupe ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture.

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des asset swaps. Elle vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert.

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers ;
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures ;
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture ;
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture ;
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80 % à 125 %.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

#### ■ Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés ;
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont « collatéralisés » ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

#### ■ Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union européenne à la norme IAS 39 (carve-out) permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'efficacité de la relation de couverture est vérifiée à travers :

- un test d'absence de surcouverture : le groupe s'assure que prospectivement et rétrospectivement, l'échéancier des éléments couverts est supérieur aux dérivés de couverture ;
- un test de non-disparition de l'élément couvert qui consiste à s'assurer que la position maximale couverte historiquement est inférieure au nominal du portefeuille couvert à la date d'arrêté pour chaque bande de maturité future et chaque génération de taux ;
- un test quantitatif : un test quantitatif destiné à s'assurer rétrospectivement que les variations de juste valeur de l'instrument synthétique modélisé compensent les variations de juste valeur des instruments de couverture.

Les sources d'inefficacité liées à la macro-couverture résultent des décalages des courbes utilisées pour modéliser les portefeuilles couverts et les dérivés de couverture, et des éventuels décalages de tombées d'intérêts de ces éléments.

Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur.

Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

#### ■ Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat.

En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

#### ■ Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- avant la définition des indices de substitution, maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement ;
- après définition des indices de substitution, notamment, la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture. Une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

### 2.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Un contrat est qualifié de garantie financière s'il impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Ces contrats peuvent être qualifiés de contrats d'assurance s'ils transfèrent un risque d'assurance significatif. Dans ce cas, ils entrent dans le champ d'application de la norme IFRS 17 (cf. note II.2.2).

S'ils prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés, entrant dans le champ d'application d'IFRS 9.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

### 2.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le groupe « décomptabilise » tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent, ou lorsque le groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la « décomptabilisation » d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée ;
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession ;
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatés en réserves consolidées sans transiter par le compte de résultat.

Le groupe « décomptabilise » un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être « décomptabilisé » en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

### 2.1.8 Évaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues » tandis que celui d'IAS 39 reposait sur un modèle de pertes de crédit avérées, impliquant une comptabilisation jugée trop tardive et trop faible des pertes de crédit au moment de la crise financière.

Dans ce modèle IFRS 9, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et les garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale ;
- statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale ; et
- statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

#### 2.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs.

Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Toute évolution de calibrage des scénarios ou des paramètres utilisés dans le modèle de provisionnement IFRS 9 fait l'objet d'une validation par cette instance.

Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IFRS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

#### **2.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2**

Le groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (Low Default Portfolio, portefeuille à faible nombre de défaut pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation d'expert) : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants... ;
- les portefeuilles HDP (High Default Portfolio, portefeuille qui présente un nombre de défaut suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédit à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables ; et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP) ; ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

À noter que le groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

#### **Critères quantitatifs**

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêt. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, depuis le 31 décembre 2023, le groupe est engagé dans l'adaptation des critères d'évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit, en lien avec les recommandations émises par l'Autorité bancaire européenne et la Banque centrale européenne.

Selon ces nouveaux critères le groupe a opté pour la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêt. Dès lors que les trois conditions suivantes sont respectées :

- l'actif financier présente un risque de défaut faible ;
- l'emprunteur démontre une solide capacité à remplir ses obligations au titre des flux de trésorerie contractuels à verser à court terme ;
- cette capacité qu'a l'emprunteur de remplir ses obligations contractuelles à court terme n'est pas nécessairement diminuée du fait de changements défavorables dans les conditions économiques et commerciales à plus long terme.

Le risque de crédit est présumé avoir augmenté significativement lorsque la probabilité de défaut de l'instrument a été multipliée par au moins trois depuis l'origination.

Enfin, la formule de la courbe frontière, qui met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêt a été revue afin de mieux refléter la dimension prospective au sein des portefeuilles HDP.

#### **Critères qualitatifs**

Le groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés...

Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés « prudemment » en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

#### **2.1.8.3 Statuts 1 et 2 – calcul des pertes de crédit attendues**

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à un an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (un à dix ans) pour le statut 2.

Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

#### Probabilités de défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A ;
  - les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie ;
- sur une profondeur d'historique remontant à 1981.

#### Pertes en cas défaut

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêt des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties ;
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60 % sur les souverains et 40 % sur le reste).

#### Facteurs de conversion

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

#### Dimension prospective

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et est prise en compte à travers la modélisation des probabilités de défaut et par la déformation des matrices de migration de note interne (ou paramètre de risque).

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarios (optimiste, central, pessimiste), qui sont pondérés en fonction de la vision du groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du Groupe Crédit Mutuel).

Ces scénarios sont élaborés par les économistes du groupe, en tenant compte des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme, ...) publiées par les institutions (FMI, Banque mondiale, BCE, OCDE).

Le poids à attribuer au scénario servant au calcul des pertes de crédit attendues est fixé à minima à 50 % pour le scénario central et le poids des deux scénarios alternatifs est défini selon l'évolution du cycle économique anticipée par les économistes du groupe. Les pondérations sont actualisées à minima semestriellement.

Toutefois, l'approche prospective intégrée au modèle de pertes de crédit attendues pourrait être ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêté des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque, sans précédent dans la chronique historique et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

Des ajustements post-modèles peuvent être considérés pour prendre en compte les conséquences d'incidents climatiques sur les pertes attendues ou les perspectives de dégradation de certains secteurs économiques.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés.

Les effets des ajustements sont décrits ci-avant dans le paragraphe sur le risque de crédit.

#### 2.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

Une dépréciation est constatée, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts – susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, des flux futurs estimés tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables, dont les principaux éléments sont les suivants :

- l'analyse du défaut s'effectue dorénavant en traitement quotidien au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'arriérés consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteurs. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100 euros Retail, 500 euros Corporate) et relatif (plus de 1 % des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimale est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

La Banque Fédérative du Crédit Mutuel a déployé cette nouvelle définition du défaut sur les entités IRB selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- étape 1 – Elle consiste à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'autorisation de mise en œuvre a été obtenue par le groupe en octobre 2019 ;
- étape 2 – Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à « recalibrer » le cas échéant les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le groupe estime que cette nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (statut 3) et prudentiel. Cette évolution constitue un changement d'estimation, dont l'impact non significatif est comptabilisé en résultat au cours de l'exercice du changement.

### **2.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine**

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêté, ils sont classés en statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

### **2.1.8.6 Comptabilisation**

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque et, en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. II.1.vi « Garanties financières et engagements de financement » et II-3-ii « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ».

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

## **2.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées, et consentantes agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

### **2.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif**

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

### **2.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif**

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, mark-to-model.

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

### **2.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur**

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; Sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté ;
- niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital-risque, dans les activités de marché, les titres de créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables. L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

## 2.2 Activités d'assurance

### 2.2.1 Placements financiers des activités d'assurance

Les placements financiers des activités d'assurance, autres que les immeubles de placement, sont évalués selon la norme IFRS 9. Pour plus de détails, cf. II-1

Les immeubles de placement sous-jacents à des contrats d'assurance sont évalués à la juste valeur par résultat selon la norme IAS 40.

### 2.2.2 Contrats d'assurance et de réassurance

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application :

- évaluation des contrats d'assurance au bilan : leur valeur est mise à jour à chaque arrêté, sur la base d'une réestimation des flux futurs de trésorerie rattachés à leur exécution. Cette réestimation tient compte des données de marché au titre des éléments financiers et des comportements des assurés ;
- reconnaissance de la marge : bien que la rentabilité des contrats d'assurance reste inchangée, la reconnaissance en résultat de leur marge est modifiée pour être étalée sur la durée de la prestation d'assurance ; et
- présentation du compte de résultat : les frais généraux rattachables à l'exécution des contrats d'assurance sont désormais présentés en diminution du produit net bancaire parmi les Charges de services d'assurance et n'affectent donc plus le total des frais généraux à la face du compte de résultat consolidé.

Le groupe a retenu l'approche Year To Date (YTD) pour évaluer les différentes composantes des modèles comptables sous IFRS 17.

Ce choix de méthode comptable est appliqué à tous les contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus, elle implique de ne pas tenir compte des estimations précédemment effectuées dans ses états financiers intermédiaires.

#### Champ d'application

IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux contrats de réassurance émis et détenus et aux contrats d'investissement à participation discrétionnaire émis.

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel l'émetteur prend en charge un risque d'assurance significatif pour le titulaire de police en convenant d'indemniser le titulaire de la police si l'événement assuré, qui est futur et incertain, affecte de manière défavorable le titulaire.

#### Regroupement de contrats

La norme impose d'identifier les portefeuilles de contrats d'assurance, c'est-à-dire les contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble.

Chaque portefeuille des contrats d'assurance émis est ensuite divisé en trois niveaux de profitabilité :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaire ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Le niveau de profitabilité d'un groupe de contrat doit être uniforme parmi les contrats inclus dans ce groupe.

Par ailleurs, IFRS 17 telle que publiée par l'IASB introduit le principe de cohortes annuelles interdisant d'inclure dans le même groupe les contrats émis à plus d'un an d'intervalle.

Néanmoins, la norme telle qu'adoptée par l'Union européenne prévoit une exception optionnelle de l'application de cette règle pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe et les groupes de contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire dont les flux de trésorerie ont une incidence sur les flux de trésorerie destinés aux assurés d'autres contrats, ou subissent l'incidence de tels flux.

Le GACM applique cette exception européenne aux groupes de contrats éligibles.

Les différents niveaux d'agrégation retenus par le GACM sont les suivants :

#### Définition des portefeuilles de contrats

Les contrats du modèle général et du modèle simplifié sont regroupés par familles homogènes de produits, sans distinction par garanties ou par entité juridique au sein d'une même zone géographique. Les contrats du modèle VFA sont regroupés en fonction du portefeuille d'actif auquel ils sont adossés.

#### Signature de profitabilité et définition des groupes de contrats

Compte tenu de la maille retenue par le GACM pour les portefeuilles de contrats, il s'avère que les portefeuilles de contrats présentent un niveau de profitabilité homogènes par génération de souscription. Par conséquent, un portefeuille de contrats évalué selon le modèle général ou le modèle simplifié sera subdivisé en un seul groupe par année de souscription.

Pour les contrats du modèle VFA, le groupe de contrat correspond au portefeuille de contrat, en application de l'exception européenne appliquée.

Le niveau de regroupement des contrats IFRS 17 définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur profitabilité.

#### Modèles d'évaluation

Modèle Général d'évaluation des contrats d'assurance (Approche Building Blocks Approach)

Les contrats doivent être évalués par défaut selon un modèle d'évaluation général comme la somme des éléments suivants :

- les flux de trésorerie d'exécution :

- les estimations des flux de trésorerie futurs (primes, prestations, frais directement rattachables) pondérés par leur probabilité de réalisation,
- un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (c'est-à-dire en actualisant ces flux de trésorerie futurs),
- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, ou CSM).

Les flux de trésorerie inclus dans la frontière des contrats sont principalement constitués des primes, prestations et frais directement rattachables. Pour les contrats d'épargne, cela inclut notamment les versements libres ainsi que la phase de rente en service lorsque les contrats prévoient une sortie en rente obligatoire.

La marge de services contractuels représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance, c'est-à-dire la valeur actuelle des bénéfices futurs. Elle est amortie en produits des contrats d'assurance sur la période de couverture des contrats, au fur et à mesure que l'entité d'assurance fournit des services aux assurés selon des unités de couverture.

Compte tenu de la diversité des contrats d'assurance, la détermination des unités de couverture nécessite de faire preuve de jugement en considérant à la fois le niveau de couverture défini dans le contrat (par exemple, le capital en cas de décès pour un contrat emprunteur) et la durée attendue de couverture du contrat.

La CSM d'un groupe de contrats ne peut pas être négative, tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début ou en cours de contrat est immédiatement constaté en résultat.

### Taux d'actualisation

IFRS 17 impose l'utilisation de courbes de taux d'actualisation reflétant la valeur temps de l'argent, ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance. Pour déterminer le taux d'actualisation, le groupe applique l'approche ascendante (ou bottom-up). Cette méthodologie consiste à sommer une composante sans risque liquide, fondée sur des taux swaps, et un ajustement pour tenir compte des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance.

Le groupe utilise la courbe de taux EIOPA et retient les principes relatifs à l'extrapolation de la courbe des taux sans risque dans le cadre de la révision de la directive Solvabilité II (orientation générale du Conseil de l'Union européenne) car ces derniers apportent davantage de cohérence et de consistance au regard des marchés financiers.

La prime d'illiquidité est établie à partir de la composition du portefeuille d'actifs détenus par le groupe, ainsi que d'indices de rendement de marché. Elle intègre les actifs obligataires cotés et non-obligataires.

- Pour les actifs obligataires, la prime d'illiquidité est évaluée en comparant les spreads du portefeuille au rendement implicite du risque de crédit (rémunération du risque de défaut et de dégradation de la notation).
- Pour les classes non obligataires, la prime d'illiquidité représente le sur-rendement attendu net de risques de marché. Les classes d'actifs concernées sont l'immobilier, le private equity, les fonds de dettes et la gestion alternative.

La prime d'illiquidité est ensuite ajustée d'un coefficient d'application afin de tenir compte des différences de caractéristiques des passifs.

### Ajustement pour risque non financier et niveau de confiance

L'ajustement pour le risque non financier doit refléter la rémunération requise par le groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier lorsque le groupe exécute des contrats d'assurance.

Il a été décidé de calculer l'ajustement pour risque avec une approche quantile utilisant la Value at Risk (« VaR ») pour l'ensemble des risques. Le groupe considère qu'un quantile de 80 % représente un niveau de prudence adéquat pour les provisions techniques sous-jacentes.

L'estimation de l'ajustement au titre du risque non financier tient compte de l'effet diversification des risques.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

La valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance est réévaluée à la fin de chaque période ultérieure. Elle est alors égale à la somme des deux montants suivants :

- le passif au titre de la couverture restante, qui regroupe la valeur des flux d'exécution réestimés à cette date (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante) et la marge sur services contractuels réactualisée à cette même date comme décrit ci-dessus ;
- le passif au titre des sinistres survenus, pour un montant égal à la valeur actualisée des flux estimés de trésorerie nécessaires au règlement des demandes d'indemnisation valides sur les sinistres qui se sont déjà produits.

À cette même date d'arrêt, le montant de la marge sur services contractuels est réactualisé pour tenir compte notamment :

- de l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe de contrats ;
- des intérêts capitalisés au taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur initiale de la marge ;
- de la réestimation des flux de trésorerie d'exécution par les changements dans les hypothèses techniques (valeur actualisée des primes à recevoir et des charges de prestations à venir sur la période de couverture restante, hors estimations des charges à régler sur sinistres déjà survenus qui font l'objet d'une évaluation séparée).

Néanmoins, si le montant négatif lié aux changements de flux de trésorerie futurs actualisés s'avère être supérieur au montant de marge restante, l'excédent négatif est alors immédiatement comptabilisé en résultat. La marge est également capitalisée selon le taux figé à l'origine du contrat.

L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en « Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis » ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les portefeuilles de contrats d'assurance évalués sous le modèle général.

Le groupe applique le modèle général d'évaluation aux contrats d'assurances de personnes à déroulement long ou de prévoyance (notamment les contrats des emprunteurs immobiliers, les contrats obsèques et les contrats de dépendance).

Les unités de couvertures retenues sont calibrées sur le capital assuré, donc sans référence au coût pour l'assureur.

#### **Modèle des honoraires variables (Approche Variable Fee Approach)**

La norme IFRS 17 prévoit, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général.

Ce modèle adapté, dit des « honoraires variables » (« Variable Fee Approach »), permet de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

Les contrats d'assurance avec participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont donc définis comme des contrats d'assurance dans le cas desquels :

- les modalités contractuelles précisent que le titulaire a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ;
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation de l'éligibilité du contrat à la VFA sur la base de ces critères se fait à l'origine du contrat et n'est plus revue par la suite, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les principales adaptations par rapport au Modèle Général concernent :

- la part de la variation de juste valeur des investissements sous-jacents qui revient à l'assureur. À chaque date d'arrêté, elle est intégrée à la marge sur services contractuels afin d'être reconnue en résultat de manière étalée sur la durée résiduelle de couverture prévue des contrats ;
- les intérêts sur la marge sur services contractuels dont les variations sont implicitement incluses dans la révision périodique de la marge sur services contractuels.

Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché par résultat, le résultat financier de ces contrats est nul. Dans le cas de non-concordance comptable entre les actifs sous-jacents et le passif d'assurance, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations du passif liées à ces actifs est applicable.

Le groupe applique le modèle VFA à la totalité des produits Vie du groupe (à la fois aux contrats du fonds général et aux contrats en unités de compte). La maille de modélisation retenue est le portefeuille d'actif sous-jacent aux contrats considérés.

Les unités de couvertures retenues sont les provisions mathématiques des contrats. Sur la base de ce driver, le groupe a dû appliquer un coefficient correcteur pour amortir la CSM en résultat et neutraliser le biais induit par l'effet dit bow wave associé à la modélisation stochastique en environnement risque neutre. Après application de l'unité de couverture corrigée, le montant de CSM qui est amorti en résultat à chaque période tient compte de l'environnement dit « monde réel », et reflète le service rendu aux assurés sur la période considérée.

#### **Approche simplifiée (Approche Premium Allocation Approach)**

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (Premium allocation Approach) à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du Modèle Général.

Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

À chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

L'approche simplifiée est appliquée par le groupe à la totalité des produits d'assurances-dommages ou de biens, dans une moindre mesure à certains produits de Santé et de Prévoyance individuelles et collectives.

**Principales options normatives retenues par le groupe****- Unité de couverture des groupes de contrats d'assurance**

La norme IFRS 17 définit la notion d'unité de couverture comme une unité qui représente le « volume de services [...] fourni par les contrats ». Elle précise que le « volume de services » recouvre deux aspects : le « volume de prestations fourni » et la « période de couverture prévue ».

Pour chaque groupe de contrat, le groupe a déterminé une unité de couverture pour répartir la marge sur services contractuels (CSM) sur les différentes périodes de couverture prévues, en reflétant le volume des prestations fournies sur ces différentes périodes.

Pour les contrats vie et épargne retraite, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond à la provision mathématique rattachée à chaque contrat, ajustée pour tenir compte de l'impact du rendement réel des placements sous-jacents par rapport à la projection actuarielle en risque neutre.

Pour les contrats prévoyance emprunteur évalué selon le modèle général, l'unité de couverture utilisée pour l'amortissement de la CSM correspond au capital assuré

**Neutralisation des effets taux en OCI**

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles pour lesquels cette décomposition a été jugée pertinente, comme l'autorise la norme.

Le groupe applique l'option de neutralisation des effets de taux d'actualisation en capitaux propres pour les contrats d'assurance de prévoyance (contrats d'assurance emprunteur, obsèques, dépendance...) et les passifs pour des sinistres survenus des contrats de dommages (assurance accident corporel individuel, moyens de paiement, multirisques habitation...).

**Traitement des frais internes**

En tant que conglomérat de banque et d'assurance, le groupe distribue des produits d'épargne ainsi que de prévoyance (assurance emprunteur, automobile, habitation...) et met à disposition tout moyen de gestion nécessaire à l'activité pour le compte de ses filiales d'assurance.

Les prestations assurées par les réseaux bancaires (apport d'affaires, gestion administrative des contrats, mise à disposition de personnel ou de biens...) sont rémunérées par des commissions margées sur la base de conventions entre les établissements de crédit distributeurs et les filiales d'assurance.

Le nouveau modèle d'évaluation des contrats d'assurance sous IFRS 17 nécessite de projeter dans les flux d'exécution des contrats les frais d'acquisition et de gestion qui seront versés dans le futur et de présenter dans le compte de résultat d'une part, la libération des frais estimés au titre de la période et, d'autre part, les frais réels engagés par les réseaux distributeurs bancaires.

Conformément aux recommandations de l'ESMA (32-63-1320) et de l'AMF (DOC-2022-06), le groupe procède au retraitement de la marge interne au bilan et au compte de résultat de manière à refléter la valorisation des contrats d'assurance, selon IFRS 17, aux bornes du Groupe Crédit Mutuel.

**Présentation au bilan et compte de résultat**

Les contrats d'assurance émis et les contrats de réassurance détenus sont présentés au bilan à l'actif ou au passif selon la position globale des portefeuilles auxquels ils appartiennent (dont les dettes et créances rattachables à l'évaluation du contrat) ;

Les différents produits et charges des contrats d'assurance et de réassurance sont décomposés dans le compte de résultat consolidé au sein du produit net bancaire entre :

- résultat des activités d'assurance :
  - les produits des contrats d'assurance et de réassurance émis,
  - les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- résultat financier des activités d'assurance :
  - les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance émis, et
  - les produits et charges financiers des contrats de réassurance détenus.

Les produits des contrats d'assurance présentent le relâchement des flux d'exécution pour le montant attendu sur la période (à l'exclusion des composantes d'investissement), variation de l'ajustement pour risque, amortissement de la marge sur services contractuels au titre des services rendus, montant alloué à l'amortissement des frais d'acquisition, écarts d'expérience sur primes ;

Les charges de services afférentes aux contrats d'assurance et de réassurance émis ainsi que les charges afférentes aux contrats de réassurance détenus incluent alors la quote-part engagée des frais généraux et des commissions directement rattachables à l'exécution des contrats qui sera ainsi portée en déduction du produit net bancaire. Elles comprennent également la composante de perte initiale ainsi que son amortissement dans le cas d'un portefeuille de contrats déficitaires.

Les contrats d'assurance Épargne Retraite incluent une composante investissement prenant la forme d'un dépôt versé par l'assuré et que l'assureur est contractuellement tenu de lui rembourser même si l'événement assuré ne se produit pas. Les flux de collecte et de remboursement de ces dépôts ne constituent ni des produits ni des charges afférents à ces contrats.

Les produits et charges financiers des contrats d'assurance et de réassurance incluent essentiellement les variations de valeur des groupes de contrats liées aux effets de la valeur temps de l'argent et des risques financiers non pris en compte dans les flux estimés.

Les produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis seront présentés séparément entre le compte de résultat et les capitaux propres pour les portefeuilles concernés.

## Évaluation des traités de réassurance

La réassurance détenue est traitée comme les contrats d'assurance émis, soit en modèle général, soit en modèle simplifié. La marge sur services contractuels représentant le gain ou la perte attendu au titre de la réassurance est négative et les flux d'exécution des contrats incluent le risque de non-performance du réassureur.

## 2.3 Instruments non financiers

### 2.3.1 Contrats de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement consenti par le groupe représente un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple consenti par le groupe représente tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

#### 2.3.1.1 Opérations de location financement côté bailleur

Conformément à IFRS 16, les opérations de location financement réalisées avec des sociétés extérieures au groupe figurent au bilan consolidé, pour leurs encours déterminés d'après la comptabilité financière. Les opérations de location financement permettent de transférer aux locataires la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué.

Ainsi, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- sortir du bilan l'immobilisation louée ;
- constater une créance, en Actifs financiers au coût amorti, pour une valeur actualisée au taux implicite du contrat, des paiements de location à recevoir au titre du contrat de location-financement, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur ;
- comptabiliser des impôts différés au titre des différences temporelles existantes tout au long de la vie de l'opération de location-financement ;
- comptabiliser en marge nette d'intérêt, le revenu net de l'opération de location, celui-ci étant représentatif du taux de rentabilité périodique constant sur l'encours restant dû.

Le risque de crédit sur les créances financières est évalué et comptabilisé selon IFRS 9 (Cf. § « II.1.viii Évaluation du risque de crédit »).

#### 2.3.1.2 Opérations de location financement côté preneur

Conformément à IFRS 16, les droits d'utilisation sont inscrits à l'actif dans le poste « immobilisations corporelles » en contrepartie d'une dette locative comptabilisée dans le poste « comptes de régularisation et passifs divers ». Les loyers versés sont ventilés entre charges d'intérêt et remboursement du principal de la dette.

### 2.3.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

### 2.3.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat dans le poste « charges de personnel » à l'exception de la part résultant des réévaluations des passifs nets issus des régimes à prestations définies, comptabilisées en capitaux propres.

#### 2.3.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, préretraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux à long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements ;
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âge, des catégories Cadre/Non cadre et des caractéristiques régionales ;
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT « inflaté » pour les différentes maturités ;

- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur trois ans du nombre de démissions et licenciements rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI ;
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans ;
- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur et les produits d'intérêts qu'ils génèrent impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

Conformément à la décision IFRIC du 20 avril 2021, l'engagement de retraite des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits sont plafonnés en fonction d'un nombre d'années d'ancienneté et soumis à la présence du salarié en date de départ à la retraite, est constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond).

### **2.3.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies**

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements.

Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

### **2.3.3.3 Autres avantages à long terme**

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme les médailles du travail.

L'engagement du groupe au titre des autres avantages à long terme est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période.

Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurance. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

### **2.3.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail**

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité.

Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

### **2.3.3.5 Avantages à court terme**

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes.

Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

## **2.3.4 Immobilisations**

### **2.3.4.1 Immobilisations dont le groupe est propriétaire**

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administratives. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables et nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties.

Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

#### Immobilisations corporelles :

- Terrain aménagements réseaux : 15-30 ans ;
- Constructions – gros œuvre structure : 20-80 ans (en fonction du type d'immeuble concerné) ;
- Constructions – équipements : 10-40 ans ;
- Agencements et installations : 5-15 ans ;
- Mobilier et matériel de bureau : 5-10 ans ;
- Matériel de sécurité : 3-10 ans ;
- Matériel roulant : 3-5 ans ;
- Matériel informatique : 3-5 ans.

#### Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis ou créés en interne : 1-10 ans ;
- Fonds de commerce acquis : 9-10 ans (si acquisition de portefeuille de contrats clientèle).

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations incorporelles non amortissables (comme les droits au bail) font l'objet d'un test de dépréciation a minima une fois par an.

S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations/reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

#### 2.3.4.2 Immobilisations dont le groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat ;
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers ;
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. La flotte automobile n'a été retraitée que lorsqu'elle était localement significative et les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques jugés significatifs, a été activé.

D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 000 euros). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits au bail, sont reclassés en immobilisations corporelles quand ils concernent des contrats qui ne sont pas en tacite reconduction. Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles.

Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de neuf ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat<sup>1</sup>. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du déplaçonnement des loyers après cette période.

<sup>1</sup> Des groupes régionaux qui portent en direct les baux.

- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

### 2.3.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent. Ainsi, les commissions considérées comme un complément d'intérêt font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Ces commissions sont donc comptabilisées parmi les produits et charges d'intérêt.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant un service ponctuel sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cette prestation.

### 2.3.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés.

Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

#### 2.3.6.1 Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable en utilisant les taux de l'impôt sur les sociétés connus à la clôture de l'exercice et applicables au cours des exercices suivants.

Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

#### Amendement à IAS 12 – Réforme fiscale internationale – modèle de règles du Pilier 2

Les règles du Pilier 2 de l'OCDE, reprises par la Directive (UE) 2022/2523 et transposées en France par l'article 33 de la loi de Finance 2024, ont pour but d'instaurer un niveau minimum d'imposition mondial pour les groupes d'entreprises multinationales et les groupes nationaux de grande envergure dans l'Union Européenne.

Selon celles-ci, un impôt complémentaire est à payer si le taux effectif d'imposition selon les règles Global Anti-Base Erosion (GLoBe) de l'OCDE par juridiction est inférieur à 15 %.

IAS 12 prévoit une exemption temporaire obligatoire de comptabilisation des impôts différés liés à Pilier 2. Un chantier a été lancé sur 2023 afin de recenser la liste des juridictions et d'estimer la charge d'impôt courant liée à Pilier 2 dès 2024. L'impact lié à cette réforme fiscale est non significatif pour le groupe.

#### 2.3.6.2 Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat

Conformément à IFRIC 23, le groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition.

En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

### 2.3.7 Intérêts pris en charge par l'État de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'État. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'État une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'État.

Les bonifications perçues de l'État sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

### 2.3.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés s'il est disponible en vue d'être vendu et si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois.

Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat dans la rubrique « gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

## 2.4 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comporte des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte du conflit ukrainien et des conditions macro-économiques existantes en date de clôture.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement ;
- contrats d'assurance, notamment s'agissant des flux de trésorerie futurs d'exécution ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues. À date, les risques environnementaux ne sont pas appréhendés à travers les modèles de dépréciation des pertes de crédit attendues du groupe ;
- provisions, dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition ;
- impôts différés actifs.

## 3 Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au groupe sont les sociétés consolidées au niveau du groupe Crédit Mutuel dans son ensemble, y compris les autres établissements adhérents à la Confédération Nationale du Crédit Mutuel et les sociétés mises en équivalence.

Les transactions réalisées entre le groupe et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché, au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées est présentée dans la note 3. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques, lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

## 4 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et non encore appliquées

### 4.1 Normes et interprétations adoptées par l'Union européenne

#### Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » relatifs au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Ils seront applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Ces amendements apportent des précisions sur l'évaluation du caractère « basique » des flux contractuels d'un actif financier, notamment en présence de clauses conditionnelles dont la réalisation dépend d'objectifs environnementaux, sociaux ou de gouvernance (ESG).

Ces amendements requièrent également la communication d'information complémentaires concernant les instruments de capitaux propres désignés comme évalués à la juste valeur par capitaux propres et les actifs et passifs assortis de clauses conditionnelles.

Un recensement des instruments concernés et une analyse de leur traitement comptable sont en cours au sein du groupe.

#### Amendements à IFRS 9 et IFRS 7 clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles

L'Union Européenne a adopté les amendements à IFRS 9 « Instruments financiers » et IFRS 7 « Instruments financiers : Informations à fournir » clarifiant la manière dont une entité comptabiliserait les contrats d'achat et de livraison d'électricité dépendante de sources naturelles. Ils seront applicables, rétrospectivement, aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Les amendements visent notamment à préciser les conditions d'application de l'exemption « pour usage propre » qui permet, sous conditions, d'exclure du champ d'application de la norme IFRS 9 certains contrats de livraison d'électricité provenant de sources naturelles.

Les impacts liés à ces amendements sont en cours d'analyse.

## **Nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers »**

L'IASB a publié le 9 avril 2024 la nouvelle norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers », qui remplacera la norme IAS 1 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union Européenne. La norme sera d'application rétrospective.

Cette nouvelle norme reprend en grande partie les exigences d'IAS 1. Les nouvelles exigences concerneront particulièrement la présentation du compte de résultat, les informations présentées au titre des mesures de performance définies par la direction et l'agrégation ou la désagrégation des informations quantitatives présentées dans les états financiers.

Les impacts pour le Groupe sont en cours d'évaluation.

## Note 2 Répartition du bilan et compte de résultat par secteur d'activité et par zone géographique

Les secteurs d'activité du groupe BFCM sont les suivants :

- La banque de détail regroupe :
  - a) les activités de réseau bancaire : banques régionales du CIC, BECM, Beobank, TARGOBANK Corporate and Investment Banking (Targobank CIB),
  - b) le crédit à la consommation : TARGOBANK Retail et Cofidis,
  - c) les filiales métier : les activités dont la commercialisation des produits est assurée par le réseau regroupent principalement l'affacturage et le crédit-bail mobilier et immobilier ;
- L'activité d'assurance est constituée par le groupe des Assurances du Crédit Mutuel ;
- Les métiers spécialisés regroupent :
  - a) les activités de gestion d'actifs et de banque privée en France et à l'étranger,
  - b) la banque de financement : financement des grandes entreprises et des clients institutionnels, financements structurés, international et succursales étrangères,
  - c) les activités de marché qui comprennent les activités commerciales et d'investissement (taux, actions et crédit),
  - d) Le capital-investissement ;
- Les autres métiers comprennent les éléments non affectables à une autre activité : les holdings intermédiaires, les participations minoritaires, l'immobilier d'exploitation, les structures logistique, la presse, les entités informatiques et les opérations réciproques.

Les entités consolidées sont affectées en totalité à leur activité principale sur la base de leur contribution aux comptes consolidés. Seules trois entités font exception en raison de leur présence dans plusieurs activités :

- le CIC et la BFCM : dans ce cas, la contribution au compte de résultat et au bilan consolidés de ces deux entités fait l'objet de répartitions analytiques entre les différents secteurs d'activité auxquels elles contribuent.
- la société TARGOBANK AG s'articule autour de trois activités en Allemagne : TARGOBANK Retail pour le crédit à la consommation, TARGOBANK Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et TARGOBANK CIB pour le réseau bancaire.

### 2a Répartition du compte de résultat par secteur

30/06/2025	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	4 427	822	1 532	-231	6 549
Frais généraux	-2 632	-92	-792	111	-3 405
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 795</b>	<b>730</b>	<b>740</b>	<b>-120</b>	<b>3 144</b>
Coût du risque de contrepartie	-801	0	19	0	-782
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	0	0	0	39	39
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>994</b>	<b>730</b>	<b>759</b>	<b>-81</b>	<b>2 402</b>
Impôt sur les sociétés	-351	-235	-180	1	-764
<b>Résultat net comptable</b>	<b>643</b>	<b>495</b>	<b>580</b>	<b>-80</b>	<b>1 638</b>
Minoritaires	-	-	-	-	191
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 447</b>

(1) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

30/06/2024	Banque de détail	Assurance	Métiers Spécialisés	Autres Métiers	Total
Produit net bancaire	4 159	711	1 491	-183	6 178
Frais généraux	-2 510	-87	-727	116	-3 208
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>1 650</b>	<b>624</b>	<b>764</b>	<b>-68</b>	<b>2 970</b>
Coût du risque de contrepartie	-741	0	-59	1	-799
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(1)</sup>	1	-1	-1	40	39
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>909</b>	<b>623</b>	<b>704</b>	<b>-27</b>	<b>2 210</b>
Impôt sur les sociétés	-269	-130	-141	44	-496
<b>Résultat net comptable</b>	<b>640</b>	<b>493</b>	<b>563</b>	<b>17</b>	<b>1 714</b>
Minoritaires	-	-	-	-	189
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 524</b>

(i) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition (notes 16 et 19).

# COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

## DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « BANQUE DE DÉTAIL »

30/06/2025	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	2 305	1 764	357	4 427
Frais généraux	-1 470	-928	-234	-2 632
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>835</b>	<b>836</b>	<b>124</b>	<b>1 795</b>
Coût du risque de contrepartie	-267	-509	-25	-801
Gains ou pertes sur autres actifs	-1	1	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>567</b>	<b>328</b>	<b>99</b>	<b>994</b>
Impôt sur les sociétés	-212	-108	-30	-351
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>355</b>	<b>220</b>	<b>68</b>	<b>643</b>

30/06/2024	Réseau bancaire	Crédits à la consommation	Filiales métier	Total Banque de détail
Produit net bancaire	2 161	1 633	365	4 159
Frais généraux	-1 428	-857	-224	-2 510
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>732</b>	<b>776</b>	<b>141</b>	<b>1 650</b>
Coût du risque de contrepartie	-284	-440	-17	-741
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	1
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>448</b>	<b>337</b>	<b>124</b>	<b>909</b>
Impôt sur les sociétés	-120	-113	-37	-269
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>329</b>	<b>224</b>	<b>87</b>	<b>640</b>

## DÉTAIL DES MÉTIERS DU SECTEUR « MÉTIERS SPÉCIALISÉS »

30/06/2025	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	667	323	331	211	1 532
Frais généraux	-498	-96	-150	-47	-792
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>169</b>	<b>226</b>	<b>182</b>	<b>164</b>	<b>740</b>
Coût du risque de contrepartie	7	15	-2	0	19
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	0	0	0
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>175</b>	<b>241</b>	<b>179</b>	<b>164</b>	<b>759</b>
Impôt sur les sociétés	-47	-83	-55	6	-180
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>129</b>	<b>158</b>	<b>124</b>	<b>169</b>	<b>580</b>

30/06/2024	Gestion d'actifs et banque privée	Banque de financement	Activités de marché	Capital-investissement	Total Métiers Spécialisés
Produit net bancaire	635	335	299	223	1 491
Frais généraux	-457	-83	-142	-45	-727
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>178</b>	<b>252</b>	<b>157</b>	<b>177</b>	<b>764</b>
Coût du risque de contrepartie	-21	-40	3	0	-59
Gains ou pertes sur autres actifs	0	0	-1	0	-1
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>157</b>	<b>212</b>	<b>159</b>	<b>177</b>	<b>704</b>
Impôt sur les sociétés	-44	-56	-39	-2	-141
<b>RÉSULTAT NET COMPTABLE</b>	<b>112</b>	<b>156</b>	<b>120</b>	<b>175</b>	<b>563</b>

## 2b Répartition du compte de résultat par zone géographique

	30/06/2025				30/06/2024			
	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total	France	Europe hors France	Autres pays <sup>(1)</sup>	Total
Produit net bancaire <sup>(2)</sup>	4 323	2 059	168	6 549	4 043	1 962	172	6 178
Frais généraux	-2 185	-1 162	-58	-3 405	-2 077	-1 082	-49	-3 208
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>2 138</b>	<b>896</b>	<b>110</b>	<b>3 144</b>	<b>1 966</b>	<b>880</b>	<b>123</b>	<b>2 970</b>
Coût du risque de contrepartie	-389	-386	-6	-782	-411	-398	10	-799
Gains ou pertes sur autres actifs <sup>(3)</sup>	27	1	11	39	27	1	11	39
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>1 776</b>	<b>510</b>	<b>115</b>	<b>2 402</b>	<b>1 582</b>	<b>484</b>	<b>144</b>	<b>2 210</b>
Résultat net global	1 184	360	93	1 638	1 272	324	115	1 711
<b>RÉSULTAT NET PART DU GROUPE</b>	<b>1 002</b>	<b>351</b>	<b>93</b>	<b>1 447</b>	<b>1 091</b>	<b>319</b>	<b>114</b>	<b>1 524</b>

(1) USA, Canada, Singapour, Hong-Kong et Tunisie.

(2) 32,7 % du PNB (hors activités logistique et holding) a été réalisé à l'étranger au premier semestre 2025 (contre 33,5 % du PNB au premier semestre 2024).

(3) Y compris résultat net des entités mises en équivalence et les pertes de valeur sur écarts d'acquisition.

**Note 3 Périmètre de consolidation**
**3a Composition du périmètre de consolidation**

La société mère du groupe est la Banque Fédérative du Crédit Mutuel.

Depuis le 31 décembre 2024, les changements intervenus sur le périmètre de consolidation sont les suivants :

- Entrées : EBRA Médias (dans le groupe de presse EBRA), Sofedis ;
- Fusion : CIC Capital Ventures Quebec absorbée par CIC Capital Canada Inc ;
- Cession : N/A.

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
<b>A. RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM)	France	96	96	IG	96	96	IG
Beobank	Belgique	51	51	IG	51	51	IG
CIC Est	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque (LB)	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Lyonnaise de Banque Monaco (succursale de LB)	Monaco	100	100	IG	100	100	IG
CIC Nord Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Sud Ouest	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	France	100	100	IG	100	100	IG
<b>B. CRÉDITS À LA CONSOMMATION</b>							
Cofidis Belgique	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis France	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Espagne (succursale de Cofidis France)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Hongrie (succursale de Cofidis France)	Hongrie	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Portugal (succursale de Cofidis France)	Portugal	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis SA Pologne (succursale de Cofidis France)	Pologne	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis SA Slovaquie (succursale de Cofidis France)	Slovaquie	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Italie (succursale de Cofidis France)	Italie	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis République Tchèque	République Tchèque	100	100	IG	100	100	IG
Creatis	France	100	100	IG	100	100	IG
MCB (Magyar Cetelem Bank Zrt.)	Hongrie	100	100	IG	100	100	IG
Margem-Mediação Seguros, Lda	Portugal	100	100	IG	100	100	IG
Monabanq	France	100	100	IG	100	100	IG
Targobank AG **	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
<b>C. FILIALES DU RÉSEAU BANCAIRE</b>							
Bail Actea	France	100	100	IG	100	100	IG
Bail Actea Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
CCLS Leasing Solutions	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Caution Habitat	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Home Loan SFH	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Immobilier	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Espagne (succursale de Crédit Mutuel Leasing)	Espagne	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
Crédit Mutuel Leasing Benelux	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing Nederland (succursale de Crédit Mutuel Leasing Benelux)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Real Estate Lease	France	100	100	IG	100	100	IG
Factofrance SA	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Crédit Mutuel Factoring	France	100	100	IG	100	100	IG
FCT Factofrance	France	100	100	IG	100	100	IG
Gesteurop	France	100	100	IG	100	100	IG
LYF SA	France	46	46	ME	45	45	ME
Paysurf	France	51	64	IG	51	64	IG
Targo Factoring GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Finanzberatung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Leasing GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Versicherungsvermittlung GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG

#### D. BANQUE DE FINANCEMENT ET ACTIVITÉS DE MARCHÉ

Caroline 1	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Bruxelles (succursale du CIC)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Hong Kong (succursale du CIC)	Hong Kong	100	100	IG	100	100	IG
CIC Londres (succursale du CIC)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
CIC New York (succursale du CIC)	États-Unis	100	100	IG	100	100	IG
CIC Singapour (succursale du CIC)	Singapour	100	100	IG	100	100	IG
Satellite	France	100	100	IG	100	100	IG

#### E. GESTION D'ACTIFS ET BANQUE PRIVÉE

Banque de Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque du Luxembourg Belgique (succursale de Banque de Luxembourg)	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque de Luxembourg Investments SA (BLI)	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique (BT)	France	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Londres (succursale de BT)	Royaume-Uni	100	100	IG	100	100	IG
Banque Transatlantique Luxembourg	Luxembourg	100	100	IG	100	100	IG
CIC Private debt	France	100	60	IG	100	60	IG
CIC Suisse	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
Cigogne Management	Luxembourg	100	60	IG	100	60	IG
Crédit Mutuel Asset Management	France	100	60	IG	100	60	IG
Crédit Mutuel Epargne Salariale	France	100	65	IG	100	65	IG
Crédit Mutuel Gestion	France	100	60	IG	100	60	IG
Crédit Mutuel Impact	France	100	60	IG	100	60	IG
Dubly Transatlantique Gestion	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe La Française	France	60	60	IG	60	60	IG
La Française Finance Services (LFFS)	France	100	60	IG	100	60	IG
La Française Finance Services Luxembourg branch (succursale de LFFS)	Luxembourg	100	60	IG	100	60	IG
La Française Finance Services Italian branch (succursale de LFFS)	Italie	100	60	IG	100	60	IG

# COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
La Française Finance Services succursal en Espana (succursale de LFFS)	Espagne	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group Korea Limited	Corée du sud	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group UK Finance Limited	Royaume-Uni	100	58	IG	100	58	IG
La Française Group UK Limited	Royaume-Uni	100	60	IG	100	60	IG
La Française Real Estate Managers Germany Deutsche Zweigniederlassung (succursale de La Française Group UK Limited)	Allemagne	100	60	IG	100	60	IG
La Française Group Singapore PTE Limited	Singapour	100	60	IG	100	60	IG
La Française Real Estate Managers	France	97	58	IG	97	58	IG
La Française Sytematic Asset Management GmbH (ex la Française AM GmbH)	Allemagne	100	60	IG	100	60	IG
LFP Multi Alpha	France	100	60	IG	100	60	IG
New Alpha Asset Management	France	52	31	IG	52	31	IG

## F. CAPITAL INVESTISSEMENT

CIC Capital Belgium	Belgique	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Canada Inc	Canada	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Suisse SA	Suisse	100	100	IG	100	100	IG
CIC Capital Ventures Quebec	Canada			FU	100	100	IG
CIC Conseil	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Capital	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Equity SCR	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Innovation	France	100	100	IG	100	100	IG

## G. AUTRES MÉTIERS

Affiches d'Alsace Lorraine	France	100	99	IG	100	99	IG
Alsacienne de Portage des DNA	France	100	99	IG	100	99	IG
Banque de Tunisie	Tunisie	35	35	ME	35	35	ME
Carizy	France	100	100	IG	100	100	IG
CIC Participations	France	100	100	IG	100	100	IG
Cofidis Group	France	100	100	IG	100	100	IG
Crédit Mutuel Titres	France	75	72	IG	75	72	IG
Davai	France	100	100	IG	100	100	IG
Ebra Academie	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Editions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Events	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Info	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Alsace	France	100	100	IG	100	99	IG
EBRA Medias Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Lorraine Franche Comté	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Medias Rhone-Alpes PACA	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Bourgogne Rhone-Alpes	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Portage Dauphiné Savoie	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Productions	France	100	100	IG	100	100	IG
EBRA Services	France	100	100	IG	100	100	IG

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
EBRA Studio	France	100	100	IG	100	100	IG
Est Bourgogne Médias	France	100	100	IG	100	100	IG
Euro Protection Surveillance	France	22	22	ME	22	22	ME
Euro Protection Surveillance Belgique (succursale d'EPS)	Belgique	22	22	ME	22	22	ME
Euro-Information	France	27	27	ME	27	27	ME
Foncière Massena	France	100	66	IG	100	66	IG
Fonds Révolution Environnementale et Solidaire	France	100	83	IG	100	83	IG
France Régie	Allemagne	100	100	IG	100	99	IG
GEIE Synergie	France	100	100	IG	100	100	IG
Gens d'Évènement	France	70	70	IG	70	70	IG
Groupe Progrès	France	100	100	IG	100	100	IG
Groupe Républicain Lorrain Imprimeries (GRLI)	France	100	100	IG	100	100	IG
Humanoid	France	100	81	IG	100	71	IG
Journal de la Haute Marne	France	50	50	ME	50	50	ME
KCIOP	France	90	90	IG	62	62	IG
La Liberté de l'Est	France	100	100	IG	100	100	IG
La Tribune	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Dauphiné Libéré	France	100	100	IG	100	100	IG
Le Républicain Lorrain	France	100	100	IG	100	100	IG
Lemon Start	France	100	81	IG	100	81	IG
Les Dernières Nouvelles d'Alsace	France	99	99	IG	99	99	IG
L'Est Républicain	France	100	100	IG	100	100	IG
Loire Événement Organisation	France	55	55	IG	55	55	IG
Lumedia	Luxembourg	50	50	ME	50	50	ME
Madmoizelle	France	100	81	IG	100	71	IG
Media des massifs français	France	68	68	IG	68	68	IG
Mediaportage	France	100	100	IG	100	100	IG
Mutuelles Investissement	France	100	97	IG	100	97	IG
Oddity H.	France	81	81	IG	81	81	IG
Presstic Numerama	France	100	81	IG	100	71	IG
Pro Expo Services	France	100	55	IG	100	55	IG
RES 1 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts)	France	100	83	IG	100	83	IG
RES 2 (ex Crédit Mutuel Impact Forêts II)	France	100	83	IG	100	83	IG
SAP Alsace	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI 14 Rue de Londres	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI ACM	France	100	65	IG	100	66	IG
SCI La Tréflière	France	46	46	ME	46	46	ME
SCI Le Progrès Confluence	France	100	100	IG	100	100	IG
SCI Provence Lafayette	France	100	66	IG	100	66	IG
SCI Saint Augustin	France	100	66	IG	100	66	IG
Société d'Édition de l'Hebdomadaire du Louhannais et du Jura (SEHLJ)	France	100	100	IG	100	100	IG
Sofedis	France	65	65	IG			NC
Targo Deutschland GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Dienstleistungs GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
Targo Technology GmbH	Allemagne	100	100	IG	100	100	IG
<b>H. SOCIÉTÉS D'ASSURANCE</b>							
ACM Belgium Life (ex NELB)	Belgique	100	66	IG	100	66	IG

	Pays	30/06/2025			31/12/2024		
		Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*	Pourcentage Contrôle	Pourcentage Intérêt	Méthode*
ACM Capital	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Deutschland AG	Allemagne	100	82	IG	100	83	IG
ACM Lebensversicherung AG	Allemagne	100	82	IG	100	83	IG
ACM Versicherung AG	Allemagne	100	82	IG	100	83	IG
ACM GIE	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM IARD	France	100	66	IG	97	64	IG
ACM Vie SA	France	100	66	IG	100	66	IG
ACM Vie, Société d'Assurance Mutuelle	France	100	66	IG	100	66	IG
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	France	66	66	IG	66	66	IG

\* Méthode : IG = Intégration Globale ; ME = Mise en Équivalence ; NC = Non Consolidée ; FU = Fusionnée

\*\* la société Targobank AG en Allemagne s'articule autour de trois activités : Targobank retail pour le crédit à la consommation, Targobank Factoring et Equipment Finance pour les filiales du réseau bancaire (factoring et leasing) et Targobank Corporate and Investment Banking pour le réseau bancaire.

### 3b Entités intégrées globalement ayant des minoritaires significatifs

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement <sup>(1)</sup>			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>30/06/2025</b>								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	173	3 371	-116	151 850	501	744	815
Beobank	49 %	9	566	-7	11 884	9	32	141

<sup>(1)</sup> Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

	Part des intérêts minoritaires dans les comptes consolidés				Informations financières relatives à l'entité intégrée globalement <sup>(1)</sup>			
	Pourcentage d'intérêt/ Pourcentage de droits de vote	Résultat net revenant aux minoritaires	Montant dans les capitaux propres des intérêts minoritaires	Dividendes versés aux minoritaires	Total bilan	Résultat net	Réserves latentes	PNB
<b>31/12/2024</b>								
Groupe des Assurances du Crédit Mutuel (GACM)	34 %	346	3 138	-449	146 171	1 009	665	1 438
Beobank	49 %	21	407	-8	11 497	44	20	310

<sup>(1)</sup> Montants avant élimination des comptes et opérations réciproques.

### Note 4 Caisse, Banques centrales (actif/passif)

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Caisse, Banques centrales – actif</b>		
Banques centrales	74 417	85 506
<i>dont réserves obligatoires</i>	2 698	2 820
Caisse	595	684
<b>TOTAL</b>	<b>75 012</b>	<b>86 190</b>
<b>Banques centrales – passif</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

## Note 5 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

### 5a Actifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2025				31/12/2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>12 216</b>	<b>721</b>	<b>7 247</b>	<b>20 184</b>	<b>11 527</b>	<b>735</b>	<b>6 624</b>	<b>18 886</b>
■ Effets publics	1 610	0	0	1 610	1 787	0	0	1 787
■ Obligations et autres titres de dettes	9 141	721	690	10 552	8 666	735	675	10 076
<i>Cotés</i>	<i>9 141</i>	<i>0</i>	<i>83</i>	<i>9 224</i>	<i>8 666</i>	<i>0</i>	<i>13</i>	<i>8 679</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>	<i>721</i>	<i>607</i>	<i>1 328</i>	<i>0</i>	<i>735</i>	<i>662</i>	<i>1 397</i>
<i>dont OPC</i>	<i>0</i>		<i>371</i>	<i>371</i>	<i>0</i>		<i>331</i>	<i>331</i>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	1 465	-	5 647	7 112	1 074	-	5 011	6 085
<i>Cotés</i>	<i>1 465</i>		<i>1 654</i>	<i>3 119</i>	<i>1 074</i>		<i>1 273</i>	<i>2 347</i>
<i>Non cotés</i>	<i>0</i>		<i>3 993</i>	<i>3 993</i>	<i>0</i>		<i>3 738</i>	<i>3 738</i>
■ Titres immobilisés	-	-	910	910	-	-	938	938
<i>Titres de participations</i>			<i>287</i>	<i>287</i>			<i>274</i>	<i>274</i>
<i>Autres titres détenus à long terme</i>			<i>90</i>	<i>90</i>			<i>92</i>	<i>92</i>
<i>Parts dans les entreprises liées</i>			<i>532</i>	<i>532</i>			<i>571</i>	<i>571</i>
<i>Autres titres immobilisés</i>			<i>1</i>	<i>1</i>			<i>1</i>	<i>1</i>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>6 309</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 309</b>	<b>6 355</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>6 355</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>14 535</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>14 548</b>	<b>14 362</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>14 377</b>
<i>dont pensions</i>	<i>14 535</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>14 535</i>	<i>14 362</i>	<i>0</i>	<i>-</i>	<i>14 362</i>
<b>Autres actifs classés à la JVPR</b>	<b>36</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>36</b>	<b>35</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>35</b>
<b>TOTAL</b>	<b>33 096</b>	<b>721</b>	<b>7 260</b>	<b>41 077</b>	<b>32 279</b>	<b>735</b>	<b>6 639</b>	<b>39 653</b>

### 5b Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	23 591	23 917
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat (1)	3 256	2 726
<b>TOTAL</b>	<b>26 847</b>	<b>26 643</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres au bilan de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ce reclassement impacte la ligne "Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat".

#### PASSIFS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Vente à découvert de titres</b>	<b>1 901</b>	<b>1 425</b>
Obligations et autres titres de dettes	748	616
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 153	809
<b>Dettes représentatives des titres donnés en pension</b>	<b>15 139</b>	<b>15 835</b>
<b>Instruments dérivés de transaction</b>	<b>5 952</b>	<b>6 016</b>
<b>Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>599</b>	<b>641</b>
<b>TOTAL</b>	<b>23 591</b>	<b>23 917</b>

**PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR SUR OPTION PAR RÉSULTAT**

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart	Valeur Comptable	Montant dû à l'échéance	Écart
Titres émis <sup>(1)</sup>	2 885	2 885	0	2 448	2 448	0
Dettes interbancaires	70	70	0	68	68	0
Dettes envers la clientèle	301	301	0	210	210	0
<b>TOTAL</b>	<b>3 256</b>	<b>3 256</b>	<b>0</b>	<b>2 726</b>	<b>2 726</b>	<b>0</b>

<sup>(1)</sup> Au 31/12/2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres au bilan de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ce reclassement impacte la ligne "Titres émis".

**5c Analyse des instruments dérivés de transaction**

	30/06/2025			31/12/2024		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Instruments de taux</i>	176 906	4 370	4 113	179 162	4 082	3 971
Swaps	138 602	3 823	3 835	143 083	3 451	3 794
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	38 304	547	278	36 079	631	177
<i>Instruments de change</i>	173 288	1 640	1 597	156 059	2 015	1 831
Swaps	98 356	37	71	94 871	79	49
Autres contrats fermes	15 437	1 282	1 208	14 741	1 558	1 404
Options et instruments conditionnels	59 495	320	318	46 447	378	378
<i>Autres que taux et change</i>	24 964	299	242	22 994	258	214
Swaps	6 314	100	110	6 444	108	126
Autres contrats fermes	13 145	56	51	11 941	41	32
Options et instruments conditionnels	5 505	143	81	4 609	109	56
<b>TOTAL</b>	<b>375 158</b>	<b>6 309</b>	<b>5 952</b>	<b>358 215</b>	<b>6 355</b>	<b>6 016</b>

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex
- Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
- Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.

L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

**Note 6 Couverture**
**6a Instruments dérivés de couverture**

	30/06/2025			31/12/2024		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
<i>Couverture de Fair Value Hedge</i>	385 685	1 588	2 660	374 698	1 701	3 261
Swaps	385 684	1 588	2 660	374 697	1 701	3 261
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	1	0	0	1	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>385 685</b>	<b>1 588</b>	<b>2 660</b>	<b>374 698</b>	<b>1 701</b>	<b>3 261</b>

Les dérivés sont actualisés en cohérence avec le taux de rémunération du collatéral auquel ils se rattachent :

- Si le dérivé est compensé en CCP (LCH ou Eurex) : la courbe de taux RFR de la devise correspondante définie par la CCP. La valorisation des dérivés EUR compensés avec Eurex tient compte de la base LCH / Eurex.
  - Si le dérivé est resté en bilatéral (contrepartie bancaire) : courbe d'actualisation quasi exclusivement Ester (car les CSA ou ARG prévoient quasi exclusivement de l'échange de collatéral en EUR)
  - Si le dérivé est non collatéralisé (cas des clients) : courbe d'actualisation Euribor.
- L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

## 6b Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	30/06/2025	31/12/2024
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles		
■ d'actifs financiers	284	209
■ de passifs financiers	-16	-15

## Note 7 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics	15 394	15 018
Obligations et autres titres de dettes	30 690	28 633
■ Cotés	29 543	27 515
■ Non cotés	1 147	1 118
Créances rattachées	294	330
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>46 378</b>	<b>43 981</b>
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	22	3
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-19	-18
Autres dépréciations (S3)	-14	-3
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>46 345</b>	<b>43 960</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	102	102
■ Cotés	0	0
■ Non cotés	102	102
Titres immobilisés	367	359
■ Titres de participations	88	87
■ Autres titres détenus à long terme	200	200
■ Parts dans les entreprises liées	79	72
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>469</b>	<b>461</b>
<b>TOTAL</b>	<b>46 814</b>	<b>44 421</b>
dont plus ou moins valeurs latentes constatées en capitaux propres	-228	-175
dont titres de participation cotés	0	0

**Note 8 Hiérarchie de la Juste Valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan**

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>42 400</b>	<b>3 867</b>	<b>547</b>	<b>46 814</b>
Effets publics et valeurs assimilées	15 031	336	122	15 489
Obligations et autres titres de dettes	27 369	3 486	0	30 855
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	101	102
Participations et ATDLT	0	36	252	288
Parts entreprises liées	0	8	71	79
Prêts et Créances EC – JVCPR	0	0	0	0
Prêts et Créances Clientèle – JVCPR	0	0	0	0
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>11 737</b>	<b>20 907</b>	<b>8 433</b>	<b>41 077</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 488	50	72	1 610
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 728	1 232	1 183	9 143
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	721	721
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	316	293	81	690
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 465	0	0	1 465
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 654	0	3 993	5 647
Participations et ATDLT – Autres JVPR	1	10	365	376
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	1	531	532
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	14 535	0	14 535
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	13	0	13
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	85	4 737	1 487	6 309
Autres actifs classés à la JVPR	0	36	0	36
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>1 588</b>	<b>0</b>	<b>1 588</b>
<b>TOTAL</b>	<b>54 137</b>	<b>26 362</b>	<b>8 980</b>	<b>89 479</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>76 848</b>	<b>4 801</b>	<b>2 646</b>	<b>84 295</b>
Effets publics et valeurs assimilées	35 097	175	0	35 272
Obligations et autres titres de dettes	39 383	730	0	40 113
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 305	18	0	1 324
Participations et ATDLT	1 063	0	1 895	2 958
Parts entreprises liées	0	0	751	751
Prêts et Créances – JVCPR	0	3 878	0	3 878
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>41 058</b>	<b>12 863</b>	<b>0</b>	<b>53 921</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	175	7	0	183
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 800	5 227	0	31 026
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	15 083	7 011	0	22 095
Prêts et créances – Autre JVPR	0	282	0	282
Prêts et créances sur établissements de crédit – Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	336	0	336
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immeubles hors exploitation AJVPR</b>	<b>0</b>	<b>2 714</b>	<b>0</b>	<b>2 714</b>
<b>TOTAL</b>	<b>117 906</b>	<b>20 378</b>	<b>2 646</b>	<b>140 930</b>

30/06/2025	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
<b>Transaction/JVO</b>	<b>2 404</b>	<b>22 539</b>	<b>1 904</b>	<b>26 847</b>
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	69	0	69
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	301	0	301
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option	0	2 885	0	2 885
Dettes – Transaction	0	15 140	0	15 140
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	2 404	4 144	1 904	8 451
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>3</b>	<b>2 658</b>	<b>0</b>	<b>2 660</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 407</b>	<b>25 197</b>	<b>1 904</b>	<b>29 508</b>

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Les instruments du portefeuille de négociation classés en niveaux 2 ou 3 sont constitués en majorité des titres jugés peu liquides et des dérivés.

L'ensemble de ces instruments comporte des incertitudes de valorisation, lesquelles donnent lieu à des ajustements de valeur reflétant la prime de risque qu'un acteur de marché incorporerait lors de l'établissement du prix.

Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le

modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré. Les méthodes utilisées sont susceptibles d'évoluer. Ces dernières incluent le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur des dérivés de gré à gré.

Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

# COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>39 534</b>	<b>4 337</b>	<b>550</b>	<b>44 421</b>
Effets publics et valeurs assimilées	14 113	914	90	15 117
Obligations et autres titres de dettes	25 422	3 421	0	28 843
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	1	101	102
Participations et ATDLT	0	0	287	287
Parts entreprises liées	0	0	71	72
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>10 235</b>	<b>21 344</b>	<b>8 075</b>	<b>39 653</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	1 212	575	0	1 787
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	6 320	1 189	1 157	8 666
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	735	735
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	289	326	59	674
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	1 074	0	0	1 074
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR <sup>(1)</sup>	1 274	0	3 737	5 011
Participations et ATDLT – Autres JVPR	4	0	362	366
Parts entreprises liées – Autres JVPR	0	0	572	572
Prêts et créances sur la clientèle – Transaction	0	14 362	0	14 362
Prêts et créances sur la clientèle – Autres JVPR	0	15	0	15
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	61	4 841	1 453	6 355
Autres actifs classés à la JVPR	0	35	0	35
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1</b>	<b>1 697</b>	<b>2</b>	<b>1 701</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49 770</b>	<b>27 379</b>	<b>8 627</b>	<b>85 776</b>
<b>ACTIFS FINANCIERS IFRS 9 – PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE</b>				
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>73 766</b>	<b>4 190</b>	<b>2 659</b>	<b>80 615</b>
Effets publics et valeurs assimilées	33 427	217	0	33 645
Obligations et autres titres de dettes	38 153	677	0	38 830
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 240	19	0	1 259
Participations et ATDLT	946	0	1 906	2 852
Parts entreprises liées	0	0	752	752
Prêts et Créances – JVCPR	0	3 277	0	3 277
<b>Transaction/JVO/Autres</b>	<b>39 686</b>	<b>12 461</b>	<b>0</b>	<b>52 147</b>
Effets publics et valeurs assimilées – Transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées – Autres JVPR	170	7	0	177
Obligations et autres titres de dettes – Transaction	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes – Autres JVPR	25 130	5 349	0	30 478
Actions et autres instruments de capitaux propres – Transaction	0	0	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	14 387	6 614	0	21 000
Prêts et créances -Autre JVPR	0	147	0	147
Prêts et créances sur établissements de crédit -Autre JVPR	0	0	0	0
Dérivés et autres actifs financiers – Transaction	0	0	0	0
Immeubles d'exploitation – Autres JVPR	0	344	0	344
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immeubles hors exploitation AJVPR</b>	<b>0</b>	<b>2 708</b>	<b>0</b>	<b>2 708</b>
<b>TOTAL</b>	<b>113 452</b>	<b>19 360</b>	<b>2 659</b>	<b>135 470</b>

31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>PASSIFS FINANCIERS IFRS 9</b>				
<b>Transaction/JVO</b>	<b>1 769</b>	<b>23 037</b>	<b>1 837</b>	<b>26 643</b>
Dettes envers les établissements de crédit – Juste valeur sur option	0	68	0	68
Dettes envers la clientèle – Juste valeur sur option	0	210	0	210
Dettes représentées par un titre – Juste valeur sur option (2)	0	2 448	0	2 448
Dettes subordonnées – Juste valeur sur option	0	0	0	0
Dettes – Transaction	0	15 835	0	15 835
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	1 769	4 476	1 837	8 082
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>3 252</b>	<b>9</b>	<b>3 261</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 769</b>	<b>26 289</b>	<b>1 846</b>	<b>29 904</b>

[1] Comporte notamment les participations détenues par les sociétés capital-investissement du groupe.

(2) Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué en niveau 2 par le CIC Londres de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" (en note 37) vers la ligne "Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option" (note 8).

**Note 9 Note sur les encours de titrisation**

Conformément à la demande du superviseur bancaire et du régulateur des marchés, il est présenté ci-après les expositions sensibles basées sur les recommandations du FSB. Les portefeuilles de trading et de titres à la juste valeur par capitaux propres ont été valorisés en prix de marché à partir de données externes venant des marchés organisés, des principaux brokers ou, lorsqu'aucun prix n'était disponible, à partir de titres comparables cotés sur le marché.

Synthèse	Valeur comptable 30/06/2025	Valeur comptable 31/12/2024
RMBS	1 135	1 115
CMBS	0	0
CLO	4 163	3 836
Autres ABS	5 284	5 099
<b>TOTAL</b>	<b>10 582</b>	<b>10 051</b>

Sauf mention contraire, les titres ne sont pas couverts par des CDS.

Expositions au 30/06/2025	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	49	0	0	9	59
Coût amorti	8	0	298	2 859	3 165
Juste valeur - Autres	1	0	22	102	125
Juste valeur par capitaux propres	1 077	0	3 843	2 314	7 233
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>
France	552	0	980	1 162	2 693
Espagne	45	0	0	340	385
Royaume Uni	109	0	296	272	678
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	398	0	108	2 122	2 628
États-Unis	1	0	2 780	1 028	3 809
Autres	29	0	0	359	389
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 123	0	3 801	2 105	7 029
AA	10	0	277	806	1 093
A	1	0	62	2	65
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	2	7	10
Non noté	0	0	20	2 364	2 384
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>
Origination 2009 et avant	12	0	0	7	19
Origination 2010-2014	0	0	0	0	0
Origination 2015-2019	18	0	260	91	368
Origination depuis 2020	1 105	0	3 903	5 186	10 195
<b>TOTAL</b>	<b>1 135</b>	<b>0</b>	<b>4 163</b>	<b>5 284</b>	<b>10 582</b>

Expositions au 31/12/2024	RMBS	CMBS	CLO	Autres ABS	Total
Juste valeur par résultat	111	0	0	22	133
Coût amorti	11	0	306	2 936	3 252
Juste valeur – Autres	1	0	14	128	143
Juste valeur par capitaux propres	993	0	3 516	2 013	6 522
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>
France	557	0	835	1 256	2 648
Espagne	49	0	0	332	381
Royaume Uni	54	0	171	366	591
Europe hors France, Espagne et Royaume Uni	416	0	172	1 679	2 267
États-Unis	2	0	2 659	1 158	3 818
Autres	37	0	0	308	345
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>
US Agencies	0	0	0	0	0
AAA	1 100	0	3 497	2 079	6 676
AA	9	0	248	546	803
A	4	0	77	3	84
BBB	0	0	0	0	0
BB	0	0	0	0	0
Inférieur ou égal à B	1	0	0	7	9
Non noté	0	0	14	2 465	2 480
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>
Origination 2005 et avant	5	0	0	0	5
Origination 2006-2008	10	0	0	7	17
Origination 2009-2011	0	0	0	0	0
Origination 2012-2024	1 100	0	3 836	5 092	10 028
<b>TOTAL</b>	<b>1 115</b>	<b>0</b>	<b>3 836</b>	<b>5 099</b>	<b>10 051</b>

**Note 10 Actifs financiers au coût amorti**

	30/06/2025	31/12/2024
Titres au coût amorti	5 952	5 680
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 836	61 897
Prêts et créances sur la clientèle	343 888	342 285
<b>TOTAL</b>	<b>411 676</b>	<b>409 862</b>

**10a Titres au coût amorti**

	30/06/2025	31/12/2024
Titres	5 941	5 679
■ Effets publics	2 809	2 554
■ Obligations et autres titres de dettes	3 132	3 125
Cotés	2 418	2 383
Non cotés	714	742
Créances rattachées	16	17
<b>TOTAL BRUT</b>	<b>5 957</b>	<b>5 696</b>
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	3	23
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-2	-2
Autres dépréciations (S3)	-3	-14
<b>TOTAL NET</b>	<b>5 952</b>	<b>5 680</b>

Au 30 juin 2025, la valeur nette comptable des titres de dettes HQLA comptabilisés à l'actif au coût amorti s'élève à 1 968 millions d'euros, contre 1 915 millions au 31 décembre 2024. La juste valeur estimée de ces actifs s'élève à 1 990 millions d'euros, contre 1 858 millions au 31 décembre 2024.

**10b Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti**

	30/06/2025	31/12/2024
Créances saines (S1/S2)	61 486	61 290
■ Comptes réseau Crédit Mutuel <sup>[1]</sup>	16 083	15 215
■ Autres comptes ordinaires	2 756	3 870
■ Prêts	32 222	32 430
■ Autres créances	8 773	7 719
■ Pensions	1 652	2 056
Créances rattachées	351	608
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
<b>TOTAL</b>	<b>61 836</b>	<b>61 897</b>

[1] concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A).

## 10c Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Créances saines (S1/S2)</b>	<b>318 140</b>	<b>316 588</b>
Créances commerciales	17 293	17 918
Autres concours à la clientèle	300 001	297 807
■ crédits à l'habitat	119 644	120 586
■ autres concours et créances diverses <sup>(1) (2)</sup>	180 357	177 221
Créances rattachées	846	863
<b>Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)</b>	<b>13 696</b>	<b>13 235</b>
<b>Créances brutes</b>	<b>331 836</b>	<b>329 823</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2) <sup>(3)</sup>	-2 553	-2 529
Autres dépréciations (S3)	-6 713	-6 476
<b>SOUS-TOTAL I</b>	<b>322 570</b>	<b>320 818</b>
Location financement (investissement net)	20 884	20 911
■ Mobilier	15 415	15 458
■ Immobilier	5 469	5 453
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	1 020	1 081
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-205	-201
Autres dépréciations (S3)	-381	-324
<b>SOUS-TOTAL II</b>	<b>21 318</b>	<b>21 467</b>
<b>TOTAL</b>	<b>343 888</b>	<b>342 285</b>
dont prêts subordonnés	12	12
dont pensions	2 069	1 885

[1] dont 3,7 milliards d'euros au 30 juin 2025 de prêts garantis par l'état (PGE) accordés dans le cadre de la crise covid-19.

[2] Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au fonds de résolution unique (244 M€) et Fonds de garantie des dépôts (132 M€). À noter, dans le cadre du mécanisme de résolution unique, les engagements irrévocables de paiement représentent des passifs éventuels, leur perspective d'appel étant jugée improbable dans un contexte de continuité d'exploitation et de résilience du système bancaire de la zone euro mis en exergue par les résultats des Stress-tests BCE 2023.

[3] Le poste comprend un ajustement post-modèle. - cf. note 1 - Principes comptables.

## VENTILATION DES PRÊTS GARANTIS PAR L'ÉTAT (PGE)

	Encours			Dépréciations		
	S1	S2	S3	S1	S2	S3
montants au 30/06/2025	1 617	983	1 138	-1	-3	-149
montants au 31/12/2024	2 293	1 401	1 194	-2	-5	-152

## OPÉRATIONS DE LOCATION FINANCEMENT AVEC LA CLIENTÈLE

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
Valeur brute comptable	21 992	1 963	-2 056	5	21 904
Dépréciations des loyers non recouvrables	-525	-186	124	1	-586
<b>VALEUR NETTE COMPTABLE</b>	<b>21 467</b>	<b>1 777</b>	<b>-1 932</b>	<b>6</b>	<b>21 318</b>

**Note 11 Passifs financiers au coût amorti**
**11a Dettes représentées par un titre au coût amorti**

	30/06/2025	31/12/2024
Bons de caisse	56	54
TMI & TCN (1)	57 531	60 774
Emprunts obligataires	85 593	87 875
Titres seniors non préférés	14 066	12 987
Dettes rattachées (1)	1 607	2 020
<b>TOTAL</b>	<b>158 853</b>	<b>163 710</b>

<sup>(1)</sup> Au 31 décembre 2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué par le CIC Londres au bilan de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" vers la ligne "Passifs financiers à la juste valeur par résultat". Ce reclassement impacte les lignes "TMI & TCN" et "Dettes rattachées".

**11b Dettes envers les établissements de crédit**

	30/06/2025	31/12/2024
Autres comptes ordinaires	17 168	16 928
Emprunts	15 127	13 134
Autres dettes	4 733	3 045
Pensions	13 167	12 711
Dettes rattachées	209	213
<b>TOTAL</b>	<b>50 404</b>	<b>46 031</b>

**11c Dettes envers la clientèle au coût amorti**

	30/06/2025	31/12/2024
Comptes d'épargne à régime spécial	59 252	59 346
■ à vue	47 517	46 940
■ à terme	11 735	12 406
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	561	19
<b>Sous-total</b>	<b>59 813</b>	<b>59 365</b>
Comptes à vue	136 114	139 870
Comptes et emprunts à terme	90 294	94 516
Pensions	10	9
Dettes rattachées	1 356	1 285
Autres dettes	40	54
<b>Sous-total</b>	<b>227 814</b>	<b>235 734</b>
<b>TOTAL</b>	<b>287 627</b>	<b>295 099</b>

## Note 12 Valeur brute et cadrage des dépréciations

## 12a Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31/12/2024	Acquisition/ production	Vente/ remboursement	Transfert	Autres <sup>(1)</sup>	30/06/2025
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances Établissements de crédit soumis</b>	<b>61 898</b>	<b>24 547</b>	<b>-24 029</b>	<b>0</b>	<b>-579</b>	<b>61 837</b>
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	61 898	24 547	-24 029	0	-579	61 837
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – prêts et créances sur la clientèle soumis</b>	<b>351 815</b>	<b>79 011</b>	<b>-76 642</b>	<b>0</b>	<b>-444</b>	<b>353 740</b>
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1) <sup>(2)</sup>	307 451	74 695	-69 006	-3 564	-834	308 742
■ aux pertes attendues à maturité (S2) <sup>(2)</sup>	30 045	3 667	-5 762	2 178	152	30 280
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	14 116	629	-1 823	1 382	237	14 541
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	203	20	-51	4	1	177
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>5 696</b>	<b>1 069</b>	<b>-789</b>	<b>-20</b>	<b>1</b>	<b>5 957</b>
■ soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	5 665	1 069	-788	-1	1	5 946
■ soumis aux pertes attendues à maturité (S2)	8	0	0	0	0	8
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	23	0	-1	-19	0	3
<b>Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes</b>	<b>43 981</b>	<b>12 472</b>	<b>-8 572</b>	<b>20</b>	<b>-1 523</b>	<b>46 378</b>
■ aux pertes attendues à 12 mois (S1)	43 978	12 472	-8 572	0	-1 522	46 356
■ aux pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0	0
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	3	0	0	20	-1	22
<b>TOTAL</b>	<b>463 390</b>	<b>117 099</b>	<b>-110 032</b>	<b>0</b>	<b>-2 545</b>	<b>467 912</b>

[1] Modification des flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation et flux divers.

**12b Cadrage des dépréciations**

	31/12/2024	Dotations	Reprises	Autres	30/06/2025
<b>Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances Établissements de crédit</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – Prêts et créances sur la clientèle</b>	<b>-9 530</b>	<b>-3 007</b>	<b>2 679</b>	<b>6</b>	<b>-9 852</b>
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-1 312	-510	533	2	-1 287
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1 417	-1 082	1 027	1	-1 471
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-6 798	-1 415	1 119	1	-7 093
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers au coût amorti – titres</b>	<b>-16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>-5</b>
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-2	0	0	0	-2
■ pertes attendues à maturité (S2)	-1	0	0	0	-1
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-14	0	0	11	-3
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>Actifs financiers en JVCP – titres de dettes</b>	<b>-21</b>	<b>-9</b>	<b>7</b>	<b>-10</b>	<b>-33</b>
■ pertes attendues à 12 mois (S1)	-18	-9	7	1	-19
■ pertes attendues à maturité (S2)	0	0	0	0	0
■ pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-3	0	0	-11	-14
■ aux pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-9 568</b>	<b>-3 016</b>	<b>2 686</b>	<b>7</b>	<b>-9 891</b>

Le groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement post-modèle). Il est présenté en note 1.

**12c Répartition des dépréciations**

30/06/2025	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement <sup>(1)</sup>	S2	Dont ajustement <sup>(1)</sup>	S3	
Prêts et créances Etablissements de crédit	61 837	0	0	-1	0	0	0	0	61 836
Prêts et créances clientèle	308 742	30 280	14 718	-1 287	-154	-1 471	-136	-7 093	343 889
Actifs financiers au coût amorti - titres	5 946	8	3	-2	0	-1	0	-3	5 951
Actifs financiers en JVCP - titres de dettes	46 356	0	22	-19	0	0	0	-14	46 345
Actifs financiers en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>422 881</b>	<b>30 288</b>	<b>14 743</b>	<b>-1 309</b>	<b>-154</b>	<b>-1 472</b>	<b>-136</b>	<b>-7 110</b>	<b>458 021</b>

[1] Ajustement post-modèle.

31/12/2024	Encours bruts			Dépréciations					Encours nets
	S1	S2	S3	S1	Dont ajustement <sup>(1)</sup>	S2	Dont ajustement <sup>(1)</sup>	S3	
Prêts et créances Établissements de crédit	61 898	0	0	-1	0	0	0	0	61 897
Prêts et créances clientèle	307 451	30 045	14 319	-1 314	-104	-1 417	-149	-6 798	342 286
Actifs financiers au coût amorti – titres	5 665	8	23	-2	0	-1	0	-14	5 679
Actifs financiers en JVCP – titres de dettes	43 978	0	3	-18	0	0	0	-3	43 960
Actifs financiers en JVCP – Prêts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>418 992</b>	<b>30 053</b>	<b>14 345</b>	<b>-1 335</b>	<b>-104</b>	<b>-1 418</b>	<b>-149</b>	<b>-6 815</b>	<b>453 822</b>

[1] Ajustement post-modèle.

## Note 13 Activités d'assurance

### PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Actifs financiers	30/06/2025	31/12/2024
<b>PLACEMENTS FINANCIERS D'ASSURANCE</b>		
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	53 921	52 147
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	84 295	80 615
Prêts et créances au coût amorti	47	2
Instruments de dettes au coût amorti	0	0
Immeubles de placement <sup>(1)</sup>	2 714	2 708
<b>Sous-total Placements financiers d'assurance <sup>(2)</sup></b>	<b>140 977</b>	<b>135 472</b>
Actifs des contrats d'assurance	8	10
Actifs des contrats de réassurance	247	284
<b>TOTAL</b>	<b>141 232</b>	<b>135 766</b>

[1] Les immeubles de placement sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

[2] Les encours en statut 3 sont de 18 millions d'euros dépréciés intégralement.

### 13a Actifs financiers des assurances à la juste valeur par résultat

	30/06/2025				31/12/2024			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
<b>Titres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 303</b>	<b>53 303</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51 656</b>	<b>51 656</b>
■ Effets publics	0	0	183	183	0	0	177	177
■ Obligations et autres titres de dettes	0	0	31 026	31 026	0	0	30 478	30 478
<b>Cotés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 858</b>	<b>25 858</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 129</b>	<b>25 129</b>
<b>Non cotés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 168</b>	<b>5 168</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 349</b>	<b>5 349</b>
<b>dont OPC</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29 036</b>	<b>29 036</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>28 390</b>	<b>28 390</b>
■ Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	22 094	22 094	0	0	21 001	21 001
<b>Cotés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 083</b>	<b>15 083</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 387</b>	<b>14 387</b>
<b>Non cotés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>7 011</b>	<b>7 011</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 614</b>	<b>6 614</b>
■ Participations, parts entreprises liées et ATDLT	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Titres de participations</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Instruments dérivés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Immeubles d'exploitation à la juste valeur par résultat</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>336</b>	<b>336</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>344</b>	<b>344</b>
<b>Prêts et créances</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>282</b>	<b>282</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>147</b>	<b>147</b>
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 921</b>	<b>53 921</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52 147</b>	<b>52 147</b>

**13b Actifs financiers des assurances à la juste valeur par capitaux propres**

	30/06/2025	31/12/2024
Effets publics	35 274	33 648
Obligations et autres titres de dettes	40 154	38 870
■ Cotés	39 404	38 174
■ Non cotés	750	696
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total brut titres de dettes</b>	<b>75 428</b>	<b>72 518</b>
Dont titres de dettes dépréciés (S3)	18	18
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-25	-24
Autres dépréciations (S3)	-18	-18
<b>Sous-total net titres de dettes</b>	<b>75 385</b>	<b>72 476</b>
Prêts	3 879	3 277
Créances rattachées	0	0
<b>Sous-total brut prêts et créances</b>	<b>3 879</b>	<b>3 277</b>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
<b>Sous-total net prêts et créances</b>	<b>3 878</b>	<b>3 276</b>
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 323	1 259
■ Cotés	1 305	1 240
■ Non cotés	18	19
Titres immobilisés	3 709	3 604
■ Titres de participations	2 958	2 852
■ Autres titres détenus à long terme	0	0
■ Parts dans les entreprises liées	751	752
<b>Sous-total instruments de capitaux propres</b>	<b>5 032</b>	<b>4 863</b>
<b>TOTAL</b>	<b>84 295</b>	<b>80 615</b>
Dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres	154	87
Dont titres de participation cotés.	1 063	946

## 13c Distinction des passifs d'assurance pour couverture restante et sinistres survenus

30/06/2025

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)	Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-11	0	1	0	0	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	120 574	180	1 165	3 867	117	125 903
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>120 562</b>	<b>180</b>	<b>1 166</b>	<b>3 867</b>	<b>117</b>	<b>125 893</b>
<b>A – Produits des activités d'assurance</b>	<b>-3 901</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 901</b>
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-116	908	2 360	31	3 183
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	7	0	0	0	0	7
Perte sur les contrats onéreux	0	135	0	0	0	135
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-40	-87	-28	-154
<b>B – Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>7</b>	<b>19</b>	<b>868</b>	<b>2 273</b>	<b>3</b>	<b>3 170</b>
<b>C – Composante d'investissement</b>	<b>-3 435</b>	<b>0</b>	<b>3 435</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RÉSULTAT DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE (A+B+C)</b>	<b>-7 328</b>	<b>19</b>	<b>4 303</b>	<b>2 273</b>	<b>3</b>	<b>-730</b>
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	-67	0	-1	0	-1	-68
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	2 943	1	9	39	1	2 992
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0
<b>D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>2 876</b>	<b>1</b>	<b>8</b>	<b>39</b>	<b>1</b>	<b>2 924</b>
Primes reçues	8 799	0	0	0	0	8 799
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-4 286	-2 239	0	-6 525
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-10	0	0	0	0	-10
<b>E – Total flux de trésorerie</b>	<b>8 789</b>	<b>0</b>	<b>-4 286</b>	<b>-2 239</b>	<b>0</b>	<b>2 264</b>
<b>F – Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Contrats d'assurance – actif	-9	0	1	0	0	-8
Contrats d'assurance – passif	124 917	200	1 190	3 941	120	130 368
<b>SOLDE À LA CLÔTURE (D+E+F)</b>	<b>124 908</b>	<b>200</b>	<b>1 191</b>	<b>3 941</b>	<b>120</b>	<b>130 360</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

31/12/2024

	Passif au titre de la couverture restante (LRC)		Passif au titre des sinistres survenus (LIC)			Ajustement pour risque non financier des contrats PAA (RA)	Total
	Hors élément de perte	Élément de perte	Contrats hors PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des contrats PAA (BE)			
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-16	0	1	0	0	-15	
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	115 055	102	1 085	3 735	106	120 084	
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>115 039</b>	<b>102</b>	<b>1 087</b>	<b>3 735</b>	<b>106</b>	<b>120 069</b>	
<b>A – Produits des activités d'assurance</b>	<b>-7 498</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-7 498</b>	
Charges de sinistres et autres charges d'assurance survenus en cours d'exercice	0	-66	1 762	4 510	39	6 244	
Amortissement des flux de trésorerie d'acquisition	15	0	0	0	0	15	
Perte sur les contrats onéreux	0	142	0	0	0	142	
Variations liées aux sinistres survenus lors d'années antérieures (ajustement de la LIC)	0	0	-68	-67	-31	-166	
<b>B – Charges afférentes aux activités d'assurance</b>	<b>15</b>	<b>75</b>	<b>1 694</b>	<b>4 443</b>	<b>8</b>	<b>6 234</b>	
<b>C – Composante d'investissement</b>	<b>-6 399</b>	<b>0</b>	<b>6 399</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Résultat des activités d'assurance (A+B+C)</b>	<b>-13 882</b>	<b>75</b>	<b>8 092</b>	<b>4 443</b>	<b>8</b>	<b>-1 263</b>	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis OCI	43	0	2	21	1	66	
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis hors OCI	4 247	3	13	70	2	4 335	
Effet des variations des taux de change	0	0	0	0	0	0	
<b>D – Total des variations en résultat et dans les autres éléments du résultat global</b>	<b>-9 592</b>	<b>78</b>	<b>8 108</b>	<b>4 534</b>	<b>10</b>	<b>3 138</b>	
Primes reçues	15 153	0	0	0	0	15 153	
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	0	0	-8 028	-4 401	0	-12 430	
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	0	0	-21	
<b>E – Total flux de trésorerie</b>	<b>15 132</b>	<b>0</b>	<b>-8 028</b>	<b>-4 401</b>	<b>0</b>	<b>2 702</b>	
<b>F – Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>	
Contrats d'assurance – actif	-11	0	1	0	0	-10	
Contrats d'assurance – passif	120 574	180	1 165	3 867	117	125 903	
<b>Solde à la clôture (ouverture +D+E+F)</b>	<b>120 562</b>	<b>180</b>	<b>1 166</b>	<b>3 867</b>	<b>117</b>	<b>125 893</b>	

## RAPPROCHEMENT DES DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE ET AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCE

	30/06/2025				31/12/2024			
	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)	Solde à la clôture	Dettes rattachables – CASH BASIS	Créances rattachables – CASH BASIS	Solde à la clôture (y compris dettes et créances rattachables)
<b>ASSURANCE</b>								
Actif des contrats d'assurance	-8	-	0	-8	-10	-	0	-10
Passif des contrats d'assurance	130 368	-500	-	129 868	125 903	-708	-	125 195
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>130 360</b>	<b>-500</b>	<b>0</b>	<b>129 860</b>	<b>125 893</b>	<b>-708</b>	<b>0</b>	<b>125 185</b>
<b>Réassurance</b>								
Actifs des traités de réassurance	345	-	-98	247	377	-	-93	284
Passifs des traités de réassurance	0	0	-	0	0	0	-	0
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES RATTACHABLES AUX TRAITÉS DE RÉASSURANCES</b>	<b>345</b>	<b>0</b>	<b>-98</b>	<b>247</b>	<b>377</b>	<b>0</b>	<b>-93</b>	<b>284</b>

**13d Distinction des passifs d'assurance (BE, RA, CSM)**

	30/06/2025			
	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	111 674	1 789	7 636	121 099
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>111 603</b>	<b>1 808</b>	<b>7 677</b>	<b>121 089</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-341	-341
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-73	0	-73
Ajustements liés à l'expérience	-21	11	0	-10
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de la période</b>	<b>-21</b>	<b>-62</b>	<b>-341</b>	<b>-424</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-207	64	159	16
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-1 348	235	1 114	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	7	3	0	10
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-1 548</b>	<b>301</b>	<b>1 272</b>	<b>25</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-29	-10	0	-40
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-29</b>	<b>-10</b>	<b>0</b>	<b>-40</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-1 598</b>	<b>229</b>	<b>931</b>	<b>-438</b>
Effet de taux neutralisés en OCI	330	-11	0	319
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	2 547	9	10	2 566
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
<b>TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>2 877</b>	<b>-2</b>	<b>10</b>	<b>2 885</b>
Primes reçues	6 287	0	0	6 287
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-4 287	0	0	-4 287
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-10	0	0	-10
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>1 990</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 990</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>9</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-74	22	44	-8
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	114 955	2 014	8 574	125 543
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>114 881</b>	<b>2 036</b>	<b>8 618</b>	<b>125 535</b>

31/12/2024

	Estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs (BE)	Ajustement au titre du risque non financier (RA)	Marge sur services contractuels (CSM)	Total
Actifs des contrats d'assurance à l'ouverture	-60	18	27	-15
Passifs des contrats d'assurance à l'ouverture	106 072	1 781	7 734	115 587
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>106 012</b>	<b>1 799</b>	<b>7 761</b>	<b>115 572</b>
Variation de la marge sur services contractuels comptabilisée en résultat	0	0	-708	-708
Variation de l'ajustement pour risque non financier écoulé sur la période	0	-146	0	-146
Ajustements liés à l'expérience	-37	20	0	-16
<b>Variations relatives aux services rendus au cours de la période</b>	<b>-37</b>	<b>-125</b>	<b>-708</b>	<b>-870</b>
Contrats comptabilisés au cours de la période	-307	105	231	30
Changements dans les estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-383	10	373	0
Changements dans les estimations entraînant des pertes ou reprises de pertes sur les groupes de contrats déficitaires	13	-3	0	10
<b>Variations liées aux services futurs</b>	<b>-677</b>	<b>113</b>	<b>604</b>	<b>40</b>
Variations des flux de trésorerie d'exécution au titre des sinistres survenus	-53	-16	0	-68
<b>Variations liées aux services passés</b>	<b>-53</b>	<b>-16</b>	<b>0</b>	<b>-68</b>
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>-766</b>	<b>-28</b>	<b>-104</b>	<b>-898</b>
Effet de taux neutralisés en OCI	528	21	0	548
Charges financières nettes des contrats d'assurance (hors OCI)	3 722	17	20	3 760
Effets des variations de taux de change	0	0	0	0
<b>TOTAL DES VARIATIONS EN RÉSULTAT ET DANS LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL</b>	<b>3 483</b>	<b>10</b>	<b>-83</b>	<b>3 410</b>
Primes reçues	10 173	0	0	10 173
Sinistres et frais payés, y compris composante d'investissement	-8 028	0	0	-8 028
Flux de trésorerie d'acquisition des contrats	-21	0	0	-21
<b>TOTAL FLUX DE TRÉSORERIE</b>	<b>2 123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 123</b>
<b>Transfert vers d'autres postes du bilan</b>	<b>-16</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-16</b>
Actifs des contrats d'assurance à la clôture	-71	20	41	-10
Passifs des contrats d'assurance à la clôture	111 674	1 789	7 636	121 099
<b>SOLDE À LA CLÔTURE</b>	<b>111 603</b>	<b>1 808</b>	<b>7 677</b>	<b>121 089</b>

**13e Éléments sous-jacents aux contrats VFA**
**ÉLÉMENTS SOUS JACENTS DES CONTRATS D'ASSURANCE AVEC PARTICIPATION DIRECTE**

	30/06/2025	31/12/2024
<b>PLACEMENTS FINANCIERS</b>		
<b>Juste valeur par capitaux propres</b>	<b>70 694</b>	<b>67 478</b>
Effets publics et valeurs assimilées	28 097	26 939
Obligations et autres titres de dettes	32 861	31 476
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Participations et ATDLT	1 864	1 790
Parts entreprises liées	203	201
Prêts et créances	7 669	7 072
<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>54 189</b>	<b>52 396</b>
Effets publics et valeurs assimilées	171	166
Obligations et autres titres de dettes	29 560	28 901
Actions et autres instruments de capitaux propres	21 411	20 416
Participations et ATDLT	0	0
Parts entreprises liées	0	0
Prêts et créances	278	143
Dérivés et autres actifs financiers – transaction	1	0
Immeubles d'exploitation AJVPR	305	312
Immeubles hors exploitation AJVPR	2 463	2 458
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Coût amorti</b>	<b>278</b>	<b>175</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	278	175
<b>Autres actifs</b>	<b>3</b>	<b>-14</b>
Actifs d'impôts courants	0	0
Actifs d'impôts différés	-83	-86
Autres actifs	66	55
Comptes de régularisation – Actif	20	17
<b>TOTAL PLACEMENTS FINANCIERS</b>	<b>125 164</b>	<b>120 035</b>
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>		
<b>Juste valeur par résultat</b>	<b>7 332</b>	<b>6 744</b>
Dérivés et autres passifs financiers – Trading	9	27
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 306	6 700
Comptes crédit. clientèle – Autres – À terme	17	17
<b>Autres passifs</b>	<b>169</b>	<b>46</b>
Autres Passifs	47	33
Passifs d'impôts différés	0	0
Comptes de régularisation – Passif	122	13
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>7 501</b>	<b>6 790</b>

**COURBES DES TAUX IFRS 17**

Les flux de trésorerie futurs sont actualisés selon la courbe de taux ci-dessous. Celle-ci reflète la valeur temps de l'argent ainsi que les caractéristiques des flux de trésorerie et de liquidité des contrats d'assurance du GACM.

	30/06/2025	31/12/2024
Taux 1 an	2,6%	3,1%
Taux 5 ans	2,9%	3,0%
Taux 10 ans	3,3%	3,1%
Taux 20 ans	3,5%	3,1%
Taux 30 ans	3,5%	3,0%

## Note 14 Impôts

### 14a Impôts courants

	30/06/2025	31/12/2024
Actif (par résultat)	780	1 002
Passif (par résultat)	425	450

### 14b Impôts différés

	30/06/2025	31/12/2024
Actif (par résultat)	536	610
Actif (par capitaux propres)	322	395
Passif (par résultat)	446	453
Passif (par capitaux propres)	32	28

## Note 15 Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

### 15a Comptes de régularisation et actifs divers

	30/06/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF</b>		
Valeurs reçues à l'encaissement	60	116
Comptes d'ajustement sur devises	41	205
Produits à recevoir	628	634
Comptes de régularisation divers	1 801	3 139
<b>Sous-total</b>	<b>2 530</b>	<b>4 094</b>
<b>AUTRES ACTIFS</b>		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	252	144
Débiteurs divers	4 198	4 376
Stocks et assimilés	74	54
Autres emplois divers	23	14
<b>Sous-total</b>	<b>4 547</b>	<b>4 588</b>
<b>TOTAL</b>	<b>7 077</b>	<b>8 682</b>

**15b Comptes de régularisation et passifs divers**

	30/06/2025	31/12/2024
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF</b>		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	20	9
Comptes d'ajustement sur devises	2 430	418
Charges à payer	1 507	1 515
Produits constatés d'avance	687	749
Comptes de régularisation divers	3 008	6 483
<b>Sous-total</b>	<b>7 652</b>	<b>9 174</b>
<b>AUTRES PASSIFS</b>		
Obligations locatives – Immobilier	822	873
Obligations locatives – Autres	13	13
Comptes de règlement sur opérations sur titres	1 104	272
Versements restant à effectuer sur titres	191	199
Créditeurs divers	2 228	2 140
<b>Sous-total</b>	<b>4 358</b>	<b>3 497</b>
<b>TOTAL</b>	<b>12 010</b>	<b>12 671</b>

**15c Obligations locatives par durée résiduelle**

30/06/2025	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	174	318	211	78	53	835
■ Immobilier	172	311	207	78	53	822
■ Autres	2	7	4	0	0	13

31/12/2024	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	176	330	234	82	64	886
■ Immobilier	173	323	231	82	64	873
■ Autres	3	7	3	0	0	13

**Note 16 Participations dans les entreprises mises en équivalence**
**16a Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence**

30/06/2025	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	147	8	9	149
Euro-Information	France	26,81%	749	26	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	15	4	14	NC*
LYF SA	France	46,25%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	0	0	NC*
Autres participations	-	-	0	0	0	NC*
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>929</b>	<b>37</b>	<b>24</b>	

\* NC : Non communiqué.

31/12/2024	Pays	Quote-part détenue	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus	JV de la participation (si cotée)
<b>ENTITÉS SOUS INFLUENCE NOTABLE</b>						
Banque de Tunisie	Tunisie	35,33%	153	9	7	149
Euro-Information	France	26,81%	726	40	1	NC*
Euro Protection Surveillance	France	22,25%	15	7	10	NC*
LYF SA	France	44,75%	7	0	0	NC*
SCI La Tréflière	France	46,09%	10	1	0	NC*
Autres participations	-	-%	0	0	0	NC*
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-%</b>	<b>911</b>	<b>56</b>	<b>19</b>	<b>0</b>

\* NC : Non communiqué.

## Note 17 Immeubles de placement

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
Coût historique	71	24	-4	0	91
Amortissement et dépréciation	-35	-1	1	0	-35
<b>MONTANT NET</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>	<b>56</b>

La juste valeur des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti est comparable à leur valeur comptable.

**Note 18 Immobilisations corporelles et incorporelles**
**18a Immobilisations corporelles**

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Terrains d'exploitation	383	0	-1	1	383
Constructions d'exploitation	3 006	24	-29	0	3 001
Droits d'utilisation – Immobilier	1 646	22	-17	20	1 671
Droits d'utilisation – Autres	17	0	0	0	17
Autres immobilisations corporelles	1 356	120	-78	4	1 402
<b>TOTAL</b>	<b>6 408</b>	<b>166</b>	<b>-125</b>	<b>25</b>	<b>6 474</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-2 052	-42	22	0	-2 072
Droits d'utilisation – Immobilier	-797	-86	8	2	-873
Droits d'utilisation – Autres	-4	0	0	0	-4
Autres immobilisations corporelles	-949	-27	8	-1	-969
<b>TOTAL</b>	<b>-3 802</b>	<b>-155</b>	<b>38</b>	<b>1</b>	<b>-3 918</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>2 606</b>	<b>11</b>	<b>-85</b>	<b>24</b>	<b>2 556</b>

**18b Immobilisations incorporelles**

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2025
<b>COÛT HISTORIQUE</b>					
Immobilisations générées en interne <sup>(1)</sup>	326	4	0	0	330
Immobilisations acquises	1 098	23	-8	-2	1 111
■ logiciels	327	12	-2	0	337
■ autres	771	11	-6	-2	774
<b>TOTAL</b>	<b>1 424</b>	<b>27</b>	<b>-8</b>	<b>-2</b>	<b>1 441</b>
<b>AMORTISSEMENT ET DÉPRÉCIATION</b>					
Immobilisations générées en interne <sup>(1)</sup>	-293	-5	0	0	-298
Immobilisations acquises	-648	-27	15	11	-649
■ logiciels	-277	-11	2	0	-286
■ autres	-371	-16	13	11	-363
<b>TOTAL</b>	<b>-941</b>	<b>-32</b>	<b>15</b>	<b>11</b>	<b>-947</b>
<b>MONTANT NET</b>	<b>483</b>	<b>-5</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>494</b>

(1) Ces rubriques correspondent aux logiciels développés en interne et immobilisés dans nos filiales Euro-Information et TARGOBANK AG.

## Note 19 Écart d'acquisition

	31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	30/06/2025
Écart d'acquisition brut	4 710	-	-	-	-	4 710
Dépréciations	-2 395	-	-	-	-	-2 395
<b>ÉCART D'ACQUISITION NET</b>	<b>2 315</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 315</b>

Unités génératrices de trésorerie	Valeur de l'EA au 31/12/2024	Augmentation	Diminution	Variation dépréciation	Autres	Valeur de l'EA au 30/06/2025
Targobank Allemagne	1 017	-	-	-	-	1 017
Crédit Industriel et Commercial (CIC)	506	-	-	-	-	506
Cofidis Group	378	-	-	-	-	378
Groupe La Française	189	-	-	-	-	189
Cofidis France	79	-	-	-	-	79
EBRA	46	-	-	-	-	46
SIIC Foncière Massena	26	-	-	-	-	26
Crédit Mutuel Equity SCR	21	-	-	-	-	21
Banque de Luxembourg	13	-	-	-	-	13
Cofidis Italie	9	-	-	-	-	9
Banque Transatlantique	6	-	-	-	-	6
Dubly Transatlantique Gestion	6	-	-	-	-	5
Carizy	4	-	-	-	-	4
Autres	15	-	-	-	-	16
<b>TOTAL</b>	<b>2 315</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 315</b>

Les unités génératrices de trésorerie auxquelles les écarts d'acquisition sont affectés font l'objet de tests au minimum annuels qui visent à s'assurer de leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est constatée par dépréciation de l'écart d'acquisition lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable. Le contexte économique actuel, ses conséquences observées sur les résultats au 30 juin 2025, ainsi que les incertitudes macro économiques pour les années suivantes, ont conduit le groupe à identifier de potentiels indices de perte de valeur des écarts d'acquisition. En conséquence, le groupe a procédé à la mise à jour des tests de dépréciation de ses principales unités génératrices de trésorerie.

La valeur recouvrable est déterminée selon deux types de méthodes :

- la juste valeur nette des coûts de vente, qui est basée sur l'observation des multiples de valorisation sur des transactions comparables ou des paramètres de marché retenus par les analystes sur des entités aux activités similaires ;
- la valeur d'utilité, qui repose sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus après prise en compte des exigences de fonds propres : cette méthode est généralement retenue au 30 juin 2025.

Pour la détermination de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie reposent sur les plans d'affaires déterminés par la direction sur une durée maximum de cinq à sept ans, puis sur la projection d'un flux à l'infini en fonction d'un taux de croissance à long terme. Ce dernier est fixé à 2 % pour l'ensemble de l'Europe, ce qui est une hypothèse mesurée comparativement au taux d'inflation observé sur très longue période.

Le taux d'actualisation des flux de trésorerie correspond au coût du capital, lequel est déterminé à partir d'un taux sans risque à long terme auquel s'ajoute une prime de risque, pondérée par un coefficient de sensibilité au risque ( $\beta$ ) permettant d'apprécier la volatilité du marché. Le coût du capital a été actualisé au 30 juin 2025 avec :

- 9 % pour les UGT de banque de détail et de leasing, implantées en Allemagne ;
- 10 % pour les UGT de banque de détail, de crédit à la consommation et de leasing, implantées en France.

Les flux de trésorerie utilisés dans le calcul de la valeur d'utilité sont déterminés sur la base des exigences de fonds propres prudentiels.

Les principaux facteurs de sensibilité du test de valeur recouvrable reposant sur la valeur d'utilité sont le taux d'actualisation et le niveau anticipé des flux futurs, lui-même impacté par les facteurs de sensibilité suivants :

- le niveau de réalisation des plans d'affaires ;
- le niveau de fonds propres alloués à chaque UGT ;
- le taux de croissance à l'infini.

Lorsque la valeur d'utilité a été mise en œuvre comme test de dépréciation, les paramètres et leur sensibilité ont été les suivants :

	TARGOBANK Allemagne	Cofidis <sup>(1)</sup>	CIC
	Banque de réseau	Crédit à la consommation	Banque de réseau
Coût du capital	9 %	10 %	10 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse du coût du capital	-5 %	-6 %	-5 %
Effet de la baisse de 50 points de base du taux de croissance à l'infini	0 %	-1 %	0 %
Effet de la variation de 50 points de base à la hausse des exigences de fonds propres CET1	-3 %	-4 %	-3 %

(1) Cofidis France et Cofidis Group.

Si les hypothèses de sensibilité ci-dessus étaient retenues, cela n'impliquerait pas de dépréciation de l'écart d'acquisition sur TARGOBANK Allemagne, Cofidis et CIC.

**Note 20 Provisions et passifs éventuels**
**20a Provisions**

	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice (provision utilisée)	Reprises de l'exercice (provision non utilisée)	Autres variations	30/06/2025
<b>Provisions pour risques</b>	<b>537</b>	<b>213</b>	<b>-9</b>	<b>-184</b>	<b>-5</b>	<b>552</b>
<b>Sur engagements de garantie <sup>(2)</sup></b>	<b>328</b>	<b>113</b>	<b>0</b>	<b>-103</b>	<b>-3</b>	<b>335</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	65	31	0	-24	0	72
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	102	44	0	-50	-3	93
■ dont provisions pour exécution des engagements sur signature	161	38	0	-29	0	170
<b>Sur engagements de financement <sup>(2)</sup></b>	<b>113</b>	<b>89</b>	<b>-2</b>	<b>-74</b>	<b>1</b>	<b>127</b>
■ dont pertes attendues à 12 mois (S1)	74	54	0	-43	-1	84
■ dont pertes attendues à maturité (S2)	33	35	0	-31	3	40
<b>Sur risques pays</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Provisions fiscales</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-3</b>	<b>1</b>
<b>Provisions pour litiges</b>	<b>29</b>	<b>4</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>29</b>
<b>Provisions pour risques sur créances diverses</b>	<b>61</b>	<b>8</b>	<b>-4</b>	<b>-3</b>	<b>-2</b>	<b>60</b>
<b>Autres provisions</b>	<b>1 441</b>	<b>443</b>	<b>-48</b>	<b>-67</b>	<b>0</b>	<b>1 769</b>
■ Provision pour épargne logement	106	0	0	-19	0	87
■ Provisions pour éventualités diverses	844	359	-45	-47	-1	1 110
■ Autres provisions <sup>(1)</sup>	491	84	-3	-1	1	572
<b>Provisions pour engagements de retraite</b>	<b>935</b>	<b>35</b>	<b>-21</b>	<b>-25</b>	<b>40</b>	<b>964</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 913</b>	<b>691</b>	<b>-78</b>	<b>-276</b>	<b>35</b>	<b>3 285</b>

[1] Les autres provisions comprennent notamment des provisions sur des SPV à hauteur de 532 millions d'euros au 30 juin 2025.

[2] Ce poste comprend un ajustement post-modèle - cf. note 1 - Principes comptables.

**20b Engagements de retraite et avantages similaires**

	31/12/2024	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	30/06/2025
<b>ENGAGEMENTS DE RETRAITE À PRESTATIONS DÉFINIES ET ASSIMILÉS HORS CAISSES</b>					
Indemnités de fin de carrière	782	32	-43	33	804
Compléments de retraite	50	2	-2	-2	48
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	97	1	0	7	105
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>929</b>	<b>35</b>	<b>-45</b>	<b>39</b>	<b>957</b>
<b>RETRAITES COMPLÉMENTAIRES À PRESTATIONS DÉFINIES ASSURÉES PAR LES CAISSES DE RETRAITE DU GROUPE</b>					
Engagements envers les salariés et retraités <sup>(1)</sup>	6	0	0	1	7
Juste valeur des actifs	-	-	-	-	-
<b>Sous-total comptabilisé</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>7</b>
Autres engagements	0	0	0	0	0
<b>TOTAL COMPTABILISÉ</b>	<b>935</b>	<b>35</b>	<b>-45</b>	<b>40</b>	<b>964</b>

**Régime à prestations définies : Principales hypothèses actuarielles**

	30/06/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation <sup>(2)</sup>	3,60 %	3,50 %
Taux attendu d'augmentation des salaires <sup>(3)</sup>	Minimum 3,73 %	Minimum 3,29 %

[1] Les provisions concernant les insuffisances des caisses de retraite sont relatives aux entités situées à l'étranger.

[2] Le taux d'actualisation, déterminé par référence aux taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice IBOXX.

[3] L'augmentation annuelle des salaires est l'estimation de l'inflation future cumulée à la hausse des salaires ; elle est également fonction de l'âge du salarié.

## Note 21 Dettes subordonnées

	30/06/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées	12 912	11 675
Emprunts participatifs	0	39
Dettes subordonnées à durée indéterminée	526	1 242
Autres dettes	0	0
Dettes rattachées	155	224
<b>TOTAL</b>	<b>13 593</b>	<b>13 180</b>

## PRINCIPALES DETTES SUBORDONNÉES

<i>(en millions d'euros)</i>	Type	Date Émission	Montant Émission	Montant fin d'exercice <sup>(1)</sup>	Taux	Échéance
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	10.03.2014	120 M€	120 M€	4,25	27.06.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.09.2015	1000 M€	998 M€	3,00	11.09.2025
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	24.03.2016	1000 M€	989 M€	2,375	24.03.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	12.09.2016	300 M€	300 M€	2,130	12.09.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	04.11.2016	700 M€	685 M€	1,875	04.11.2026
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	31.03.2017	500 M€	490 M€	2,625	31.03.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.11.2017	500 M€	486 M€	1,625	15.11.2027
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	25.05.2018	500 M€	486 M€	2,500	25.05.2028
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	18.06.2019	1000 M€	1000 M€	1,875	18.06.2029
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	19.11.2021	750 M€	650 M€	1,125	19.11.2031
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	16.06.2022	1250 M€	1244 M€	3,875	16.06.2032
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2023	1250 M€	1296 M€	5,125	11.01.2033
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	11.01.2024	1500 M€	1503 M€	4,375	11.01.2034
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	TSR	15.01.2025	1250 M€	1259 M€	4,00	15.01.2035
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	21.10.2021	750 M€	762 M€	1,85	21.04.2042
Assurances du Crédit Mutuel	TSR	30.04.2024	500 M€	500 M€	5,00	30.10.2034
Banque Fédérative du Crédit Mutuel	Emprunt	28.12.2005	500 M€	500 M€	(2)	indéterminé

[1] Montants nets d'intra-groupe et d'écart de réévaluation sur les instruments couverts.

[2] Taux Euribor 1 an +0,3 point de base.

**Note 22 Réserves liées au capital et réserves**
**22a Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)**

	30/06/2025	31/12/2024
Capital et réserves liées au capital	6 568	6 568
■ Capital	1 715	1 715
■ Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	4 853	4 853
Réserves consolidées	33 822	30 958
■ Réserves réglementées	9	9
■ Autres réserves (dont effets liés à la première application)	33 812	30 949
■ dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres	145	146
■ dont Report à nouveau	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>40 390</b>	<b>37 526</b>

**22b Gains ou pertes latents ou différés**

	30/06/2025	31/12/2024
Gains ou pertes latents ou différés <sup>[1]</sup> liés aux :		
■ Placements des activités d'assurances en JVCPR – instruments de dettes	-598	-651
■ Placements des activités d'assurance en JVCPNR – instruments de capitaux propres	1 066	1 079
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres recyclables – instruments de dettes	-207	-322
■ Actifs financiers en juste valeur par capitaux propres non recyclables – instruments de capitaux propres	-14	-48
■ Dérivés de couverture (CFH)	-11	-11
■ Écarts de conversion	36	238
■ Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-41	-39
■ Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-70	-52
■ Risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	-	-
■ Autres	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>161</b>	<b>195</b>

[1] Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflét.

## 22c Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	30/06/2025	31/12/2024
	Mouvements	Mouvements
Écarts de conversion		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	-202	90
<b>Sous-total</b>	<b>-202</b>	<b>90</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de dettes		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	114	-163
<b>Sous-total</b>	<b>114</b>	<b>-163</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP – instruments de capitaux propres		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	34	-33
<b>Sous-total</b>	<b>34</b>	<b>-33</b>
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	0	-10
<b>Sous-total</b>	<b>0</b>	<b>-10</b>
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	20	97
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>97</b>
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables		
Reclassement vers le résultat	0	0
Autres mouvements	20	-29
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>-29</b>
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-18	51
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	2
<b>TOTAL</b>	<b>-34</b>	<b>5</b>

**22d Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres**

	30/06/2025			31/12/2024		
	Valeur brute	Impôt	Valeur nette	Valeur brute	Impôt	Valeur nette
Écarts de conversion	-202	0	-202	90	0	90
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de dettes	153	-39	114	-223	60	-163
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP - instruments de capitaux propres	35	0	35	-36	2	-33
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP de l'activité d'assurance	42	-22	20	96	1	97
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	0	0	0	-13	3	-10
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	26	-7	20	-40	10	-29
Réévaluation des immobilisations	0	0	0	0	0	0
Écart de réévaluation liés au risque de crédit propre sur les passifs financiers JVO transférés en réserves	0	0	0	0	0	0
Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-23	5	-18	66	-14	51
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-2	0	-2	2	0	2
<b>TOTAL DES VARIATIONS DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES</b>	<b>29</b>	<b>-63</b>	<b>-34</b>	<b>-58</b>	<b>63</b>	<b>5</b>

**Note 23 Engagements donnés et reçus**
**ENGAGEMENTS DONNÉS**

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Engagements de financement</b>	<b>65 607</b>	<b>65 728</b>
Engagements en faveur d'établissements de crédit	742	488
Engagements en faveur de la clientèle	64 865	65 240
<b>Engagements de garantie</b>	<b>32 190</b>	<b>31 765</b>
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	4 607	4 474
Engagements d'ordre de la clientèle	27 583	27 291
<b>Engagements sur titres</b>	<b>13 422</b>	<b>10 280</b>
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	13 422	10 280
<b>Engagements donnés de l'activité d'assurance</b>	<b>5 761</b>	<b>5 762</b>

**ENGAGEMENTS REÇUS**

	30/06/2025	31/12/2024
<b>Engagements de financement</b>	<b>33 394</b>	<b>35 496</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	33 394	35 496
<b>Engagements de garantie</b>	<b>85 755</b>	<b>92 579</b>
Engagements reçus d'établissements de crédit	58 304	58 424
Engagements reçus de la clientèle	27 451	34 155
<b>Engagements sur titres</b>	<b>8 268</b>	<b>6 153</b>
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	8 268	6 153
<b>Engagements reçus de l'activité d'assurance</b>	<b>3 670</b>	<b>3 040</b>

## Note 24 Intérêts et produits/charges assimilés

	30/06/2025		30/06/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit & banques centrales	2 390	-1 262	3 998	-1 716
Clientèle	6 503	-2 632	6 455	-3 319
■ dont crédit-bail et location simple	646	-199	589	-178
■ dont obligation locative	0	-8	0	-7
Instruments dérivés de couverture	4 134	-4 383	4 804	-5 025
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	701	-340	979	-561
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	813	0	668	0
Titres au coût amorti	76	0	151	0
Dettes représentées par un titre (1)	0	-2 602	0	-3 145
Dettes subordonnées	0	-16	0	-21
<b>TOTAL</b>	<b>14 617</b>	<b>-11 235</b>	<b>17 055</b>	<b>-13 787</b>
<i>dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE :</i>	9 781	-6 513	11 274	-8 202

<sup>(1)</sup> Au 30/06/2024, un reclassement d'une charge de 244 millions d'euros a été effectué au compte de résultat de la ligne "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" vers la ligne "Intérêts et charges assimilées". Ce reclassement impacte la ligne "Dettes représentées par un titre".

## Note 25 Commissions

	30/06/2025		30/06/2024	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Établissements de crédit	3	-4	3	-4
Clientèle	774	-5	715	-8
Titres	589	-74	557	-68
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	419	0	401	0
Instruments dérivés	2	-7	2	-6
Change	14	-1	13	-1
Engagements de financement et de garantie	41	-17	42	-28
Prestations de services	966	-635	1 000	-583
<b>TOTAL</b>	<b>2 389</b>	<b>-743</b>	<b>2 332</b>	<b>-698</b>

## Note 26 Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	30/06/2025	30/06/2024
Instruments de transaction	209	-72
Instruments à la juste valeur sur option	-1	47
Inefficacité des couvertures	-22	25
Sur couverture de juste valeur (FVH)	-22	25
■ Variations de juste valeur des éléments couverts	-507	-130
■ Variations de juste valeur des éléments de couverture	485	155
Résultat de change	67	10
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat <sup>(1) (2)</sup>	586	487
<b>TOTAL DES VARIATIONS DE JUSTE VALEUR</b>	<b>839</b>	<b>497</b>

<sup>(1)</sup> dont 181 millions d'euros provenant de l'activité de capital investissement au premier semestre en 2025 contre 148 millions au premier semestre 2024. Les autres variations correspondent aux variations de juste valeur sur les autres portefeuilles à la JVR.

<sup>(2)</sup> Au 30 juin 2024, un reclassement d'une charge de 244 millions d'euros a été effectué au compte de résultat de la ligne "Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" vers la ligne "Intérêts et charges assimilées". Ce reclassement impacte la ligne "Autres Instruments à la juste valeur sur résultat".

**Note 27 Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

	30/06/2025	30/06/2024
Dividendes	10	4
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	6	-17
<b>TOTAL</b>	<b>16</b>	<b>-13</b>

**Note 28 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation des actifs financiers au coût amorti**

	30/06/2025	30/06/2024
Actifs financiers au coût amorti	0	0
PV/MV réalisées sur :	2	0
Effets publics	0	0
Obligations et TRF	2	0
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>

**Note 29 Produits nets des activités d'assurance**

	30/06/2025	30/06/2024
Revenus des contrats d'assurance	3 901	3 712
Charges des contrats d'assurance	-3 170	-3 085
<b>Résultat des contrats d'assurance</b>	<b>731</b>	<b>627</b>
Charges nettes des traités de réassurance	-67	-51
<b>Résultat des activités d'assurance</b>	<b>664</b>	<b>576</b>
Produits nets des placements financiers d'assurance	3 115	3 189
Produits financiers ou charges financières des contrats d'assurance émis	-2 992	-3 073
Produits ou charges financières liés aux contrats de réassurance détenus	3	4
Autres produits et charges	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>790</b>	<b>696</b>

## 29a Analyse des produits des activités d'assurance et réassurance

	30/06/2025	30/06/2024
<b>ASSURANCE</b>		
Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	341	337
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	73	72
■ Portion des primes imputée à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	7	7
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	900	884
■ Autres	11	3
<b>Revenus des contrats d'assurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>1 333</b>	<b>1 303</b>
<b>Revenus des contrats d'assurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>2 567</b>	<b>2 409</b>
<b>Charges liées aux contrats d'assurance</b>	<b>-3 170</b>	<b>-3 085</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES D'ASSURANCE</b>	<b>731</b>	<b>627</b>
<b>RÉASSURANCE</b>		
Charges des contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA) :	0	0
■ Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat sur la période	-2	-2
■ Variation de l'ajustement pour risque non financier non liée aux services passés	-1	-1
■ Charges de sinistres attendues sur la période et autres charges afférentes	-6	-6
■ Autres	0	0
<b>Charges afférentes aux contrats de réassurance non évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>-9</b>	<b>-9</b>
<b>Charges afférentes aux contrats de réassurance évalués sous le modèle comptable de répartition des primes (PAA)</b>	<b>-67</b>	<b>-61</b>
<b>Revenus des contrats de réassurance</b>	<b>9</b>	<b>19</b>
<b>TOTAL RÉSULTAT DE SERVICES DE RÉASSURANCE</b>	<b>-67</b>	<b>-51</b>

## 29b Produits nets des placements liés aux activités d'assurance

	30/06/2025	30/06/2024
<b>Intérêts et produits/charges assimilés</b>	<b>963</b>	<b>896</b>
Prêts et créances au coût amorti	-35	-11
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	155	140
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	843	767
<b>Commissions sur titres</b>	<b>17</b>	<b>16</b>
<b>Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 940</b>	<b>2 157</b>
■ Instruments de transaction	0	0
■ Résultat de change	-35	7
■ Autres instruments à la juste valeur sur résultat	1 975	2 150
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>176</b>	<b>63</b>
■ Dividendes	168	113
■ PV/MV réalisées sur instruments de dettes	8	-50
<b>Gains ou pertes nets sur actifs et passifs financiers au coût amorti</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Produits nets sur immeubles de placement</b>	<b>22</b>	<b>58</b>
<b>Coût du risque de crédit sur les placements liés aux activités d'assurance</b>	<b>-3</b>	<b>-1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 115</b>	<b>3 189</b>

**29c Lien entre les produits/charges financières d'assurance et le rendement d'investissement tiré des actifs**

	30/06/2025	30/06/2024
Intérêts et produits/charges assimilés	963	896
Autres revenus d'investissement	2 155	2 293
Coût du risque des placements financiers d'assurance	-3	-1
<b>RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 115</b>	<b>3 189</b>
Variation de la juste valeur des éléments sous-jacents des contrats avec participation directe	-2 929	-3 010
Effets de l'option d'atténuation des risques	0	0
Intérêts courus	-64	-62
Effet de désactualisation des passifs d'assurance	0	0
Effet de variation des taux d'actualisation et autres hypothèses financières	68	1 429
pertes nettes de change	0	0
<b>CHARGES FINANCIÈRES NETTES SUR CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>-2 924</b>	<b>-1 643</b>
Intérêts courus	3	4
Autres revenus	-4	-4
<b>RÉSULTAT FINANCIER NET DES CONTRATS DE RÉASSURANCE</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>
Variations des contrats d'investissements (passifs)	49	-1 588
Variations issus des participations de tires dans des fonds consolidés	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>238</b>	<b>-43</b>
<i>dont comptabilisé en résultat</i>	126	120
<i>dont comptabilisé en OCI</i>	113	-163

**Note 30 Produits et charges des autres activités**

	30/06/2025	30/06/2024
<b>PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Charges refacturées	30	27
Autres produits	629	344
<b>Sous-total</b>	<b>659</b>	<b>371</b>
<b>CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS</b>		
Immeubles de placement :	-1	-1
■ dotations aux provisions/amortissements	-1	-1
Autres charges	-783	-274
<b>Sous-total</b>	<b>-784</b>	<b>-275</b>
<b>TOTAL NET DES AUTRES PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>-125</b>	<b>96</b>

## Note 31 Frais généraux

	30/06/2025	30/06/2024
Charges de personnel	-1 822	-1 695
Autres charges générales d'exploitation	-1 317	-1 260
Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-174	-166
Charges générales d'exploitation d'assurance (non rattachables)	-92	-87
<b>TOTAL</b>	<b>-3 405</b>	<b>-3 209</b>

### 31a Charges de personnel

	30/06/2025	30/06/2024
Salaires et traitements	-1 127	-1 062
Charges sociales	-469	-433
Avantages du personnel à court terme	-1	-1
Intéressement et participation des salariés	-106	-88
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-119	-111
Autres	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>-1 822</b>	<b>-1 695</b>

### EFFECTIFS

Effectifs moyens (en équivalent temps plein)	30/06/2025	30/06/2024
Techniciens de la banque	24 131	23 547
Cadres	18 409	17 782
<b>TOTAL</b>	<b>42 540</b>	<b>41 329</b>
<i>Dont France</i>	<i>29 767</i>	<i>29 401</i>
<i>Dont étranger</i>	<i>12 773</i>	<i>11 928</i>

Les effectifs moyens en équivalent temps plein (dits ETP) sont limités au périmètre de la consolidation financière par intégration globale.

### 31b Autres charges d'exploitation

	30/06/2025	30/06/2024
Impôts et taxes <sup>(1)</sup>	-166	-149
Locations	-98	-97
■ locations à court terme d'actifs	-37	-37
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables <sup>(2)</sup>	-55	-53
■ autres locations	-6	-7
Autres services extérieurs	-1 040	-1 025
Autres charges et produits divers	-13	11
<b>TOTAL</b>	<b>-1 317</b>	<b>-1 260</b>

<sup>(1)</sup> Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 0 millions d'euros au titre de la contribution au fonds de résolution unique en 2025, contre (-4) millions d'euros en 2024.

<sup>(2)</sup> Inclut le matériel informatique.

**31c Dotations et reprises sur amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles**

	30/06/2025	30/06/2024
Amortissements :	-173	-169
■ immobilisations corporelles	-156	-156
dont droits d'utilisation	-87	-84
■ immobilisations incorporelles	-17	-13
Dépréciations :	-1	3
■ immobilisations corporelles	0	0
■ immobilisations incorporelles	-1	3
<b>TOTAL</b>	<b>-174</b>	<b>-166</b>

**31d Réconciliation des charges par nature versus destination sur les activités d'assurance**

	30/06/2025	30/06/2024
<b>Charges de personnel</b>	<b>-325</b>	<b>-303</b>
Salaires et traitements	-244	-237
Charges sociales	-41	-37
Avantages du personnel à CT	-3	-3
Intéressement et participation des salariés	-20	-10
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunération	-16	-14
Autres	-1	-2
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-402</b>	<b>-384</b>
Impôts & taxes	-47	-42
Locations	-11	-9
■ location à court terme d'actifs	0	0
■ locations d'actifs de faible valeur/substituables	0	0
■ autres locations	-11	-9
Autres services extérieurs	-313	-301
Mécénat	-20	-19
Autres charges diverses	-11	-13
<b>Dotations et reprises sur amortissements et provisions – immobilisations corp. &amp; incorp.</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>
Amortissements	-3	-5
■ Immo. Corp	-3	-5
dont droits d'utilisation	-2	-3
■ Immo. Incorp	0	0
Dépréciations	0	0
■ Immo. Corp	0	0
■ Immo. Incorp	0	0
<b>Frais généraux liés aux activités d'assurance</b>	<b>-730</b>	<b>-691</b>
Commissions, honoraires et autres dépenses assimilées	-573	-593
Frais d'acquisition de la période différés au bilan	10	11
Frais d'acquisition amortis	0	0
Frais d'acquisition dépréciés	0	0
<b>Autres frais liés aux activités d'assurance</b>	<b>-563</b>	<b>-582</b>
<b>TOTAL DES FRAIS DES CONTRATS D'ASSURANCE</b>	<b>-1 293</b>	<b>-1 273</b>
dont Frais rattachés aux contrats d'assurance affectés en charges de services d'assurance	-1 201	-1 186
dont Frais non rattachés aux contrats d'assurance non affectés en charges de services d'assurance	-92	-87

## Note 32 Coût du risque de contrepartie

	30/06/2025	30/06/2024
■ Pertes attendues à 12 mois (S1)	4	123
■ Pertes attendues à maturité (S2)	-53	-139
■ Actifs dépréciés (S3)	-733	-783
<b>TOTAL</b>	<b>-782</b>	<b>-799</b>

Le coût du risque des instruments financiers des activités d'assurance est présenté dans le produit net bancaire (cf. note 29b).

30/06/2025	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-605</b>	<b>609</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-510	534	0	0	0	24
dont location financement	-34	31	0	0	0	-3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-9	7	0	0	0	-2
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-86	68	0	0	0	-18
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>-1 160</b>	<b>1 107</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-53</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 081	1 027	0	0	0	-54
dont location financement	-45	44	0	0	0	-1
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-79	80	0	0	0	1
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-1 363</b>	<b>1 112</b>	<b>-362</b>	<b>-166</b>	<b>46</b>	<b>-733</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 315	1 074	-362	-164	46	-721
dont location financement	-19	14	-5	-2	1	-11
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-48	38	0	-2	0	-12
<b>TOTAL</b>	<b>-3 128</b>	<b>2 828</b>	<b>-362</b>	<b>-166</b>	<b>46</b>	<b>-782</b>

# COMPTES CONSOLIDÉS DE LA BFCM

Annexe aux comptes consolidés de la BFCM

30/06/2024	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
<b>Pertes attendues à 12 mois (S1)</b>	<b>-569</b>	<b>692</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>123</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	1	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-499	599	0	0	0	100
dont location financement	-38	32	0	0	0	-6
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-5	8	0	0	0	3
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-64	84	0	0	0	20
<b>Pertes attendues à maturité (S2)</b>	<b>-1 062</b>	<b>923</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-139</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	-1	0	0	0	0	-1
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-984	856	0	0	0	-128
dont location financement	-36	39	0	0	0	3
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-77	67	0	0	0	-10
<b>Actifs dépréciés (S3)</b>	<b>-1 400</b>	<b>994</b>	<b>-291</b>	<b>-137</b>	<b>51</b>	<b>-783</b>
■ Prêts et créances Établissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
■ Prêts et créances clientèle au coût amorti	-1 338	923	-290	-135	51	-789
dont location financement	-15	11	-6	-3	0	-13
■ Actifs financiers au coût amorti – titres	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	0	0	0	0	0	0
■ Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres – Prêts	0	0	0	0	0	0
■ Engagements donnés	-62	71	-1	-2	0	6
<b>TOTAL</b>	<b>-3 031</b>	<b>2 609</b>	<b>-291</b>	<b>-137</b>	<b>51</b>	<b>-799</b>

## Note 33 Gains ou pertes sur autres actifs

	30/06/2025	30/06/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles	-1	-1
■ Moins-values de cession	-10	-6
■ Plus-values de cession	9	5
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	1	-1
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>

## Note 34 Variations de valeur des écarts d'acquisition

	30/06/2025	30/06/2024
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Écart d'acquisition négatif passé en résultat	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

## Note 35 Impôts sur les bénéfices

### DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE D'IMPÔT

	30/06/2025	30/06/2024
Charge d'impôt exigible	-759	-511
Charge/Produit d'impôt différé	-58	-19
Ajustements au titre des exercices antérieurs	53	34
<b>TOTAL</b>	<b>-764</b>	<b>-496</b>

La charge d'impôt exigible au 30/06/2025 comporte une surtaxe de -186 millions d'euros correspondant à la contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises incluse dans la loi de finance 2025.

## Note 36 Résultat par action

	30/06/2025	30/06/2024
Résultat net part du groupe	1 447	1 524
Nombre d'actions à l'ouverture	34 302 302	34 302 302
Nombre d'actions à la clôture	34 302 302	34 302 302
Nombre moyen pondéré d'actions	34 302 302	34 302 302
Résultat de base par action	42,17	44,44
Nombre moyen pondéré d'actions susceptibles d'être émises	0	0
Résultat dilué par action	42,17	44,44

**Note 37 Encours des opérations réalisées avec les parties liées**
**ÉLÉMENTS DE BILAN RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES**

	30/06/2025			31/12/2024		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
<b>ACTIFS</b>						
Actifs à la juste valeur par résultat	0	617	0	0	671	0
Instruments dérivés de couverture	0	0	800	0	0	877
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti	12	1 017	32 246	12	1 096	32 736
Placements des activités d'assurance	0	215	0	0	168	1
Contrats d'assurance émis – Actif	0	0	0	0	0	0
Contrats de réassurance détenus – Actif	0	0	0	0	0	0
Actifs divers	3	0	3	9	0	3
<b>TOTAL</b>	<b>15</b>	<b>1 849</b>	<b>33 048</b>	<b>21</b>	<b>1 935</b>	<b>33 617</b>
<b>PASSIFS</b>						
Passifs à la juste valeur par résultat	0	366	0	0	257	0
Dettes représentées par un titre	0	20	0	0	21	0
Dettes envers les établissements de crédit	19	528	16 506	18	553	14 803
Dettes envers la clientèle	1 194	0	27	1 220	0	26
Contrats d'assurance émis – passif	0	0	0	0	0	0
Dettes subordonnées	0	55	654	0	56	647
Passifs divers	132	8	2	108	0	4
<b>TOTAL</b>	<b>1 346</b>	<b>977</b>	<b>17 189</b>	<b>1 346</b>	<b>886</b>	<b>15 481</b>
Engagements de financement donnés	0	1	1	0	0	1
Engagements de garantie donnés	4	3	4 807	27	3	4 779
Engagements de financement reçus	0	0	21	0	0	21
Engagements de garanties reçus	0	687	3 395	0	690	3 489

## ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT RELATIFS AUX OPÉRATIONS RÉALISÉES AVEC LES PARTIES LIÉES

	30/06/2025			30/06/2024		
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Autres établissements adhérents à la Confédération Nationale	Entreprises mères Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Intérêts reçus	0	52	848	0	70	890
Intérêts versés	-12	-43	-879	-18	-54	-1 091
Commissions reçues	5	0	14	4	0	15
Commissions versées	-55	-4	-28	-23	-4	-27
Gains ou pertes nets sur actifs financiers JVCP et JVR	13	4	136	11	-31	0
Produits des contrats d'assurance émis	0	0	53	0	1	41
Charges afférentes aux contrats d'assurance émis	-88	-63	-439	-77	-60	-422
Produits financiers ou charges afférents à des contrats de réassurance détenus	0	-1	0	0	-1	0
Produits nets des placements financiers liés aux activités d'assurance	0	3	10	0	2	10
Autres produits et charges	-2	2	20	-8	0	0
Frais généraux	-400	-1	-97	-373	-1	-92
<b>TOTAL</b>	<b>-538</b>	<b>-50</b>	<b>-362</b>	<b>-484</b>	<b>-80</b>	<b>-675</b>

## Note 38 Hiérarchie de juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation.

Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

Depuis le 31 décembre 2023, le Groupe a affiné la méthodologie de calcul de la juste valeur des prêts et créances à la clientèle, fondée sur un calcul d'actualisation des flux futurs estimés.

Les taux d'actualisation utilisés dépendent désormais du type de prêts (crédits habitat, consommation, équipement et trésorerie) et des courbes de taux d'octroi constatées dans le trimestre précédant la date d'arrêté.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est la valeur exigible par le client, c'est à dire sa valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas, dans la pratique, l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 30 juin 2025.

**30/06/2025**

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>405 450</b>	<b>411 676</b>	<b>3 333</b>	<b>69 854</b>	<b>332 262</b>	<b>405 450</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 435	61 836	0	60 435	0	60 435
Prêts et créances à la clientèle <sup>(2)</sup>	339 243	343 888	0	7 141	332 101	339 243
Titres	5 772	5 952	3 333	2 278	161	5 772
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>57</b>	<b>0</b>	<b>57</b>
Prêts et créances	57	57	0	57	0	57
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>510 404</b>	<b>510 476</b>	<b>1 756</b>	<b>340 807</b>	<b>167 841</b>	<b>510 404</b>
Dettes envers les établissements de crédit	49 889	50 404	0	49 889	0	49 889
Dettes envers la clientèle	288 412	287 627	0	136 241	152 171	288 412
Dettes représentées par un titre <sup>(1)</sup>	158 143	158 853	494	141 979	15 670	158 143
Dettes subordonnées	13 960	13 593	1 262	12 697	0	13 960

<sup>(1)</sup> La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

<sup>(2)</sup> En tenant compte des moins-values latentes sur swaps de couverture (0,3 milliard d'euros), la moins-value latente sur les crédits ressort à 4,9 milliards d'euros.

**31/12/2024**

	Valeur de marché	Valeur au bilan	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	<b>398 540</b>	<b>409 861</b>	<b>3 069</b>	<b>69 983</b>	<b>325 487</b>	<b>398 540</b>
Prêts et créances sur établissements de crédit	60 822	61 897	0	60 822	0	60 822
Prêts et créances à la clientèle	332 099	342 285	0	6 762	325 337	332 099
Titres	5 619	5 680	3 069	2 400	150	5 619
<b>Placements des activités d'assurance au coût amorti</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
Prêts et créances	2	2	0	2	0	2
<b>Passifs financiers au coût amorti</b>	<b>518 330</b>	<b>518 021</b>	<b>1 767</b>	<b>345 717</b>	<b>170 846</b>	<b>518 330</b>
Dettes envers les établissements de crédit	46 322	46 031	0	46 322	0	46 322
Dettes envers la clientèle	295 987	295 099	0	139 875	156 112	295 987
Dettes représentées par un titre <sup>(1) (2)</sup>	162 589	163 710	511	147 450	14 628	162 589
Dettes subordonnées	13 433	13 180	1 256	12 070	106	13 433

<sup>(1)</sup> La juste valeur des passifs financiers au coût amorti au bilan est communiquée ci-dessus en application d'IFRS 13.

<sup>(2)</sup> Au 31/12/2024, un reclassement de 2 030 millions de livres sterling (2 448 millions d'euros) a été effectué en niveau 2 par le CIC Londres de la ligne "Dettes représentées par un titre au coût amorti" (en note 37) vers la ligne "Dettes représentées par un titre - Juste valeur sur option" (note 8).

## Note 39 Événements postérieurs à la clôture des comptes et autres informations

Néant.

## 6.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

### Banque Fédérative du Crédit Mutuel

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67000 Strasbourg

### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2025

Période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025

À l'assemblée générale de la société Banque Fédérative du Crédit Mutuel,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la Banque Fédérative du Crédit Mutuel, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

## I - Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris-La-Défense, le 6 août 2025

KPMG S.A.  
Arnaud Bourdeille  
Associé

Neuilly-sur-Seine, le 6 août 2025

PricewaterhouseCoopers France  
Jean-Baptiste Deschryver  
Associé

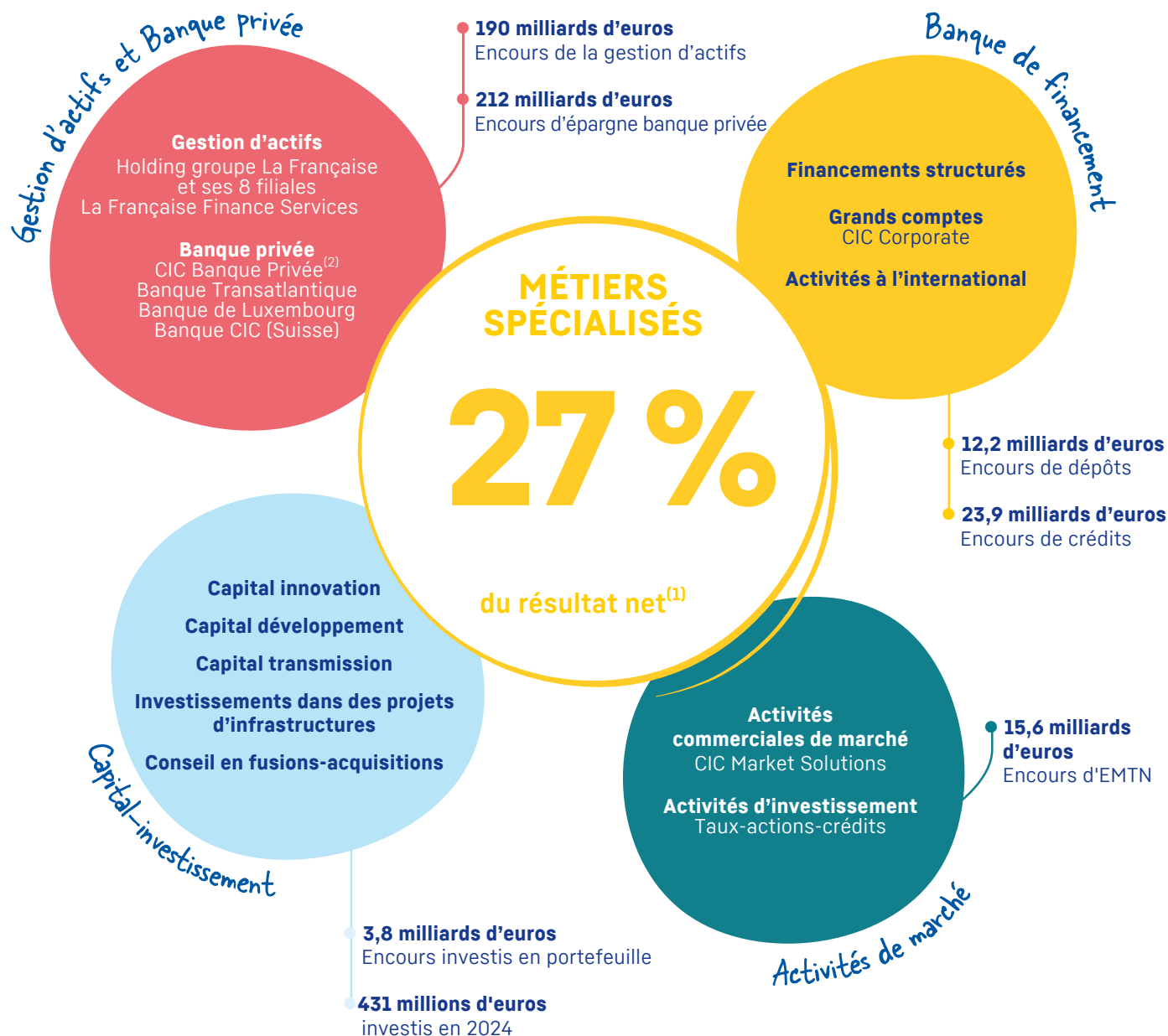


**Compléments sur les informations  
publiées dans le document  
d'enregistrement universel 2024**

## 7 COMPLÉMENTS SUR LES INFORMATIONS PUBLIÉES DANS LE DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

Les tableaux et graphiques suivants annulent et remplacent ceux publiés dans le document d'enregistrement universel 2024 déposé le 10 avril 2025.

### Page 32 - Infographie de synthèse des Métiers spécialisés



(1) Part du résultat net de Crédit Mutuel Alliance Fédérale hors secteurs "Holding" et hors CIC Banque Privée.  
 (2) L'activité CIC Banque Privée est logée au sein du réseau du CIC et de ses cinq banques régionales.



## Capital et informations juridiques

8.1 CAPITAL SOCIAL

264

### 8.1 CAPITAL SOCIAL

Au 30 juin 2025, le capital social s'élève à 1 715 115 100,00 euros. Il est divisé en 34 302 302 actions de 50 euros de nominal chacune, toutes de même catégorie.

Historique des opérations réalisées :

- une augmentation de capital réservée à la caisse régionale du CMNE a eu lieu le 6 janvier 2022 par l'émission de 455 004 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros ;
- une augmentation de capital a eu lieu le 15 septembre 2023 par l'émission de 76 708 actions nouvelles d'une valeur nominale de 50 euros.

La BFCM ne dispose pas de capital autorisé non émis, ni d'obligations convertibles échangeables ou remboursables donnant accès au capital.

Les actions de la BFCM ne sont cotées ou traitées sur aucun marché.



## Informations complémentaires

<b>9.1</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>266</b>	<b>9.4</b>	<b>RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES</b>	<b>267</b>
<b>9.2</b>	<b>RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE</b>	<b>266</b>	<b>9.5</b>	<b>TABLES DE CONCORDANCE</b>	<b>268</b>
<b>9.3</b>	<b>RESPONSABLE DU DOCUMENT</b>	<b>267</b>	9.5.1	Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale	268
			9.5.2	Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM	270

## 9.1 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du document d'enregistrement universel, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent être consultés :

### Par voie électronique sur le site internet de la BFCM

<http://www.bfcm.creditmutuel.fr>

- Les informations financières historiques de la BFCM et de Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.
- Le présent document d'enregistrement universel et ceux des deux exercices précédents.

Les informations figurant sur le site internet ne font pas partie du document d'enregistrement universel.

### Sur support physique

- L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur.
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement universel.
- Les informations financières historiques des filiales de la BFCM pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement universel.

En adressant une demande par courrier à :

**Banque Fédérative du Crédit Mutuel  
Secrétariat Général Groupe**

4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen  
67913 STRASBOURG Cedex 9

+ 33 (0)3 88 14 88 14

## 9.2 RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

**M. Alexandre Saada**

Directeur général adjoint de la BFCM

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Email : [alexandre.saada@creditmutuel.fr](mailto:alexandre.saada@creditmutuel.fr)

## 9.3 RESPONSABLE DU DOCUMENT

### M. Éric Petitgand,

Directeur général de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

#### Attestation du responsable

J'atteste que les informations contenues dans le présent amendement sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicables et donnent une image fidèle et honnête

du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur, ainsi que de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en page 270 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Strasbourg, le 7 août 2025

## 9.4 RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

### Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes annuels et consolidés BFCM

**KPMG SA**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Arnaud Bourdeille – Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

**Début du premier mandat** : 10 mai 2022.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 10 mai 2022.

**Nomination** : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

**PricewaterhouseCoopers France**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

**Début du premier mandat** : 11 mai 2016.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 10 mai 2022.

**Renouvellement** : L'assemblée générale de la BFCM du 10 mai 2022 a renouvelé pour les comptes sociaux et consolidés, PricewaterhouseCoopers France commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

### Commissaires aux comptes titulaires sur le périmètre des comptes consolidés Crédit Mutuel Alliance Fédérale porté par la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel

**KPMG SA**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Arnaud Bourdeille – Tour Eqho 2, avenue Gambetta CS 60055 - 92066 Paris-La Défense Cedex.

**Début du premier mandat** : 10 mai 2022.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 10 mai 2022.

**Nomination** : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a nommé en remplacement du cabinet Ernst&Young et Autres, le cabinet KPMG SA en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

**PricewaterhouseCoopers France**, membre de la Compagnie Régionale de Versailles – représentée par M. Jean-Baptiste Deschryver – 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine.

**Début du premier mandat** : 26 mai 2016.

**Durée du mandat en cours** : six exercices à compter du 10 mai 2022.

**Renouvellement** : L'assemblée générale de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel du 10 mai 2022 a renouvelé PricewaterhouseCoopers France en tant que commissaire aux comptes titulaire pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

## 9.5 TABLES DE CONCORDANCE

### 9.5.1 Table de concordance du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »		N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 7 août 2025	N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 10 avril 2025
<b>1.</b>	<b>Personnes responsables</b>	<b>266-267</b>	<b>1133-1134</b>
<b>2.</b>	<b>Contrôleurs légaux des comptes</b>	<b>267</b>	<b>1134</b>
<b>3.</b>	<b>Facteurs de risque</b>	<b>81-89</b>	<b>638-647</b>
<b>4.</b>	<b>Informations concernant l'émetteur</b>	<b>272</b>	<b>1130-1131</b>
<b>5.</b>	<b>Aperçu des activités</b>		
5.1	Principales activités	14-34	6-7 ; 14-15 ; 22-40
5.2	Principaux marchés	14-34 ; 122-125	6-7 ; 22 ; 52 ; 901-907 ; 913
5.3	Événements importants dans le développement des activités	8 ; 31	50-51 ; 70
5.4	Stratégie et objectifs	N/A	12-13
5.5	Degré de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	1131
5.6	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	N/A	22
5.7	Investissements	16 ; 32	42 ; 53 ; 73
<b>6.</b>	<b>Structure organisationnelle</b>		
6.1	Description du groupe	7	17-21
6.2	Principales filiales	7	17-21
<b>7.</b>	<b>Examen de la situation financière et du résultat</b>		
7.1	Situation financière	14-34	45-83
7.2	Résultats d'exploitation	14-34	45-83
<b>8.</b>	<b>Trésorerie et capitaux</b>		
8.1	Informations sur les capitaux de l'émetteur	95 ; 180	878 ; 982
8.2	Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	97 ; 182	879 ; 983
8.3	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	26	65-67
8.4	Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les activités	N/A	N/A
8.5	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés au point 5.7.2	N/A	N/A
<b>9.</b>	<b>Environnement réglementaire</b>	<b>11</b>	<b>46</b>
<b>10.</b>	<b>Informations sur les tendances</b>	<b>31 ; 34</b>	<b>70 ; 80</b>
<b>11.</b>	<b>Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	<b>N/A</b>	<b>N/A</b>
<b>12.</b>	<b>Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale</b>		
12.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la BFCM	36-52 ; 61-75	574-590 ; 604-621
12.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	52 ; 75	592 ; 622
<b>13.</b>	<b>Rémunération et avantages</b>	<b>56-59 ; 77 ; 173</b>	<b>600-603 ; 625 ; 837-846 ; 968</b>
<b>14.</b>	<b>Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	37 ; 61	576 ; 606
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à une de ses filiales	N/A	592 ; 622
14.3	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération	55-56	596-598

<b>Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement pour les titres de capital »</b>		<b>N° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 7 août 2025</b>	<b>N° de page du document d'enregistrement universel déposé le 10 avril 2025</b>
14.4	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine	36	575 ; 605
14.5	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance d'entreprise	N/A	591 ; 621
<b>15.</b>	<b>Salariés</b>		
15.1	Nombre de salariés	165 ; 252	960 ; 1074 ; 1118
15.2	Participations et stock-options	N/A	837-846
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	N/A	837-846
<b>16.</b>	<b>Principaux actionnaires</b>		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	N/A	1128-1129
16.2	Existence de droits de vote différents des actionnaires susvisés	N/A	1129
16.3	Contrôle de l'émetteur	N/A	1129
16.4	Accord connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	N/A	1129
<b>17.</b>	<b>Transactions avec des parties liées</b>	<b>121 ; 171 ; 206 ; 257</b>	<b>900 ; 966 ; 1010 ; 1080</b>
<b>18</b>	<b>Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	<b>121 ; 171 ; 206 ; 257</b>	<b>874-969 ; 978-1084 ; 1093-1121</b>
18.1	Informations financières historiques	91- 173 ; 176-259	874-969 ; 978-1084 ; 1093-1121
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	91- 173 ; 176-259	N/A
18.3	Vérification des informations financières historiques annuelles/semestrielles	174 ; 260	970 ; 1085 ; 1121
18.4	Informations financières pro forma	N/A	70; 79
18.5	Politique en matière de dividendes	N/A	1083 ; 1130
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	89	786
18.7	Changement significatif de la situation financière	N/A	1131
<b>19.</b>	<b>Informations supplémentaires</b>		
19.1	Capital social	264	1128
19.2	Acte constitutif et statuts	N/A	1130
<b>20.</b>	<b>Contrats importants</b>	<b>N/A</b>	<b>1131</b>
<b>21.</b>	<b>Documents disponibles</b>	<b>266</b>	<b>1133</b>

<b>Rubriques de l'annexe 2 du règlement délégué (UE) 2019/980 : « Document d'enregistrement universel »</b>		<b>n° de page de l'amendement au document d'enregistrement universel déposé le 7 août 2025</b>	<b>n° de page du document d'enregistrement universel déposé le 10 avril 2025</b>
<b>1.</b>	<b>Informations à fournir concernant l'émetteur</b>		
1.1	Informations requises conformément à l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	voir table de correspondance ci-dessus	voir table de correspondance ci-dessus
1.2	Déclaration de l'émetteur	1	1

En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, les éléments suivants sont incorporés par référence :

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2023 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 631 à 738, 48 à 75, 91 à 308, 369 à 628 et 739 à 746 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2023 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2021 sous le numéro D.24-0276 ;
- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes

consolidés au 31 décembre 2023, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2023, présentés respectivement pour la Banque Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 749 à 857, 76 à 89, 369 à 628 et 858 à 865 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2023 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2024 sous le numéro D.24-0276 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022 présentés respectivement pour Crédit Mutuel Alliance Fédérale aux pages 487 à 572, 46 à 81, 87 à 230, 289 à 485 et 573 à 578 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM - Exercice 2022 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/f0537ca9-edab-426b-b587-c9041e9c4566>), déposé à l'AMF le 11 avril 2021 sous le numéro D.24-0276 ;

[investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08](https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08)], déposé à l'AMF le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268 ;

- les comptes consolidés ainsi que le rapport de gestion et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2022, l'extrait des comptes sociaux comprenant le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2022, présentés respectivement pour la Banque

Fédérative du Crédit Mutuel aux pages 581 à 664, 73 à 85, 289 à 485 et 665 à 670 du document d'enregistrement universel de Crédit Mutuel Alliance Fédérale / BFCM – Exercice 2022 (<https://investors.bfcm.creditmutuel.fr/static-files/d033aae8-01c1-4a29-b14a-f2c764656a08>), déposé à l'AMF le 13 avril 2023 sous le numéro D.23-0268 ;

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

## 9.5.2 Table de concordance du rapport financier semestriel de la BFCM

Afin de faciliter la lecture du présent document, la table de concordance ci-après permet d'identifier, dans le présent document d'enregistrement universel, les informations qui constituent le rapport financier annuel que la BFCM doit publier en tant que société émettrice de titres cotés conformément aux articles L.451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Dépôt du 7 août 2025
1. Rapport semestriel d'activité	
Évènements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels	32-34
Description des principaux risques et ds principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice	81-89
Principales transactions intervenues entre parties liées	257-258
2. États financiers au 30 juin 2025	175-260
3. Attestation du responsable du document	267
4. Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	260

**Sites Internet :**

[www.bfcm.creditmutuel.fr](http://www.bfcm.creditmutuel.fr)

[www.creditmutuelalliancefederale.fr](http://www.creditmutuelalliancefederale.fr)

**Responsable de l'information financière**

M. Alexandre Saada

Directeur financier (CFO) de Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Directeur général adjoint de la BFCM

**Édition**

BFCM

**Créations graphiques**

**Couvertures, infographies**

O'communication et Labrador

**Crédits photos**

Photos de couverture : Adobe Stock

Le présent amendement au document d'enregistrement universel est également édité en version anglaise.



**Banque Fédérative du Crédit Mutuel**

Société anonyme au capital de 1 715 115 100 €

Siège social : 4, rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen – 67913 Strasbourg Cedex 9 – Tél. 03 88 14 88 14

Adresse télégraphique : CREDITMUT – Telex : CREMU X 880034 F – Télécopieur : 03 88 14 67 00

Adresse SWIFT : CMCIFRPA – R.C.S. Strasbourg B 355 801 929 – ORIAS N° 07 031 328

N° d'identification de TVA intracommunautaire : FR 48 355 801 92

[www.creditmutuelalliancefederale.fr](http://www.creditmutuelalliancefederale.fr)